

Revue savoisienne

Académie florimontane, Annecy

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

1895 — 36e ANNÉE

IIe SÉRIE. VOL. XI.

ANNECY

IMPRIMERIE ABRY

LIBRAIRE-ÉDITEUR

1895

REVUE
SAVOISIENNE

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

(36e année)

ANNECY

IMPRIMERIE ABRY

LIBRAIRE-ÉDITEUR

1895

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ✻ ✠ ✪ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. le docteur THONION ✪ I, député de la Haute-Savoie, et Ch. MARTEAUX, professeur agrégé au Lycée.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Max BRUCHET, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ ✠ ✪ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Bibliothécaires : MM. Louis GRIVAZ, notaire, conseiller général, et Ch. MARTEAUX, professeur agrégé au Lycée.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES EFFECTIFS

MM.

AGNELLET Benjamin, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
ALLARD, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur-adjoint des Forêts, à Thonon.
BOCH Louis ✪ A, architecte, maire d'Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRACHET François, à Albertville.
BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ✪ A, secrétaire honoraire de la Société Florimontane, à Annecy.
CORCELLE, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
CROLLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur à Annecy.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ❋ ✠ ✪ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DURANDARD, avoué à Moûtiers.
DUVAL César ✪ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GERMAIN, instituteur à Annecy.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, conseiller général, à Annecy.
GUERBY, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
LAEUFFER Emile ✠, à Paris.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋, major au 7me régiment du génie, à Avignon.
MAILLAND J. (l'abbé), aumônier des hospices de Chambéry.

MANGÉ Auguste ⚜ I, architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MARTIN, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine au 1er régiment étranger, à Sidi-Bel-Abbès (province d'Oran).
MEYER ⚜ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ⚜ A, conducteur des Ponts et chaussées, à Annecy.
MIQUET, receveur des finances, à Saint-Julien.
MUGNIER François ✻ O ✠ ✠ ⚜ A, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, conseiller général.
NANCHE Isidore, chirurgien-dentiste, à Annecy.
PHILIPPE Charles, principal au collège de Castelnaudary.
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier de l'Orphelinat de Monnetier-Mornex.
PISSARD Charles-Eugène ⚜ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
PISSARD Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
RACT-MADOUX, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean ✠ ⚜ A, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠ ✻, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Annecy.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SCHITZ, à Milhau (Aveyron).
SEGUIN ⚜ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ⚜ I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VASCHY Aimé ⚜ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.
BARTHÉLEMY (Anatole de) ✻ ⚜ I, membre de l'Institut.
BERNARDIN ✠, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER ✠, président du lycée à Alexandrie (Italie).
BORREL Alfred ✠ ⚜ A, graveur en médailles, à Paris.
BUET Charles, homme de lettres, à Thonon.
CHANTRE Ernest ✠, géologue, à Lyon.
DEMOLE Eugène, conservateur du médailler de Genève.
DOUBLET, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DUBOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th.. directeur des Archives de Genève.
GLOVER-MELVILLE, professeur, à Lyon.
GOSSE, conservateur du musée archéologique de Genève.
GUTTIERREZ Y VICTORY, à Tampico (Mexique).
HOLLANDE ✡ I ★, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
HOVELACQUE Abel, professeur, à Paris.
LACROIX (l'abbé) O ✠ ✡ A, professeur, à Modène (Italie).
LECOY DE LA MARCHE, sous-chef de section aux Archives Nationales, à Paris.
LOUSTEAU ✱, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat (Ain).
MENN, sculpteur, à Genève.
MORIN-PONS, archéologue, à Lyon.
MORTILLET (Gabriel de) ✱ ✠, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.
PAPIER ✱ ✡ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).
PERRIN, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.
RÉGNIER Antony ✡ A, peintre, à Marseille.
RÉVÉREND DU MESNIL, au château de Daron (Saône-et-Loire).
REVON Michel ✱, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.
REY, sculpteur, à New-York.
RITTER Eug., professeur à l'Université de Genève.
VUY Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT

LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE

ALAIS. Société scientifique et littéraire d'Alais.
AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.

Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
Brest. Société académique de Brest.
Brive. Société scient., hist. et archéol. de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
Limoges. Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Société des sciences industrielles.
Macon. Académie des sciences.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val d'Isère.
Nancy. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. La Mélusine.
— Polybiblion.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Le Cyclamen.
— Revue bibliographique universelle.
— Annales du Musée Guimet (don du Ministère).
— Journal des savants (don du Ministère).
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Société nationale des antiquaires de France.
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). Société agricole et scientifique.
Roanne. Ancien Forez.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.

Saint-Jean de Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.
Toulon. Académie du Var.
Toulouse. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
Valence. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Vitry-le-François. Société des sciences et des arts.

ÉTRANGER

Berne. Mittheilungen der Natuforschenden Gesellschaft.
— Société générale d'histoire Suisse.
Bruxelles. Société royale de botanique.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Turin. Miscellanea di storia italiana Regia deputazione di storia patria.
Washington. Smithsonian Institution.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX

Annecy. Les Alpes. — L'Industriel savoisien.
Genève. La Tribune. — Revue suisse de photographie.
Paris. Le Monde Moderne.

Archives de la Mairie d'Annecy.
Archives Départementales.
Inspection Académique.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 janvier 1895.

PRÉSIDENCE DE M. J. RITZ

La séance est ouverte à 9 heures.

M. RITZ, en l'absence de M. C. Dunant retenu par la maladie, annonce que les membres de la Société Florimontane ont été convoqués aujourd'hui dans le but de se rendre en corps aux obsèques de notre regretté vice-président, M. l'abbé Ducis.

La séance est immédiatement levée en signe de deuil.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 21 février 1895.

PRÉSIDENCE DU SECRÉTAIRE, PUIS DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

LE SECRÉTAIRE donne lecture d'une allocution que M. C. Dunant, empêché d'assister à la réunion, consacre, en termes émus, à la mémoire du dévoué vice-président dont la Société Florimontane gardera toujours le souvenir.

« Messieurs,

« J'éprouve une émotion des plus douloureuses que vous partagez tous, en ne voyant plus au milieu de nous celui qui était le plus infatigable travailleur de notre Société.

« La perte de M. Ducis, notre vice-président, laisse un vide immense au sein de la Société Florimontane,

dont il était l'âme. Il lui avait consacré dès sa fondation ses veilles et les meilleurs de ses travaux. Il animait nos séances par les récits intéressants de ses recherches historiques, il remplissait les pages de notre Revue de ses mémoires marqués au coin d'une riche érudition. Le développement de notre Société, qu'il considérait comme sa famille, était l'objet de ses constantes préoccupations. Animé d'un profond sentiment patriotique, il cultivait avec autant de succès que d'ardeur toutes les branches des connaissances qui se rattachaient à l'histoire de son pays. L'archéologie, l'épigraphie, la numismatique, la lecture des anciens titres avaient fait l'objet de ses études favorites. Elles lui avaient permis d'éclairer d'un nouveau jour certains points obscurs des annales de la Savoie. La ville d'Annecy lui doit bien des révélations sur ses origines, son développement à travers les âges, sur ses monuments historiques. Pendant les trente-deux années qu'il a exercé les fonctions d'archiviste du département de la Haute-Savoie, il a sauvé de l'oubli ou de la destruction plusieurs documents intéressants, et enrichi le dépôt des archives de précieux minutaires.

« La vie laborieuse de notre regretté collègue, sa vaste érudition, la franchise, l'indépendance de son caractère, lui avaient concilié l'estime et les sympathies de tous ceux qui avaient pu apprécier ses rares qualités.

« La Société Florimontane reconnaissante de tout ce qu'il avait fait pour elle, lui renouvelait, chaque année, son mandat de vice-président. L'Académie Salésienne l'avait choisi pour son président en 1893. Le gouvernement lui avait décerné les palmes d'officier de l'instruction publique. Il était membre de l'Académie de Savoie et de plusieurs sociétés savantes à l'étranger.

« Ce fut lui qui, l'année dernière, à l'âge de 75 ans,

présida avec un entrain tout juvénile les dernières assises des Sociétés savantes de la Savoie.

« Il y a deux mois à peine, M. Ducis m'entretenait de ses projets d'étude et de classement des riches documents historiques qu'il possédait.

« Quelques jours après, il tombait comme foudroyé dans un asile de vieillards dont il était le directeur spirituel aimé et désintéressé. Il terminait ainsi dans une maison de bienfaisance son existence si bien remplie.

« J'ai pu le voir encore à ses derniers moments.

« La maladie m'a empêché de l'accompagner à sa dernière demeure.

« Aujourd'hui j'ai le regret de n'avoir ni la force, ni la compétence nécessaire pour apprécier ses travaux et rendre à sa mémoire tout l'hommage qui lui est dû.

« M. Bruchet, notre secrétaire-adjoint, son digne successeur aux Archives du département, a bien voulu se charger de remplir cette tâche qui lui appartient à un double titre. »

Il est procédé ensuite au scrutin pour le renouvellement annuel du Bureau pour 1895.

Tous les anciens membres sont réélus, l'abbé Ducis étant remplacé comme vice-président par M. Marteaux et comme membre du Comité de rédaction par M. l'abbé Gonthier.

La séance continue sous la présidence de M. Marteaux qui remercie l'Assemblée d'avoir bien voulu lui donner un témoignage de confiance et d'estime en lui conférant cette fonction. Il assure la Société de son dévouement en la priant de lui conserver ses attributions de bibliothécaire, afin de pouvoir mener à bien la tâche qu'il s'est imposée, en vue du classement des livres et de l'achèvement du catalogue.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Corcelle offre à la bibliothèque de la Société deux brochures dont il est l'auteur : *Revue de Géographie pour 1894* et *La Dentelle dans le Velay*.

M. H. Lefort, député au Grand Conseil de Genève, fait hommage à la Société d'une brochure de M. Dufour sur *Charles Lefort (1821-1888)*.

Sur la proposition et d'après les dessins de M. J. Serand, l'assemblée adopte comme sceau de la Société Florimontane, le type décrit ci-après :



Ecu écartelé aux armes des quatre provinces de : Savoie, Faucigny, Chablais et Genevois, dans une rosace à six lobes fleuronnés dans l'intérieur.

En exergue : SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY 1606 — 1851. Ces deux dates rappelant la fondation de l'ancienne Académie par saint François de Sales et celle de la Société actuelle.

Le Secrétaire donne communication des *nouvelles acquisitions du Musée. Dons et achats.*

Deux *éperons* du XVIe siècle ; paire *d'étriers* du XVIIIe siècle. Ces deux pièces largement ouvertes et munies d'une large surface plane évidée, pour le repos

du pied sont analogues aux étriers adaptés à la chaussure dite *sole pied d'ours*, au XVIIe siècle, dont la tradition a été conservée jusqu'à la fin du siècle dernier.

Un *fouet de guerre*, ancien Japon. — Cet instrument est formé d'un paquet de lanières de papier fort, rattachées par un ruban à un manche court en laque garni de métal. Ce fouet était rencontré souvent à côté d'armures complètes de l'ancien Japon, sans que l'on ait pu se rendre compte de son véritable emploi comme accessoire de guerre. Or, sur des anciens crepons de soie, des scènes de bataille représentent des cavaliers japonais frappant à tour de bras sur les oreilles de leur monture qui, affolée par le bruit strident des lanières froissées, accélérait considérablement la charge.

Tous ces objets ont été donnés au Musée par M. Buttin, notaire à Rumilly.

Un *peigne en os*, provenant d'une des sépultures découvertes dans les Fins le 12 décembre 1894. Cet ustensile de toilette à deux rangées de dents opposées et orné de lignes gravées en creux peut être rapporté à l'époque mérovingienne (VIe et VIIe siècles).

Un *grain de collier* en pâte de verre colorée, de la même époque, ainsi qu'un fragment de *coupe en verre irisé* ont été trouvés ainsi que le peigne, à côté d'une tête osseuse de femme dans l'une des tombes en molasse. (Achat.)

Une *monnaie en bronze*. D. N. GRATIANUS P. P. AUGUSTUS. ℟ REPARATIO REIPUBLICÆ. SCON trouvée sur un mur romain, chez Ducret. (Gratien, empereur, an 375.) (Achat.)

Tableau à l'huile : *La Walkyrie*, par G. Bussière, *Etude* pour son tableau ayant obtenu une troisième médaille, Salon de 1894.

Un *sceau inédit* d'Amédée VIII. — Les sceaux équestres d'Amédée VIII, comte de Savoie, sont bien connus,

mais aucun de ceux décrits par Douet d'Arc, Cibrario et Promis ne peut se rapporter au petit monument sigillographique qui a été obligeamment communiqué par M. Buttin, de Rumilly, au conservateur du Musée. La devise surtout diffère. Voici la description de cette empreinte d'une netteté admirable, et qui peut servir de document au point de vue des costumes et des armes du commencement du xve siècle.

Grand sceau rond de 100 mill. équestre, représentant un guerrier armé de toutes pièces sur son cheval lancé au galop. Le cavalier brandit son épée de la main droite et soutient du bras gauche son écu aux armes de Savoie. Le cheval est caparaçonné d'une draperie brodée d'une double croix que l'on retrouve également sur la cotte d'armes du chevalier.

Le heaume au cimier à tête de lion ailée, a la visière rabattue. Le champ est fretté de lozanges formés de lacs qui contiennent alternativement une croix simple et une croix fleuronnée. La légende coupée en haut par les ailes du cimier est écrite en petites gothiques : **Sigillum Amedei comitis Sabaudie et Marchion in Italia** et ponctuée d'un rinceau simple.

Un moulage de ce sceau a été pris et figure au Musée d'Annecy dans la série sigillographique de la Maison de Savoie.

Une série de 55 *papillons et coléoptères* de la Haute-Savoie, don de M. Levêque, instituteur à Annecy.

Une *hermine (Mustela erminea L.)* en pelage de transition d'été en hiver, tuée en novembre 1894, dans le bois de Cuvat, par M. Victor Robert et donnée par lui.

Une tête osseuse d'*hippopotame (Hippopotamus amphibius L.)*, tuée en mars 1892, sur les bords du Limpopo, territoire de Mozambique, par M. Héritier.

Cette magnifique et rare pièce d'ostéologie, très complète, appartient à un individu presque adulte. Elle a

été généreusement offerte au Musée d'Annecy, par M. François Héritier, de Présilly, un compatriote établi à Johannesburg (Rép. Sud-Africaine).

Le même donateur a également envoyé six échantillons de quartz aurifère des mines d'or de Johannesburg contenant une once ou trois onces par tonne.

La Société Florimontane et la ville d'Annecy présentent à M. Héritier l'expression de leur reconnaissance.

Une grande *ammonites inflatus* Sow. et un échantillon du gault fossilifère de la Perte du Rhône, don de M. Sallaz.

Un *poignard* recourbé en forme de yatagan, muni d'une garde et d'une poignée en bronze terminée par une tête d'aigle. C'est le poignard d'ordonnance des Mamelucks, sous le premier empire. (Achat. Provenance Annecy.)

Un *sabre* de sous-officier d'infanterie du régiment de Savoie, fin du XVIIIe siècle. La poignée est munie d'une garde dédoublée. Sur la lame, d'un côté, on lit l'inscription, VIVE LE ROY DE SARDAIGNE, de l'autre, se trouve gravé l'aigle de Piémont chargé en cœur de la croix de Savoie, surmonté de la couronne et de divers ornements. (Achat. Provenance Annecy.)

M. MARTEAUX présente quelques menus objets trouvés par lui aux Fins ou qui lui ont été gracieusement donnés par les propriétaires et qu'il offre au Musée de la ville :

1° Clos Coster, cad. n° 392. Un fond de bol hémisphérique anépigraphe à vernis rouge pâle et mat ; un fragment de fond de vase rouge avec un graffito extérieur X ; un poids en terre, fouilles 1894.

2° Clos Chatelet, cad. n° 394. Un denier argent portant la tête d'Auguste (?) et dans le champ R, et au revers un temple tétrastyle, non cité dans Cohen. Poids 0,05 gr. (1893).

3° Maison Simon, dans le jardin du fermier Delet-

traz, cad. n° 403. Un poids en terre avec graffito IÇ (1894).

4° Champ Dunoyer, à quelques mètres au sud de la maison du fermier Jacquet, cad. n° 406. Au milieu de débris calcinés, un fragment de fond de petite tasse rouge jaunâtre avec la marque ///III.

5° Clos Pégat, cad. 392. Un fragment de fond de petite tasse rouge avec la marque ///MOF. Ce champ déjà fouillé en 1884, a été profondément remué à la bêche ; il n'a fourni que ce fragment et un bronze de Trajan que le propriétaire a gardé.

6° Champ Ducruet, cad. n° 399. Un sesterce fruste d'Adrien.

7° Champ Crochon, cad. n° 413. Un fond de patère rouge vif avec la marque MERCATOR et les graffiti extérieurs ORM et A ; un fragment de fond rouge avec la marque OF. ARDA et le graffito extérieur // MARCA///; sept poids en terre de formes diverses; plusieurs fragments de poterie rouge; un quart de gros à l'effigie de Louis, duc de Savoie.

8° Une monnaie de Gallien au revers de PAX AETERNA, dans le champ L, ou un delta trouvé sur la route.

9° Potager Scalafiotti, cad. 369 parcelle. A un mètre de la maison actuelle, les fouilles ont mis au jour un mur à peu près parallèle au mur de la façade sud-ouest et coupé par deux murs transversaux. C'est entre ces murs qui formaient une chambre d'habitation qu'ont été retirés de nombreux débris de tuiles faitières ou à rebord, quelques-unes marquées d'un cercle ou de courbes en S ou en 8 ; quelques morceaux de poterie ou de fer sans intérêt, une moitié d'épingle ou stylet en os, deux bronzes d'Antonin et de Gallien, presque frustes, ces trois derniers objets ne figurent pas au Musée, et plusieurs fragments de crépissage coloré. Ils appartiennent les uns à des panneaux rouges et noir ou noir et jaune, séparés par un filet blanc de $0^{m}005$ à $0^{m}02$

de largeur, les autres à des panneaux rouge et blanc avec filet brun.

La découverte la plus précieuse est relative à un fragment de fresque portant sur fond noir un oiseau blanc et rouge becquetant une grappe dorée de raisin. Les couleurs assez vives sont relativement bien conservées et le procédé de facture de cette décoration rappelle celui des peintures murales de Pompéï. — La chambre antique qui possédait une telle ornementation appartenait évidemment à une riche maison.

La base du crépissage est recouverte d'un enduit blanc sur lequel on a placé la couche plus fine à enduit superficiel coloré et qui est épaisse de $0^{m}02$ (trouvailles de 1895). La plupart de ces fouilles seront continuées.

M. Ritz donne le compte-rendu de l'exercice financier de l'année 1894 :

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1894	318 85
Produit des cotisations et abonnements	1.298 15
Vente de numéros de la *Revue*	246 75
Reliquat du concours Andrevetan	28 05
Total des Recettes	1.891 80

DÉPENSES.

Factures Duc, relieur	70 85	
Facture Gilardi, menuisier	49 »	
Facture Burnod (lithographies)	34 »	
Facture Grillet (gravure)	20 »	
Facture de Mme Gay (papeterie)	2 15	
Facture Abry (*Revue savoisienne*, catalogue, imprimés)	1,343 »	
Frais de recouvrements et de correspondance	37 90	
Total des Dépenses	1,556 90	
Encaisse au 31 décembre 1894	334 90	
Total égal	1,891 80	1,891 80

En présence de cette situation prospère, des félicitations sont votées par acclamation à notre dévoué trésorier.

M. Ritz dépose une proposition relative à l'emploi d'un reliquat de 135 fr. sur la souscription qui a permis d'élever un monument funéraire à Jules Philippe. On pourrait affecter ces fonds à la construction d'une grille qui entourera le tombeau. Cette destination est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 6 mars 1895.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président fait part du décès de M. Montgellaz, ancien conseiller général, médecin à Reignier, et membre actif de notre Société.

Il annonce également la mort de M. Paul Cabaud, ancien professeur de dessin au Collège chappuisien et au cours municipal d'adultes. Peintre distingué en même temps que d'une extrême modestie, Cabaud a enrichi le Musée d'Annecy d'œuvres remarquables où il a traduit, avec une émotion sincère et une grande vérité d'expression, les admirables paysages alpestres. Notre pays perd en lui un artiste de valeur et un homme de bien.

La Société Florimontane adresse aux familles Montgellaz et Cabaud, l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la

dernière séance dont la rédaction est adoptée, et procède au dépouillement de la correspondance.

Communication est donnée d'une lettre de M. l'ingénieur Crolard, par lequel notre confrère annonce qu'il fait don à la Société de 100 feuilles de papier Japon, de la Papeterie de Crans, destinées à l'impression des diplômes.

Des remercîments sont votés par acclamation à M. Crolard.

M. Constantin adresse à la bibliothèque florimontane les œuvres manuscrites de Joseph Béard.

M. J. Serand fait circuler l'épreuve du type choisi pour les diplômes du concours Andrevetan. Ce modèle est accepté.

Il est décidé en outre qu'un droit d'entrée de 3 francs sera perçu sur les nouveaux membres effectifs et correspondants de la Société, contre la remise d'un diplôme, formalité qui existe dans toutes les sociétés savantes françaises.

M. Gonthier fait une communication qui paraîtra *in extenso*, sur des restes de l'ancienne chapelle du Saint-Sépulcre à Annecy.

Le même signale l'existence en 1644 à Annecy d'une rue appelée rue d'Enfer, qui a dû être mentionnée dans un acte du notaire Polliens à Annecy. Il s'agirait, pour avoir plus de détails, de retrouver les minutes de ce notaire.

M. Robert Victor offre au Musée trois fragments épigraphiques de poterie provenant des Fins.

1° Fond de vase en terre noire portant dans trois cercles concentriques la marque M(AR)CVS FE ;

2° Fond de vase en terre rouge portant au milieu d'un cercle en creux, l'inscription : OF SECVND dans un cartouche.

3° Fragment d'anse géminée d'amphore en terre jaune avec la marque SILV.

M. Bruchet fait une communication, qui sera insérée, sur la traversée de la Savoie par un pape au xve siècle.

M. J. Serand fait don à la bibliothèque florimontane d'une photographie exécutée en 1862 représentant en groupe quelques-uns des fondateurs de la Société : J. Philippe, Replat, Serand, Lecoy de la Marche, l'abbé Ducis, Revon.

M. Sallaz offre obligeamment d'en faire une reproduction qui ornera notre salle des séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1895.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

PRIX D'HISTOIRE.

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme.

Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis.

PRIX DE POÉSIE.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

***

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1895.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

NOTICE SUR LA VIE & LES TRAVAUX

DE

M. LE CHANOINE C.-A. DUCIS

I.

Le chanoine Claude-Antoine Ducis naquit à Beaufort-sur-Doron, le 14 octobre 1819. Il appartenait à une vieille famille de cette vallée, bien connue déjà par le nom de son arrière-cousin, le célèbre successeur de Voltaire à l'Académie française, Jean-François Ducis, dont le père, Pierre Ducis, était allé se fixer à Versailles, obligé de quitter Beaufort avec quelques-uns de ses dix autres frères, à cause des lourdes charges que cette nombreuse famille créait à ses parents. La descendance directe de l'académicien s'éteignit rapidement : mais il resta en Savoie quelques représentants des branches collatérales, entre autres Eloi Ducis, ancien officier de l'armée française, mort assez jeune en 1831, père de Claude-Antoine qui fait l'objet de cette notice [1].

Claude-Antoine Ducis put faire de bonnes études grâce aux conseils de ses oncles qui occupèrent dans le clergé et l'enseignement des places importantes. En effet, l'un d'eux, Marie-Philippe Ducis, fut supérieur et préfet des études au Collège royal de Conflans ; un autre, le chanoine Jacques-François Ducis,

(1) Aujourd'hui les principaux représentants de la famille Ducis sont : François-Auguste Ducis, chef d'institution à Buenos-Ayres, le seul qui puisse transmettre le nom ; les abbés Maurice-Joseph Ducis et Léon Bouchage, aumônier des Sœurs de Saint-Joseph à Chambéry, et le Père François Bouchage, rédemptoriste à Contamines-sur-Arve. Nous remercions ces deux prêtres ainsi que les abbés Borrel et Poncet des renseignements qu'ils nous ont donnés. — Voir sur les divers membres de la famille la brochure publiée en 1890 par le chanoine Ducis, intitulée *La Rue Ducis*.



LE CHANOINE [illegible]

professa la théologie au Grand-Séminaire de Moûtiers, ce fut celui qui eut le plus d'influence, et un troisième, Claude-François Ducis, devint curé de la cathédrale de cette ville. Dans un tel milieu, il est facile de comprendre la vocation ecclésiastique de Claude-Antoine, ayant perdu son père dès l'âge de douze ans et reportant sur ses oncles l'affection qui venait de lui être enlevée. Sous cette direction éclairée, le jeune élève fit des progrès assez rapides pour devenir, en peu de temps, maître à son tour.

Doué d'excellentes aptitudes pédagogiques, C.-A. Ducis débuta dans l'enseignement dès l'âge de 17 ans, au Collège royal d'Albertville, puis à celui de Moûtiers en qualité de répétiteur de mathématiques et de surveillant de 1836 à 1840, tout en continuant à suivre les cours supérieurs comme élève, jusqu'au moment où il entreprit ses études théologiques d'abord à Moûtiers, puis au Séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre le 1er juin 1844 dans la cathédrale de Moûtiers, l'abbé Ducis revint dans sa ville natale, à Beaufort, enseigner les classes de grammaire et diriger le collège communal où l'on suivait les cours de latinité jusqu'en troisième, et où l'on donnait aux enfants des villages voisins l'instruction primaire. La direction de ce collège avait été, de tout temps, confiée de préférence à un prêtre du pays dont la nomination était soumise au consentement du curé, du syndic et du procureur de l'église. L'abbé Ducis, en occupant ce poste, ne fit donc que continuer les traditions. Il y trouva des élèves assidus. « L'enseignement, dit-il, était gratuit pendant onze mois. Dans la plupart des hameaux, diverses fondations permettaient aux plus jeunes enfants de suivre l'instruction primaire pendant les rigueurs de l'hiver. Ils revenaient à l'école centrale dans la belle saison, sans nuire à l'ordre de leurs études, car les instituteurs des villages, formés eux-mêmes à ce *grand collège*,

comme ils l'appelaient, continuaient à en suivre la direction : c'était pour eux l'*Alma Mater*. Et les jeunes gens ne rougissaient pas de la fréquenter de longues années lorsque la position de leur famille le permettait. »

Malheureusement, peu soucieux de sa santé, déjà altérée par ses sérieuses études, l'abbé Ducis dut se décider à prendre un peu de repos en quittant son collège pour se rendre à Marthod, aux environs d'Albertville, où il fut vicaire de septembre 1846 à juin 1850, puis à Aime en Tarentaise, en la même qualité, de juillet au mois d'octobre 1850. Il partagea les loisirs que lui laissait l'exercice du saint ministère entre les recherches épigraphiques et l'enseignement, pour lequel il avait une véritable passion. En 1848-1849, il ouvrit pour les adultes, dans sa petite paroisse de Marthod, un cours gratuit et public de mathématiques appliquées, pour vulgariser la pratique du système décimal qui allait devenir obligatoire dans les Etats sardes dès 1850. Le succès de ses leçons et l'étendue de ses connaissances lui firent confier, le 27 octobre 1850, au Collège royal de Moûtiers, une chaire de professeur qu'il occupa pendant dix ans en enseignant, avec la même facilité, la rhétorique, l'histoire et la géographie, les mathématiques, la cosmographie, l'histoire naturelle, la géologie et la langue italienne.

L'abbé Ducis fit preuve, pendant son professorat, d'une heureuse initiative. Il comprit la nécessité de substituer à l'ancienne méthode de l'enseignement par la lecture fastidieuse des traités oratoires celle de l'enseignement oral et s'efforça de développer chez ses élèves, par des discussions où il leur faisait prendre la parole, leurs dispositions naturelles. Il publia à leur intention un résumé de son cours de rhétorique [1] dont

1. *Résumé de Préceptes littéraires ; l'éloquence ; l'orateur.* — Moûtiers, 1859. 45 p. in-4°.

la préface donne la clef de son système pédagogique :

Dès mon entrée en rhétorique, dit-il, j'ai commencé pour mon usage personnel la rédaction d'un traité de littérature assez étendu, et j'en ai dicté aux élèves le cadre détaillé pour servir de base à l'explication orale de toutes les questions relatives à la classe... Les programmes officiels de 1852 n'y ont rien apporté de nouveau, et les règlements qui ont substitué le développement oral aux anciens traités m'ont trouvé à l'œuvre dans cette forme de l'enseignement, si conforme aux besoins de l'époque. En effet, la parole parlée impressionne plus fortement et développe plus promptement les facultés des jeunes gens que la parole écrite. Il leur est plus avantageux, dans les hautes classes surtout, de s'exercer à reproduire librement la parole libre du professeur que de s'assujettir péniblement à un long traité, en dehors duquel, par le fait même de la servitude de la mémoire, ils ne savent ou n'osent prendre aucun essor. Ces petites improvisations les acheminent à d'autres plus importantes sur les sujets mêmes de composition ; car, pourquoi le maniement de la parole publique, devenu nécessaire aujourd'hui dans la plupart des carrières, avec le progrès de nos institutions sociales, ne trouverait-il pas ses premiers éléments dans les écoles secondaires. Ce besoin se fait sentir surtout chez les enfants des campagnes, qui parlent moins bien la langue française qu'ils ne l'écrivent. Mais l'expérience apprend que dans un âge où les facultés intellectuelles n'ont pas assez de maturité pour préciser exactement une vérité, il ne suffit pas d'un programme, indiquant seulement l'ordre et l'enchaînement des idées, mais qu'il faut une formule abrégée, substantielle et contenant le germe des amplifications didactiques que les élèves ont à faire de vive voix et par écrit. Pour atteindre ce but, j'ai réduit le traité fait à mon usage à sa plus simple expression. Ce que j'offre aujourd'hui n'est donc qu'un résumé très succint qui, depuis quelque temps, me sert de texte pour le développement oral. *L'Eloquence* et *l'Orateur* seront suivis du *Discours* et des autres formes littéraires. La collection complète répondra à toutes les questions des programmes officiels.

C'est avec le même esprit novateur que l'abbé Ducis examine les diverses branches de son enseignement. Entre autres exemples, il rompit franchement avec les vieilles traditions en faisant apprendre à ses élèves de

grec la prononciation moderne de cette langue. Grande fut la surprise du recteur de Chambéry quand il vint à Moûtiers, pensant rencontrer des classes peu intéressantes et trouvant au contraire, dans une vallée obscure de la Savoie, des élèves préparés d'après les idées pédagogiques nouvelles du Collège de France. Aussi, lors de la transformation du collège de Moûtiers, le recteur fit envoyer, le 14 novembre 1860, le professeur qu'il avait remarqué, dans un établissement plus important, au Collège chappuisien d'Annecy, pour enseigner l'histoire et la géographie, et essaya, dans la suite, de lui donner de l'avancement en lui proposant, vainement d'ailleurs, des chaires plus importantes.

Mais les fatigues du professorat déterminèrent à la longue chez l'abbé Ducis des troubles de la gorge assez sérieux pour l'habituer à l'idée de quitter l'enseignement. Une occasion rare allait lui permettre d'occuper une place où il put se livrer à sa passion pour les travaux archéologiques tout en remplissant strictement ses devoirs professionnels.

II.

L'archiviste de la Haute-Savoie, M. Lecoy de la Marche, venait d'être appelé aux Archives Nationales, à Paris. Les amis de l'abbé Ducis songèrent aussitôt à lui faire obtenir sa succession et ne rencontrèrent aucune difficulté. Il fut en effet nommé le 26 juin 1864; mais sa nomination ne fut définitive qu'après un examen professionnel : ne sortant pas de l'Ecole des Chartes, le nouvel archiviste, conformément aux instructions ministérielles, dut subir à Paris, devant la Commission supérieure des Archives, un examen spécial qu'il passa le 1er décembre de la même année. Le candidat, précédé d'une réputation brillante de professeur et d'archéologue, portant avec la dignité que l'on sait le costume ecclésiastique, provoqua un vif senti-

ment d'intérêt en pénétrant dans la salle du jury. Le premier mouvement d'émotion passé, l'abbé Ducis fut vite mis à son aise par la vue d'une série de parchemins que l'austère Natalis de Wailly, l'auteur des *Eléments de Paléographie*, lui mit entre les mains avec sa gravité un peu triste, en le priant de les déchiffrer et d'en faire le commentaire. Sur une question posée par le professeur de droit à l'Ecole des Chartes, Adolphe Tardif, au sujet de l'interprétation d'une formule juridique terminant un acte de vente passé dans la Champagne, l'abbé Ducis sut conquérir les suffrages de tous ses juges en faisant ressortir les différences qui existaient entre la jurisprudence de cette région et la nôtre et signaler par des exemples précis la persistance en Savoie du droit romain et du droit burgonde.

Après ce succès, l'examen se termina par une causerie amicale entre le futur archiviste et ses juges sur les diverses matières du programme. L'abbé Ducis sut intéresser, par ses discussions sur les églises romanes de la Tarentaise, Prosper Mérimée, qui faisait partie de la Commission en qualité d'inspecteur général honoraire des monuments historiques et se signala à l'attention de Francis Wey, inspecteur général des Archives, qui allait écrire l'*Album de la Haute-Savoie*, comme un collaborateur précieux par sa connaissance approfondie de l'histoire de ces régions.

Quelques explications sur les Archives Départementales sont nécessaires pour expliquer la part considérable prise par mon prédécesseur dans l'organisation de ce service. A l'arrivée de l'abbé Ducis, les Archives de la Haute-Savoie venaient à peine d'être créées. Son devancier, M. Lecoy de la Marche avait commencé la formation de ce dépôt, œuvre difficile dans nos provinces où la plupart des établissements religieux et civils ne possédaient plus leurs chartriers, soit qu'ils aient été détruits pendant la période révolutionnaire, soit

qu'ils aient été dispersés pour d'autres raisons. Et, nouvelle cause d'appauvrissement, l'œuvre créatrice de la Révolution, en matière d'archives, n'a pas été menée à bonne fin dans nos contrées. La Révolution en France, en détruisant les anciennes institutions administratives et judiciaires et en confisquant les biens de l'Eglise, s'empara des documents provenant des divers établissements supprimés et décida leur réunion au chef-lieu de chaque district, puis, par la loi du 5 brumaire an v, prescrivit leur transport au chef-lieu du département. Là, ces vénérables parchemins dormirent pendant 40 ans jusqu'à l'organisation, par la loi du 10 mai 1838, des Archives Départementales, dont les séries anciennes furent constituées précisément par les fonds provenant des établissements supprimés à la Révolution et centralisés au chef-lieu.

En Savoie, malheureusement, sous la période révolutionnaire, cette centralisation ne fut pas faite soigneusement, et, alors que cette mesure aurait été exécutée, Annecy n'aurait pu en bénéficier puisque cette ville ne fut jamais, à cette époque, érigée en chef-lieu de département. Sous le régime sarde, tandis qu'en France on créait les Archives Départementales, aucun effort sérieux ne fut tenté chez nous. Au moment de l'Annexion, les archives de l'Administration intendantielle se trouvaient dans une cave formant dans le plus grand désordre un monceau de papiers. L'un de nos premiers préfets, M. Petetin, les fit transporter dans une pièce voisine de son bureau et ordonna leur dépouillement : ces archives étaient purement administratives et ne contenaient aucun document antérieur à la Révolution. Un jeune élève de l'Ecole des Chartes, M. Lecoy de la Marche s'occupa très activement de combler ces lacunes. Il alla à Chambéry et se fit envoyer les documents relatifs à l'ancien cadastre de 1730 pour toutes les communes de la Haute-Savoie et les fonds si intéressants

des intendances de Chablais, Faucigny et Genevois, mine précieuse pour l'histoire de ces provinces avant la Révolution ; ses inspections annuelles lui permirent de provoquer la réintégration dans son dépôt de nombreux fonds provenant notamment des établissements religieux du Chablais.

L'abbé Ducis, qui lui succéda en juin 1864, poursuivit la tâche de son devancier avec le plus grand succès. Les nombreuses relations qu'il s'était faites dans nos régions, sa réputation d'archéologue et sa qualité de prêtre lui ouvrirent toutes les portes : il accumula dans son dépôt une quantité de pièces anciennes sur les diverses familles du pays, sur les communes, les établissements religieux ou les corps judiciaires, et couronna cette œuvre de reconstitution en provoquant le dépôt aux Archives Départementales de toute une série de minutes de notaires remontant au XIVe siècle et formant actuellement une collection riche d'un millier de registres [1]. Cette fièvre de la chasse aux parchemins l'empêcha de se livrer aussi activement qu'il l'aurait voulu à la préparation de l'inventaire de ses archives : d'ailleurs la plus grande partie de ses occupations professionnelles était absorbée par les recherches nombreuses que les particuliers et les communes le priaient de faire dans le fonds du cadastre de 1730, cette œuvre si précieuse dans notre province pour la détermination des biens fonciers, puisque ses indications, d'après les jurisprudences sarde et française forment présomption de propriété en l'absence d'un titre ou d'une prescription. L'abbé Ducis ne voulut point toutefois quitter les Archives sans donner un spécimen de l'œuvre qu'il aurait désiré pouvoir mener à bonne fin et publia en 1892,

1. L'abbé Ducis essaya vainement d'obtenir la cession des nombreux fonds d'archives concernant les anciennes administrations de Savoie conservés dans divers dépôts étrangers. Voir sa brochure sur les *Archives de Savoie*, publiée en 1870.

première livraison de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Savoie antérieures à 1792*, fascicule in-4° de 23 pages consacré exclusivement à une des séries anciennes, celle des actes du pouvoir souverain, et précédé d'une Introduction historique très intéressante.

C'était en quelque sorte son testament administratif.

Préparé déjà par ses recherches historiques, l'abbé Ducis était, dès son entrée en fonctions, un précieux archiviste. La connaissance approfondie de son dépôt lui permit de donner d'utiles renseignements aux nombreux chefs de service qui lui demandèrent conseil et aux particuliers qui venaient de tous les points du département prendre ses avis. Sa qualité de prêtre l'exposa parfois à des sollicitations assez originales. Un vicaire des environs d'Evian avait à préparer une conférence sur l'apostolat de saint François de Sales dans cette région. C'était un début. Ne sachant à quel saint se vouer, le jeune ecclésiastique, se rappelant avoir entendu parler de l'abbé Ducis comme d'un homme universel, lui écrivit pour lui soumettre son embarras et il n'eut qu'à se louer de sa bonne inspiration, car il reçut aussitôt une réponse documentée qui lui permit d'édifier son auditoire et de mériter les compliments de son archiprêtre.

Le gouvernement sut aussi, pour des négociations administratives assez graves, recourir à l'intervention de l'archiviste. Il fut prié un jour par le préfet de terminer des contestations séculaires qui divisaient deux villages du Haut-Faucigny au sujet de la délimitation de leurs communaux, difficulté qui ne pouvait être tranchée que par l'examen de l'ancien cadastre. L'abbé Ducis fit venir sur les terres litigieuses les conseils des deux communes intéressées et, assista tout d'abord à une série de récriminations présentées par les parties adverses en termes plutôt énergiques qu'il

l'année même où il demanda sa mise à la retraite, la écouta philosophiquement pensant, non sans raison, avec sa grande connaissance des paysans, que les belligérants seraient plus faciles à amener à composition après le premier choc. Et en effet, il proposa un partage qu'il sut faire agréer des deux parties à la satisfaction générale.

L'abbé Ducis avait cette qualité nécessaire à tout archiviste pour triompher de l'indifférence générale qui l'entoure : l'enthousiasme et le culte du document. Il semble avoir écrit une page d'autobiographie dans les lignes suivantes qu'il publiait six ans après son installation aux Archives Départementales :

> La découverte de titres authentiques mais inconnus doit donc faire tressaillir le paléographe qui, en les déchiffrant, calcule déjà toute leur valeur historique, soit pour affirmer un fait inouï jusque-là, soit pour détruire une erreur accréditée, soit enfin pour rectifier ou modifier quelques assertions aventurées. Et ne compte-t-on pour rien l'intime satisfaction qu'apporte la primeur de cette connaissance. Les travaux de collection, de triage, de classement et d'inventaire des Archives Départementales, qui passent au jugement de certains, pour arides et rebutants, sont donc, au contraire, pour les archivistes qui ont le feu sacré, une source de vraies jouissances, où se retrempe, s'il en était besoin, l'amour de la patrie. Ce sont ces parchemins ou ces paperasses anciennes qui nous font entrer dans la vie intime et publique des siècles passés, qui nous révèlent les grandeurs et les faiblesses de ceux qui nous ont précédé sur le même théâtre, les progrès et les décadences des institutions, des corporations, nous rappellent l'origine des monuments, des établissements qui subsistent encore ou qui ont succombé dans des cataclysmes pour faire place à d'autres, déroulent à nos recherches les vicissitudes politiques, religieuses, militaires, industrielles, agricoles et scientifiques de chaque époque [1].

Le séjour de l'abbé Ducis aux Archives de la Haute-Savoie est la dernière étape de sa vie publique. Il y resta aussi longtemps qu'il put et ne se résigna à quitter

1. *Revue savoisienne*, 1870, p. 14.

ce poste de prédilection que sur les conseils réitérés de son médecin : au mois d'août 1892 il obtint sa mise à la retraite. Après quelques mois de repos, débarrassé des préoccupations absorbantes d'un service quotidien, l'ancien archiviste songea à mettre en œuvre les nombreuses notes qu'il avait amassées au cours de sa longue carrière et rédigea une série de mémoires qu'il publia dans la *Revue savoisienne*. Dans nos séances de la *Société Florimontane*, qu'il présidait avec tant de bonhomie, tout en nous lisant de savantes communications, nous étions tous surpris de l'activité infatigable de ce septuagénaire et de sa présence d'esprit à diriger nos discussions. Nous aimions à l'entretenir de ses futurs travaux et il s'en ouvrait volontiers. Dans une lettre écrite le 30 décembre 1894 à son vieil ami, le chanoine Truchet, il passe en revue tous les travaux qu'il avait sur le chantier en regrettant de ne pouvoir les terminer aussi rapidement qu'il l'aurait désiré. Fatal pressentiment : le lendemain, à cinq heures du soir, au moment où, ayant déjà revêtu les vêtements sacerdotaux, il se préparait à donner la bénédiction dans la chapelle de l'Hospice des vieillards, dont il était aumônier, il s'affaisse, frappé d'une attaque d'apoplexie qui devait l'emporter quelques jours après, le 3 janvier 1895, à l'âge de 76 ans.

III.

Ainsi se termina cette vie simple, unie, dominée jusqu'à la fin par l'amour de la science. Qu'il me soit permis, après avoir suivi le regretté défunt dans les diverses phases de sa vie publique, d'esquisser quelques traits de son caractère.

Avec sa fière indépendance, sa fermeté de convictions, son esprit droit, l'abbé Ducis était l'un des beaux représentants de ces montagnards de Savoie qui ont conservé, sans altération, le type

national dans toute sa pureté. Qui ne le reconnaîtra à la lecture de ce portrait qu'il a tracé de ses compatriotes : « Le calme, la réflexion et la ténacité dont se compose le caractère des Savoyards leur permettent, dit-il, d'acquérir une instruction solide qui devient la base de leur conduite [1]. » Certes, l'un des traits saillants de cette physionomie était bien la ténacité : l'abbé Ducis sut poursuivre pendant de longues années, sans découragement, la solution des difficultés et des problèmes archéologiques qui le préoccupaient. Pendant plus de dix ans, hanté par ses recherches sur les *Voies romaines de la Savoie,* il consacra les vacances que lui laissait l'exercice du professorat à parcourir les routes, chaîne en mains et sac au dos, du Petit-Saint-Bernard, à Vienne et de Chambéry à Genève : il voulait déterminer les stations romaines portées sur les anciens itinéraires, et donner aux érudits des identifications sûres, leur permettant d'entreprendre des fouilles fructueuses. Fuyant les chemins battus, l'infatigable marcheur se faisait indiquer par les paysans les routes abandonnées qu'il allait gravir allègrement. Un jour, après avoir longtemps peiné dans un mauvais sentier, il éprouva une de ces émotions qui trempent un archéologue pour la vie. Il venait d'apercevoir à un tournant du chemin un tronçon de voie romaine merveilleusement conservé, indiscutable; c'était une découverte capitale qui confirmait toute une série d'hypothèses. La surprise avait été trop brusque, la joie trop grande; notre voyageur dut s'asseoir sur un talus, et tout en couvant des yeux son inestimable ruine, se mit en devoir, avant de s'y rendre, de réparer ses forces en tirant de son inséparable sacoche quelques victuailles.

Ces heureuses découvertes l'exposèrent parfois à de sérieux dangers. Etant allé un jour, au commence-

1. *Revue savoisienne,* 1870, p. 65, note.

ment du printemps, dans une région élevée du Faucigny, et s'étant attardé dans une montagne boisée et escarpée, à la recherche de quelques antiquités, il fut saisi par le brouillard à la tombée de la nuit, et dans son ignorance des chemins, craignant de choir dans un précipice, il se décida stoïquement à passer la nuit sur un énorme bloc erratique et se réveilla le lendemain très dispos, en secouant la neige qui avait couvert ses vêtements pendant son heureux sommeil.

Ces excursions archéologiques, préparées par de nombreuses lectures, donnèrent à l'abbé Ducis une connaissance exacte du pays et lui permirent de faire des travaux d'une valeur solide, d'autant plus remarquables qu'il s'est à vrai dire formé lui-même. En effet, malgré la fréquentation à Paris, lors de ses études théologiques à Saint-Sulpice, de certains cours spéciaux que ses supérieurs, remarquant déjà chez le jeune séminariste de rares aptitudes à l'érudition, l'avaient autorisé à suivre, l'abbé Ducis est surtout un savant local qui a su, sans le secours de ces riches bibliothèques publiques rendant la science si facile aux habitants de la capitale, produire des œuvres originales en vivant au milieu de nos ruines romaines, en respirant la poussière de nos archives, allant de la mairie à la cure et de la cure au château et revenant avec un riche butin. Servi par une mémoire merveilleuse et doué d'une puissance de travail peu commune; l'abbé Ducis était depuis longtemps, pour l'étude de nos antiquités, une grande autorité. Pour ne citer qu'un exemple parmi ces nombreux savants qui firent appel à sa collaboration, l'un des membres les plus écoutés de la Commission des monuments historiques, M. de Mortillet, le savant anthropologiste, ancien attaché du Musée de Saint-Germain, chargé de faire diverses recherches sur les monuments les plus intéressants de la Savoie, s'adressa à l'abbé Ducis qu'il avait

pu connaître et apprécier lors de son séjour à Annecy, où il exerça les fonctions de directeur du Musée et de la Bibliothèque.

Monsieur et ancien collègue de la Florimontane, lui écrit-il le 11 avril 1887, je viens faire appel au savant archéologue savoyard. Je dis savoyard d'une manière générale, parce que je ne m'adresse pas seulement à l'Archiviste de la Haute-Savoie, mais aussi au chercheur qui a si bien exploré la Savoie. Unissons-nous, cher collègue, pour sauvegarder les richesses artistiques et historiques que les brocanteurs de tous les pays ne nous ont pas encore enlevées. Veuillez m'indiquer tout ce que vous connaissez méritant d'être conservé... Je vous demanderai d'une manière toute spéciale de me signaler les inscriptions romaines et les pierres tombales historiques... Je compte sur votre dévouement à la science et à votre beau pays.

En Savoie, l'abbé Ducis exerça une grande influence sur le développement des sociétés savantes. La Société Florimontane surtout, dont il fut pendant plus de trente ans, avec une activité toujours infatigable, le soutien le plus ferme, fait une perte irréparable dont il est facile de juger l'étendue, en parcourant dans la liste bibliographique qui suit cette notice, l'énumération des nombreux travaux qu'il publia sous ses auspices. L'auteur des *Voies romaines* imprima en effet, dès 1861, ce remarquable mémoire dans les colonnes de la *Revue savoisienne* : trois ans plus tard, en 1864, il était élu vice-président de notre Société et, juste hommage dû à ses intéressantes publications, chaque année, cette distinction lui fut renouvelée par acclamation, à l'unanimité. L'Académie de Savoie, qui l'avait élu membre correspondant dès 1854, le reçut au nombre de ses membres effectifs, le 18 mai 1865. Le récipiendaire, suivant la tradition, prononça en cette occasion un discours sur un sujet de son choix intitulé : l'*Organisation provinciale des diocèses de Savoie* : j'aurai l'occasion de citer plus loin la réponse qui lui fut faite,

magnifique éloge de la vie laborieuse du nouvel élu. L'année dernière, les membres de l'Académie Salésienne le choisissaient pour présider leurs séances.

Les principales sociétés savantes de Savoie, de Suisse et de Piémont, que je ne puis citer, car leur énumération serait trop longue, auraient désiré s'assurer la collaboration précieuse de l'abbé Ducis [1]. Je me contenterai de rappeler le succès qu'il remportait aux congrès scientifiques réunissant tous les deux ans, en une assemblée cordiale, les représentants les plus autorisés de ces diverses sociétés. L'année dernière encore, à Aiguebelle, occupant le fauteuil de la présidence, il fut acclamé avec tant d'enthousiasme, qu'il ne pouvait se défendre d'un mouvement d'émotion en racontant le souvenir de cette journée. Il était un peu le père de ces Congrès des sociétés savantes savoisiennes; ce fut, en effet, l'abbé Ducis qui lança l'idée de ces réunions avec son vieil ami, l'ancien président de l'Académie de Savoie, M. Pillet, hélas ! mort aussi.

Le Comité des travaux historiques, au Ministère de l'Instruction publique, et la Commission de topographie des Gaules demandèrent de bonne heure à l'auteur des *Voies romaines* son concours pour leurs divers travaux et le nommèrent, à plusieurs reprises, membre correspondant. Le Ministère lui accorda, en 1862, les palmes académiques et, en 1868, la rosette d'officier de l'Instruction publique. En Savoie, Mgr Isoard voulut, de son côté, honorer l'abbé Ducis en lui conférant le titre de chanoine honoraire de la cathédrale d'Annecy.

La réputation universelle de l'archéologue était, en quelque sorte, consacrée par le peuple même, comme je puis l'attester par un souvenir personnel. Dans une promenade aux environs de Thônes avec mon ami

1. Mention spéciale, toutefois, pour l'Académie de la Val d'Isère que l'abbé Ducis chercha à constituer lors de son séjour à Moûtiers qui, bien que créée en 1865, cinq ans après son départ, est en partie son œuvre.

Marc Le Roux, conservateur du Musée, préoccupés de faire quelque trouvaille que nous désirions faire entrer au Musée d'Annecy, nous arrêtons une bande de paysans en les questionnant sur les inscriptions qui se trouvaient dans leur région. L'un d'eux nous indiqua à La Balme-de-Thuy une pierre intéressante placée au-dessus de la porte d'une chaumière, tout en nous avertissant qu'il était inutile de nous déranger puisque plusieurs « messieurs de la ville » avaient vainement essayé de la déchiffrer et que l'abbé Ducis lui-même y avait perdu son latin.

L'abbé Ducis avait pour son pays un attachement si grand qu'il refusa à diverses reprises des postes avantageux, entre autres, en 1862 une chaire au lycée d'Avignon et l'année suivante une autre dans celui de Chambéry; il voulut désormais se consacrer exclusivement à l'histoire de son cher Annecy devenu un domaine qu'il avait su, par ses heureuses découvertes archéologiques, rendre sien, où il voulut se reposer lors de sa mise à la retraite, malgré les avantages d'un séjour dans ses propriétés de famille, à Beaufort, peuplé cependant pour ce vieillard, qui avait le culte du souvenir, de tant de souvenirs d'enfance. Champion convaincu des gloires de sa Savoie, il sut défendre, souvent avec une chaleur communicative, la politique des princes de ce nom et mettre en relief les institutions sardes en les comparant à celles des puissances voisines. La recherche désintéressée de la vérité l'amena à démontrer par ses nombreuses brochures sur l'ancien régime, que la Savoie était, au siècle dernier, plus avancée que les plus grands Etats qui l'environnaient. « La vérité de cette assertion, disait-il, entrera sous peu dans le domaine de l'histoire par la publication de documents très intéressants de nos Archives Départementales [1]. » Et vraiment, même dans ses disser-

1. *Revue savoisienne*, 1870, p. 65, note.

tations les plus arides, une phrase, un simple mot trahissent souvent, sous le style impersonnel de l'érudit, l'émotion du patriote, exalté non seulement par le souvenir d'un passé glorieux mais encore s'enthousiasmant à la vue des paysages grandioses de nos Alpes dont il aurait voulu faire connaître les beautés. Dans une lettre écrite à ses amis de la *Revue savoisienne*, il y a quelque trente ans, à l'occasion d'un voyage sur les bords du lac de Brienz au milieu d'une foule de touristes, on sent vibrer cette corde sensible :

Avouons en toute humilité que nous autres Savoyards, nous sommes un peu apathiques sous ce rapport, — dit-il, en faisant allusion à l'habileté des Suisses pour garder les voyageurs en leur créant des distractions et un séjour plein de confort. — Vous me direz que nous sommes trop fiers pour mendier l'argent du touriste. Je répondrai que les Suisses sont encore plus fiers quand ils le tiennent, malgré l'extrême politesse avec laquelle ils l'ont obtenu. Cela n'empêche pas qu'il nous escroquent toujours Chamonix et le Mont-Blanc dans leurs guides et leurs cartes. Heureusement que nous les tenons par le pied, comme Jacob tenait Esaü quand ils firent leur entrée en ce monde. Mais à part le géant des Alpes, les lacs d'Annecy et du Bourget, qui est-ce qui connaît nos cascades simples, doubles, triples, nos grottes dont les profondeurs se perdent dans d'immenses pièces d'eau, nos lacs perchés sur les hauts plateaux, et ces profondes crevasses fouillées par les tourbillons des torrents, et ces ponts de roc, et toutes ces sublimes horreurs auxquelles nous sommes tellement habitués que nous ne prenons pas la peine de les offrir aux touristes de la plaine, je dirai mieux, à ces âmes d'élite fatiguées des plaisirs énervants des grandes villes et avides des émotions toujours nouvelles des grands spectacles de la nature [1].

Cette page pleine de verve ne semble-t-elle pas écrite d'hier, au moment où le vieil ami du défunt, M. Camille Dunant, fondait quelques jours après la mort de l'abbé Ducis, le Syndicat d'initiative de l'arrondissement d'Annecy pour attirer et retenir les étrangers dans notre région ?

1. *Revue savoisienne*, 1863, p. 83.

IV.

« Dans son intérieur — m'écrit un parent qui a vécu dans l'intimité de l'abbé Ducis, et toutes les personnes qui ont connu le défunt dans sa vie privée reconnaîtront l'exactitude de ce portrait — c'était le bonhomme vrai. Sous son écorce apparement rude, il y avait un cœur bien ouvert à l'amitié. Je sais un abbé qui, un jour, me dit : « Venez avec moi chez le père Ducis, je vous ferai rire. » Nous y allons ; il m'annonça en riant et comme M. Ducis travaillait, il ajoute : Ne vous dérangez pas, je connais le placard des amis. — Bien, bien, répond M. Ducis et mon ami monte sur une chaise, ouvre un placard, en tire une bouteille que nous bûmes tous trois en bénissant Dieu de ce que la poudre des archives ne faisait pas moisir le cœur.

« On a pu constater sa simplicité de vie, ses vêtements convenables mais modestes, son esprit jovial.... Le prêtre chez lui n'a pas souffert de l'emploi civil. J'ai constaté maintes fois son amour du saint Ministère. Il faisait souvent le prône du dimanche dans ses tournées d'archives. »

Et de fait l'abbé Ducis sut en plusieurs circonstances se montrer prédicateur de talent, notamment lors de la prise d'habit d'une de ses cousines, cérémonie où il prononça le discours de vêture avec une émotion si communicative qu'il s'attira les compliments de Mgr Magnin le félicitant d'être aussi expert à préparer les *voies spirituelles* qu'à découvrir les *voies romaines*.

Je ne saurais parler, comme il convient, des qualités sacerdotales du regretté chanoine Ducis : je me permettrai toutefois de citer un billet qu'il écrivit le 16 décembre, deux semaines environ avant sa mort, rédigé avec une foi naïve et confiante, imprégné de ce mysti-

cisme des pieux testaments qu'il avait si souvent déchiffrés pendant sa longue carrière de paléographe.

Entreprenant un voyage pour aller retirer mon cousin, Gabriel Ligeon, de l'hôpital de Saint-François de Sales à Villard-Sallet et le conduire à Chambéry ou à Annecy, dans une saison où je souffre habituellement beaucoup, je me recommande à la très sainte Vierge Marie, ma bonne mère, à mon ange gardien, à mes patrons les saints Claude et Antoine, à mes protecteurs saint Louis de Gonzague, saint Vincent de Paul, saint François de Sales et autres pour la gloire desquels j'ai travaillé : saint Jacques de Tarentaise, le bienheureux Pierre Favre, saint Germain de Talloires, saint Ruph, le bienheureux Ponce de Faucigny, le bienheureux Guillaume d'Orlié, etc...

V.

Avant de terminer cette notice par l'énumération des nombreuses dissertations de l'abbé Ducis, je crois devoir entrer brièvement dans quelques explications sur ses principales œuvres.

Le mémoire sur les *Voies romaines de la Savoie* contient une riche série d'observations faites avec un tel discernement que l'auteur s'est fait connaître rapidement, par cette œuvre qui est l'une de ses premières publications, comme un archéologue de valeur. Pour bien faire ressortir son importance et celle des études nombreuses que l'auteur publia dans la suite sur le même sujet, il convient de dire quelques mots sur les travaux de ses devanciers.

Albanis de Beaumont, en 1806, dans sa *Description des Alpes grecques et cottiennes,* n'a pas négligé de signaler, dans les localités qu'il a traversées, les antiquités par lui rencontrées et de présenter, le cas échéant, des hypothèses sur l'identification des noms de lieu mentionnés sur les monuments ou dans les documents de l'époque gallo-romaine. Malheureusement les aperçus ingénieux de cet auteur si intéressant sont souvent entachés d'erreur. La seule façon de déterminer avec

critique les voies et stations romaines fut inaugurée en Savoie par M. Pillet, qui se servit pour ces recherches de mesures prises sur le terrain comparées avec les distances milliaires indiquées par les monuments. Le baron Walckenaer, dans sa *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, jetta la plus grande confusion dans cette étude en s'efforçant de déterminer les stations par des mesures prises sur des cartes sans aucun contrôle sur le terrain, malheureuse méthode qui obligea ce savant, pour justifier des hypothèses invraisemblables, à supposer dans les documents des erreurs grossières et à inventer des localités impossibles.

L'abbé Ducis, malgré toute l'autorité qui s'attachait au nom de ce membre de l'Académie des Inscriptions, reconnut promptement les graves défauts de la méthode suivie par cet érudit et, résolument, étudia, avec une critique très judicieuse, ce sujet difficile. « Les cartes et les itinéraires modernes, dit-il, avaient induit en erreur ceux qui s'étaient occupés avant moi de cette étude. Je dus recourir au seul moyen possible pour arriver à un résultat sérieux : découvrir les vestiges romains ou qui présentaient quelque analogie, et à l'aide de ces tronçons, qui n'ont pu être isolés, en compléter le tracé, le mesurer sur place et, lorsque le résultat serait satisfaisant, en constater l'antiquité, si déjà elle n'était pas évidente [1]. » Et en effet, d'un pied infatigable, comme on l'a déjà dit plus haut, notre archéologue parcourut sans relâche les régions où il supposait pouvoir trouver les traces des stations mentionnées par l'Itinéraire d'Antonin et la Carte Théodosienne, dite Carte de Peutinger : son mémoire nous donne le résultat de ses sagaces observations pour une partie de la Savoie : c'est à dire la vallée de l'Isère depuis le Petit-Saint-Bernard, la route de Cham-

1. *Mémoire sur les Voies romaines*, p. 18.

béry à Vienne et celles de Chambéry à Genève et de Genève à Albertville.

Mais, dans toute une série de dissertations postérieures, l'abbé Ducis compléta et corrigea même à l'occasion ce premier mémoire. Ses fonctions d'inspecteur des Archives communales, qu'il exerça dès qu'il fut installé, en 1864, archiviste du Département à Annecy, lui permirent de parcourir toutes nos anciennes provinces et de découvrir des monuments remarquables de l'époque romaine. Il a su résumer avec beaucoup de soin, dans ses *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, publiées en 1871, toutes ses trouvailles sur le Chablais, le Faucigny, la Savoie, la Maurienne et la Tarentaise. Cet ouvrage, supplément indispensable à son mémoire sur les voies romaines, renferme une grande partie de l'histoire de ces provinces pendant la période de la domination gallo-romaine. L'auteur s'est efforcé de publier de nombreuses inscriptions relatives à ces pays, en les accompagnant de traductions et de commentaires étendus, souvent hardis, que dans une modeste préface, il croit prudent de soumettre à l'appréciation des hommes compétents. « Quelques conjectures, dit-il, paraîtront peut-être hasardées. La chronique routinière y perdra quelques fois le fil de ses errements. L'expérience des découvertes archéologiques doit nous préparer à ces découvertes imprévues. C'est moins, du reste, une tendance à mesurer des horizons nouveaux que la recherche plus positive d'un passé méconnu. »

La chaleur que l'abbé Ducis mettait à défendre, dans la discussion, ses théories, l'amena souvent, pour réduire au silence ses contradicteurs, à composer des brochures ou même des livres d'une grande importance. Sa monographie de *Saint Maurice et la Légion thébéenne* est due à une polémique soulevée à l'un des

Congrès des sociétés savantes de Savoie dont il est bon de rappeler les phases principales. En 1879, au Congrès tenu à Annecy, dans une lecture faite sur le nom de Saint-Julien en Maurienne, le baron de Ponnat [1] contesta l'existence de ce saint dont la tradition aurait fait un soldat de la légion thébéenne et nia même énergiquement l'authenticité du martyre de saint Maurice, chef de cette légion ; l'abbé Ducis protesta avec âpreté et annonça une réfutation en ajournant son adversaire au prochain Congrès. Et, en effet, l'année suivante, au Congrès tenu à Chambéry, dans la séance du 10 août, l'abbé Ducis ouvrit les débats en lisant un mémoire sur la réalité du massacre de la légion thébéenne : le baron de Ponnat riposta en développant les arguments déjà émis au précédent Congrès. Nouvelle réfutation de l'abbé Ducis, nouvelle réplique de son contradicteur. L'ardeur apportée par les deux orateurs dans cette joute savante nécessita l'intervention d'un des membres les plus autorisés du Congrès, et par ses travaux d'érudition et par sa haute situation dans la magistrature, M. Jules Vuy qui, s'appuyant sur des recherches personnelles, se prononça en faveur de l'abbé Ducis [2]. La presse locale s'émut de cette discussion : chacun des deux adversaires eut de violents partisans : la véhémence de la lutte se trahit dans les réponses de M. de Ponnat [3].

Enfin, pour terminer ce débat, l'abbé Ducis commença la publication d'une monographie relative à saint Maurice qu'il acheva en 1887 et réunit en tirage à part, respectable volume de 221 pages. Cet ouvrage contient non seulement l'historique du martyre de la légion thébéenne, massacrée au commencement du IVe siècle sur l'ordre du César Maximien Hercule, dans

1. Publiée dans la *Revue savoisienne*, 1879, p. 104.
2. Voir son discours dans le *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes* tenu à Chambéry en 1880, p. 142 et suivantes.
3. *Mémoires de la Société savoisienne*, 1881, p., 264 et 1882, p. 277.

la vallée du Haut-Rhône, mais encore le récit des faits les plus importants relatifs à l'abbaye de Saint-Maurice, élevée au cours du IVᵉ siècle dans le voisinage du lieu où l'exécution fut consommée, jusqu'au XVIᵉ siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où ce monastère cessa de se trouver sur les terres de la Maison de Savoie. Des notes copieuses, placées en appendices, contiennent des indications utiles sur des points peu connus de l'histoire des princes de cette Maison ou sur l'archéologie de nos régions [1].

La solution de ce problème si embarrassant du passage des Alpes par Annibal, qui a si longtemps occupé l'esprit curieux de l'abbé Ducis, nous prouve la sincérité apportée par l'auteur dans ses travaux et sa franchise à reconnaître ses erreurs, lorsqu'il avait la conviction de s'être trompé, bien qu'il supportât assez peu, en général, la contradiction. Déjà en 1853, dans le *Journal de l'Institut historique de France* il avait essayé de concilier les systèmes de Polybe et de Tite-Live en cherchant la route du général carthaginois par l'Isère, la vallée de Beaufort, les cols du Cormet et de la Seigne et la vallée d'Aoste. Mais les divergences de ces deux historiens l'amenèrent à déclarer dix ans plus tard, au *Congrès scientifique de France* tenu à Chambéry que l'on ne pouvait mettre d'accord ces deux témoignages

1. L'abbé Ducis a été, après la publication de ce mémoire, honoré d'un bref dont je donne la traduction d'après la *Revue du diocèse* du 30 août 1889 :

« Vous Nous avez fait remettre, cher fils, un volume portant ce titre : *Saint Maurice et la Légion Thébéenne*. A ce présent, vous avez joint plusieurs autres ouvrages traitant de divers sujets. La variété même des matières traitées dit assez quel est votre savoir. Nous professons la plus haute estime pour les lettres et les sciences, et l'un de Nos plus grands désirs est qu'elles soient cultivées avec succès par les membres du Clergé.

« C'est par ce motif que Nous aimons à vous adresser Nos félicitations, et que Nous vous engageons à persévérer dans cette application de votre esprit à des études si utiles à la société chrétienne. Comme gage des biens célestes et pour vous témoigner toute Notre bienveillance, Nous vous accordons avec grande effusion la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 25 juillet de l'année 1889, et de Notre Pontificat la douzième.

« LÉON XIII, PAPE. »

puisque, d'après la version de Polybe, Annibal avait effectué son passage par la vallée pœnine; d'après celle de Tite-Live, il aurait choisi les défilés des Alpes cottiennes. Après des courses persévérantes dans toutes nos régions, en 1869, l'abbé Ducis, se prononça résolument pour la version de Polybe dans sa brochure intitulée : *Le Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, et défendit avec véhémence, l'itinéraire par la vallée du Rhône jusqu'à Seyssel, le Chablais en longeant depuis Machilly les rives du lac Léman, le cours du Haut-Rhône et le Grand-Saint-Bernard, et résuma de nouveau ces mêmes conclusions dans un mémoire composé longtemps après, en 1886, intitulé *Les Pœni d'Afrique et les Alpes pœnines*.

Les nombreuses dissertations publiées, dans la suite, sur les antiquités romaines par l'abbé Ducis, contiennent d'importantes rectifications qui rendaient ses précédents mémoires d'une lecture difficile. Une réédition s'imposait. L'auteur lui-même le reconnaissait en portant un jugement sur l'ensemble de son œuvre épigraphique : « La Société Florimontane, dit-il, m'a engagé à réunir mes dissertations dans une nouvelle édition. Ce serait une refonte totale. Car plusieurs hypothèses présentées alors pour ne négliger aucune des prétentions locales doivent tomber aujourd'hui que des études comparées ont porté une nouvelle lumière sur les lignes indiscutables. Il y aurait des retouches sur bien des détails mieux connus, des affirmations plus certaines pour des tracés proposés timidement aux débuts d'une œuvre qui n'avait pas de précédent dans notre région [1]. »

La mort l'a interrompu dans son œuvre.

1. *Voies romaines, section d'Aoste à Genève*, 1894, p. 7.

Après ses recherches sur l'archéologie gallo-romaine, qui resteront, malgré la tendance de l'auteur à former des conjectures parfois trop ingénieuses, surtout dans le domaine de la philologie, son principal titre scientifique, le sujet qui a le plus passionné l'abbé Ducis est certainement l'étude des faits peu connus de l'histoire des princes de la Maison de Savoie. Là encore, il est regrettable que l'auteur n'ait pu résumer ses trouvailles dans un ouvrage d'une consultation facile. La multiplicité des questions traitées en rendait il est vrai la composition difficile. Toutefois l'un de ses travaux contient un exposé assez étendu des vicissitudes subies par la Savoie depuis le XVI[e] siècle : C'est sa brochure intitulée *Occupation, Neutralité militaire et Annexion de la Savoie*, publiée en 1877. L'énoncé de ce titre prouve déjà que l'auteur savait, le cas échéant, servir les intérêts supérieurs du pays par ses patientes recherches historiques. Il revint d'ailleurs, plus tard sur cette question de *neutralité*, dans un factum publié en 1892. Cette préoccupation de la défense de nos frontières lui a suggéré également la publication faite quelques mois avant sa mort sur l'*Ancien, le nouveau Chablais et le Haut-Faucigny*, pour démontrer la nécessité de maintenir dans ces régions nos limites naturelles et les fautes commises par la diplomatie sarde au sujet de leur délimitation.

Les intéressantes notes publiées par l'abbé Ducis sur différents princes de la Maison de Savoie sont surtout des éclaircissements et des commentaires. Rarement il a entrepris la publication de documents relatifs à ces règnes, et les quelques exceptions que l'on pourrait citer prouvent avec quel bonheur il savait les choisir. Son *Mémoire sur la Savoie, présenté au Cabinet de Versailles pendant l'occupation espagnole, par M. de Bonnaire*, est un texte très précieux pour l'étude de la situation économique de notre province au milieu du

XVIIIe siècle : les observations judicieuses du ministre de Louis XV, d'Argenson, qui a annoté ce document, en consacrent la valeur officielle.

Le long séjour de l'abbé Ducis à Annecy l'amena à composer une série de dissertations sur l'histoire de notre ville et celle de ses princes. Sa brochure sur *Annecy et les ducs de Genevois et de Nemours*, malgré son développement, ne contient qu'une bien faible partie des précieux renseignements disséminés dans une foule d'articles. On les trouvera groupés dans la Bibliographie ainsi que les Mémoires qu'il a composés sur les sujets les plus divers, et dont le titre indiquera suffisamment la substance.

La longue liste de ces travaux sera plus éloquente que les éloges les plus enthousiastes. Le lecteur restera étonné devant ce témoignage de la prodigieuse activité du vieillard que nous avons eu le malheur de perdre en pleine possession de ses facultés.

Je suis trop heureux, en terminant, de citer les paroles d'un homme qui laissa la réputation d'un esprit droit, éclairé et impartial, M. Greyfié de Bellecombe, ancien président de chambre à la Cour d'appel de Chambéry, cet avocat distingué qui, avant d'occuper ces fonctions élevées, sut mériter les suffrages de ses compatriotes aux élections législatives de 1860, en provoquant par son intelligente activité l'annexion de la Savoie à la France. Lors de l'entrée de l'abbé Ducis à l'Académie de Savoie, en 1865, le comte de Greyfié, occupant le fauteuil de la présidence, sut faire en termes judicieux l'éloge du récipiendaire :

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, qu'une des choses que notre Compagnie est heureuse de présenter en votre personne, c'est l'exemple, un grand exemple.

Vous souvient-il, Monsieur, de la première fois que j'eus l'honneur de vous voir, il y a bientôt un quart de siècle ? Vous étiez alors le vicaire inconnu d'une paroisse des montagnes ; vous n'a-

viez à votre disposition ni livres, ni conseils, ni direction scientifique. Et cependant, tout jeune encore, vous aviez trouvé le moyen de parcourir les annales de notre passé, de les étudier dans les anciens auteurs et de comparer leurs passages souvent énigmatiques avec les choses elles-mêmes. L'épigraphie de nos vallées vous était familière, et vous connaissiez déjà tous les monuments de notre histoire nationale. Depuis lors, et au milieu des fatigues de l'enseignement et dans une ville où vous trouviez peu de personnes et peu de livres qui vous pussent aider, vous avez continué à marcher à pas sûrs vers la vérité historique ; vous êtes devenu une autorité dans la science.

Ne m'est-il pas permis de vous dire que vous êtes un exemple, un grand exemple de ce que peut le talent, uni à l'énergie du caractère, un exemple de ce qu'obtient la puissance du vouloir [1].

Tel fut en effet le chanoine Ducis ; cette vie modeste, toute remplie par un labeur obstiné, peut admirablement se résumer dans la devise de l'illustre parent dont il partageait, en véritable fils de la Savoie, les convictions fermes et indépendantes, l'académicien Ducis : *Senex sine tabe.*

Max Bruchet.

*
* *

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE L'ABBÉ DUCIS

L'abréviation *R. s.* désigne la *Revue savoisienne.* — Les travaux relatifs à l'archéologie gallo-romaine et à l'histoire des princes de Savoie ont été classés dans l'ordre des dates de publication, afin de permettre au lecteur de trouver plus facilement les dernières brochures publiées par l'auteur, classement rendu nécessaire en raison des corrections faites par M. l'abbé Ducis dans les brochures imprimées à des dates diverses sur le même sujet.

Je n'ai pas cru devoir faire figurer dans la Bibliographie des œuvres de l'abbé Ducis, les communications faites à la Société Florimontane et résumées dans les procès-verbaux des séances, parce qu'elles ont été utilisées dans les dissertations que l'auteur a publiées.

1. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. IX.

I.

TRAVAUX RELATIFS A LA SAVOIE.

Archéologie gallo-romaine.

Le passage d'Annibal, *Journal de l'Institut historique de France,* année 1853.

Note sur quelques inscriptions, *Académie de Savoie,* 1854, p. XIII.

Gevrier, *Revue savoisienne,* 1862, p. 9.

Antiquités de Seyssel, *R. s.*, 1862, p. 67.

Cachet de Pompée (intaille du Musée d'Annecy), *R. s.*, 1862, p. 26.

Les Fins, Bautas et Annecy. *Annecy*, 1863, in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1863, p. 38, 48, 53.)

Mémoire sur les voies romaines de la Savoie. *Annecy*, 1863. 148 pages in-8° avec 2 cartes (Tirage à part, avec importantes corrections, d'articles parus dans la *R. s.,* années 1861, 1862, 1863.)

A quelle époque pourrait-on rapporter l'invasion des Allobroges, des Ceutrons, des Médulles, des Garoceles. Qu'étaient les Acitavones. (Publié dans le *Congrès scientifique de France,* 30ᵉ session, tenue à Chambéry, en 1863, p. 495 à 504.)

Passage d'Annibal. (Publié dans le même volume, p. 511 à 525.)

Epoque de la soumission des Allobroges, des Ceutrons aux Romains. Leur organisation municipale et provinciale. (*Ibidem*, p. 525 à 549.)

Inscription du Larioz, section des Plagnes, commune de Passy), *R. s.*, 1864, p. 117.

Chemin et camp romains en Chablais, *R. s.*, 1865, p. 69.

Le Haut-Chablais à l'époque romaine, *R. s.*, 1865, p. 77.

Amphion, Abondance, J. César et le Léman, *R. s.*, 1865, p. 85.

La voie romaine de Genève au Simplon, *R. s.*, 1865, p. 93.

Le Faucigny à l'époque romaine, *R. s.*, 1866, p. 1.

Les Ceutrons dans le Haut Faucigny, *R. s.*, 1866, p. 13.

Encore les Allobroges et les Ceutrons dans le Haut Faucigny, *R. s.*, 1866, p. 21.

La province viennoise, *R. s.*, 1866, p. 32.

Jules César et le petit Saint-Bernard, les Ceutrons et les Salasses, *R. s.*, 1866, p. 37.

Dolmen, camps celtiques, tumulus, *R. s.*, 1866, p. 45.

Découvertes archéologiques à Viuz-la-Chiésaz (voie romaine), *R. s.*, 1866, p. 57.

Le Forum des Ceutrons, *R. s.*, 1866, p. 95.

Un procès archéologique, *R. s.*, 1866, p. 110; 1867, p. 20.

(Mémoire relatif aux prétentions d'Aime et de Moûtiers sur l'emplacement du forum des Ceutrons.)

Inscriptions romaines à Sion, Brailles, Hauteville, Seyssel, Fréterive, Gilly, Tournon. *Académie de Savoie*, 1866, p. XII.

Les Allobroges, à propos d'Alesia. Discussion historique et géographique. *Chambéry*, 1866, 41 p. in-8°.

La Sabaudia et les Sebagini. Origines de la Sabaudia, des Albanais et des Allobroges, *R. s.*, 1867, p. 37, 41, 49, 67, 101; 1868, p. 1, 29, 49, 67, 75.

Inscriptions de St-Jean de la Porte, *R. s.*, 1867, p. 39.

Les Allobroges et Annibal, *R. s.*, 1868, p. 83 et 91.

Brigantio en Tarentaise, *R. s.*, 1868, p. 103.

Polybe et le Grand-Saint-Bernard, *R. s.*, 1868, p. 111.

Annibal et l'Alpe pœnine, *R. s.*, 1869, p. 9.

Polybe et le Rhône, *R. s.*, 1869, p. 17.

Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes. *Paris*, 1869, 110 p. in-8°.

Les Gesates, Hercule et Annibal, *R. s.*, 1869, p. 25.

Les Allobroges sous la République romaine, *R. s.*, 1869, p. 68.

Antiquités de Gilly, près Alberville, *R. s.*, 1870, p. 31.

Deux inscriptions romaines de la Savoie (à St-Jean-Puy-Gauthier et à la Chapelle-Blanche), *R. s.*, 1870, p. 39.

Inscriptions romaines de la Savoie (à St-Pierre de Soucy), *R. s.*, 1870, p. 46.

Antiquités d'Aime, *R. s.*, 1870, p. 55, 67.

Bergintrum en Tarentaise, *R. s.*, 1870, p. 82.

La Maurienne, *R. s.*, 1870, p. 87, 95.

Le pagus du bassin d'Albertville, *R. s.*, 1871, p. 2, 9, 17.

La voie romaine et la voie celtique du Chablais, *R. s.*, 1871, p. 27.

Les qualificatifs gaulois dans les inscriptions romaines, *R. s.*, 1871, p. 69.

Un épisode de l'occupation burgonde au Ve siècle, *R. s.*, 1871, p. 43, 49, 57.

Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie entre le lac Léman et le Mont-Genèvre. *Annecy*, 1871, 279 p. in-8°.

Inscriptions romaines de St-Jean-Puy-Gauthier, de la Chapelle-Blanche, et de St-Pierre de Soucy, *Académie de Savoie*, 1872, p. CXXI.

Les Alpes graies, pœnines et cottiennes. *Annecy*, 1872, in-8°, 23 pages. (Tirage à part d'un article publié dans la *R. s.*, 1872, p. 25 et 37.)

Polybe d'accord avec tous les historiens sur le passage d'Annibal, *R. s.*, 1872, p. 45.

Les Allobroges sous la République romaine, *R. s.*, 1872, p. 61 ; 1873, p. 17.

La campagne de Pomptinus chez les Allobroges, *R. s.*, 1872, p. 69.

Culte religieux de nos contrées lors de la conquête romaine, *R. s.*, 1873 p. 51.

Une inscription romaine d'Annemasse, *R. s.*, 1873, p. 89.

Transformations sociales sous la domination romaine, *R. s.*, 1873, p. 57, 73.

Inscriptions romaines de Montgilbert, *R. s.*, 1873, p. 51.

Inscription romaine à Rumilly, *R. s.*, 1877, p. 62.

Les camps celtiques du Châtelard. Etude sur les Allobroges et les Ceutrons dans le Haut-Faucigny, avec carte et plan. *Annecy*, 1880, 41 p. in-8°. (Tirage à part d'articles publiés dans la *R. s.*, 1879, p. 99 et 1880, p. 37, 49, 66, 77.)

Albertville à l'époque romaine et la vallée de Beaufort au moyen âge. *Albertville*, 1883, 19 p. (Communication faite au Congrès d'Albertville en 1883.)

Les Pœni d'Afrique et les Alpes pœnines. Annibal en Chablais et en Vallais. *Thonon*, 1886, 36 pages. (Communication faite au Congrès de Thonon en 1886.)

Saint Maurice et la Légion thébéenne. *Annecy*, 1887, 221 p. in-8°. (Tirage à part d'études publiées dans les tomes III, VI et X des *Mémoires de l'Académie salésienne*.)

Les Allobroges et les Ceutrons, *R. s.*, 1890, p. 4, 44.

L'inscription de La Forclaz, sur Saint-Gervais. 8 p. in-8°. (Extrait du *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes,* tenu à La Roche en 1892.)

Les voies romaines de la Savoie, section d'Aoste à Genève. *Annecy*, 1894, 36 p. in-8°. (Tirage à part d'un article publié dans *R. s.*, 1893, p. 320 et 1894, p. 32 et 94.)

Le royaume de Cottius, qui sera publié dans le *Congrès des Sociétés savoisiennes, tenu à Aiguebelle en 1894.*

Le Répertoire archéologique des arrondissements de Moûtiers et d'Albertville, couronné par l'Académie de Savoie en 1863, *intéressant surtout pour l'époque de la domination romaine, n'a jamais été publié : l'auteur l'a d'ailleurs utilisé dans ses nombreux travaux sur l'époque romaine parus depuis cette époque.*

Histoire du moyen âge et des temps modernes.

Epoques et limites des invasions gothique, burgonde et franque. Invasions arabe, hongroise et normande. Colonies de Sarrasins. (Publié dans le *Congrès scientifique* de France, 30e session, tenue à Chambéry en 1863, p. 549 à 563.)

Mémoire sur la Savoie, présenté au Cabinet de Versailles pendant l'occupation espagnole, par M. de Bonnaire. *Annecy*, 1870, 46 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, année 1870, p. 35, 47, 62.)

Pasquinade diplomatique. Dialogue biblique sur la guerre du Montferrat en 1615. *Annecy*, 1870, 19 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, année 1870, p. 27.)

Mariage de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, *R. s.*, 1870, p. 24.

Episodes de la dernière occupation espagnole [en Savoie, 1742-48] *R. s.*, 1870, p. 75.

Henri IV à Beaufort, *R. s.*, 1871, p. 94.

Un *casus belli* entre Genève et la Savoie, en 1667, *R. s.*, 1873, p. 41, 54.

L'occupation espagnole au siècle dernier (en collaboration avec M. l'abbé Gonthier), *R. s.*, 1873, p. 94, 101.

Occupation, neutralité militaire et annexion de la Savoie. *Paris*, 1877, 164 p. in-8°. (Cf. *R. s.*, année 1877, *passim.*)

Les comtes et ducs de Genevois de la Maison de Savoie, *R. s.*, 1877, p. 89.

Les juridictions du Genevois, *R. s.*, 1878, p. 25.

Date de la naissance de Thomas Ier de Savoie, *R. s.*, 1878, p. 73.

Les anciens comtes de Genevois, *R. s.*, 1879, p. 32.

La campagne de Louis XIII en Savoie. Résumé historique présenté au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy, août 1879. (*Annecy*, 1880, 18 p. in-8°.)

Henri de Savoie et Anne de Lorraine, *R. s.*, 1882, *passim.*

Charles Emmanuel de Savoie, duc de Genevois, *R. s.*, 1882, p. 53.

Entrée de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este à Annecy, *R. s.*, 1883, p. 16.

Henri de Savoie et Anne de Lorraine. Date de la mort d'Anne d'Este, *R. s.*, 1883, p. 41.

Les impôts d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. *Montmélian,* 1885. (Extrait du compte rendu du Congrès des sociétés savoisiennes tenu dans cette ville, p. 117.)

L'Epaona du Concile de 517. (Communication faite au Congrès de Thonon en 1886. *Thonon,* 13 pages in-8°.)

Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais, le Faucigny et sur les corps judiciaires relevant de différents princes dans ces contrées. Communication faite au Congrès de Rumilly, août 1888. (*Rumilly*, 1889, 43 p. in-8°.)

Anne d'Este, duchesse de Genevois et de Nemours. Ses obsèques à Annecy, en 1607. *Annecy*, 1891, 32 p. (Extrait de la *R. s.*, année 1891, p. 6.)

Décès de Christine de France et de Françoise de Valois, *R. s.*, 1891, p. 206.

La neutralité militaire de la Savoie (plaquette de 30 p. publiée en 1892, à Annecy, sans nom d'auteur).

Epoque de la mort d'Humbert III, comte de Savoie, *R. s.*, 1893, p. 38.

L'ancien, le nouveau Chablais et le haut Faucigny. Confins, dès l'époque romaine jusqu'au XVIII[e] siècle. *Annecy*, 1894, 30 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1894, p. 217.)

Les Sarrasins en Savoie, *R, s.*, 1894, p. 300.

Histoire des localités.

Annecy.

Le Musée d'Annecy, *R. s.*, 1863, p. 4.

Noms des mas consignés au cadastre d'Annecy la ville en 1730, *R. s.*, 1866, p. 59, 84.

N.-D. de Liesse, *R. s.*, 1870, p. 69, 99; 1871, p. 13, 21, 38.

Dénombrement de 1561, *R. s.*, 1871, p. 101.

Le faubourg Perrière et le pasquier du Tillier, *R. s.*, 1872, p. 30.

L'hôpital des pestiférés, *R. s.*, 1872, p. 57, 67, 72.

Les Marquisats, près d'Annecy, *R. s.*, 1872, 77.

La Maison de la Galerie (aux Marquisats), *R. s.*, 1872, p. 78.

L'hôpital général de la Providence à Annecy, *R. s.*, 1872, p. 85, 93 ; 1873, 1.

Annecy et la Maison de Genevois-Nemours, *R. s.*, 1873, p. 20, 25.

Un pèlerinage de Turin à Annecy en 1668, *R. s.*, 1873, p. 62.

Pèlerinage de Paris à Annecy en 1630, *R. s.*, 1873, p. 65.

Pierre tombale de 1596 à Annecy (Philibert Jacquemier, orfèvre), *R. s.*, 1874, p. 31.

L'abbaye de Sainte-Catherine, près d'Annecy, *R. s.*, 1875, p. 6, 19, 28, 38.

L'inondation de 1651 à Annecy, *R. s.*, 1875, p. 73.

Un épisode de l'histoire d'Annecy (1629-1630), *R. s.*, 1879, p. 79.

Discours d'ouverture des tribunaux d'Annecy (1618). Antoine et René Favre. Un mystère au Collège, *R. s.*, 1881, p. 101.

Date de l'érection du diocèse d'Annecy, *R. s.*, 1882, p. 90.

Annecy et les ducs de Genevois et de Nemours. *Annecy*, 1883, 93 p. in-8°. (La couverture porte la rubrique : 2e partie, mais la 1re partie n'a pas été tirée

à part : on en trouvera les éléments dans les articles énumérés ci-dessus). Cet ouvrage renferme, avec quelques modifications, les divers articles publiés dans la *R. s.* en 1882 et 1883.

Le château d'Annecy, *R. s.*, 1884, p. 13.

Les hôpitaux d'Annecy. Le Tripot, la ville de Bouz, *R. s.*, 1886, p. 223.

Personnel du château d'Annecy en 1536, *R. s.*, 1888, p. 35.

Le lac d'Annecy d'après Delbene, *R. s.*, 1890, p. 58.

Un monument retrouvé à Annecy (chapelle de la rue Grenette), *R. s.*, 1891, p. 51, 121.

Le vicus Bous, *R. s.*, 1891, p. 117.

Les origines d'Annecy, *R. s.*, 1891, p. 170.

La cloche N.-D. de Pitié (faubourg de Bœuf), *R. s.*, 1891, p. 254.

Le moulin à tabac de Pierre Roux (moulins de Sainte-Catherine), *R. s.*, 1891, p. 270.

Les origines d'Annecy, *R. s.*, 1892, p. 22.

Les Pasquiers et les chevaliers tireurs d'Annecy, *R. s.*, 1892, p. 196.

Le Palais de l'Isle à Annecy. *Annecy*, 1894, 78 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1892, p. 38, 90 ; 1893, p. 18 : 1894, p. 155.)

Annecy-le-Vieux.

Notre-Dame de Provins, *R. s.*, 1877, p. 91.

Beaufort.

La vallée de Beaufort en Savoie. *Annecy*, 86 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, années 1863 *passim*.)

Albertville à l'époque romaine et la vallée de Beaufort au moyen-âge. *Albertville*, 1883, 16 p. in-8°.

Belleville de Hauteluce.

Promenade archéologique à Belleville de Hauteluce. — *Annecy*, 1870, 15 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1869, p. 104.)

CHAMONIX.

Fondation du prieuré, *R. s.*, 1879, p. 3, 15.

Richesses métallurgiques de cette vallée, *R. s.*, 1880, p. 39.

DINGY-SAINT-CLAIR.

Le pont et le prieuré de Saint-Clair, *R. s.*, 1874, p. 17.

ETEAUX.

L'église d'Eteaux, *R. s.*, 1874, p. 80.

LA ROCHE.

Les croix de La Roche, *R. s.*, 1874, p. 80.

La Bénite-Fontaine de La Roche-en-Faucigny. *La Roche*, 1884, (sans nom d'auteur).

NERNIER.

Nernier, *R. s.*, 1865, p. 91 et 97.

THONON.

L'église du collège de Thonon. Gaspard de Genève-Lullin, *R. s.*, 1873, p. 85.

Biographies.

Vies abrégées des saints Jacques et Marcel, premiers évêques de Tarentaise, Maxime, évêque de Riez, et Guérin, évêque de Sion. (Publiées dans la collection des *Petits Bollandistes* de P. Guérin, 1864).

Saint François de Sales en Tarentaise, *R. s.*, 1865, p. 37.
(Note sur les circonstances qui l'amenèrent à exercer en 1613, pendant la mission confiée à Madrid à Mgr Germonio, archevêque de Moûtiers, les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tarentaise.)

Les familles de Sales et de Villette-Chevron, Germonio et le président Favre, *R. s.*, 1865, p. 45.

Quelques portraits de saint François de Sales, *R. s.*, 1884, p. 31.

Le cardinal Chigi au tombeau de saint François, *R. s.*, 1876, p. 1.

Doctorat de saint François de Sales, *R. s.*, 1877, p. 75; 1878, p. 53.

Le Saint Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales. *Annecy*, 1883, 28 pages, et 2me partie publiée à Annecy, 1884, 42 p. (Cf. *R. s.*, année 1883, *passim.*)

Le Bienheureux Favre ou Lefèvre, *R. s.*, 1872, p. 96.

Le cardinal Billiet, *R. s.*, 1873, p. 33.

Jacques Fabri ou Le Febvre d'Etaples, *R. s.*, 1874, p. 59.

Testament [d'Albert Baussant], curé d'Arenthon au siècle dernier, *R. s.*,, 1874, p. 77.

Testament de François de La Perrière, *R, s.*, 1878, p. 45.

Le tombeau Gojon (au Musée d'Annecy), *R. s.*, 1881, p. 20.

Tombeau de Mme Pfingrin Lichholtz à Seyssel, *R. s.*, 1881, p. 103.

Le Père Nouvellet, chanoine d'Annecy, 1881, p. 109, 117.

Vaugelas (sa naissance), *R. s.*, 1870, p. 1.

Innocent V, pape, originaire de Tarentaise, *R. s.*, 1870, p. 43, et 1871, p. 97.

Henri de Granson, évêque de Genève, *R. s.*, 1886, p. 8.

M. l'abbé Martinet, mort à Moûtiers en 1871, *R. s.*, 1871, p. 47.

Notice sur don Baranzano, père barnabite, professeur au collège chappuisien d'Annecy. *Annecy*, 1881, 16 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, année 1881, p. 85.)

La rue Ducis. Les familles Ducis et de Granier. Communication faite au Congrès de Chambéry 1890. *Chambéry*, 1890, 17 pages in-8°.

Les Mandrin en Savoie. Communication faite au Congrès de Chambéry. *Chambéry*, 1890, 16 p. in-8°.

L'époque de saint Bernard de Menthon. *Annecy*, 1890, 16 p. in-8°. (Ext. de la *R. s.*, année 1890, p. 156.)

André de Montfort, gouverneur de Nice (1539-1562). *La Roche*, 13 p. in-8°. (Communication faite au Congrès tenu à La Roche en 1892.)

Etudes diverses relatives à la Maison de Savoie.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie. Discours de réception à l'Académie impériale de Savoie, prononcé le 18 mai 1865. *Chambéry*, 1866, 47 p. in-8°. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, tome IX.)

Origine des cité et diocèse de Tarentaise. Communication faite au Congrès de Moûtiers. *Moûtiers*, 1882, 15 p. in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

L'histoire et le *Regeste genevois*. Rapport lu à la Société Florimontane le 14 janvier 1867. *Annecy*, 1867, 24 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*)

Les archives historiques de Savoie. *Annecy*, 1870, 19 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1870.)

Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Savoie antérieures à 1792 (1re livraison). *Annecy*, 1892, xv et 23 p.

La légende de la ville d'Ars, en Dauphiné, *R. s.*, 1867, p. 30.

Le Mystère de saint Bernard de Menthon, *R. s.*, 1866, p. 11.

Notice pour les eaux thermales de Moûtiers, *R. s.*, 1869, p. 55.

Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comte de Vaudemont, *R. s.*, 1880, p. 81.

Les registres de l'état civil en Savoie, *R. s.*, 1883, p. 107.

Copie des manuscrits avant l'imprimerie, *R. s.*, 1884, p. 23.

Philologie.

Origine du nom de Savoie, *R. s.*, 1868, p. 9.
Noëls savoyards, *R. s.*, 1870, p. 56, 66, 74.
Les noëls de Scionzier, *R. s.*, 1878, p. 56, 81, 95.
Prose en l'honneur de saint Nicolas (XIIe siècle), *R. s.*, 1879, p. 25.
Onomatologie, *R. s.*, 1890, p. 86.

Industrie et agriculture.

Les fondeurs de cloches Aubry, *R. s.*, 1892, p. 215.
La Savoyarde, bourdon de la cathédrale de Montmartre, *R. s.*, 1893, p. 39.
La pomme de terre en Savoie (Note sur Jacques Pignarre, curé d'Andilly, au XVIIIe siècle.), *R. s.*, 1869, p. 61.
Ravages des fruits de la terre au siècle dernier, *R. s.*, 1873, p. 36, 47.

Coutumes.

Le roy des cordonniers (1564), *R. s.*, 1883, p. 107.
Le roy des merciers, *R. s.*, 1884, p. 25.
Le gâteau des Rois, *R. s.*, 1884, p. 9.

Miscellanea.

Le sort des trouvailles archéologiques, *R. s.*, 1893, p. 267.
Les joyaux de la Maison de Savoie, *R. s.*, 1877, p. 83.
Regichia, *R. s.*, 1877, p. 65.
Calendrier grégorien, *R. s.*, 1879, p. 1.
A propos des bolides. Un point de mythologie, *R. s.*, 1869, p. 51.
Le bolide et la vouivre, *R. s.*, 1870, p. 18.
Encore les Jomarons, *R.* s., 1881, p. 32.

Sociétés savantes.

Lettre sur le Congrès scientifique de Chambéry, *R. s.*, 1863, p. 63.
Le Congrès de Fribourg, *R. s.*, 1863, p. 82.

Rapport sur le concours d'histoire de la Société Florimontane, *R. s.*, 1877, p. 8; 1879, p. 41 ; 1884, p. 56; 1893, p. 8.

II.

TRAVAUX ÉTRANGERS A LA SAVOIE.

Résumé de préceptes littéraires. L'éloquence. L'orateur. *Moûtiers*, 1859, 48 p. in-8°.

L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, *R. s.*, 1875, p. 76, 81.

L'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, nouvelle édition. *Annecy*, 1876, 70 p. in-4°.

PAUL CABAUD

« Les morts vont vite » dit la ballade. La lugubre camarde, servie par le terrible hiver que nous venons de subir, a fait des coupes sombres dans tous les rangs de notre population, fauchant indistinctement, aveugle moissonneuse, vieux et jeunes, riches et pauvres, savants et ignorants, bûcherons et artistes...

Le 6 mars, Paul Cabaud, le maître peintre annécien était enlevé à l'affection de tous. Qu'il soit permis à un de ses élèves, devenu un de ses meilleurs amis, de lui consacrer quelques lignes biographiques avant que sa tombe, trop tôt ouverte, ne soit définitivement scellée de cette lourde pierre : le temps et les soucis de l'heure présente qui emportent si rapidement toutes choses.

Paul Cabaud est né à Cran, en 1817. Il était fils d'un Jurassien, originaire de Champagnole, qui vint établir sur les bords du Thiou les forges exploitées aujourd'hui par la Société des Fonderies et Forges de Crans.

Ces bords du Thiou, encore une curiosité pour les étrangers et toujours chers aux artistes quoique l'industrie humaine y montre déjà sa nivelante régularité, étaient alors bien plus agrestes qu'à présent. De nombreuses chutes d'eau, de magnifiques cascades tombant de rochers moussus et tourmentés, roulant au gré de la plus folle fantaisie leurs flots écumants et grondeurs, mouillaient de leurs embruns irisés d'exubérantes frondaisons que dominaient des chênes superbes. Des îles boisées, dont il reste quelques-unes, divisaient le courant en bras nombreux formant, ici, des nappes tranquilles où se reflétaient les grandes herbes, là, de babillards ruisselets susurrant dans les joncs et les roseaux. Des fabriques rustiques reliées par des passerelles non moins rustiques et branlantes, émergeaient de toute cette libre nature encadrée au loin par les cimes du Parmelan et de la Tournette. Ce lieu était bien choisi pour développer le goût du dessin chez un enfant doué déjà de remarquables dispositions naturelles : le jeune Cabaud n'eut garde de résister à de semblables sollicitations. Guidé par M. Prosper Dunant, amateur éclairé et peintre consciencieux, il se lança bravement dans l'étude du paysage.

Aussi, après de bonnes études au Collège chappuisien d'Annecy, où le dessin ne fut pas oublié, on peut le croire, notre artiste en herbe, léger d'écus mais riche d'ardeur et d'espérance, prit le chemin de Paris.

Là, garanti contre les entraînements de tous genres par la nécessité de vivre avec 16 sous par jour, il se livra à un labeur obstiné. Tout en pratiquant la gravure en taille-douce, il suivait les leçons de l'école municipale de dessin et ensuite celle de l'école préparatoire des Beaux-Arts.

Cependant la vie était dure au jeune Cabaud ; il

apprit la lithographie et put ainsi augmenter ses légers moyens d'existence.

L'Ecole de Genève brillait alors de tout son éclat. Notre artiste se dirigea sur la ville de Calvin où il passa deux ans pour apprendre le portrait dans l'atelier d'Hornung. Puis, notre jeune peintre en tous genres s'achemina par petites journées vers l'Italie, esquissant, croquant les beaux sites du lac Majeur, s'inspirant aux chefs-d'œuvre de Gênes et de Florence. Il rapporta de ce premier voyage quantité de souvenirs et aussi, comme tout rapin qui se respecte, nombre de farces et d'anecdotes qu'il aimait à raconter plus tard, et cela dans un style gaulois, bon enfant, coloré comme sa palette, sérieux à la surface comme un pince-sans-rire mais avec une gaîté intérieure qui se trahissait par un tremblement particulier de sa pipe bien connu dans son intimité. Ses reconnaissants élèves de l'atelier d'amateurs que présidait M. Auguste Dunand ont souvent bien ri à l'audition de ces folles et innocentes histoires. Il y avait surtout une farce d'un certain comte *di Lago Majjore* et de son chapelain d'un inénarrable rabelaisianisme.

Marcheur intrépide et avide de nouveau, il entreprit bientôt un second voyage en compagnie cette fois d'un artiste bien connu parmi nous, M. Loppé, le peintre paysagiste. Ils firent, toujours à pied, croquant et peignant, le tour du Mont-Blanc, du Mont-Rose, de l'Oberland et des lacs d'Italie. On peut croire que la gaîté fut du voyage et que les charges ne chômèrent point. Il y eut là une histoire de sensation de froid que Cabaud, qui en avait été la victime, ne pouvait raconter sans en laisser tomber sa pipe, cette fois !

Après quelque temps passé à Lyon, où il s'était associé à un M. Fatalot pour l'exploitation d'un atelier de lithographie, il revint se fixer définitivement à Annecy.

Nommé professeur de dessin au collège, la municipalité lui confia également la direction de l'école gratuite du soir. Mais les émoluments étaient peu élevés, la peinture se vendait peu, des vues lithographiques de la ville et des environs faites dans les ateliers de l'imprimerie Saillet couvraient à peine les frais d'impression, Cabaud dont le talent d'assimilation était remarquable songea à ajouter à ses diverses ressources artistiques une ressource nouvelle. Les portraits en couleurs étant rares, il fit des portraits au collodion et il monta un atelier et un salon de photographie. Ce fut le premier atelier en ce genre à Annecy et il eut une certaine renommée. Mécanicien habile, chimiste et savant, il perfectionna ses appareils, en fabriqua de toutes pièces pour les agrandissements, trouva des bains de virage nouveaux et parvint à produire ainsi, dans cet art qui a fait tant de progrès de nos jours, de véritables œuvres de mérite.

L'atelier photographique parfaitement mis au point, c'est le mot, il abandonna à Mme Cabaud, sa jeune femme, le ministère du nitrate d'argent pour s'adonner entièrement à la peinture du paysage.

Si le mot de Boileau est toujours vrai, il le fut particulièrement pour notre artiste. Les amis et les profanes ne lui épargnèrent pas les critiques, mais, disons-le à sa louange, il a tout écouté avec une docilité angélique, avec ce mélange de douceur et de modestie qui constituaient le fond de son caractère et que nous avons tous pu apprécier. Profitant de toutes les observations, appelant les conseils, observant beaucoup par lui-même, il transforma comme par enchantement sa première manière, abandonnant le *pignochage*, le *trois-trois-trois*, comme il disait, pour l'étude approfondie des masses et de l'effet.

Comme œuvres principales de Paul Cabaud en ce genre, dont un grand nombre d'ailleurs sont au Mu-

sée de notre ville, signalons dans l'ordre chronologique — et ici nous ferons quelques emprunts à la plume autorisée du regretté Louis Revon :

La *Vue des anciens Canaux d'Annecy*. « Cette œu-
« vre marque le premier acte de la nouvelle manière
« du Maître. Sauf quelques tons qui rappellent un peu
« le genre de la chromolithographie, la couleur est sa-
« tisfaisante, et comme dessin il y a là une étude
« consciencieuse des pittoresques bicoques à peu près
« toutes détruites maintenant depuis la construction
« des quais. La description si colorée que Théophile
« Gauthier donne des baraques du quartier de l'Ile, à
« Genève, pourrait s'appliquer à ces cloisons branlan-
« tes, à ces murailles ventrues, à ces mansardes éta-
« gées les unes sur les autres et à ces galeries de bois
« qui s'avancent pour se mirer dans le canal. » Ce tableau est au Musée.

Le *Défilé de Dingy-Saint-Clair*. « C'est un effet de
« soleil levant ; un léger voile de vapeur s'étend à gau-
« che sur la Rochette ; à droite, une montagne, qui
« tombe presque à pic dans le Fier, est couronnée de
« nuages, au milieu, se dresse la Dent de Lanfon... »

Peut-être pourrait-on désirer dans ce tableau plus de légèreté, plus d'air ; mais il y aurait mauvaise grâce à remarquer ici des défauts qui ont disparu dans les œuvres suivantes.

L'artiste, séduit par le défilé de Dingy a reproduit plusieurs fois ce site dans des effets de lumière différents.

Le Glacier de la Brenva. Acheté par M. Laeuffer.
« Il est dans le même style que le précédent ; il offre
« dans les seconds plans une excellente étude de pins
« et de sapins ; le torrent et les roches qui le bordent
« sont bien rendus. »

Vue du Lac d'Annecy prise des hauteurs de Talloires.
« Tous nos concitoyens et des milliers d'étrangers

« connaissent ce ravissant point de vue ; à droite, la
« montagne d'Entrevernes soulevée comme un flot ; la
« presqu'île de Duingt et son monticule au terrain
« rougeâtre, puis des pointes accumulées dans le loin-
« tain, des promontoirs, des groupes de maisonnettes
« blanches ; tout cela se reflète dans la nappe bleue
« ou se fond dans les vapeurs. Il y a là-dedans un ta-
« lent d'observation, une finesse de touche, une har-
« monie qui lui font honneur. Cette grande et belle
« toile, envoyée à l'Exposition de Paris en 1867, fut
« achetée par le ministère des Beaux-Arts et offerte à
« notre Musée. »

Le Mont-Blanc vu du Col des Aravis. Cette grande toile, une des meilleures du Maître, est d'une coloration, d'un sentiment absolument exquis et vrai. C'est à l'aube ; le soleil encore loin derrière les sommets du Valais, projette au ciel de timides quoique déjà chaudes clartés qui éteignent les étoiles. Le Mont-Blanc sort de la pénombre, détachant sa masse imposante et blême dans le ciel incertain, étalant ses glaciers que l'on devine et qui se perdent dans les lointains non encore éclairés. Tout le premier plan, noyé dans cette ambiance qui n'est pas l'ombre mais qui n'est pas encore la lumière, a au suprême degré, cette impression particulière de la montagne qui s'éveille, impression unique, indéfinissable que tous les vrais amateurs de la montagne ont ressentie. Trois personnages, sac au dos, des contrebandiers peut-être, s'estompent au premier plan et animent cette grande scène rendue par Cabaud avec une vérité, une sensation aiguë que seul un sensitif de la montagne comme lui pouvait éprouver. (Au Musée.)

Le *Lever du soleil sur les lapiaz du Parmelan,* également au Musée, est dans le même style, le même sentiment de la sublime nature. Au premier plan, au lieu des grands arbres frémissant du *Col des Aravis*, les

rochers cassés, crevassés, nus, tourmentés comme par les affres d'épouvantables agonies, qui constituent les Lapiaz de notre unique Parmelan. Encadrons ce tableau, le chef-d'œuvre du Maître, d'un crêpe de deuil. Fini dans le courant de l'année passée, l'artiste n'a plus repris le pinceau depuis. C'est le chant du cygne ; il n'a rien produit de plus beau. C'est aussi son dernier cadeau à notre ville.

Citons encore, en paysages, les deux *panoramas des Alpes,* du Semnoz et du Parmelan. Les panoramas dont on jouit du sommet de ces deux belles montagnes sont devenus classiques, et si tout le monde les admire à juste titre, il est difficile d'y trouver le sujet d'un tableau au vrai sens artistique du mot. C'est pourtant là le tour de force auquel est arrivé notre artiste annécien. Le panorama du Parmelan, surtout, avec toutes ces montagnes et glaciers bien à leurs places et avec leurs physionomies personnelles, issant des vallées profondes et ensoleillées, tout cela noyé dans une intensité de plein air et de lumière scintillant dans les lacs bleus fait de cette toile une œuvre de tout point remarquable.

Citons pour mémoire les nombreux tableaux qui ornent son atelier, parmi lesquels de remarquables vues des bords du Thiou, quantité d'études dont quelques-unes de grande valeur ; quelques tableaux de fleurs, dont il excellait également à saisir les délicates et fraîches colorations, parmi lesquels une gerbe de chrysanthèmes remarquablement peints. Beaucoup d'autres paysages, achetés par des amateurs, sont allés répandre au loin la renommée d'un de nos premiers peintres de montagnes français.

Parlons maintenant de ses portraits. Notre Musée en possède quelques-uns qui sont certainement les plus remarquables. Les voici :

A citer d'abord le *portrait de Mgr Rendu,* évêque

d'Annecy. Ceux de nos concitoyens qui ont connu le savant évêque demeurent frappés de l'étonnante ressemblance, du mouvement, du souffle de vie qui anime ce portrait et qui le font comme sortir du cadre pour venir causer avec le visiteur.

Le portrait du Docteur Andrevetan. Un des bons morceaux du Maître. Ce sont bien là les traits, l'expression chercheuse et recueillie du poète philanthrope, fondateur de prix de vertu, d'hôpital et des concours de Belles-Lettres et d'Art sous la direction de la Société Florimontane et de la Ville d'Annecy.

Le portrait de Louis Revon. C'est bien là l'expression un peu angoissée bien connue et non moins bien rendue de l'érudit aussi modeste qu'aimable et empressé auquel nous devons personnellement, ainsi que beaucoup de nos jeunes camarades, tant de gratitude pour les précieux enseignements qu'il nous a prodigués. L'artiste n'a eu qu'à penser à l'ami, au réconfortant conseiller pour faire sortir de son pinceau une œuvre excellente.

Signalons encore le *portrait de son maître Hornung,* qui orne l'atelier du défunt et un autre, le meilleur de tous, connu seulement de ses élèves et de quelques personnes : le sien. Quelques-uns de ses élèves l'ont reproduit. Ils sont heureux car ils auront toujours devant eux la bonne et loyale figure de l'artiste désintéressé qui les a initiés aux intimes et profondes sensations de l'art.

Ses amis et ses admirateurs eux aussi seraient certainement très heureux de voir le portrait de Paul Cabaud, en bonne place, au milieu des excellentes œuvres signées de lui, que notre Musée s'honore de posséder.

Fidèle aux principes des vrais maîtres qui ont constitué notre grande Ecole, Cabaud était profondément convaincu que la pierre fondamentale de l'Art est le

dessin. Aussi avait-il travaillé le dessin avec opiniâtreté : il était un remarquable dessinateur et ses paysages au crayon ou au fusain sont de vrais Calame.

Un grand nombre sont aux mains d'amateurs; il en laisse des cartons volumineux. Un seul est à notre Musée : c'est une vue des rochers de Notre-Dame-des-Neiges au-dessus de la cascade de Morette.

Notre Maître était aussi un humoriste et son crayon habile excellait à saisir les scènes drôles et animées. Mais cela constituait ses petits repos artistiques intimes et, seuls, ses bons amis en ont eu connaissance. Nous étions de ceux-là et nous avons gardé le gai souvenir d'une suite d'illustrations au crayon pour les couplets de la *Pasnaille* du chansonnier rumillien Béard. Graveur-lithographe remarquable il a reproduit presque tous nos sîtes et nos vieux quartiers. Il serait facile de retrouver beaucoup de ces lithographies soignées et dessinées comme des tableaux finis.

Nous avons dit plus haut qu'il était un mécanicien habile; c'est dire que la lime était d'une rare docilité dans ses doigts. Si nous ajoutons que le rabot et le ciseau n'avaient pas de secrets pour lui, qu'il en eut remontré à Dubreuil pour la taille des arbres à fruits, nous aurons donné une idée de la rare faculté d'assimilation de notre distingué compatriote.

Dirons-nous les qualités de l'homme! Aimable et bon, dévoué et généreux, savoyard de la vieille roche, ramenant tout à l'amour de cette terre natale « qu'il faut remercier Dieu pour l'avoir fait si belle » comme dit Jacques Replat, un artiste de la plume, Cabaud ne comptait que des amis.

La mort l'a frappé sans le surprendre ; il avait accompli sa tâche : il est parti riche du bien accompli.

Hélas, sa vieillesse laborieuse qui aurait dû être préservée des soucis misérables qui assombrissent les dernières journées du travailleur, connut les amères

déceptions ; notre humanité égoïste et froide l'avait froissée de sa main ingrate...

Ame stoïque et grande, le vieux Maître qui avait donné trente ans de sa vie à l'enseignement artistique se garda de se plaindre et de récriminer. Il est parti comme il avait vécu, sans connaître la haine et le ressentiment.

Il dort maintenant son dernier sommeil en face de ce Crêt-du-Maure qu'il a peint tant de fois, où il fit sa dernière promenade, dans ce cimetière, en été, si rempli des fleurs qu'il aimait à peindre... Mais il reste éveillé dans le souvenir pieux et reconnaissant de tous ses élèves et de tous ceux qui ont pu apprécier sa bienveillance et son noble caractère.

I. NANCHE.

LE PRIEURÉ DU SAINT-SÉPULCRE D'ANNECY

Entre la caserne Decouz et le cimetière d'Annecy, on remarque, sur les bords du Thiou, un édifice à l'aspect antique, occupé maintenant par une fabrique de poterie et par un magasin à fourrages. — C'était jadis une église, et c'est tout ce qui nous reste de l'ancien prieuré des *chanoines réguliers du Saint-Sépulcre,* ainsi nommés parce qu'ils avaient eu, à Jérusalem, la mission de garder le tombeau du Sauveur.

L'origine de ce prieuré est restée jusqu'ici enveloppée d'un mystère que nous allons essayer de dissiper. Les uns le font remonter au xe siècle : c'est la version qu'adoptaient les chanoines eux-mêmes dans une requête adressée au roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III [1]. Mais on sait que les Ordres religieux, cédant à un amour-propre trop ordinaire, cherchent parfois,

1. Alphonse DESPINE, *Notice Historique sur le Saint-Sépulcre d'Annecy*, 1857.

comme les simples citoyens, à se créer des titres de noblesse.

D'autres, plus modestes, datent sa fondation du XIIe siècle [1]. Ils s'appuient sur une bulle du pape Alexandre V, du 18 avril 1410, en faveur de ceux qui feraient du bien à cette église ou qui s'associeraient à leur Ordre. A la demande des chanoines d'Annecy, le pontife déclare renouveler les privilèges que leur avait jadis (1191) concédés le pape Célestin III, son prédécesseur : *gratiose VOBIS concessas*. Mais ce *vobis* se rapporte aux chanoines du Saint-Sépulcre en général, *vobis canonicis Sancti Sepulcri*. Les termes mêmes de la bulle de Célestin III prouvent manifestement qu'elle s'adressait à l'Ordre entier, et non point aux chanoines d'Annecy, dont l'existence ne date que du milieu du XIVe siècle [2].

A cette dernière époque, un chanoine du Saint-Sépulcre, non moins illustre par sa naissance que par ses vertus, vint de Jérusalem en Europe avec la mission de visiter les Maisons des chanoines réguliers. C'était *André d'Antioche*, descendant de ce Bohémond, prince de Tarente, que Godefroi de Bouillon avait établi gouverneur de la ville d'Antioche. Nous le trouvons à Rivarolo, au diocèse d'Yvrée, le 2 septembre 1347. Une année plus tard, il s'est arrêté dans nos murailles où des personnes pieuses avaient formé le projet de fonder un couvent de son Ordre.

Le 5 septembre 1348, une femme de Chavanod, Jaquemette Genevaz, s'engage par acte public à lui payer une certaine cense en blé. Remarquons les termes de la donation : elle fait cette promesse à frère André d'Antioche, clavaire du Saint-Sépulcre, *fratri Andreae de Antiochia, clavigero Sancti Sepulcri*, qui

1. BESSON, *Mémoires*, p. 117 ; DUCIS, *Revue savoisienne*, 1871, etc.; MERCIER, *Souvenirs d'Annecy*, p. 109.
2. Voir le texte de cette bulle dans BESSON, preuves n° 94.

la reçoit au nom du Saint-Sépulcre, *recipienti nomine Sancti Sepulcri* [1]. Pourquoi ne la reçoit-il pas au nom du prieuré d'Annecy, ou bien pourquoi n'est-il point qualifié de religieux ou de prieur du couvent d'Annecy? C'est que cette Maison n'existait encore qu'à l'état de projet.

Le 7 octobre suivant, un charpentier d'Annecy, nommé Jean Bochard, se voyant près de mourir, dicte son testament à un notaire, et dans le but de racheter ses péchés par des aumônes, il lègue une coupe de froment à l'hôpital de Notre-Dame, et quelques meubles, savoir une grande scie avec un petit tonneau, *magnam rexiam et quoddam parvum dolium*, à l'église du Saint-Sépulcre, si toutefois le projet s'en réalise, SI VENIAT AD EFFECTUM [2].

On ne tarda pas de mettre la main à l'œuvre, et bientôt un prieuré de chanoines réguliers s'éleva sur la rive gauche du Thiou, à 300 mètres en aval des murailles du vieil Annecy.

Le premier prieur fut ce même André d'Antioche, qui mourut peu après en odeur de sainteté, car le 27 mars 1360, une femme d'Annecy, Jaquemette, veuve de Gervais de Faucigny, vendant une maison qu'elle possède dans le bourg, déclare qu'elle en destine le prix aux frais du tombeau du père André [3]. Ce tombeau, restauré par les chanoines en 1657, s'élevait à l'entrée du chœur, et la fête du Bienheureux se célébrait au couvent le 30 de novembre.

Après la mort du fondateur, nous trouvons notre Maison du Saint-Sépulcre souvent mentionnée dans les testaments des habitants d'Annecy ou des environs.

Ainsi le 28 septembre 1360, un notaire de Chaumont, Etienne Chevrier, déclare léguer le quart de ses

1. BESSON, p. 119.
2. Archives de l'hôpital Notre-Dame.
3. *Petits Bollandistes*, au 30 novembre; note de M. Ducis.

biens, s'il meurt sans enfants, à la Maison du Saint-Sépulcre de Jérusalem que l'on vient de fonder à Annecy, *quœ fondata est apud Annessiacum* [1].

Le 11 juin de l'année suivante, Broysette de Villa, coiffeuse de la comtesse de Genevois, lui lègue dix sols [2].

Le 8 août 1363, François de la Perrière, bourgeois d'Annecy, lègue divers meubles à l'église *nouvellement construite* à Annecy, en l'honneur du Saint-Sépulcre [3]. Le 25 juillet de l'année suivante, Nicod Veluz, religieux de notre prieuré, agissant au nom de Robert de Genève, évêque de Thérouanne et conservateur de la Maison du Saint-Sépulcre, nouvellement fondée près d'Annecy, *de novo Annessii fondatœ ab honorem Sancti Sepulcri*, passe l'abergement d'un jardin situé proche le Pâquier d'Ysernon, soit dans le voisinage de son couvent [4].

Cependant, l'église ne fut achevée que beaucoup plus tard, car le 15 mai 1377, noble Albert de Monthouz fait un legs au Saint-Sépulcre d'Annecy *pro œdificatione templi* [5].

Pierre, comte de Genève, lui fait, vers 1390, un don de 50 florins à employer dans l'œuvre et dans la restauration de l'église, *pro ipsis implicandis in operibus et refectione ecclesiœ Sancti Sepulcri* [6], et par son testament du 24 mars 1392, il charge ses héritiers d'achever cet édifice [7].

Outre le maître-autel, sur le rétable duquel on voyait représentés le sépulcre et la résurrection du Christ, cette église, longue de 130 pieds et large de 28,

1. Archives de l'hôpital Notre-Dame.
2. Ibid.
3. Ce testament a été publié par M. Ducis dans la *Revue savoisienne*, mai 1878.
4. Besson, preuves n° 86. Dans le style de la chancellerie épiscopale, l'expression de *novo fundata*, souvent employée, indique une création nouvelle, une création de toutes pièces, et non point une restauration.
5. Archives du château de Villard-Chabod.
6. Demôle, *L'Atelier Monétaire d'Annecy*.
7. Besson, p. 117.

renfermait huit chapelles, parmi lesquelles nous nommerons : 1° celle des Cinq-Plaies; 2° celle de la Sainte-Trinité, rentée par les princes de la Maison de Savoie; 3° celle du Bienheureux Pierre de Luxembourg, fondée en 1392, par Marguerite de Joinville, femme de Pierre, comte de Genève ; 4° celle de Saint-Eloi, dépendant de la confrérie de ce nom; enfin une autre fondée par l'antipape Félix V.

Le couvent, placé au couchant de l'église, dont il était séparé par une cour que traversait une galerie, se composait de dix-huit chambres, du réfectoire et des caves.

Les nombreux documents, que nous avons cités, démontrent avec évidence que la fondation de notre prieuré doit être fixée entre les années 1348 et 1360, soit vers le milieu du XIVe siècle.

En veut-on une autre preuve irréfragable ? Nous la trouverons dans l'obituaire même du couvent. Cette pièce a disparu, il est vrai ; mais dom Martène et Durand, ces deux savants bénédictins qui ont visité les monastères de la France en 1708-1712, l'ont tenue entre les mains, et ils y ont vue inscrite à la date de 1408, la mort du *quatrième* prieur [1].

D'après la fondation, les chanoines étaient au nombre de 18. Ils portaient la soutane noire, sur le côté gauche de laquelle on voyait une double croix rouge.

Ils récitaient en chœur le Grand Office. Aux mortifications communes à tous les chrétiens, ils ajoutaient l'abstinence de l'Avent et de tous les mercredis de l'année; le jeûne du vendredi (le temps pascal excepté), le cilice ou la discipline une fois la semaine, deux fois même dans les temps de pénitence.

Mais à côté de ces austérités, il y avait de grands privilèges. Exempts de l'Ordinaire du lieu, ils dépendaient directement du Saint-Siège ; ils étaient affran-

1. *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, I, 243.

chis de tout impôt; ils pouvaient recevoir les Ordres de tous prélats, absoudre des censures réservées au Pape, etc.

Comme c'était le premier couvent établi dans le voisinage immédiat de la ville, notre prieuré devint un centre très fréquenté; les pèlerins y affluaient, car les fidèles, qui avaient fait vœu de visiter les Saints-Lieux, pouvaient s'acquitter de leur promesse en visitant le Saint-Sépulcre d'Annecy [1]. Outre la réception des pèlerins et le soin des malades de l'hôpital qui s'établit bientôt à côté du prieuré, les chanoines furent chargés du service paroissial de l'église de Saint-Maurice jusqu'à la création de la collégiale de Notre-Dame de Liesse (1395); et depuis, ils continuèrent d'administrer les secours spirituels aux habitants des faubourgs, lorsque les portes de la ville étaient fermées.

Au point de vue financier, les débuts du prieuré furent modestes. Les fondateurs l'avaient doté de quelques fonds de terre formant les dépendances du couvent et de modiques revenus provenant des gabelles, du droit de pontenage et des boucheries (Despine). Les chanoines, il est vrai, faisaient ou faisaient faire la quête dans plusieurs diocèses; mais cette quête, dont le produit pour le diocèse de Genève, était affermé 22 florins en 1418 et 80 florins en 1480, n'avait pour but que l'entretien des malades de l'hôpital ou des pèlerins.

Parfois des particuliers leur faisaient quelques largesses à l'article de la mort. A celles déjà signalées, ajoutons encore la donation de 10 sols que leur fait Jordan Croyson d'Annecy, par son testament du

1. Le 17 décembre 1468, Philippe de Compeys, vicaire général du diocèse, donne aux chanoines du Saint-Sépulcre l'autorisation de quêter à cause des grandes dépenses que leur imposent les pauvres infirmes et les pèlerins étrangers qui affluent *continuellement* à l'hôpital, « *causa pauperum infirmorum et peregrinorum ad ipsum hospitale continue confluencium et in ipso degencium sustentare magnos et graves sumptus continue suppetunt* ». (Arch. de l'Evêché.)

13 mars 1396, sans préjudice de 100 florins légués sous charge d'une messe par semaine [1]; celle de Mathilde de Boulogne, qui donne aux religieux 200 florins [2], sous charge de dire deux messes par semaine (1396); celle d'Humbert de Thoire-Villars, qui leur lègue pareille somme à la même intention [3]; enfin celle de Girard de Ternier, dernier du nom, qui, par son testament du 13 juin 1418, lègue cent florins aux religieux, à charge pour eux de célébrer chaque année son anniversaire, et 20 florins à l'hôpital [4].

Les secours les plus efficaces leur vinrent des Souverains Pontifes. Ils obtinrent la cure d'Etercy de l'antipape Clément VII par bulle datée d'Avignon le 26 juin 1383 [5], la cure de Mez de Benoît XIII (6 mai 1407 [6]; d'un autre pape, les prieurés de Rivarolo et de Strambino au diocèse d'Yvrée et celui de Notre-Dame du Puis à Turin; enfin de Jean XXIII, l'hôpital de Rolle, dont l'union fut acceptée, le 22 juillet 1410, par le cardinal de Brogny, agissant comme conservateur général de l'Ordre, délégué par le prieur général, Nicolas de Ballionibus [7].

Peu après, Martin V détache nos chanoines réguliers du patriarcat de Jérusalem, pour les mettre sous l'autorité des archevêques de Tarentaise (10 juin 1417).

Le XV[e] siècle fut pour notre prieuré la période de splendeur.

Lorsqu'en 1484, le pape Innocent VIII supprima les chanoines du Saint-Sépulcre d'Italie et de France, ceux d'Annecy échappèrent à cette destruction, comme affiliés à la maison de Miechow en Pologne. Mais ils per-

1. Archives de l'hôpital Notre-Dame.
2. *M. D. Gen.*
3. *Ibid.*
4. DUVAL, *Ternier et Saint-Julien*, doc. I.
5. BESSON, p. 118.
6. Nous reviendrons dans un prochain article sur cette union, qui est restée ignorée jusqu'à ce jour.
7. BESSON, p. 120.

dirent les prieurés du Piémont. Cinquante ans plus tard, l'invasion bernoise (1536) leur fit perdre l'hôpital de Rolle et leurs revenus du pays de Vaud.

A partir de cette époque, le nombre des chanoines ne fut plus que de 12 ; chacun d'eux recevait neuf coupes de froment, autant de sommées de vin et 26 florins. Les novices n'avaient droit qu'à la moitié de cette prébende [1].

A la décadence matérielle succéda la décadende morale. Se relâchant de la ferveur primitive, nos chanoines abandonnèrent la vie commune. Vers la fin du XVI[e] siècle, profitant d'un incendie qui dévora le couvent, la plupart d'entre eux se retirèrent dans la ville. Le noviciat fut supprimé, et les vides, remplis par des prêtres séculiers du diocèse de Genève.

Bien que ceux-ci continuassent de porter le nom de chanoines du Saint-Sépulcre, le prieuré se trouvait sécularisé de fait. A partir de cette époque, il ne fit plus que végéter.

Avant de terminer cet aperçu historique sur le prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, signalons encore deux faits intéressants :

Saint Vincent Ferrier, l'illustre moine dominicain, en fit retentir l'église de son éloquente prédication dans l'automne de l'année 1403 ; et deux siècles plus tard (22-24 janvier 1623), le corps de S. François de Sales, ramené de Lyon, y demeura, pendant deux jours, déposé sur le tombeau du B. André d'Antioche.

Noms des prieurs. — Sans être complète, la liste suivante des prieurs est plus exacte que celles données jusqu'à ce jour.

1. DESPINE, *Notice historique*, p. 9 ; d'après la visite du 28 octobre 1580. Cette même visite estime le revenu total du prieuré à 680 florins. Ces chiffres diffèrent grandement de ceux donnés par M. le chanoine Ducis d'après la visite de 1633. — Voir *Revue sav.*, octobre 1863.

1. **André d'Antioche** (le Bienheureux), de 1350 à 1360 environ

2. **N.,** 1360.

3. **Nicolas Veluz,** 1385-1392.

4. **Pierre Grassi,** 1396-1408. C'est le prieur, déjà signalé en 1396, qui a dû mourir en 1408, d'après l'indication fournie par l'Obituaire du couvent.

5. **N.** En 1410, union de l'hôpital de Rolle.

6. **Rodolphe Bataillouz,** 1414-1424. A partir de cette époque (1417), les archevêques de Tarentaise deviennent les supérieurs et les protecteurs du prieuré.

7. **Jean Morelli,** 1432 † 1451.

8. **Jacques Morelli,** 1453.

9. **Jacques Ranguis,** 1456-1465.

10. **Jean Ranguis,** 1466, Il avait avec lui en 1475 : F. Pollier, sous-prieur ; Guill. du Temple ; P. Morel ; Jean de Viano et Pierre Delalée. En 1429, nous trouvons G. du Temple, Jean Curtet, Guill. Desbois, Cl. Berthod, J. de Viano, P. Morel, F. Chevallier et Rollin Bertinosii.

11. **Pierre Delalée,** 1480-1495. Avec P. de la Lée, nous trouvons en 1485 : J. Curtet, sous-prieur ; Rollin Bertinosii, sacristain ; F. Chevallier, Claude Berthod, Jean Alliard et Jean Folliet.

? **Jean Lazare,** 1513 (Besson).

12. **Nicod de Pontverre,** prieur commendataire (1501-1515).

13. **Pierre Moine,** prieur commendataire, 1517. En 1522, le prieur d'Annecy fut chargé par le prieur général de l'Ordre de visiter toutes les maisons de France, de Savoie et de Piémont.

14. **Guillaume de Pontverre,** prieur commendataire, 1525-1535.

15. **Louis de Pontverre,** prieur commendataire, 1537 (Besson)

16. **George d'Oncieux,** prieur commendataire, 1551.

17. **Jacques Pompée de la Balme,** prieur commendataire. 1557.

18. **Nicolas de la Balme,** prieur commendataire.

19. **Antoine de Rochette,** prieur commendataire, 1580.

20. **Pierre Bacholet,** prieur commendataire, 15.. † 1591, juillet.

21. **Emmanuel-Philibert Pomeo,** 1592-1603. Clerc du diocèse de Turin, fils de Pierre Pomée, maître ès-arts et en médecine, médecin ducal, E. P. Pomeo fut nommé par bulles du pape Clément VIII du 13 avril 1592, mis en possession le 13 juillet même année et mourut au mois d'avril 1603. Il avait été, par bulles du même jour, nommé prieur de Bellevaux en Bauges.

22. **Claude de Menthon-Montrottier,** 1602 † 1622 ; **Jean-Baptiste Basso,** prieur commendataire, 1603-1616. A la mort d'Emman. Pomeo, Claude de Menthon-Montrottier, simple clerc et seigneur de Cormand, s'empara du prieuré sans avoir, paraît-il, de titre canonique. Le 5 novembre 1603, Clément VIII ayant nommé prieur commendataire J.-B. Basso, clerc milanais, Claude de Menthon en appela au Sénat, qui lui donna gain de cause ; et bien que J.-B. Basso eut obtenu de l'official du diocèse un ordre de le mettre en possession (7 avril 1607), Claude de Menthon continua d'administrer le prieuré jusqu'à sa mort, survenue le 23 octobre 1622.

M. Despine signale en 1617 la nomination par le duc Charles-Emmanuel I[er] d'un François de Rossillon. Cette nomination n'eut probablement pas de suite.

23. **Pierre-François de Vidonne de Novéry,** prieur commendataire, 1623 † 1659. Nommé à l'âge de seize ans par bulles de Grégoire XV du 4 juillet 1623, exécutées le 10 août. Les religieux présents étaient : Louis Truchet, sous-prieur ; Urbain Blanc, Amblard Baudé, Etienne Chardon et Martin Berrot. Dix ans plus tard, nous retrouvons Et. Chardon qui est sous-prieur ; Amblard Baudé, Claude-Philippe Curtet, Jean-Prudent Pavy, P. Chardon, F. Gaudet et P.-F. Grivet.

24. **Claude-François de Monthoux,** 1659, et **Jacques de Regard,** 1660. A la mort de P.-F. de Novéry, il y eut une nouvelle compétition. Le vice-légat d'Avignon, Gaspard Lascaris, nomma prieur Claude-F. de Monthoux, chanoine de Genève, par lettres du 27 décembre 1659, visées au Sénat le 14 décembre 1660. De son côté, le pape Alexandre VII, par bulles du 9 février 1660, nomma Jacques de Regard-Mougnard, qui fut le dernier prieur régulier.

Ce Jacques de Regard, docteur en droit civil et canonique, avait été recteur de l'église de Saint-Louis des Français à Rome, et devint, en 1686, chanoine de Saint-Pierre de Genève. Il était encore prieur du Saint-Sépulcre, au mois d'août 1690, que les troupes de Louis XIV s'emparèrent d'Annecy et transformèrent l'église de nos religieux en hôpital pour y loger les soldats malades [1].

J.-F. GONTHIER.

---

1. MUGNIER, *Les Evêques de Genève-Annecy*, p. 153.

VARIATION PÉRIODIQUE DES SIX GRANDS GLACIERS
DU VERSANT SEPTENTRIONAL
DE LA CHAINE DU MONT-BLANC
pendant l'année 1894

Glacier de Bionnassay.

Ce glacier a eu une assez grande progression pendant l'année, puisque mes points de repères ayant été fixés sur les moraines et le glacier, le dernier d'entre eux a complètement diaparu, entraîné probablement dans une crevasse. Les avalanches qui se succèdent à son extrémité inférieure démontrent le grand mouvement qu'il a eu pour compenser sa fusion et se maintenir dans des limites sensiblement plus avancées qu'il n'était l'année dernière et que j'estime au moins à 20 ou 25 mètres. Il est, du reste, beaucoup plus crevassé, plus accidenté et plus difficile à traverser.

Glacier de Tacconnaz.

Le 9 octobre 1893, il était exactement à 21 mètres du point de repère fixé sur la moraine. Le 13 septembre 1894, il est au même point que l'année dernière, soit à 21 mètres du point de repère. Si ce n'est la masse du glacier, tout au moins une forte partie a pu maintenir sa position sur ce point, grâce surtout aux débris qui recouvraient cette partie qui a été préservée des rayons solaires.

Glacier des Bossons.

Le 6 octobre 1893, il était à 24 mètres du point de repère au milieu du torrent. Le 17 mai 1894, il n'était plus qu'à 16 mètres, il avait donc avancé, pendant la saison froide, de 8 mètres; mais, par contre, du 17 mai

au 13 septembre, il aurait perdu l'avance gagnée pendant la saison froide moins 1 mètre que les chaleurs d'été lui ont fait perdre 7 mètres dans sa partie inférieure, tandis qu'à un kilomètre plus haut, il se serait avancé de 28 mètres qui ont été réduits en fusion dans l'espace du kilomètre, et si on ajoute les 7 mètres qu'il a perdus à son extrémité inférieure cela nous donne 35 mètres de glace fondue comprise dans l'espace du kilomètre. Il faut encore ajouter à ces 35 mètres un amoindrissement en ablation qu'on peut estimer sans risque de se tromper à un abaissement du glacier de 15 à 20 mètres dans toute l'étendue du kilomètre, et même bien plus haut. Si j'avais mesuré la largeur du glacier, on arriverait à démontrer mathématiquement qu'il s'est fondu pendant les quatre mois plusieurs millions de mètres cubes de glace.

Glacier des Bois ou Mer de Glace.

Le 19 septembre 1893, nous l'avons laissé à 99 mètres en avant de mon point de repère. Le 12 septembre 1894, je le retrouve presque au même point moins 9 mètres. Il aurait par conséquent subit un retrait de 9 mètres dans l'année. Au 24 mai 1894, sa partie inférieure avait considérablement grossi et dénotait un grand mouvement par suite de fréquentes chutes d'avalanches qui se projettent en avant du glacier, en formant avec les débris comme un second glacier.

Glacier d'Argentière.

Mon point de repère a été fixé sous un immense bloc mesurant 13 sur 14 mètres d'épaisseur et de largeur. Au 20 octobre 1892, il était à 36 mètres du glacier. Au 12 octobre 1894, il fait partie de la moraine frontale après l'avoir culbutée plusieurs fois, puisqu'il n'est ni à la même place ni dans la même position : ainsi celui-ci serait le glacier qui aurait fait un si con-

1. **André d'Antioche** (le Bienheureux), de 1350 à 1360 environ

2. **N.,** 1360.

3. **Nicolas Veluz,** 1385-1392.

4. **Pierre Grassi,** 1396-1408. C'est le prieur, déjà signalé en 1396, qui a dû mourir en 1408, d'après l'indication fournie par l'Obituaire du couvent.

5. **N.** En 1410, union de l'hôpital de Rolle.

6. **Rodolphe Bataillouz,** 1414-1424. A partir de cette époque (1417), les archevêques de Tarentaise deviennent les supérieurs et les protecteurs du prieuré.

7. **Jean Morelli,** 1432 † 1451.

8. **Jacques Morelli,** 1453.

9. **Jacques Ranguis,** 1456-1465.

10. **Jean Ranguis,** 1466, Il avait avec lui en 1475 : F. Pollier, sous-prieur ; Guill. du Temple ; P. Morel ; Jean de Viano et Pierre Delalée. En 1429, nous trouvons G. du Temple, Jean Curtet, Guill. Desbois, Cl. Berthod, J. de Viano, P. Morel, F. Chevallier et Rollin Bertinosii.

11. **Pierre Delalée,** 1480-1495. Avec P. de la Lée, nous trouvons en 1485 : J. Curtet, sous-prieur ; Rollin Bertinosii, sacristain ; F. Chevallier, Claude Berthod, Jean Alliard et Jean Folliet.

? **Jean Lazare,** 1513 (Besson).

12. **Nicod de Pontverre,** prieur commendataire (1501-1515).

13. **Pierre Moine,** prieur commendataire, 1517. En 1522, le prieur d'Annecy fut chargé par le prieur général de l'Ordre de visiter toutes les maisons de France, de Savoie et de Piémont.

14. **Guillaume de Pontverre,** prieur commendataire, 1525-1535.

15. **Louis de Pontverre,** prieur commendataire, 1537 (Besson)

16. **George d'Oncieux,** prieur commendataire, 1551.

17. **Jacques Pompée de la Balme,** prieur commendataire. 1557.

18. **Nicolas de la Balme,** prieur commendataire.

19. **Antoine de Rochette,** prieur commendataire, 1580.

20. **Pierre Bacholet,** prieur commendataire, 15..† 1591, juillet.

21. **Emmanuel-Philibert Pomeo,** 1592-1603. Clerc du diocèse de Turin, fils de Pierre Pomée, maître ès-arts et en médecine, médecin ducal, E. P. Pomeo fut nommé par bulles du pape Clément VIII du 13 avril 1592, mis en possession le 13 juillet même année et mourut au mois d'avril 1603. Il avait été, par bulles du même jour, nommé prieur de Bellevaux en Bauges.

22. **Claude de Menthon-Montrottier,** 1602 † 1622 ; **Jean-Baptiste Basso,** prieur commendataire, 1603-1616. A la mort d'Emman. Pomeo, Claude de Menthon-Montrottier, simple clerc et seigneur de Cormand, s'empara du prieuré sans avoir, paraît-il, de titre canonique. Le 5 novembre 1603, Clément VIII ayant nommé prieur commendataire J.-B. Basso, clerc milanais, Claude de Menthon en appela au Sénat, qui lui donna gain de cause ; et bien que J.-B. Basso eut obtenu de l'official du diocèse un ordre de le mettre en possession (7 avril 1607), Claude de Menthon continua d'administrer le prieuré jusqu'à sa mort, survenue le 23 octobre 1622.

M. Despine signale en 1617 la nomination par le duc Charles-Emmanuel Ier d'un François de Rossillon. Cette nomination n'eut probablement pas de suite.

23. **Pierre-François de Vidonne de Novéry,** prieur commendataire, 1623 † 1659. Nommé à l'âge de seize ans par bulles de Grégoire XV du 4 juillet 1623, exécutées le 10 août. Les religieux présents étaient : Louis Truchet, sous-prieur ; Urbain Blanc, Amblard Baudé, Etienne Chardon et Martin Berrot. Dix ans plus tard, nous retrouvons Et. Chardon qui est sous-prieur ; Amblard Baudé, Claude-Philippe Curtet, Jean-Prudent Pavy, P. Chardon, F. Gaudet et P.-F. Grivet.

24. **Claude-François de Monthoux,** 1659, et **Jacques de Regard,** 1660. A la mort de P.-F. de Novéry, il y eut une nouvelle compétition. Le vice-légat d'Avignon, Gaspard Lascaris, nomma prieur Claude-F. de Monthoux, chanoine de Genève, par lettres du 27 décembre 1659, visées au Sénat le 14 décembre 1660. De son côté, le pape Alexandre VII, par bulles du 9 février 1660, nomma Jacques de Regard-Mougnard, qui fut le dernier prieur régulier.

Ce Jacques de Regard, docteur en droit civil et canonique, avait été recteur de l'église de Saint-Louis des Français à Rome, et devint, en 1686, chanoine de Saint-Pierre de Genève. Il était encore prieur du Saint-Sépulcre, au mois d'août 1690, que les troupes de Louis XIV s'emparèrent d'Annecy et transformèrent l'église de nos religieux en hôpital pour y loger les soldats malades [1].

J.-F. GONTHIER.

---

1. MUGNIER, *Les Evêques de Genève-Annecy*, p. 153.

VARIATION PÉRIODIQUE DES SIX GRANDS GLACIERS

DU VERSANT SEPTENTRIONAL

DE LA CHAINE DU MONT-BLANC

pendant l'année 1894

Glacier de Bionnassay.

Ce glacier a eu une assez grande progression pendant l'année, puisque mes points de repères ayant été fixés sur les moraines et le glacier, le dernier d'entre eux a complètement diaparu, entraîné probablement dans une crevasse. Les avalanches qui se succèdent à son extrémité inférieure démontrent le grand mouvement qu'il a eu pour compenser sa fusion et se maintenir dans des limites sensiblement plus avancées qu'il n'était l'année dernière et que j'estime au moins à 20 ou 25 mètres. Il est, du reste, beaucoup plus crevassé, plus accidenté et plus difficile à traverser.

Glacier de Tacconnaz.

Le 9 octobre 1893, il était exactement à 21 mètres du point de repère fixé sur la moraine. Le 13 septembre 1894, il est au même point que l'année dernière, soit à 21 mètres du point de repère. Si ce n'est la masse du glacier, tout au moins une forte partie a pu maintenir sa position sur ce point, grâce surtout aux débris qui recouvraient cette partie qui a été préservée des rayons solaires.

Glacier des Bossons.

Le 6 octobre 1893, il était à 24 mètres du point de repère au milieu du torrent. Le 17 mai 1894, il n'était plus qu'à 16 mètres, il avait donc avancé, pendant la saison froide, de 8 mètres; mais, par contre, du 17 mai

au 13 septembre, il aurait perdu l'avance gagnée pendant la saison froide moins 1 mètre que les chaleurs d'été lui ont fait perdre 7 mètres dans sa partie inférieure, tandis qu'à un kilomètre plus haut, il se serait avancé de 28 mètres qui ont été réduits en fusion dans l'espace du kilomètre, et si on ajoute les 7 mètres qu'il a perdus à son extrémité inférieure cela nous donne 35 mètres de glace fondue comprise dans l'espace du kilomètre. Il faut encore ajouter à ces 35 mètres un amoindrissement en ablation qu'on peut estimer sans risque de se tromper à un abaissement du glacier de 15 à 20 mètres dans toute l'étendue du kilomètre, et même bien plus haut. Si j'avais mesuré la largeur du glacier, on arriverait à démontrer mathématiquement qu'il s'est fondu pendant les quatre mois plusieurs millions de mètres cubes de glace.

Glacier des Bois ou Mer de Glace.

Le 19 septembre 1893, nous l'avons laissé à 99 mètres en avant de mon point de repère. Le 12 septembre 1894, je le retrouve presque au même point moins 9 mètres. Il aurait par conséquent subit un retrait de 9 mètres dans l'année. Au 24 mai 1894, sa partie inférieure avait considérablement grossi et dénotait un grand mouvement par suite de fréquentes chutes d'avalanches qui se projettent en avant du glacier, en formant avec les débris comme un second glacier.

Glacier d'Argentière.

Mon point de repère a été fixé sous un immense bloc mesurant 13 sur 14 mètres d'épaisseur et de largeur. Au 20 octobre 1892, il était à 36 mètres du glacier. Au 12 octobre 1894, il fait partie de la moraine frontale après l'avoir culbutée plusieurs fois, puisqu'il n'est ni à la même place ni dans la même position : ainsi celui-ci serait le glacier qui aurait fait un si con-

sidérable avancement, au moins de 40 à 50 mètres. Je n'ai pu reconnaître combien de fois il aurait culbuté ce gros bloc.

Glacier du Tour.

Du 27 octobre 1892 au 10 du même mois en 1893, il aurait rétrogradé de 30 mètres, et du 10 octobre 1893 au 12 octobre 1894, il se serait encore retiré de 24 mètres. La mince couche de glace qui existe dans sa partie inférieure est cause de cette réduction. Quoique à une altitude plus élevée que tous les autres, ce glacier a reculé par suite de la fusion de cette légère couche de glace.

Venance Payot.

(Année 1894. — 44e année des observations sur la variation des glaciers.)

CONCOURS DE POÉSIE DE 1894

Nous publions trois pièces de vers de M. Ely Nevil, qui a obtenu le premier prix de poésie au concours de 1894.

SEPTEMBRE

PANTOUM

Ainsi noués en gerbe.
Reverdiront mes jours.
V. H.

Vois, le soleil s'endort dans un ciel d'améthyste ;
Ce ne sont plus les soirs des couchants radieux.
Un regret vague, obscur, flotte, doucement triste,
Tout au fond de mon cœur — regret silencieux.

Ce ne sont plus les soirs des couchants radieux,
Cependant c'est l'été, pas encore l'automne.
Tout au fond de mon cœur — regret silencieux
Du nombre de mes ans écoulés je m'étonne.

Cependant c'est l'été... pas encore l'automne.
Une feuille a jauni dans le bouleau tremblant.
Du nombre de mes ans écoulés je m'étonne,
Sur mon front j'ai trouvé le premier cheveu blanc.

Une feuille a jauni dans le bouleau tremblant,
Au bord des eaux fleurit la sombre scabieuse.
Sur mon front j'ai trouvé le premier cheveu blanc,
J'écoute du passé la voix mystérieuse.

Au bord des eaux fleurit la sombre scabieuse.
L'été se souvient-il des belles moissons d'or?
J'écoute du passé la voix mystérieuse
Et. de mes jours enfuis, j'évoque le trésor.

L'été se souvient-il des belles moissons d'or,
Des gerbes qu'effleuraient le souffle des zéphires ?
Moi, de mes jours enfuis, j'évoque le trésor
Fait d'amour, de bonheur, de baisers, de sourires.

Des gerbes qu'effleuraient le souffle des zéphires
Rien ne demeure plus dans les vastes sillons.
Fait d'amour, de bonheur, de baisers. de sourires,
Mon trésor a gardé de mystiques rayons.

Rien ne demeure plus dans les vastes sillons,
Mais les fruits ont surgi de la terre féconde.
Mon trésor a gardé de mystiques rayons,
Et que me font à moi les joyaux de Golconde ?

Mais les fruits ont surgi de la terre féconde :
Sous le pampre, la grappe au derme violet;
Et que me font à moi les joyaux de Golconde,
N'ai-je pas un riant et divin triolet ?

Sous le pampre, la grappe au derme violet,
La pomme dans le plant, l'airelle dans la haie ;
N'ai-je pas un riant et divin triolet
D'enfants blonds, aux yeux bleus, dont mon foyer s'égaie ?

La pomme dans le plant, l'airelle dans la haie;
Dans le verger, la prune aux tons violacés ;
D'enfants blonds, aux yeux bleus, dont mon foyer s'égaie
Je sens les petits bras à mes bras enlacés.

VARIATION PÉRIODIQUE DES SIX GRANDS GLACIERS
DU VERSANT SEPTENTRIONAL
DE LA CHAINE DU MONT-BLANC
pendant l'année 1894

Glacier de Bionnassay.

Ce glacier a eu une assez grande progression pendant l'année, puisque mes points de repères ayant été fixés sur les moraines et le glacier, le dernier d'entre eux a complètement diaparu, entraîné probablement dans une crevasse. Les avalanches qui se succèdent à son extrémité inférieure démontrent le grand mouvement qu'il a eu pour compenser sa fusion et se maintenir dans des limites sensiblement plus avancées qu'il n'était l'année dernière et que j'estime au moins à 20 ou 25 mètres. Il est, du reste, beaucoup plus crevassé, plus accidenté et plus difficile à traverser.

Glacier de Tacconnaz.

Le 9 octobre 1893, il était exactement à 21 mètres du point de repère fixé sur la moraine. Le 13 septembre 1894, il est au même point que l'année dernière, soit à 21 mètres du point de repère. Si ce n'est la masse du glacier, tout au moins une forte partie a pu maintenir sa position sur ce point, grâce surtout aux débris qui recouvraient cette partie qui a été préservée des rayons solaires.

Glacier des Bossons.

Le 6 octobre 1893, il était à 24 mètres du point de repère au milieu du torrent. Le 17 mai 1894, il n'était plus qu'à 16 mètres, il avait donc avancé, pendant la saison froide, de 8 mètres; mais, par contre, du 17 mai

au 13 septembre, il aurait perdu l'avance gagnée pendant la saison froide moins 1 mètre que les chaleurs d'été lui ont fait perdre 7 mètres dans sa partie inférieure, tandis qu'à un kilomètre plus haut, il se serait avancé de 28 mètres qui ont été réduits en fusion dans l'espace du kilomètre, et si on ajoute les 7 mètres qu'il a perdus à son extrémité inférieure cela nous donne 35 mètres de glace fondue comprise dans l'espace du kilomètre. Il faut encore ajouter à ces 35 mètres un amoindrissement en ablation qu'on peut estimer sans risque de se tromper à un abaissement du glacier de 15 à 20 mètres dans toute l'étendue du kilomètre, et même bien plus haut. Si j'avais mesuré la largeur du glacier, on arriverait à démontrer mathématiquement qu'il s'est fondu pendant les quatre mois plusieurs millions de mètres cubes de glace.

Glacier des Bois ou Mer de Glace.

Le 19 septembre 1893, nous l'avons laissé à 99 mètres en avant de mon point de repère. Le 12 septembre 1894, je le retrouve presque au même point moins 9 mètres. Il aurait par conséquent subit un retrait de 9 mètres dans l'année. Au 24 mai 1894, sa partie inférieure avait considérablement grossi et dénotait un grand mouvement par suite de fréquentes chutes d'avalanches qui se projettent en avant du glacier, en formant avec les débris comme un second glacier.

Glacier d'Argentière.

Mon point de repère a été fixé sous un immense bloc mesurant 13 sur 14 mètres d'épaisseur et de largeur. Au 20 octobre 1892, il était à 36 mètres du glacier. Au 12 octobre 1894, il fait partie de la moraine frontale après l'avoir culbutée plusieurs fois, puisqu'il n'est ni à la même place ni dans la même position ; ainsi celui-ci serait le glacier qui aurait fait un si con-

sidérable avancement, au moins de 40 à 50 mètres. Je n'ai pu reconnaître combien de fois il aurait culbuté ce gros bloc.

Glacier du Tour.

Du 27 octobre 1892 au 10 du même mois en 1893, il aurait rétrogradé de 30 mètres, et du 10 octobre 1893 au 12 octobre 1894, il se serait encore retiré de 24 mètres. La mince couche de glace qui existe dans sa partie inférieure est cause de cette réduction. Quoique à une altitude plus élevée que tous les autres, ce glacier a reculé par suite de la fusion de cette légère couche de glace.

Venance Payot.

(Année 1894. — 44e année des observations sur la variation des glaciers.)

CONCOURS DE POÉSIE DE 1894

Nous publions trois pièces de vers de M. Ely Nevil, qui a obtenu le premier prix de poésie au concours de 1894.

SEPTEMBRE

PANTOUM

Ainsi noués en gerbe,
Reverdiront mes jours.
V. H.

Vois, le soleil s'endort dans un ciel d'améthyste ;
Ce ne sont plus les soirs des couchants radieux.
Un regret vague, obscur, flotte, doucement triste,
Tout au fond de mon cœur — regret silencieux.

Ce ne sont plus les soirs des couchants radieux,
Cependant c'est l'été, pas encore l'automne.
Tout au fond de mon cœur — regret silencieux
Du nombre de mes ans écoulés je m'étonne.

Cependant c'est l'été... pas encore l'automne.
Une feuille a jauni dans le bouleau tremblant.
Du nombre de mes ans écoulés je m'étonne,
Sur mon front j'ai trouvé le premier cheveu blanc.

Une feuille a jauni dans le bouleau tremblant,
Au bord des eaux fleurit la sombre scabieuse.
Sur mon front j'ai trouvé le premier cheveu blanc,
J'écoute du passé la voix mystérieuse.

Au bord des eaux fleurit la sombre scabieuse.
L'été se souvient-il des belles moissons d'or?
J'écoute du passé la voix mystérieuse
Et. de mes jours enfuis, j'évoque le trésor.

L'été se souvient-il des belles moissons d'or,
Des gerbes qu'effleuraient le souffle des zéphires?
Moi, de mes jours enfuis, j'évoque le trésor
Fait d'amour, de bonheur, de baisers, de sourires.

Des gerbes qu'effleuraient le souffle des zéphires
Rien ne demeure plus dans les vastes sillons.
Fait d'amour, de bonheur, de baisers, de sourires.
Mon trésor a gardé de mystiques rayons.

Rien ne demeure plus dans les vastes sillons,
Mais les fruits ont surgi de la terre féconde.
Mon trésor a gardé de mystiques rayons,
Et que me font à moi les joyaux de Golconde?

Mais les fruits ont surgi de la terre féconde :
Sous le pampre, la grappe au derme violet;
Et que me font à moi les joyaux de Golconde,
N'ai-je pas un riant et divin triolet?

Sous le pampre, la grappe au derme violet,
La pomme dans le plant, l'airelle dans la haie;
N'ai-je pas un riant et divin triolet
D'enfants blonds, aux yeux bleus, dont mon foyer s'égaie?

La pomme dans le plant, l'airelle dans la haie;
Dans le verger, la prune aux tons violacés;
D'enfants blonds, aux yeux bleus, dont mon foyer s'égaie
Je sens les petits bras à mes bras enlacés.

Dans le verger, la prune aux tons violacés.
Le fruit se noue alors que tombe la corolle.
Je sens de petits bras à mes bras enlacés,
Qu'importe qu'aujourd'hui ma jeunesse s'envole !

Le fruit se noue alors que tombe la corolle,
De la rêveuse automne annonçant le retour.
Qu'importe qu'aujourd'hui ma jeunesse s'envole
En nos blonds chérubins revivra notre amour.

De la rêveuse automne annonçant le retour
Le lac s'estompe au loin d'une ombre violine.
En nos blonds chérubins revivra notre amour.
Telle fleurit deux fois l'enlaçante glycine.

Le lac s'estompe au loin d'une ombre violine,
A l'horizon les monts se teintent de lilas.
Deux saisons voient neiger l'enlaçante glycine.
L'été s'avance... il fuit. La vie aussi, hélas !

A l'horizon les monts se teintent de lilas,
Les vapeurs semblent des flots de mauve batiste.
L'été s'avance... il fuit. La vie aussi, hélas !
Et le soleil s'endort dans un ciel d'améthyste.

THAOUS

CHANSON D'ORIENT

Toi dont les cheveux, légers
Comme les rameaux du saule,
Répandent sur ton épaule
Le parfum des orangers ;

Toi dont les sourcils de reine
Au milieu de ton front pur,
Qu'étoile un signe d'azur,
Rejoignent leur trait d'ébène ;

Toi qui mets chaque matin
A ton cou de tourterelle,

Sous ton voile de dentelle,
Un frais collier de jasmin;

Toi dont les mains fuselées,
Teintes du plus pur henné,
Ont le ton brun, safrané,
Le ton d'or des giroflées;

Toi dont le petit pied blanc
Trame une rouge babouche,
Qu'en songe effleure ma bouche,
— O songe exquis et troublant!

Toi dont la taille est plus frêle
Que la tige de l'alfa;
Toi dont tout le corps simple a
La légèreté d'une aile;

Dis-moi, petite Thaous,
— Si petite que sans doute
Je t'envelopperais toute
Dans un pli de mon burnous, —

Dis pourquoi mon cœur farouche,
Qu'on surnommait [1] El-Kébir,
Défaille au seul souvenir
De tes grâces d'oiseau-mouche?

HIRONDELLES D'HIVER

SONNET

Vous voici de retour, hirondelles d'hiver,
Par la pluie et le vent et le froid ramenées.
Partout vous surgissez des hautes cheminées,
Le visage, de suie épaisse, recouvert.

Cependant vous avez un beau regard ouvert,
Des lèvres de carmin fièrement dessinées,

1. Le grand.

D'éblouissantes dents qui vous furent données
Pour croquer le doux fruit du grand châtaignier vert.
Et quand on vous refuse un coin dans une étable,
Sans maudire le riche, égoïste et cruel,
Vous fuyez, résignées, dans la nuit lamentable.

Pleurant au souvenir du foyer paternel...
Puis la neige qui tombe, en silence, impalpable,
Vous endort... hélas, c'est du sommeil éternel !

Ely NELVIL.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La librairie Jullien, à Genève, vient de faire paraître le tome VII des *Notices généalogiques des familles genevoises*.

M. Jacques-Augustin Galiffe (1776-1853) avait mis au jour les trois premiers volumes de cet ouvrage en 1829, 1831 et 1836.

Vingt ans après, l'œuvre interrompue du père fut reprise par le fils. M. John-Barthélemy-Gaïfe Galiffe (1818-1890) publia un quatrième volume en trois livraisons, qui parurent en 1857, 1860 et 1866.

Après un nouvel intervalle assez long aussi, M. John Galiffe présida et collabora à la rédaction des tomes V et VI, qui parurent en 1884 et 1892, et pour lesquels l'aimable et regretté maître avait accueilli les offres de service de plusieurs collaborateurs, parmi lesquels il faut citer en particulier feu M. Ferdinand Reverdin.

M. Aymon Galiffe, juge au tribunal civil de Genève, avait collaboré à l'œuvre de son père en insérant dans le tome V quelques notices généalogiques. Mais, son temps étant absorbé par ses fonctions officielles et par la préparation d'une nouvelle édition de l'*Armorial genevois*, il a accepté les offres de MM. Louis Dufour-

Vernes et Eugène Ritter, qui lui ont proposé de se charger de publier, avec l'aide de quelques collaborateurs, le tome VII de l'ouvrage que son grand-père, M. Jacques-Augustin Galiffe, avait inauguré il y a plus de soixante ans. — Nous avons dit que ce tome VII vient de paraître.

Entre temps, comme chaque volume peut s'acheter séparément, les tomes II et IV étaient épuisés en librairie. Les exemplaires du tome II, notamment, presque introuvables pendant vingt ans, s'enlevaient au prix de 60 à 80 francs, quand on parvenait à les rencontrer. Le tome II, le plus intéressant peut-être de toute la collection, a été réimprimé en 1892. On espère que la réimpression du tome IV pourra avoir lieu incessamment.

Les premiers volumes de ces *Notices généalogiques* sont essentiellement consacrés aux familles du patriciat genevois, à celles dont les membres, pendant les trois derniers siècles, ont fait partie de la magistrature de la République de Genève, laquelle, on le sait, était gouvernée aristocratiquement.

Les familles dont les notices figurent dans les volumes plus récemment publiés, appartiennent en général à ce qu'on appelle la bonne bourgeoisie. On y peut remarquer quelques familles originaires de la Savoie.

Au tome V : Binet, de Chêne en Savoie ; — Desconfins, de Savigny ; — Desprez, du mandement de Cruseilles ; — Jolivet, de Faucigny ; — Jolivet, de Jolivet (commune de Faucigny) ; — Joly, de Thonon ; — Lachis, de Massongy ; — *Lyanna*, de Copponex.

Sauf la dernière, toutes ces familles sont éteintes à Genève.

Au tome VI : *Choisy*, de Saint-Sigismond.

Au tome VII : de Bontems, d'Evian ; — *De Domo*, de Foncenex ; — *d'Espine*, de Châtelard en Bauges ;

— Godet, de Pouilly en Faucigny; — Machard, d'Ayrier en Semine; — Maudry, de Margencel; — *Moilliet*, d'Araches en Faucigny; — Piaget, de la Balme de Thuy; — *Siordet*, de Bellossy; — *Vignier*, de Thiez.

Les noms en italiques sont ceux des familles qui sont encore aujourd'hui florissantes.

M. Louis Dufour-Vernes a placé, en tête du volume qui vient de paraître, un court avant-propos, dont nous détachons les lignes suivantes :

« Pour nous, dit-il, les généalogies ont un tout autre intérêt que le futile mobile de la vanité. A un point de vue général, la science généalogique est un utile auxiliaire de l'histoire et de la biographie, parce qu'elle peut devenir un filon inattendu dans la recherche des causes d'un événement public, et faire comprendre certains côtés du caractère ou de l'activité d'un homme qui s'est distingué d'une manière ou d'une autre. Mais les généalogies peuvent aussi exercer une action bienfaisante sur les familles elles-mêmes, qu'elles se soient élevées soudainement ou par l'effort constant et béni des générations, ou que, sous le coup de l'épreuve, elles soient descendues dans l'échelle sociale. Si celui qui étudie l'histoire de sa famille le fait dans un simple esprit d'information, il peut en tirer pour lui-même des conclusions moralisantes et salutaires.

« Il est vrai que, pour la publication de ces travaux, nous sommes obligés pour plusieurs motifs, celui de discrétion entre autres, de nous en tenir à une sorte d'esquisse. Ainsi présentée cependant, la généalogie d'une famille peut servir de base à celui de ses membres qui voudra, par une étude plus approfondie, donner à ce squelette un peu de chair, et arriver à se constituer une histoire intime des générations antérieures à la sienne. »

*
* *

La Campagne de 1812, d'après des témoins oculaires, publiée par Georges Butin (Paris, Flammarion).

Ce très récent volume n'est pas une histoire de la campagne de Russie : c'est tout simplement un recueil de fragments d'histoire anecdotique puisés dans les *Mémoires, Souvenirs, Notes de campagne, Relations,* d'un assez grand nombre de généraux, officiers, sous-officiers et soldats ayant fait cette mémorable campagne, ayant été, par conséquent, témoins oculaires des faits de guerre et de l'effroyable désastre de la retraite de 1812. Ces récits un peu décousus, ont tout l'intérêt de scènes vécues.

La Savoie n'a pas été oubliée dans ce recueil. J'y ai retrouvé avec plaisir un extrait d'un petit volume de 180 pages, publié à Moûtiers en 1852 et intitulé : *Histoire militaire* de J.-M. Merme, chevalier de la Légion d'honneur, ex-chasseur à cheval de la garde. On sait que le régiment de chasseurs à cheval de la garde formait toujours l'escorte et la véritable garde du corps de Napoléon Ier. J'ai connu le père Merme dans mon enfance. C'était un alerte et vigoureux vieillard, qui contait admirablement ses campagnes. Un de ses auditeurs, charmé de ses récits guerriers, a eu l'excellente idée d'écrire le petit volume sous sa dictée, car je crois bien que le brave père Merme ne savait ni lire ni écrire. Il était des environs de Moûtiers. C'était lui qui, dans la désastreuse retraite de Russie, était habituellement chargé de *faire le feu* de l'empereur au bivouac.

Dans le volume de M. Butin j'ai retrouvé une autre vieille connaissance : le général Girod (de l'Ain) dont les *Dix Ans de Souvenirs militaires de 1805 à 1815,* (Paris, Dumaine, 1873) ont fourni plusieurs longs extraits à *La Campagne de 1812*. Je l'avais déjà plus lar-

gement encore mis à contribution dans mon volume sur *Le Général Dessaix*, dont Girod, alors capitaine, fut l'un des aides de camp pendant la campagne de Russie. On sait que le général Dessaix commanda dans cette campagne, la 4ᵉ division du 1ᵉʳ corps d'armée, sous les ordres du maréchal Davout, le *corps d'armée modèle*, comme l'appelle Thiers. Dessaix eut le bras droit fracassé à la Moskowa, et l'un de ses aides de camp, du Bourget, y fut tué.

Notre bon et brave régiment d'Annecy, le 30ᵉ, est représenté dans le volume de M. Butin par des extraits très émouvants des *Souvenirs* du capitaine François, du 30ᵉ de ligne. Ce régiment appartenait à la brigade Bonami, 1ʳᵉ division (Morand) du 1ᵉʳ corps.

Un excellent régiment qui appartenait au 3ᵉ corps (Ney), le 18ᵉ de ligne, comptait encore dans ses rangs beaucoup de Savoyards, anciens volontaires du 1ᵉʳ bataillon du Mont-Blanc. Le colonel Pelleport, devenu général de division, rappelle, dans ses *Souvenirs militaires*, comment, dans la retraite, il distribua entre tous ses officiers, sous-officiers et soldats, la caisse du régiment, qui renfermait 120,000 francs, qui furent intégralement restitués après la campagne, les mourants ayant religieusement remis leur part aux survivants. A côté de cet admirable exemple d'héroïque probité, cité dans le volume de M. Butin, nous trouvons, extrait des *Loisirs d'un Soldat* du chef d'escadron La Fleur, un trait d'humanité tout à l'honneur de notre compatriote le général Chastel.

M. Butin n'a ajouté, à toutes ces notices originales, aucun commentaire. Il a seulement fait précéder son volume d'un tableau indiquant la *Composition de l'Armée française* à son entrée en Russie, en 1812. Il est regrettable que ce tableau, qui ne porte pas de date précise, et qui n'est pas un document officiel, n'ait pas été dressé avec plus de soin et d'exactitude. C'est ainsi

que le général Chastel y figure deux fois : comme commandant la brigade des grenadiers à cheval et dragons de la garde, et comme commandant la troisième division de cavalerie légère. En outre les indications fournies par le tableau de M. Butin ne donnent qu'une idée vague et incomplète de l'organisation et de la force des corps d'armée. Parfois un seul général de brigade est indiqué pour une division, ce qui est bien loin de la vérité. Ainsi le corps d'armée de Davoust, « corps modèle », avait 5 divisions. Chaque division était, au début de la campagne, formée de 4 brigades plus ou moins fortes. Une de ces brigades fut laissée en route avant le passage du Niémen. Après le passage du Niémen, chaque division était encore forte de 3 brigades ; l'une d'elles fut encore laissée dans les garnisons de la route et ne rejoignit qu'à la retraite. Chaque brigade était généralement composée d'un seul régiment, mais les régiments avaient été portés à 5 forts bataillons. Ainsi deux régiments, comptant ensemble 10 bataillons forts d'environ 9,000 hommes, formaient chacun une brigade ayant à la tête un général.

Le tableau de M. Butin eût été intéressant, à la condition d'être rigoureusement exact, et d'être accompagné des états de situation de toute l'armée, états qui étaient fréquemment demandés par l'empereur, et qui auraient eu le précieux avantage de montrer comment, à des dates successives, cette immense armée a peu à peu fondu dans l'entreprise la plus gigantesque, mais la plus folle, que le despotisme ait jamais fait peser sur l'humanité.

A. F.

*
* *

DONS ET ÉCHANGES

Bulletin de la Société de géographie, 1894, I. — G. BOURDON : *Le Cañon du Rhône et le lac de Genève* (étudie le creusement de la vallée entre Collonge et Pyrimont :

cluse de Collonge à Bellegarde ; perte véritable à Bellegarde ; description et conséquences).

Cyclamen, nos 23 à 26. — Borrel : *Notice sur quelques costumes de la Savoie.*

Indicateur d'antiquités suisses, 1895, I. — A. Naef : *Bourg et castrum de Saillon.*

Mém. et doc. de l'Académie de la Val d'Isère, 2e v., 3e liv. — (Doc. divers concernant Moûtiers, Albertville, etc.)

Mém. et dco. de la Société Savoisienne, t. XXXIII, 1894. — **Documents :** Charte de Guigonne de Boëge, de 1456 ; Les troubles de La Roche en 1742, d'après un manuscrit. — M. Bruchet : *La Cour de Turin au milieu du XVIIIe siècle (1751-54) d'après le journal d'un gentilhomme savoisien* (le comte de Duingt de Sales), manusc. conservé à la bibliothèque de la Soc. Florim. — Fr. Mugnier : *Mémoire des dépenses de M. Démotz, avocat à Chambéry, en 1680, pour l'entrée d'une de ses filles au couvent de Sainte-Claire d'Annecy, etc.* — **Mémoires :** Fr. Mugnier : *Guy de Fésigny et Jean de Montmayeur* (la légende, le récit d'après un manuscit écrit de 1498 et 1500 et renfermant copie des pièces du procès, etc.).

Mémoires de l'Académie de Savoie, t. V, 1895. — L. Pillet : *Histoire du barreau de Chambéry :* Les avocats Décret, Duport, Favre-Buisson, etc.; liste des avocats de 1816 à 1860 ; table alphabétique des noms de personnes. — D'Arcollières : *Eloge funèbre de L. Pillet.* — Tredicini de Saint-Séverin : *Quelques lettres de souverains (1539-1680),* etc.

Monde moderne, mars 1895. — L. de Launay : *Les Gites métallifères des Alpes françaises.*

Ouvr. et opusc. — A. Castan : *Catalogue des Incunables de la biblioth. publiq. de Besançon,* 1893, in-8°, xix-815 p. (A noter, parmi les ex-libris, sur les *Sermones* de saint Vincent *F. ad usum incertum fratris Iohannis de Parcillis ord. frat. predicatorum conven-*

tus S. Dominici Anessiac. (milieu du XVIe siècle). — Th. Dufour : *Charles Le Fort* (notice nécrologique et bibliographie). — H. F. : *Aperçu historique sur la Révolution de 1792 dans la vallée du Giffre*, Annecy, 1892, petit in-8°, 139 pages. (Dans le Haut-Faucigny, la Révolution n'a tenu aucune des promesses qu'elle avait faites.) — G. Mayer, marchand d'estampes. Catalogue n° 18 : Portraits de l'évêque Thiollier, par Pallay ; d'Henri de Savoie-Nemours, arch. de Reims (1651-57), par Cl. Mellan ; d'Ant. Faber (1557-1624), de S. François de Sales, de Mme de Varens, etc. Vues diverses. — E. Rigaux : *Les laiteries coopératives en France*, Paris, in-8°, 32 p. (A étudié surtout les laiteries de la Haute-Savoie.)

Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, janv. 1895. — G. Hervé : *Les Brachycéphales néolithiques* : ils ont pénétré par la Belgique (groupe belge) et les défilés alpins (groupe allobroge). Ce dernier n'envahit la Lozère et l'Aveyron qu'assez tard ; il s'étend vers la Méditerranée, mais en se fondant de plus en plus, au début de l'âge du bronze, dans la masse des indigènes.

Revue épigraphique du Midi de la France, 1894, n° 76. — A. Allmer : *Les Dieux celtiques de la Gaule* (suite) ; inscript. de la déesse Athubodua, du musée d'Annecy. (N'admet ni la correction de Pictet en Cathubodua, ni sa traduction en corbeau de guerre ; croit que son nom signifie *marais d'Athu*, de *boden*, lieu déprimé, et le retrouve dans Anthon, village situé près d'un ancien lac.) La thèse de M. A. que la plupart des divinités celtiques ont une origine locale est vraie : nous lui ferons respectueusement remarquer, en ce qui concerne notre inscription : 1° que la cassure de la pierre a laissé intact un trou triangulaire qui peut être l'extrémité de la boucle inférieure d'un C ; qu'il est difficile de ne pas voir dans la deuxième partie du nom un thème celtique (*bodi* = victoire ou *bodu* = volonté, des-

tin ; 3° que, dans le cas où elle se rattacherait à la racine ligure *bod* que M. d'A. de Jubainville retrouve dans *Bodincus,* ancien nom du Pô, il resterait à expliquer la première partie que je ne crois pas capable de se modifier en Anthon ou Anton (1730), malgré un phénomène de nasalisation fréquent ; 4° qu'il existe enfin d'autres localités de ce nom comme Anthon (Isère), dont l'origine doit être toute différente.

Annuaire du départ. de la Haute-Savoie, in-8° carré, 288 p., Annecy, Abry, 1895. Cette publication renferme, non seulement des renseignements précieux sur le fonctionnement et le personnel de l'administration gouvernementale, départementale et communale et un petit bottin d'adresses commerciales et industrielles, mais encore des détails intéressants sur les diverses sociétés de notre département, une liste des fruitières avec leur rendement, des communes et des hameaux avec leur distance de points centraux (cette liste, déjà augmentée, peut l'être encore ; ainsi nous n'avons point trouvé Brassilly, Brogny, Jussy, etc.), enfin la continuation de l'intéressant Dictionnaire des communes qui renferme, entre autres choses, une notice historique suffisamment développée sur Saint-Jean d'Aulps, Saint-Jean de Sixt, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire, Saint-Jorioz, Saint-Julien, Saint-Martin en Faucigny, Saint-Martin en Genevois.

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2415. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er mai 1895.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, gracieusement offerts par les auteurs à la Société Florimontane.

R. DE BOUGLON : *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur.*

J. DUBOULOZ : *Les Saisons.* Recueil illustré de poésies.

Remerciements sincères aux donateurs.

Dans le dépouillement de la correspondance, il est fait mention de l'annonce du Congrès archéologique de France dont la 62e session (1895) s'ouvrira à Clermont-Ferrand le mercredi 5 juin prochain. A ce propos, la Société décide l'achat de quelques volumes des comptes-rendus annuels des Congrès archéologiques qui manquent à sa collection et en particulier la souscription au volume relatif à la session de Clermont qui présentera un intérêt tout spécial au point de vue de l'archéologie gallo-romaine.

M. Gonthier lit la communication suivante sur le clocher de Thônes :

Un auteur [1] affirme que le clocher actuel de Thônes fut élevé l'an 1562 avec les matériaux et sur l'emplacement d'un ancien château.

1. Louis BOUVIER, *La Chaîne des Aravis et ses Vallées.* (Voir la *Revue sav.*, août 1866.)

Il se trompe, comme le prouve le document suivant tiré des Archives de l'évêché d'Annecy, et dont nous donnons le résumé.

« Nous Denis d'Aranthon, baron d'Alex et des Clefs, seigneur du Vivier sur Thosne, coseigneur de la Val des Clefs, chevalier des SS. Maurice et Lazare, etc., voulant prévenir les contestations qui pourraient advenir entre nous et nos successeurs avec la communauté de Thosne, à l'occasion de la chapelle, sous le vocable de saint Nicolas, contigue à l'église paroissiale et dépendante de notre maison forte du Vivier;... au lieu et place de laquelle chapelle la dite communauté, auroyt jetté les fondations d'un clocher, auquel travail nous nous serions opposé, ainsi que par acte reçu par Me Deléan, notaire, à La Balme, l'année dernière. Après nous estre transporté sur les lieux, veue la nouvelle construction, rétablissement de la dite église paroissiale, *pour ne pas empescher tel ouvrage* qui ne tend qu'à la gloire de Dieu.... avons relâché à la dite communauté la place où estoit bastye la dite chapelle. De leur côté, les syndics, Henri Vectier et Claude-François Mestral, relâchent à nous, Ne Denis d'Aranthon, une place de huit pieds sur quatre, de la grande nef de l'église, du côté de l'évangile, au pied de l'escalier qui sépare le chœur de la nef, avec pouvoir d'ériger un autel contre l'un des piliers...

« Fait à Thosne ce 25 novembre 1694. »

Il résulte de cette pièce que le clocher actuel a été commencé l'an 1693. Deux ans auparavant, d'après Grillet, on avait refait le chœur de l'église; et c'est probablement cette reconstruction qui nécessita celle du clocher.

M. Le Roux fait part à la Société des dons importants qui viennent d'être attribués par l'Etat au Musée d'Annecy.

1° Une grande toile **Le Dernier Cri du Christ,** signée Jean Brunet, et qui a figuré au Salon des Champs-Elysées en 1893.

L'œuvre de M. J. Brunet est d'une composition habile et mouvementée. Elle est conçue sous l'influence d'une préoccupation de réalisme. La couleur en est agréable, et l'artiste y a retracé avec une émotion sincère le drame poignant du Golgotha. C'est l'heure où, suivant le texte de l'Ecriture, le voile du temple se déchire. Le Crucifié, droit dans les airs, sanglant, les traits émaciés, le bleuissement de l'agonie aux lèvres, vient d'exhaler son dernier souffle. Dans un furieux déchaînement de tempête, les croix des deux larrons vacillent et leurs corps inertes s'affaissent sous la violence de l'ouragan; l'un des suppliciés est tombé et se présente dans un raccourci effrayant.

La scène du drame s'éclaire d'une lumière supra-terrestre, laissant dans la pénombre les personnages du premier plan. A terre, près d'un écroulement de misérables apeurés et en avant du groupe des femmes et du disciple bien-aimé, se dresse la mère du Christ qui, les yeux éteints par les larmes et hypnotiquement fixés sur la croix, écarte les bras dans un geste de désespérance en même temps que de révolte inconsciente ; à côté, la blonde pécheresse se tord les bras en gémissant.

Enfin, au deuxième plan, un peloton de cavaliers dans un tourbillon de manteaux piqué de reflets d'acier, fuit au galop sous le claquement des étendards, terrifié par la nuée sombre rayée d'éclairs; dans le lointain, Jérusalem s'étend livide, dans une éclaircie sinistre.

L'idée choisie par le peintre est grandiose, l'exécution est bonne et toute la scène est traitée avec une profonde intensité dramatique.

2° Une série de faïences de la Renaissance italienne du XVI° siècle savoir :

Sept coupes à reflets métalliques, une assiette, un plat décoré d'une figure de femme, provenant de la fabrique de **Deruta** (XVI° siècle).

Un pot de pharmacie, **Italie**, daté 1581.

Une coupe avec portrait de femme avec, sur une banderolle, l'inscription BEATRICE B, **Italie** (XVI° siècle).

Un grand plateau de la fabrique de **Chaffagiolo** (XVI° siècle).

Une coupe, *Hercule et Antée*, **Italie** (XVI° siècle).

Une assiette creuse, *Diane et Actéon*, fabrique d'**Urbino** (XVI° s.).

Une coupe godronnée, *Mort d'Enée*, id. id. id.

Un plat, *Satyre et Nymphes*, id. id. id.

Une coupe, *Portrait de femme*, avec, sur une banderolle, l'inscription ANTOINA BELLAFIORE DE QUESTATE, fabrique d'**Urbino** (XVIᵉ siècle).

Quatre assiettes à marli décoré d'amours, de la fabrique de **Castelli**, commencement du XVIIIᵉ siècle : 1° *Paysanne* dans un paysage; 2° *Scène champêtre*; 3° *L'Hiver*; 4° *Diane*.

Un grand plat, *Halte de guerriers*, fabrique de **Castelli** (XVIIIᵉ siècle).

Enfin un plat circulaire à pied, faïence de **Bernard Palissy**, représentant un épisode mythologique : *Andromède délivrée par Persée*.

M. Le Roux présente six cartons classés contenant un certain nombre d'insectes récoltés pendant l'été dernier dans les environs d'Annecy et qui constituent le rudiment de la collection régionale. Les principaux groupes y sont déjà notablement représentés.

L'ancienne collection entomologique était déjà dans un état lamentable à l'époque où M. de Mortillet faisait paraître une courte notice sur le Musée d'Annecy (*Bulletin de l'Association Florimontane*, 1856) ; elle a été depuis complètement anéantie par les insectes destructeurs.

Cette perte n'étant pas irréparable, du moins en ce qui concerne la faune de la Savoie, le Conservateur du Musée s'est assigné la tâche de reconstituer la collection régionale. La Savoie est en effet un des pays les plus intéressants au point de vue de la distribution géographique des insectes. L'ordre le plus nombreux, celui des coléoptères est répandu dans toutes les localités et les variations spécifiques sont fonction des climats différents qui se rencontrent en Savoie. Dans ce pays, soumis au régime général des climats continentaux, il existe des écarts extrêmes de température et l'on rencontre avec étonnement dans les vallées chaudes et bien abritées, des espèces franchement méridionales tandis qu'à 500 mètres plus haut, sur le flanc des montagnes, le caractère de la faune est tout autre.

Les espèces alpines et du nord de l'Europe abondent en Tarentaise, en Maurienne, en Haute-Savoie, dans le Haut-Faucigny, sur le Mont-Blanc, le Mont-Cenis et sur toutes les montagnes élevées. Les environs d'Aix, de Chambéry, d'Annecy, de Saint-Jean de Maurienne, la Chautagne et quelques localités chaudes du Faucigny et du Chablais sont l'habitat d'espèces tout à fait méridionales, tandis que dans les parties moyennes se retrouve la faune des régions tempérées de l'Europe centrale.

Le même rend compte d'une course zoologique qu'il a faite pendant les vacances de Pâques, aux îles du Fier, en compagnie de M. Flamary, sous-directeur de l'Ecole normale de Mâcon.

La chasse a été très fructueuse. Ils y ont recueilli un grand nombre d'hyménoptères, de diptères, d'hémiptères et de coléoptères dont l'énumération n'offrirait à cette place aucun intérêt, car ces espèces se rencontrent en dispersion indéterminée dans tous les environs d'Annecy.

Il est bon cependant de noter certaines espèces propres à cette localité. La région des Iles offre par la nature sablonneuse du sol, le régime torrentiel des eaux, la présence de mares où se décomposent en été des substances végétales et animales, par l'originalité de sa flore, des caractères bien tranchés.

On y rencontre surtout en été *Stratiomys Chamæléon* L. et *S. furcata* Tab.

La présence du tamarin de Germanie, *Myricaria germanica*. Desv., introduit dans la faune *Coniatus Wenkeri* Cap., espèce très voisine de *C. repandus* Bab., longtemps confondue avec cette dernière dont elle a été séparée par Capiomont. La forme est un peu plus courte que celle de *C. repandus,* les bandes des élytres sont plus tranchées et moins obliques; enfin la couleur générale est parfois un peu rembrunie. On a

trouvé cette espèce à Lyon et à Saint-Laurent du Pont, sur le tamarin de Germanie.

Parmi les diptères il faut citer : *Myopa buccata* L.

Enfin les Iles du Fier donnent asile à un carabique bien spécial, une jolie cicindèle signalée uniquement comme habitant les Pyrénées, par Fairmaire et Laboulbène : *Cicindela hybrida* var. *montana* Charp.

Elle vole en zigzag, lorsque le soleil est ardent, au-dessus des graviers à sec et on peut en un temps relativement court capturer un bon nombre d'individus.

M. Thonion en rendant compte de la dernière session des Sociétés savantes à la Sorbonne, appelle l'attention sur la nécessité, pour les sociétés de province, de communiquer leurs plus importants travaux au Congrès tenu chaque année à Paris. Elles pourraient ainsi faire connaître les résultats de patientes recherches, peu connues du monde savant par suite de la publicité forcément restreinte des bulletins scientifiques de province, et surtout aider parfois à éclairer d'une lumière inattendue certaines questions délicates d'archéologie ou d'histoire.

M. J. Serand annonce qu'il a trouvé dans les archives de la Société divers documents administratifs provenant des bureaux de l'ancienne intendance d'Annecy.

Ces papiers, oubliés sous les combles de l'hôtel de ville lors de l'installation de la préfecture, n'ayant aucune utilité pour la Société, il propose de les réintégrer aux archives départementales. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

MARQUES DE FABRIQUE
ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.
DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

L. Revon, dans ses *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* (Annecy, 1870, in-4°), a consacré quelques pages aux noms et marques sur poterie, sur métal et sur pierre qu'il avait, soit relevés dans le département, soit recueillis et classés pour le Musée, en tout 128 numéros. Ces noms ont été fondus en 1876 dans le grand ouvrage de MM. A. Allmer et de Terrebasse et M. Allmer y a ajouté en outre la plupart des marques et des graffiti qui y étaient entrés entre ces deux dates. Nous avons cru utile, vingt ans après, de reprendre et de compléter le travail de nos devanciers dans un catalogue concernant spécialement les richesses de notre Musée municipal. Nous publions donc toutes les marques de fabrique, estampilles, poinçons, graffiti, etc., du Musée gallo-romain d'Annecy, d'origine locale ou étrangère, en les décrivant avec plus de détails, en indiquant leur lieu de provenance et enfin en donnant le catalogue, jusqu'alors inédit, des objets que nous croyons être des poids en terre cuite.

Les vases et les autres menus objets à inscriptions — les poids exceptés, — sont les uns, si peu nombreux, les autres, réduits à un état si fragmentaire qu'il est difficile de tirer de leur examen des conclusions capables de résoudre entièrement les nombreux problèmes que leur étude soulève. Nous nous contenterons donc de résumer les questions relatives à chaque catégorie d'objets et de fournir, autant que nous l'ont permis les modestes ressources de notre bibliothèque, quelques indications bibliographiques, sommaires et forcément incomplètes, mais qui pourront épargner

une perte de temps aux personnes que ces travaux intéressent.

Bibliographie générale. — Depuis la publication des *Sigles figulins* de H. Schuermans (Bruxelles, 1867), ouvrage aujourd'hui épuisé et dont une refonte sérieuse s'impose, il n'a pas paru de catalogue général des noms de fabricants de l'époque romaine ; il faut se contenter pour le moment des catalogues particuliers des musées dont les matériaux ont été condensés en grande partie dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, le t. XII, par M. Hirschfeld, renfermant les inscriptions de la Narbonnaise (1888). Voici ceux que nous avons pu consulter depuis 1874 :

1874. Autun. H. DE FONTENAY. *Inscriptions céramiques gallo-romaines*... suivies des inscriptions sur verre... avec pl., in-8°. Une table bibliographique donne 93 titres de publications antérieures relatives aux marques de fabrique gallo-romaine. (*Mém. de la Soc. Eduenne*, t. III.)

1874-75. Nîmes. A. AURÈS. *Marques de fabrique du Musée*... av. pl. et table onomastique, in-8°. (*Mém. de l'Ac. du Gard*, 1875.)

1876. Vienne. A. ALLMER et DE TERREBASSE. *Inscriptions antiques de Vienne*, in-8°. Le t. IV, renferme les marques de fabrique et en particulier celles du Musée d'Annecy. Atlas, in-4°. = Allmer.

1878. Nîmes. LOMBARD-DUMAS. *Mémoire sur la Céramique antique dans la vallée du Rhône* ; av. pl., in-8°. Coll. E. Dumas. (*Mémoire de l'Académie de Nîmes*.)

* 1879. Nice. E. BLANC. *Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*, in-8°.

* 1882. J.-F. BLADÉ. *Epigraphie antique de la Gascogne*, in-8°. (*Recueil des trav. de la Soc. d'agr., etc., d'Agen*, 1883.)

1884. Reims. THÉDENAT. *Marques sur poterie rouge* trouvées à Reims. Coll. Maxe-Werly. (*Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, t. V.)

* 1885. Nice. F. BRUN. *Poteries sigillées trouvées dans le département des Alpes-Maritimes* ; in-8°. (*Annales de la Soc. des Lettres, etc., des Alpes-Maritimes*, t. X.)

1888. Lyon. ALLMER ET DISSARD. *Antiquités découvertes à Trion en 1885 et 1886 et antérieurement*, in-8°. (*Mém. de l'Acad. des lettres etc. de Lyon*, XXV° vol.) = TRION.

1892. Lyon. ALLMER ET DISSARD. *Inscriptions antiques du Musée*, in-8°. Le t. IV renferme les marques de fabrique dont la majeure partie provient de Trion.

1894. Auch. E. CAMOREYT. *Objets antiques avec marques de fabricant... trouvés à Lectoure*, in-8°. (*Revue de Gascogne*; tir. à p.)

On peut lire encore avec profit : DE CAUMONT : *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2° partie, in-8° et atlas, id., Paris, 1830, et E. TUDOT : *Collection de figurines en argile, etc.*, Paris, 1860, av. planches.

NOTA : Les ouvrages marqués d'un astérique ne renferment qu'un nombre restreint de marques de fabrique.

*
* *

La plupart des fragments ou objets épigraphiques du Musée ont été trouvés dans les Fins d'Annecy. On appelle ainsi une grande plaine au nord de la ville, traversée autrefois par le vieux chemin d'Annecy à Brogny, remplacé par une nouvelle route rectiligne et qui lui est presque parallèle. Au moyen âge on donnait ce nom à une étendue de terrains le plus souvent incultes et servant de limites entre deux paroisses ; et de fait, à cette époque, les Grandes Fins, au pied de la colline d'Annecy-le-Vieux, étaient coupées d'îles et de marécages ; les petites Fins, plus à l'ouest, étaient couvertes, sur une certaine superficie, de ruines et de ronces, d'où les noms des mas de la *Crotta* ou du *Petit Péron* et des *Allouèges*. Ces ruines étaient les restes d'un bourg gallo-romain dont on connaît les premières lettres par une inscription, trouvée à deux ou trois kilomètres de là à Meythet, dédiée aux divinités augustes et aux *Vicanis Bo.....* D'autre part l'Itinéraire d'Antonin mentionne à xxv milles de Genava, soit à 37 kil., une station appelé Bautae. Dès 1863, l'abbé Ducis plaçait cette station vers le Petit-Brogny ; après lui, M. Bertrand [1] la place à Annecy, ce qui est bien vague ; enfin M. Longnon [2] la met au Pont-Brogny

1. *Les Voies romaines en Gaule, etc.*, Paris, 1864.
2. *Atlas historique de la France* (Notice), Paris, 1884.

(pont de Brogny). Il est impossible de ne pas identifier Bautae de l'Itinéraire avec le *vicus Bo*... de l'inscription qui y correspond étymologiquement comme *Lousonnenses* répond à *lacus Lausonius* et à *Lausanna*. La station pouvait se trouver à l'écart du bourg, mais elle n'en portait pas moins le nom comme une gare porte le nom d'un village éloigné de plusieurs kilomètres.

Les fouilles dont son emplacement a été le théâtre n'ont jamais été faites d'une façon régulière et raisonnée. A l'origine, les plus belles pierres des édifices détruits furent utilisées pour la construction des tombes à larges dalles dites burgondes ; plus tard elles servirent à décorer les murs et les autels des abbayes et des églises environnantes ; enfin, quand le terrain des *fines*, débarrassé des ronces et des ruines superficielles, put être livré à la culture, les fondations, déjà noyées dans un amas de cendres, de charbons, de tuiles et de débris de toutes sortes, se recouvrirent peu à peu d'une couche de terre végétale augmentée sans cesse par des dépôts provenant soit de déblais, soit d'engrais. Récemment encore une quantité de plâtras, tirés de la démolition de la rue Grenette, a été déversée dans la plaine des Fins. Le soc de la charrue a opéré le nivellement final. On trouve ainsi le sol du vicus à un mètre et plus de profondeur et la partie supérieure des fondations de $0^{m}20$ à $0^{m}60$. Dès la fin du XVI[e] siècle — c'est du moins dès cette époque que l'on mentionne les premières trouvailles — les propriétaires s'attaquèrent aux fondations mêmes qui rendaient leurs champs improductifs et, les minant à loisir, ils en exhumèrent des monnaies et des objets de toute nature qui se dispersèrent dans les collections des puissants ou disparurent sans laisser de trace. Actuellement le sous-sol gallo-romain a été bouleversé sur les trois quarts de sa superficie sans qu'il ait été possible d'en relever un plan complet. Dans l'espoir de trouver le « veau d'or »,

la plupart des fouilleurs ont consciencieusement poussé jusqu'au sol vierge, traduisant sans y songer le vers de Perse (2, 11) :

O si sub rastro crepet argenti mihi seria !

mais, comme tous les débris ont été déterrés sans contrôle et mélangés, la reconstitution chronologique des couches est devenue impossible. C'est ainsi qu'on a recueilli des sceaux de confréries, des jetons, des médailles de piété, des objets du XVIe siècle, de la poterie de tout âge et de toute forme, etc. Les monnaies anciennes vont de la période gauloise à l'empereur Zénon. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la poterie rouge a été trouvée plutôt dans les couches profondes, qu'elle paraît fréquemment associée à des monnaies des Antonins, qu'enfin le vicus a dû subir une série de désastres après Commode, après Probus et enfin à l'époque des grandes invasions.

BB. Outre l'ouvrage de Revon déjà cité, nous avons puisé nos renseignements dans le *Catalogue des Entrées* du Musée, manuscrit précieux, mais dans lequel les objets acquis par voie d'achat ne sont malheureusement suivis, du moins jusqu'en 1890, que d'une indication de provenance incomplète, et dans la collection non moins précieuse des volumes de la *Revue savoisienne*. Nous en extrayons les titres d'articles qui suivent et dont la plupart ont été tirés à part.

DUCIS : *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie* (1861-1863). — ID. : *Bautas et Annessy* (1863). — G. VALLIER : *Le Trésor des Fins* (1867). — REVON : *Le nouveau Trésor des Fins* (1867). — ID. : *Fouilles dans les Fins d'Annecy* (1868). — G. VALLIER : *Le nouveau Trésor des Fins* (1871). — DUCIS : *Le vicus Bous* (1891). — CORCELLE et LE ROUX : *Le Trésor des Fins* (1894). — MARTEAUX : *Les nouvelles Fouilles des Fins.* — ID. : *Note sur un petit Trésor des Fins*, etc. — Pour les inscriptions conservées à Annecy : MARTEAUX et SERAND : *Catalogue descriptif du Musée lapidaire*, Annecy, 1893. Mais c'est surtout dans les compte-rendus des séances de la Société Florimontane que l'on pourra suivre au jour le jour, pour ainsi dire, toute la série des trouvailles faites aux Fins avec les développements qui les concernent.

POTERIE ROUGE.

Description. — On appelle maintenant *poterie rouge* une poterie revêtue d'une couverte ou engobe ayant l'aspect de la cire à cacheter. On la trouve répandue sur tout le territoire du monde romain avec la même similitude de matière et de forme et il n'y a pas une villa dans les ruines de laquelle on n'ait trouvé un nombre relativement considérable de ces vases, réduits trop souvent à l'état de fragments ou de simples rondelles de terre cuite. Quand ils sont complets, ils offrent un pied généralement bas, ramassé, lourd, et d'une petitesse qui ne s'allie guère avec le reste du corps dont la panse large et développée ne manque pas d'élégance, qu'elle soit hémisphérique, cylindrique, conique ou ovoïde.

On peut les diviser en 1° *Vases rouges unis*, comprenant des plats ou des plateaux avec ou sans anses, décorés à l'intérieur d'une couronne de stries ou de ciselures variées ; le Musée ne possède que des fonds ; — des patères, soucoupes ou assiettes à bords droits (*Trion*, fig. 29) ; à bords obliques ou évasés ; — de petites coupes basses et larges à bord rabattu et nu ; des coupes plus grandes et très évasées pourvues d'oreillettes ; — de petits vases renflés et ovoïdes ; — des tasses évasées, à panse conique (*Trion*, fig. 42) et des tasses à double bord (*Trion*, fig. 3 et 44), dont les spécimens, les moins détériorés, sont assez nombreux au Musée, etc.

2° *Vases rouges barbotinés*, c'est-à-dire décorés de sujets ou d'ornements que l'ouvrier a fixés au corps du vase déjà modelé en laissant couler la barbotine, pâte argileuse plus liquide ; elle servait ordinairement à souder le pied, les anses et les oreillettes moulés à part.

Etaient barbotinées les poteries évasées à bords larges et rabattus ou recourbés, surtout les coupes, dont notre Musée possède plusieurs petits exemplaires (*Trion*, fig. 32).

3° *Vases rouges à reliefs*. L'ornementation y est obtenue par le moulage direct ou par surmoulage, dans ce dernier cas les sujets sont écrasés, empatés et mal venus, les contours mal accusés et flous. On peut les diviser en vases hémisphériques, avec ou sans anses et bec d'écoulement, cylindriques et évasés ou coniques, suivant que ce sont des bols, des gobelets, des coupes, etc.

Voici la description des vases ou fragments à reliefs possédés par le Musée.

1. Chevêne. Don de M. Besimo, trouvé dans sa terre à tuiles, mars 1880. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte mate. Partie inférieure de la bande décorative limitée à sa base par un filet plein. Ornementation composée de petits compartiments trapézoïdaux alternant avec un sphinx ailé, disposé dans un médaillon à contour perlé, cerclé lui-même d'un double filet plein. *(Fig. 1.)*

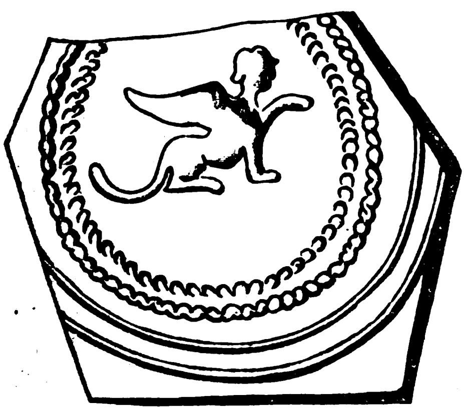


Fig. 1.

2. Banassac. Poterie rouge clair sans couverte (fragment irrégulier). Décoration : dans des compartiments, formés d'un chapelet de perles, réunis à leur point d'intersection par des étoiles multiradiées, sont figurés un cerf courant et une feuille de vigne encadrée

par des festons de feuilles de lotus. Longueur, $0^{m}12$; largeur, $0^{m}07$.

3. — Poterie rouge pâle (frag.). Couverte mate à l'extérieur et passée au vernis luisant à l'intérieur. Compartiment en forme de trapèze contenant deux foudres croisés perpendiculairement. En bas deux figures de sphinx. Long., $0^{m}10$; larg., $0^{m}07$.

4. Vase hémisphérique incomplet. Poterie rouge à couverte brillante. Le motif décoratif occupe une bande large de $0^{m}065$ couronnée d'un cordon d'oves et formée de compartiments limités par des palmiers. De la base du stipe végétal partent des feuilles à longs pétioles enroulés. Dans le champ, un personnage armé d'un arc lance une flèche dans la direction d'un cerf ; en dessous, on voit un levrier lancé à toute vitesse. Diam., $0^{m}185$; haut., $0^{m}06$.

5. Genève (les Tranchées, en face du square des Contamines.) Trouvé le 14 juin 1856. Vase hémisphérique. Poterie à couverte d'un rouge brillant. Une bande large de $0^{m}07$, soulignée par un filet en relief, se déroule sous une bandelette d'oves alternant avec une pendeloque. Le motif décoratif est formé d'un rinceau de forme sinusoïdale contenant dans ses courbes supérieures des médaillons circulaires à double filet qui contiennent un aigle aux ailes éployées. En dessous, l'artiste a figuré un lévrier donnant la chasse à un lièvre. Un des filets de la courbe inférieure s'épanouit en un ornement formé de deux feuilles de lierre dont les pétioles très allongés contribuent par leur enroulement gracieux à l'élégance du rinceau. A l'ombre de ces feuillages marche un oiseau, la tête tournée en arrière ; dans le haut, deux autres oiseaux sont symétriquement placés. Diam., $0^{m}205$; haut., $0^{m}209$.

6. Banassac. Grand vase hémisphérique en grande partie restauré. Poterie rouge à vernis mat. Le motif décoratif est contenu dans une bande large de $0^{m}09$,

couronnée par une rangée d'oves et présentant des compartiments à grenetis de forme trapézoïdale. Dans l'un d'eux, un personnage, soutenant du bras gauche les plis de son vêtement, est debout sous une arcade à plein cintre reposant sur deux colonnes à chapiteaux corinthiens. Dans une case supérieure, deux lièvres en regard, dont l'un, debout sur ses pattes de derrière, caresse le museau de son voisin. Plus loin, un lévrier est placé au-dessus d'un foudre divisant verticalement un compartiment trapézoïdal. A côté, une Pallas, d'un dessin très ferme, coiffée d'un casque à crinière hérissée et vêtue d'une robe aux plis ondoyants, tient au bras gauche un bouclier. Diam., o^{m}25 ; haut., o^{m}125.

7. Fins d'Annecy. Patère (frag.). Poterie rouge à couverte brillante. Ce qui subsiste de la bande décorative montre une femme drapée, relevant d'un simple mouvement son bras gauche pour arranger sa chevelure. Les compartiments sont limités par des longs filets recourbés soutenant un appendice ovoïde strié.

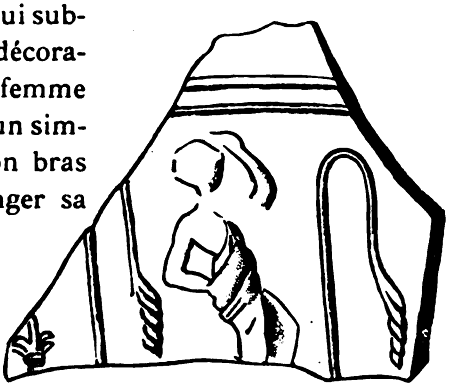


Fig 2.

Dans le champ à gauche, se trouve un ornement en forme de fleur à trois pétales. Larg., o^{m}06 ; haut., o^{m}05. *(Fig. 2.)*

8. Genève. Vase hémisphérique (n° **94** [1]). Une bande large de o^{m}09, limitée en haut par un cordon d'oves, en bas par deux filets pleins parallèles, est divisée longitudinalement en deux zones. Dans la supérieure, épigraphique, chaque lettre est séparée l'une de l'autre par un

1. Ces n^{os} correspondent aux inscriptions décrites postérieurement dans ce travail.

ornement en forme de foudre ; la zone inférieure est décorée d'un rinceau simple dont les boucles sont terminées par des feuilles de vigne.

9. Fins d'Annecy. Poterie à couverte rouge peu brillante (fr.). Un compartiment, formé de lignes de perles retenues aux angles par des étoiles, montre un combattant retenant son manteau de la main gauche et brandissant son épée de la droite. Haut. 0m 055 ; longeur, 0m 045. *(Fig. 3.)*



Fig. 3.

10. Banassac. Vase hémisphérique très incomplet. Poterie rouge clair à vernis mat, présentant comme motif décoratif une bande large de 0m03 avec un cerf dans un compartiment perlé, sous une rangée d'oves. La bande se confond à sa partie inférieure avec le pied circulaire du vase. Haut., 0m07.

11. Lyon. Don de M. Léon Charvet. Vase hémisphérique (frag.). Poterie rouge à vernis brillant. Une bande décorative couronnée d'une rangée d'oves porte un rinceau sinusoïdal formé de feuilles de vigne à long pétiole. Dans la courbe supérieure se trouvent un oiseau au repos et un autre dans l'attitude du vol. Dans la courbe inférieure, deux cercles sont symétriquement disposés de part et d'autre du sommet des limbes. Haut., 0m105.

12. Albens (n° **87**). Vase hémisphérique. Une bande épigraphique, large de 0m075, surmontée d'un liseré d'oves à pendeloques alternantes, cercle le vase vers son milieu. Ces oves, comme ceux de tous les vases décrits ici, ont perdu leur caractère typique par suite de la déformation des lignes qui en fait presque des rec-

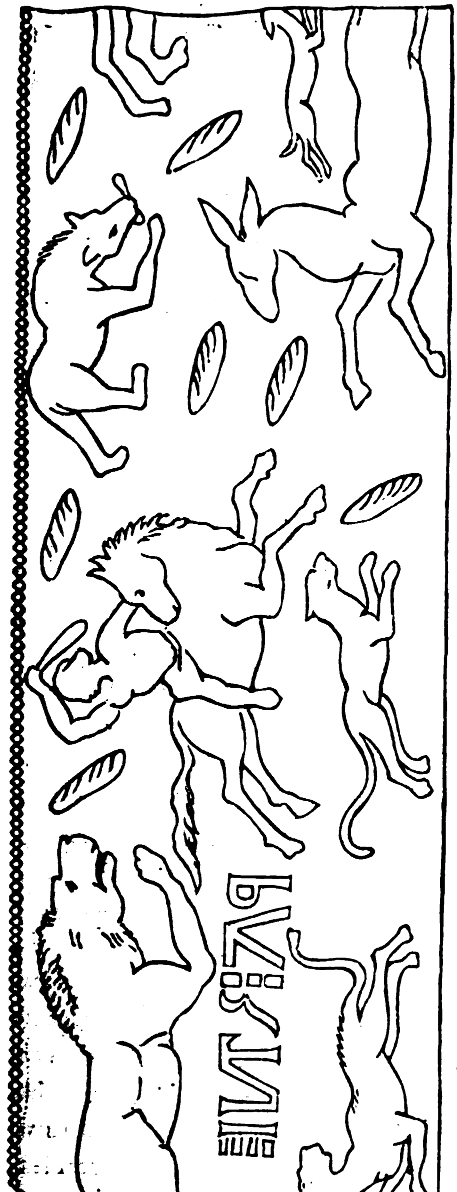


Fig. 4.

(Rev. sav.)

tangles. Un cordon de perles court en dessous et délimite avec un sillon inférieur le sujet décoratif qui est modelé avec un sens artistique très délicat. Une chasse très mouvementée se développe sans interruption sur la bande. Un cavalier lancé au galop se retourne pour frapper d'un coup de massue un lion bondissant à sa poursuite. Une panthère, d'autre part, donne la chasse à une biche, et le champ, parsemé de sommités de thyrse ou de pommes de pin, s'anime de lévriers courant dans toutes les directions tandis qu'un ours, dans une pose très étudiée, déchire tranquillement une proie. *(Fig. 4.)*

13. Vase (frag.). La bande décorative est limitée en haut par une cou-

ronne de feuilles de laurier tressées. Dans la partie centrale, un rinceau sinusoïdal, formé de feuilles de laurier longuement pétiolées, contient dans sa courbe inférieure un médaillon circulaire avec la figure d'un oiseau debout, la tête tournée vers l'arrière, et accosté de deux étoiles.

14. Vase (portion supérieure). Poterie rouge à vernis mat. Un bandeau large de $0^{m}02$, limité par deux cordons de perles, contient un rinceau simple portant à l'extrémité de longs pétioles enroulés, des feuilles bilobées. Dans la courbe inférieure, un ornement végétal rappelle la forme d'un antefixe.



Fig. 5.

15. Fins d'Annecy (n° **116**). Vase hémisphérique (frag. très irrég.). Au centre du pied circulaire, on remarque un bouton en relief, moulage du trou percé dans le fond du creux matrice. Sur le fragment de la bande qui reste, on peut distinguer des compartiments limités par des lignes de perles contenant soit des cercles, soit en dessous une panthère à l'affût, soit un ornement formé de feuilles de chêne à longs pétioles recourbés. Dans l'un des compartiments, existent cinq lignes incomplètes, aux caractères cursifs en relief. *(Fig. 5.)*

16. — Chez Crochon, cad. n° 413, fouilles de février 1882. Vase (frag.). Poterie rouge à vernis mat. Le fragment irrégulier montre encore la partie supérieure d'une bande décorative couronnée par une série d'oves et divisée en compartiments. Dans l'un, est un lièvre au repos ; dans l'autre, au centre d'un médaillon circulaire à double contour, un cavalier lancé au galop se retourne pour frapper. Long., 0m085 ; larg., 0m08.

17. — Cad. n° 399, fouilles Scalafiotti (*Rev. sav.*, 1893, p. 70) ; don Marteaux. Vase sphérique à large goulot. Dans ce fragment, une partie seulement de la panse subsiste. Poterie rouge à couverte brillante, décorée d'une bande de 0m055 montrant en haut relief un lévrier, muni d'un collier, tandis que le champ de la bande présente plusieurs boucles d'un rinceau dessiné avec un filet plein. Diam., 0m10.

18. — Jardin Bonetto, fouilles de mai 1868. Vase hémisphérique (frag.). Poterie rouge à pâte compacte et à couverte brillante. Sous une rangée d'oves court une bande décorative montrant dans ses compartiments limités par des lignes de perles : une guirlande de palmes qui entoure une feuille de marronnier, un chien poursuivant un lièvre et un chasseur nu frappant de sa massue un cerf qu'il maintient de la main gauche par les bois. Long., 0m10 ; larg., 0m09.

19. Banassac. Vase hémisphérique (frag.). Poterie rouge à couverte mate. La bande décorative est incomplète dans sa largeur. Sous une couronne d'oves, des compartiments déterminés par des cordons de perles contiennent un lévrier s'apprêtant pour le saut ; à côté, un personnage nu tient son manteau sur le bras gauche. Long., 0m17 ; larg., 0m10.

20. Fins d'Annecy, cad. n° 384, fouilles de 1877. Quatre fragments ayant fait partie d'un vase hémisphérique à couverte rouge pâle et brillante. Décoration d'une bande large de 0m085, limitée en haut par un cor-

don d'oves, en bas par une zone d'ornements en forme de strigiles. Les compartiments, séparés par des lignes de perles, montrent : 1° une scène comique : un char

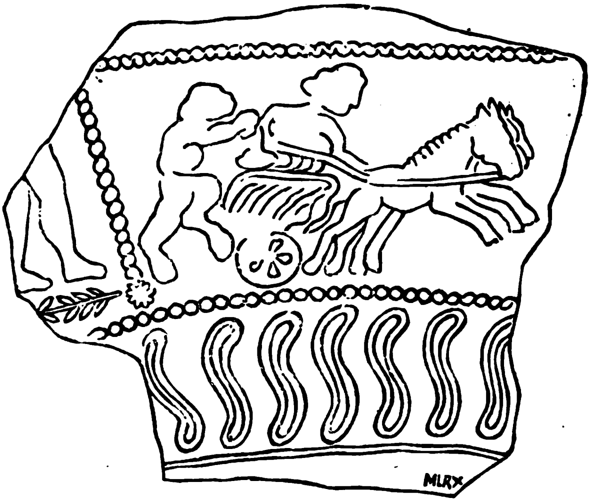


Fig. 6.

roulant à toute vitesse est poursuivi par un ours qui, dressé sur ses pattes postérieures, s'efforce de renverser le cocher. *(Fig. 6.)* 2° Une danseuse dont le voile aux plis ondoyants flotte autour de la tête. *(Fig. 7.)* 3° Un personnage au repos appuyé du bras gauche sur sa lance. 4° Dans de petits compartiments, à la partie supérieure, un sanglier et un ours.

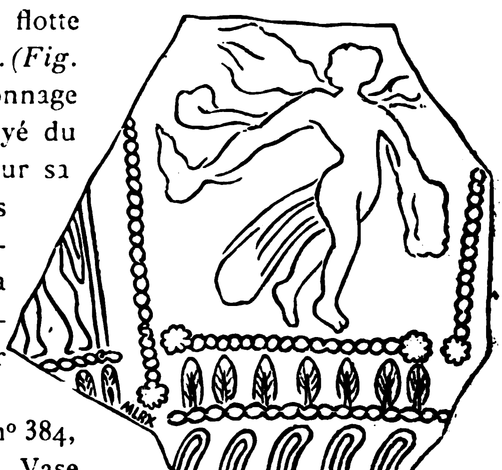


Fig. 7.

21. — Cad. n° 384, fouilles de 1877. Vase frag.). Poterie rouge (à couverte intérieure brillante, mate à l'extérieur, pré-

sentant un mime dansant dans un médaillon circulaire à double contour entouré d'un cercle plein engrêlé.

22. — Cad. n° 384. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte intérieure brillante. Sous une rangée d'oves, est un liseré de perles. Des compartiments verticaux contenant des sphinx ailés accroupis, dans un demi-médaillon alternant avec un ornement formé d'une ancre double à pattes fleuronnées.

23. ANNEMASSE. Don Revon, 1859. Vase hémisphérique (frag.). Poterie à couverte rouge vif et très brillante. La base de la bande décorative très incomplète est cerclée par un filet plein entre deux sillons. Compartiments trapézoïdaux, dont l'un montre une figure de femme fort bien modelée, dansant et drapée d'un long voile qui, par suite du mouvement du personnage, s'écarte et laisse voir des lignes souples et d'un dessin très pur. Long., 1^m25; larg., 0^m085. *(Fig. 8.)*



Fig. 8.

24. FINS D'ANNECY. Chez Châtelet. Fouilles de mars 1881. Vase à pied circulaire. Poterie rouge à couverte brillante. La bande décorative laisse voir encore des compartiments à lignes perlées contenant un personnage, puis un enfant nu le pied gauche placé sur une roue.

25. — Fouilles de 1894. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte brillante. Il ne reste qu'un fragment de la zone décorative qui laisse voir un cerf admirablement

modelé fuyant devant une panthère. Long., $0^{m}065$; larg., $0^{m}05$.

26. Albens. Don de M. Garnier. Vase (frag.). Poterie à couverte rouge vif et très brillante. Portion d'une bande décorative à compartiments limités par des filets de perles. Dans l'un, on voit les jambes d'un personnage nu, avec dans le champ une indication de draperie, le pied gauche reposant sur une fleur de

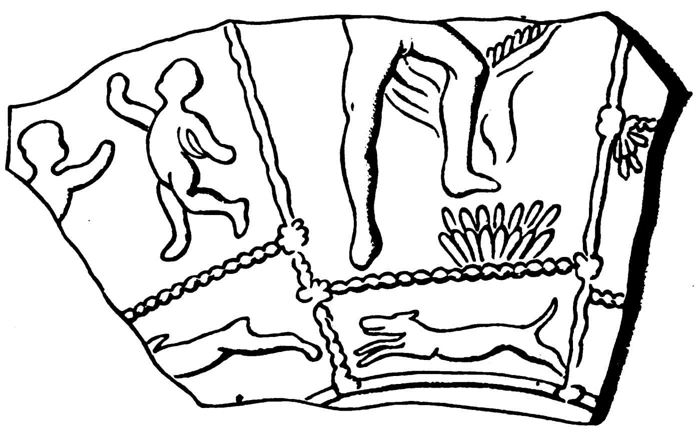


Fig. 9.

nymphea, en dessous un levrier ; dans l'autre, deux enfants nus dansant. Long., $0^{m}10$; haut., $0^{m}06$. *(Fig. 9.)*

27. Fins d'Annecy. Vase (frag.). Poterie à couverte brillante d'un rouge vif. La bande décorative est incomplète. Sous un cordon d'oves, deux feuilles d'arum à nervures saillantes, longuement pétiolées, contiennent entre elles dans le champ un oiseau grossièrement modelé. Long., $0^{m}065$; larg., $0^{m}07$.

28. — Chez Châtelet, cad. n° 391. Grand vase hémisphérique (frag.). Poterie à couverte d'un rouge brillant. La bande décorative, large de $0^{m}07$, présente sous une rangée d'oves un rinceau sinusoïdal formé de grandes feuilles de vigne. Dans les courbes, sont placés symétriquement en haut des faisans dans l'attitude de

la marche et en bas des cercles ou roues dentées. Long., $8^{m}160$; larg., $0^{m}135$.

29. — Vase (frag.). Poterie rouge à couverte peu brillante. Décoration formée de compartiments engrêlés dans lesquels se trouvent un chien courant muni d'un

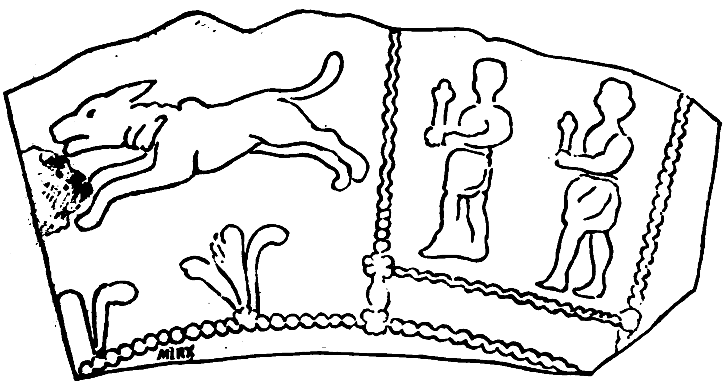


Fig. 10.

collier et deux personnages vêtus de tuniques et portant processionnellement un objet en forme de phallus. *(Fig. 10.)*

30. — ANNEMASSE. 1859. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte brillante. De la bande décorative, il ne reste que deux compartiments dont l'un porte un ornement en forme d'X, l'autre un personnage nu soutenant une draperie.

31. FINS D'ANNECY. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte brillante portant des médaillons dont l'un contient une tête humaine ou un masque tragique à longs cheveux. En dessous se trouvent un lévrier et une étoile ; en dessus un oiseau prêt à prendre son vol.

32. — Vase hémisphérique (frag., nº **93**). Sous un cordons d'oves court un rinceau formé de feuilles de vignes. Une inscription en relief passe sur deux des boucles du rinceau. Long., $0^{m}17$; haut., $0^{m}10$.

33. — Vase épigraphique (frag., n° **117**). La bande décorative laisse voir encore deux compartiments à bordure de perles. Dans l'un se trouve une tête de vieillard dans un médaillon à double contour plein, et à côté, sur une tête d'homme barbu, les deux jambes d'un faune. Dans le champ on lit un fragment d'inscription. *(Fig. 11.)*

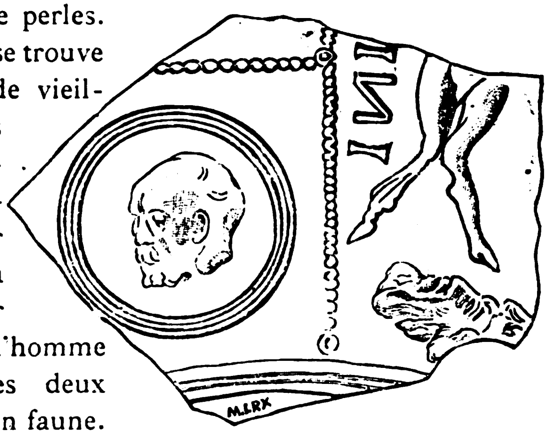


Fig. 11.

34. Albens. Don de M. Garnier. Vase hémisphérique (frag.). Poterie à couverte rouge vif. Une bande dé-

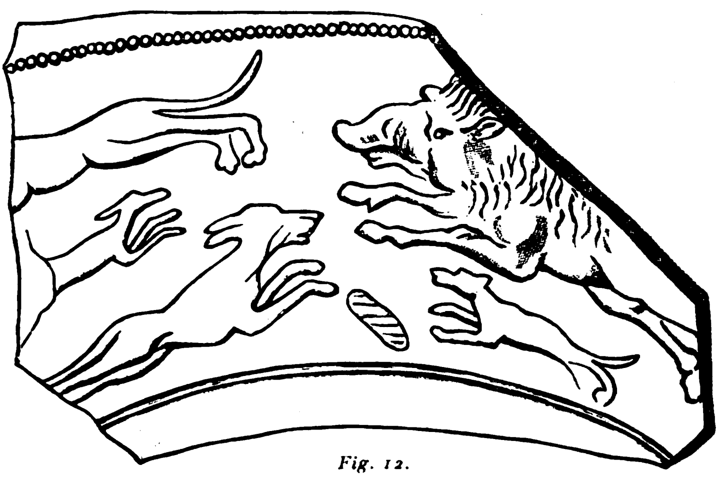


Fig. 12.

corative large de $0^{m}05$ représente une scène de chasse. Un sanglier aux abois tient tête à une meute de chiens et a déjà mis en fuite l'un des agresseurs. Le champ est semé de sommités de thyrse. *(Fig. 12.)*

35. — Don de M. Garnier. (Frag.) Poterie à couverte rouge vif. Une bande décorative large de 0^{m}75 et sur-

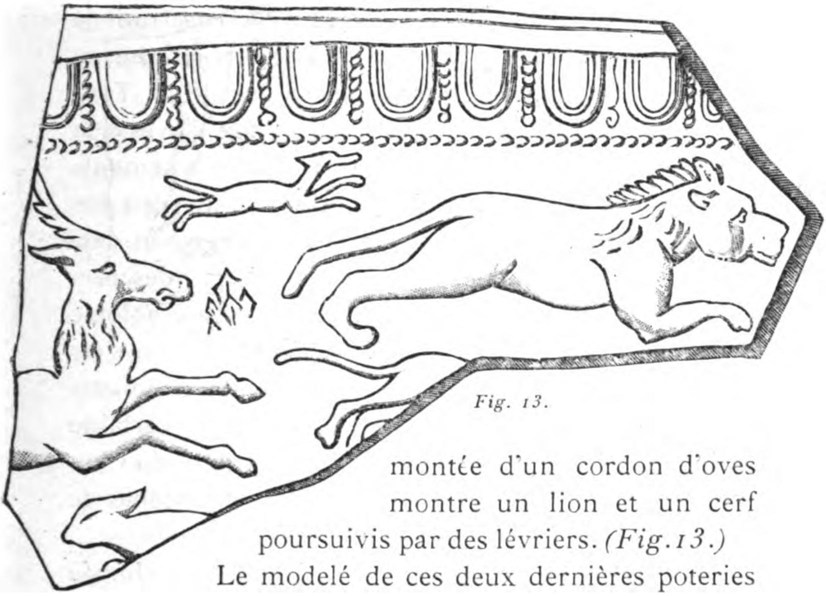


Fig. 13.

montée d'un cordon d'oves montre un lion et un cerf poursuivis par des lévriers. *(Fig. 13.)*

Le modelé de ces deux dernières poteries est d'un dessin très délicat et l'un des plus soignés que l'on puisse voir au Musée d'Annecy.

36. — Vase (frag. d'une bande décorative à compartiments). Poterie rouge à couverte brillante. En bas on voit un lièvre accroupi d'un modelé très délicat, à droite deux personnages vêtus d'une longue robe, assis l'un près de l'autre. La partie inférieure de la bande est cerclée d'un filet plein. Long., 0^{m}095 ; larg., 0^{m}065.

37. — Vase (frag.). Poterie rouge à couverte brillante. La partie supérieure de la bande décorative qui subsiste montre, dans un champ uni parsemé de sommités de thyrse, un cerf galopant et un lapin au repos. Haut., 0^{m}105 ; larg., 0^{m}08.

On voit par les descriptions précédentes que les motifs décoratifs employés par les potiers gallo-romains sont nombreux, mais en définitive peu variés. Ces

vases, dont on faisait un grand commerce à cette époque, étaient en général modelés d'une façon uniforme au point de vue de l'ornementation, qui consiste en une bande plus ou moins large enserrant la paroi du vase à la hauteur de son diamètre moyen, et destinée à recevoir le bas-relief ou la barbotine. Toujours on constate la présence d'un cordon d'oves à la partie supérieure, quelquefois une série d'ornements strigilés à la base, et dans le cas où le champ n'est pas uni, un réticulum de lignes perlées ou engrêlées dessine des compartiments qui sont animés par des personnages ou par des sujets empruntés à la mythologie ou aux scènes de chasse et de jeux. Tantôt l'artiste s'est complu à modeler des danseuses aux mouvements souples et onduleux, avec un souci d'une certaine recherche dans la disposition des plis flottants du vêtement ou des voiles, tantôt il représente des scènes de cirque, des gladiateurs, des courses de char.

Les types empruntés au règne végétal sont choisis parmi les plantes les plus ornementales, soit au point de vue de l'harmonie des lignes, soit eu égard à la symétrie des feuillages. On y trouve des palmiers, des guirlandes de laurier, des pommes de pin, des feuilles de lierre, de trèfle, d'arum, de vigne, de chêne, de châtaignier, tandis que des feuilles de fougère très modifiées limitent les compartiments concurremment avec des grenetis de perles.

Les animaux les plus souvent figurés sont le lion, la panthère, le sanglier, l'ours, la biche, le cerf, le lièvre et les lapins ; tous ces animaux formant des scènes de chasse à courre par des lévriers, secondés par des cavaliers armés de massues ; enfin des oiseaux, pigeons, paons, aigles, ou des êtres et objets empruntés à la mythologie, tels que des sphynx et thyrses, contribuent heureusement à la décoration de nos poteries.

Le modelé de ces bas-reliefs indique un niveau élevé

d'intelligence artistique. La valeur, l'harmonie des contours, le mouvement des figures sont à remarquer. Malheureusement, plusieurs de ces bandes décoratives de nos poteries sont quelquefois frustes et déformées. Il faut s'en prendre à cette habitude des artisans gallo-romains de surmouler les pièces originales les plus en vogue, travaillées par les potiers en renom, pour subvenir aux nombreuses demandes du commerce, et d'en faire de bons creux dont les épreuves, au bout de quelques tirages, ne pouvaient sortir que très défectueuses.

Usage. — La poterie rouge est généralement regardée comme la vaisselle de table romaine. Elle n'était pas la plus commune, car le Musée possède des fonds de poterie noire et une série de plats, assiettes, gobelets en terre jaunâtre, mal vernissée, et qui constituaient sans doute la vaisselle du pauvre et du campagnard; elle n'était pas non plus une vaisselle de luxe, car les riches Romains avaient leurs vases murrhins, leurs cristaux, leurs vases en métal ciselé qu'ils payaient parfois des prix exorbitants : c'était la vaisselle de la classe moyenne; quoique d'une qualité non médiocre, elle coûtait peu cher, et avec son beau vernis et son aspect artistique, elle peut soutenir la comparaison avec nos services de table ou à dessert. Elle comprenait plusieurs variétés et servait à divers usages. M. Camoreyt (p. 14) a récemment émis cette hypothèse qu'en vertu de son état de conservation et de sa forme peu pratique, elle avait une affectation d'apparat, s'employait aux libations, aux offrandes, et ornait l'atrium des maisons avec les portraits des ancêtres. Il est certain que plusieurs ustensiles, patera, patella, scyphus, lanx, etc., avaient une destination religieuse et qu'une partie de la vaisselle devait s'employer dans les cérémonies familiales, s'étaler sur l'abaque aux jours de fête et faire partie du mobilier funéraire; mais il est non moins

certain qu'ils avaient aussi un but culinaire et qu'ils étaient rangés comme tels sur le dressoir de la maison, les vases larges et bas étant renversés et empilés sur les pieds, soit pour occuper moins de place, soit pour mieux garder l'équilibre [1]. Il se peut que les assiettes et les plats où cuisaient les mets fussent en terre rougeâtre commune, mais les vases de petite dimension, comme les petites coupes basses, souvent ornées des feuilles du lierre cher à Bacchus, les plateaux à oreillettes, les gobelets exigus, les écuelles devaient remplir un rôle analogue, soit à nos petits verres pour vins fins, soit à nos salières, nos huiliers, nos moutardiers et aux récipients pour hors d'œuvre ou condiments ; ce sont sans doute de ces petites coupes que l'on brisait dans les toasts [2]. A une catégorie plus élevée appartenaient les plats où l'on servait les mets et ces vases dans lesquels on peut retrouver le modèle de nos soupières, de nos saucières, de nos compotiers et de nos légumiers, dont les fonds variés, diversement colorés, ornent les vitrines de nos buffets. On connaît aussi la coutume qu'avaient les Romains de s'envoyer des cadeaux aux Saturnales et aux calendes ou aux autres jours anniversaires de la naissance [3]. Ces cadeaux consistaient surtout en vases de métal et d'argile, et il nous semble en voir les modèles dans ces beaux gobelets et ces bols hémisphériques à rinceaux et à reliefs, dont les potiers modelaient à l'avance des séries ou qu'ils fabriquaient sur commande, et que les particuliers s'offraient, parfois de province à province, à l'occasion d'un jour de fête, d'un héritage ou d'un mariage. Ainsi s'achètent encore dans nos magasins ces tasses et ces bols qui ornent la cheminée des ménages modestes et sur la panse desquels rayonnent, dans une couronne d'or, ces mots :

1. Dict. DAREMB. et SAGLIO ; art. *abacus*, fig. 7. — AUSONE, *Epig.*, 8, 2 : *Atque abacum samio sæpe onerasse luto.*
2. MARTIAL, 12, 74.
3. IBID., 5, 59 ; 7, 53 ; 8, 33 et 71 ; 10, 29. — PERSE, 2, 12.

Amitié, Fidélité, Souhaits, ou encore le nom d'une femme aimée ; et c'est peut-être parce qu'ils étaient l'objet d'une commande spéciale que certains d'entre eux ne portent pas de marques de fabrication.

Fabrication. — De la racine *fig,* qui exprime l'idée de pétrir et de façonner toute pâte molle, est venu le mot *figulus* (potier) et les dérivés *figularis* et *figulinus* ou *figlinus,* ce dernier adjectif souvent pris substantivement et désignant à la fois l'art du potier et ses produits et au pluriel *figlinæ,* la fabrique de poteries. Un radical verbal particulier donne *fictilis,* d'où *fictile opus,* c'est-à-dire tout objet fait avec de l'argile façonnée.

Une fabrique de poteries devait avoir à proximité un banc d'argile pour la confection des vases et des moules ; elle comprenait une première aire ou fosse où l'argile était lavée, délayée, triturée avec la batte ou avec les pieds et tamisée ; puis une seconde, dite fosse à pourrir, où elle était laissée au repos pour la fermentation à l'air libre ; des fours de formes spéciales suivant le genre et la nature des produits à cuire, des hangars pour sécher les vases, des entrepôts, un attirail d'outils, de couleurs, etc.

L'argile n'était nécessairement pas la même partout ; franchement ferrugineuse dans la Limagne, elle était blanche aux Ségauds près de Moulins et à Saint-Pourçain sur Besbre, jaunâtre à la Graüfesenque, rougeâtre à Banassac. Sa couleur du reste variait suivant le degré de cuisson et la nature de l'argile. Dans les fragments que nous avons examinés la cassure passe par les tons noirâtre, rouge noirâtre, gris rougeâtre plus ou moins clair, rougeâtre foncé avec les variétés de la teinte ocreuse, rougeâtre plus ou moins clair, jaunâtre foncé, gris ou clair, rosé et orangé. La pâte est généralement dure, à cassure nette et sèche ; le grain est compact,

quoique poreux, et plus ou moins fin, à grains blancs à peine perceptibles et plus rarement à paillettes micacées ; dans certains fragments à cassure ancienne, la pâte est devenue friable.

Pour fabriquer une poterie, l'ouvrier prenait une masse d'argile pressée, molle et humide qu'il tirait du magasin, la façonnait au tour et faisait sécher à l'air le vase ainsi formé. Dans les pièces soignées, le pied, les anses, les oreillettes étaient façonnées à part. Auparavant il poinçonnait au fond, à l'intérieur, son nom — dans certains cas, celui du propriétaire ou du directeur de l'exploitation — au moyen d'un poinçon d'argile, de bois ou de métal où étaient gravées en creux les lettres disposées dans un cartouche qui pouvait affecter les formes les plus variées, mais qui était ordinairement rectangulaire avec des coins anguleux ou arrondis, avec des extrémités arrondies en ellipse ou encore terminées par des queues d'aronde. Ce cartouche était presque toujours enfermé dans un cercle de diamètre variable, tracé au tour ou grossièrement esquissé à la pointe. Les lettres, en relief, ne dépassent pas 0^{m}004 dans les vases ordinaires, mais atteignent près de 0^{m}03 dans les bols à reliefs, à l'extérieur. Elles peuvent être normales, archaïques, rétrogrades, liées, renversées, retournées, incomplètes, remplacées par des points ou omises. Certaines anomalies ont paru si bizarres qu'on a émis l'idée que les caractères étaient mobiles. Nous croyons qu'en beaucoup de cas le fabricant a voulu soit différencier ses cuissons soit distinguer son nom de celui de ses concurrents, s'il était le même. Il y a lieu de remarquer aussi que les noms les plus communs et qui appartiennent à de grands industriels sont précisément ceux qui offrent le plus de ces anomalies ; dans ce cas, le service du poinçonnage devait être confié à un ouvrier spécial *(sigillarius)* qui, par maladresse, hâte ou ignorance, déformait le nom de

son patron ; au contraire, la grande majorité des noms latins ou gaulois, qui étaient ceux de simples ouvriers signant leurs œuvres, ne présente guère de ces déformations. Le maniement du poinçon exigeait une certaine habitude ; il fallait ne pas l'enfoncer trop, ni trop peu ; parfois l'artisan abusait d'abord de la pression et négligeait de marquer le reste ; parfois le centre du cartouche s'écrasait sur le mamelon des fonds umbonnés ; enfin, en gravant ses lettres, il les serrait par crainte du manque de place et les espaçait ensuite ou réciproquement ; plusieurs ligatures sont dues à cette préoccupation. Le vase fini, le potier *fignolait* son œuvre, en polissait les contours, enlevait les coutures à l'aide d'outils spéciaux.

Les vases à reliefs étaient moulés. L'ouvrier façonnait d'abord un moule d'une argile plus sableuse ou moins pure, quoiqu'à Banassac elle soit aussi fine que celle des vases ; il le polissait soigneusement à l'intérieur et perçait le fond d'un trou pour laisser, croit-on, échapper l'eau, mais qui paraît plutôt causé par une tige-pivot qui le maintenait, comme nous avons pu le voir d'après un fragment provenant de Banassac [1], où le trou est creusé en entonnoir à l'extérieur et est très petit à l'intérieur. Il y imprimait les ornements en creux au moyen d'un poinçon ou d'une série de poinçons, les uns à roulettes [2] pour les cordons d'oves et de grenetis et les décors qui se répètent, les autres fixes pour les sujets séparés ou groupés en compartiments. Quand le moule était cuit, on y introduisait la pâte à vase et on la tournait en l'appliquant contre les parois de la matrice dont elle prenait en relief les empreintes.

1. Il existe au Musée une petite série technologique provenant de Banassac et cédée à titre d'échange, en 1873, par M. G. de Mortillet, alors attaché au musée de Saint-Germain. Elle comprend : deux fragments de fonds de moule ; un support et une cale de vases dans le four ; un vase rouge sans vernis, une coupe déformée ; une tasse restaurée, un vase ovoïde, etc.

2. Un de ces petits instruments porte le nom de Granius, fabricant de moules à Lezoux, cité par Tudot, p. 64. (*Soc. des Antiq.*, 1885, p. 65, bulletin.)

Elle était également traversée et maintenue par la tige-pivot, car le moule cuit n'adhérait pas aussi facilement au tour que le pain d'argile humide ordinaire ; le trou fait était bouché après coup par un petit noyau d'argile, comme le témoigne la protubérance qui garnit l'extérieur de certains fonds de bols hémisphériques. Notre Musée, outre le fragment déjà cité, possède un fragment de moule en terre rouge jaunâtre, friable, provenant de l'ancienne collection Durand et offrant en creux, au-dessus d'un cordon inférieur de grenetis et de fleur de lotus, une divinité rustique (TUDOT, pl. 32 et 34) entre deux médaillons, l'un avec une tête humaine, l'autre avec une roue.

Le vase retiré du moule était verni et porté au four pour une deuxième cuisson qui vitrifiait la glaçure et lui donnait sa belle teinte rouge. On a longtemps discuté la nature de ce vernis. Rayable au burin et parfois à l'ongle, il est écaillé ou fendillé sur certaines pièces et parfaitement adhérent et conservé sur d'autres. Si on jette un morceau dans un feu de houille poussé au blanc, il rougit et en se refroidissant prend une teinte grise ; si on le plonge dans l'eau au sortir du feu, le rouge dans le grésillement reparaît plus intense, sans que la poterie en soit altérée. Sa couleur est en raison directe du degré de cuisson de la pâte et de sa propre vitrification. On a ainsi les variétés de tons suivants : rouge foncé brillant. rouge vif brillant, rouge assez lustré à reflet jaunâtre, rouge mat, rouge jaunâtre. Souvent on remarque, même sur les pièces soignées, autour du pied, des tâches jaunâtres comme autant de point répulsifs pour le vernis. M. Mazard, à la suite d'expériences, est arrivé à cette conclusion que la coloration plus ou moins rouge était due à l'introduction dans une solution siliceuse très liquide d'une quantité plus ou moins grande de peroxyde de fer, que cette solution était étendue sur les vases à l'aide d'un pin-

ceau, ce qui était obligatoire pour ceux qui n'étaient lustrés qu'à l'intérieur, qu'enfin ces vases étaient cuits après le vernissage, à une température approchant de celle du globe des fours à porcelaine, soit de 800 à 900 degrés centigrades. Il se peut toutefois que les petites pièces fussent colorées par immersion. Notre Musée possède un fragment de vase à reliefs d'animal et de fleurs de lotus non vernis ; la terre est rougeâtre très clair ; un autre, portant comme un double foudre de Jupiter, n'est vernis qu'à l'intérieur ; enfin une petite tasse (n° **104**) déformée, incomplètement vernie, à reflets irisés, est un exemple d'accidents qui paraissent avoir été communs dans les fabriques de poterie anciennes.

BB. E. Tudot : Voir la page 84 et suiv., sur les fours, p. 58 et pl. 2. — A. de Barthélemy ; *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine,* Paris, in-4°, avec fig. et une pl., 1875 (ext. de la *Gazette archéolog.*, 1877, p. 172). — G. de Mortillet : *Fabrique de poterie de Banassac ; La Céramique soumise aux méthodes des sciences naturelles,* dans *Revue savoisienne,* 1879. — Mazard : *Communication sur la Glaçure rouge,* faite à la Soc. des Antiq. de France, 1884, p. 278, bullet. — A. de Barthélemy-Lièvre : *Communication sur la Poterie romaine de Jarnac*; id., p. 207. — Dr Plicque : *Lezoux, Etude de céramique gallo-romaine* ; Congrès archéol. de France, LIIe session, 1885-86, p. 280 (essai de classification). — *Trion,* ouv. cité, 1888 (dessins de 48 variétés de vases rouges). — Cérès : *Note sur les Poteries... romaines de l'Aveyron,* dans *Mém. de la Soc. des lettres, etc., de l'Aveyron,* t. XIV, p, 452, avec pl. — Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines ;* art. *Figlinum opus* et *Fornax,* 1893.

Epigraphie. — L'épigraphie des vases rouges comprend : les inscriptions sur vases à reliefs, les marques de fabrique et les graffiti.

Les inscriptions sur vases à reliefs, soit moulées, soit appliquées à la barbotine, ont été étudiées et énumérées en grande partie par M. A. de Barthélemy, en 1877, dans la *Gazette archéologique*. Ce sont soit des souhaits

de bonheur adressés ou aux peuples de la Gaule celtique, Gabales, Séquanes, Rêmes, Lingons, etc.; ils couraient en belles lettres sur la panse du vase, en dessous d'un cordon d'oves; le Musée en possède un fragment, n° 94, ou à des buveurs, ou à de simples particuliers (inscript. érotiques, bachiques) — soit des légendes accompagnant les compartiments ou les médaillons à scènes mythologiques, religieuses, historiques et sociales qui se déroulent sur le pourtour central de la panse. On y trouve des noms de divinités, comme sur les patères étrusques en bronze, de cochers de cirque et de gladiateurs célèbres accompagnés du chiffre de leurs victoires et de la palme que César leur faisait remettre avec la baguette de congé, etc. Ces scènes étaient empruntées aux tableaux célèbres, aux monnaies, à la chronique journalière des fêtes et des plaisirs de la grande ville.

L'étude des marques de fabrique est intéressante par le nombre de leurs variantes, par les problèmes d'origine qu'elles soulèvent et par la variété des noms latins, gaulois et grecs dont elles ont enrichi les vocabulaires. On peut les diviser, en France, sans chercher à établir une ligne de démarcation absolue, en marques d'origine italienne et en marques d'origine locale, c'est-à-dire gallo-romaines.

Les premières, que l'on retrouve à Arezzo, à Modène, à Naples, à Pouzzoles, à Capoue, etc., se distinguent des autres en ce qu'elles sont enfermées dans des cartouches à plusieurs lignes ou registres, de forme rectangulaire ou carrée, mais aussi parfois circulaire ou dessinant une croix, une étoile, une feuille de trèfle, un pied (peut-être par allusion au triturage de l'argile), un croissant, etc., avec un encadrement en stries ou en pointillé; ils sont ornés de palmes, de palmettes, de couronnes qui rappellent le mot de Pline, *insignibus rotæ officinis*, de caducées, de feuilles de lierre ou de

lotus, indiquant les succès commerciaux de la fabrique ou quelqu'autre particularité qui nous échappe. Les noms sont souvent abrégés, contractés au génitif, avec des ligatures et des singularités d'écriture dont nous avons déjà parlé. Ils comprennent : 1° des surnoms d'origine latine, au nominatif ou au génitif, *Acutus, Albanus, Celer, Felix, Frontinus, Januarius, Janus, Primus, Rufus, Salvus, Secundus, Severus, Silvanus, Sucesus = Successus, Tertius, etc.* On peut y joindre, par analogie, les surnoms suivants que nous n'avons pas retrouvés en Italie, mais qui sont à deux registres ou à palmettes, comme les précédents : *Afer, Albinus, Bubatus, Catus, Crispinus, Florus, Geminus, Paullinus, Sabinus, Triarius, etc.* ; 2° des noms d'esclaves ou d'affranchis, grecs en majeure partie, au nominatif ou au génitif : *Antiochus, Anteros, Anthus, Atticus, Atimetus, Corinthus, Crestus, Evhodus, Gamus, Phileros, Protus, Xanthus, Zoilus,* et par analogie *Dareus, Epacus* (Trion ; = *Eptacus ?), Eusebius, Galenus, Inachus, Phertorus, etc.* Ces noms précèdent, au nominatif, le gentilice au génitif du Romain propriétaire des figlinæ, tels qu'*Anteros C. Anii,* c'est-à-dire Anteros, esclave de C. Annius, *Carbo Nævii, Diomedes Vibi, Diomedes Sex. Afri, Romanus A. Vibisci, Quartio L. Annii, Surus Avillii,* mais ils suivent plus généralement au génitif le nom de leur maître, tels les esclaves de Cn. Ateius, *Crestus, Curialis, Eros, Evhodus, Furianus, Mahetis = Maietis ?, Salvus, Xanthus, Zoilus* ; de Tettius ou Titius, *Crito, Samius, Thyrsus.* Si l'on ne tient pas compte de la barre de séparation, on peut considérer ces noms comme ceux d'affranchis qui ont pris le prénom et le gentilice de leurs patrons. C'étaient des fermiers ou des régisseurs *(actores, curatores)* travaillant pour le compte des propriétaires sur les *praedia* desquels étaient bâties les fabriques ; ils étaient donc chargés de la direction de l'exploitation et de la

surveillance des ouvriers qui sans doute alors ne signaient pas leurs œuvres; 3° des noms romains consistant soit dans le gentilice seul, *Ateius, Fabius, Marius, Vibius, Volusius et Potitius*; soit dans le prénom et le gentilice, *M. Antonius, P. Attius, L. Brinnius, L. Gellius, L. Sempronius, A. Sentius, Cn. Sentius, C. Tigranius* (?), *L. Titius, L. Urbanius, M. Volusius, etc.*, soit dans les *tria nomina* du citoyen *Cn. Ateius Maesius*, nom d'origine osque, *C. Oppius Restitutus, L. Tertius Secundus, A. Vibius Ser...*, et par analogie *S. Avillius Man..., C. Bou... Cent..., T. Flavius Secundus, T. Malius Fortunatus, Ch. Titius Musculus, S. Varius Niger, etc.*

Les noms de la première catégorie peuvent être précédés au génitif des sigles O *(opus, officina)*, OF, OFI, OFIC, OFFIC, OFFICINA ; ils en sont suivis plus rarement; ou suivis au génitif des sigles M *(manu)*, MN, MA, MAN, etc., et F *(figlinæ)* ou enfin accompagnés au nominatif des sigles F, FE, FEC, FECIT. Ceux de la seconde et de la troisième catégorie sont généralement employés sans sigles.

Le lieu de fabrication n'est pas indiqué ; cependant ne faudrait-il pas voir la lettre initiale de noms de ville dans certains caractères qui paraissent isolément à la fin de quelques marques italiennes, telles que ANTIOCHVS || N = Neapolis ; CN · ATEI || ZOIL · S = Surrentum, à moins que le point ne remplace le V ; L · TETTI SAMIA = Arretium, à moins que ce mot ne soit l'abrégé de Samiarius.

Les marques gallo-romaines sont enfermées dans des cartouches rectangulaires très simples ; les lettres sont souvent encore archaïques, mais elles offrent moins d'abréviations, moins de ligatures. Les noms sont des surnoms latins et gaulois, quelques-uns de ces derniers ayant le nominatif en *os*, comme *Canavos, Cettos, Senonios, Viducos*. Le relevé des noms de po-

tiers présumés gaulois, fait d'après les recueils des inscriptions de Vienne et de Trion, nous a amené aux conclusions suivantes. Ces noms se trouvent en grande majorité au nominatif seul ou suivi de F *(fecit)*, cette dernière formule étant la plus employée ; on la retrouve chez les signataires indigènes des figurines en argile : *Rextugenos, Sacrillos avot*. On rencontre encore assez fréquemment le nom au génitif suivi de M *(manu)* ou employé seul. Au contraire, le génitif suivi de O, OF, OFIC, OFF, OFFIC, etc., est beaucoup plus rare. Les noms gallo-romains avec gentilice d'origine gauloise sont l'exception ; tel peut-être *L. Cosius Virilis,* qui apparaît au nominatif ou au génitif précédé de OF. Les noms employés au nominatif ou au génitif seul ou suivi de M paraissent être généralement des noms d'ouvriers ; aux dernières catégories appartiennent ceux des maîtres fabricants ou directeurs d'officines, que l'on retrouve aussi dans les premières. Enfin, au point de vue de la provenance, nous avons constaté que sur 237 noms de potiers à lecture certaine pris dans le premier recueil, 25 noms latins seulement se trouvent à la fois en Italie et dans l'Europe occidentale ; le reste, qui se décompose en 65 noms présumés gaulois et en 147 latins, n'a pas de représentants en Italie ; dans le deuxième recueil, 30 estampilles se retrouvent en Italie, dont deux à forme gauloise ; les autres comprennent 161 noms latins et 67 noms gaulois.

Les *graffiti* ou inscriptions en lettres capitales rustiques ou cursives, tracées à la pointe généralement après la cuisson, offrent un certain intérêt bien qu'on les ait souvent négligées. Souvent les vases portent sur la panse, ou plutôt sous le fond, la signature du propriétaire, presque toujours son surnom, au nominatif ou au génitif, complet, abrégé ou réduit à une de ces deux lettres. Ainsi deux fragments trouvés dans le même clos Chatelet portent les lettres A ou AT ; à Val-

lières, quatre fonds de tasses sont marqués de l'initiale M. Quand ces objets sont trouvés dans les tombeaux, les graffiti indiquent le nom de la personne inhumée avec quelques-uns des vases qui lui ont appartenu ; parfois les plus proches parents en offraient (*libare*) ; de là cette curieuse inscription cursive tracée sous le pied d'une petite coupe rouge trouvée dans un tombeau romain près d'Arras [1], que nous lisons LIBANT PRIMI CONATTI, mis probablement pour COGNATI. Les fonds de vases rouges un peu larges servaient aussi de planches à ardoise au potier, qui y inscrivait ses commandes ou le produit du travail de chaque ouvrier. Banassac a fourni deux spécimens d'inscriptions intéressantes déchiffrées par M. H. de Villefosse [1]. D'autres fragments sont couverts de lettres dues à un simple caprice ; ainsi un de nos fragments a, sur le rebord extérieur du fond, ORM, fin et début du nom de potier inscrit ; un autre offre MMA, tandis qu'à l'intérieur se lit MNA. Une coïncidence peut-être fortuite, c'est la répétition de l'initiale du nom du potier estampillé, comme s'il avait voulu contresigner le travail de ses ouvriers.

Une dernière catégorie de marques à la pointe, ce sont les chiffres. Ils sont généralement inscrits dans le fond évidé du pied, de manière à ne pas dégrader trop visiblement les vases ; nous croyons qu'ils en indiquent, non la contenance, déjà spécifiée par leur nom, comme *acetabulum, sextarius, bissextialis, cotula, cyathus, etc.*, mais le poids ou le prix, ou l'un et l'autre si la marchandise se vendait au poids. On voit la preuve du prix sur le fond d'un petit vase trouvé à Trion, qui porte à l'extérieur, au milieu, en une seule ligne, XIICLXXVS et autour circulairement la légende : ADVLTIIR QVI NIO SVM IIMPTVS (*Trion*, p. 533). Le premier X étant

1. *Soc. des Antiq. de France*, 1884, p. 87, bull. — *Id.*, p. 83 et *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. XIII, p. 199.

barré indique la valeur du denier ; ce vase coûtait donc, contenant et contenu, deux deniers ; les autres chiffres, le poids ou la capacité de la matière vendue par le marchand Callistus. La légende *adulter qui nimio sum emptus* s'applique, soit au liquide contenu dont le vendeur fait payer cher la fabrication ou mieux la falsification, soit au vase, et elle aurait été écrite par l'acheteur qui trouve qu'un prix exagéré gâte la marchandise. La poterie rouge devait valoir peu de chose, et les archéologues l'estiment plus que ne le faisaient les riches Romains, qui la jugeaient en somme assez grossière. Un petit vase sans ornement, une patère, une tasse moyenne ne devaient guère coûter relativement plus cher qu'une de nos assiettes en faïence commune. C'étaient sans doute deux gobelets rouges que Mamurra, le marchandeur, achetait un as [1]. Aussi inclinerions-nous assez à voir dans les chiffres gravés sous le pied après la cuisson, tels que + et I, III, IIII, V, X, XI, XIIII ou XIV, XX, la valeur d'un as et de ses divisions depuis l'once. D'autre part, nous avons pesé la patère n° 92 et elle nous a donné 269 grammes, soit dix onces, ce à quoi correspond précisément l'x inscrit à l'extérieur. Il faudrait renouveler l'expérience pour tous les vases complets à graffiti et l'on pourrait peut-être en conclure que les vases d'argile se vendaient, les uns à un prix proportionné au poids de l'argile cuite, les autres à un prix équivalent ; dans ce dernier cas, notre patère aurait coûté 0,04 centimes.

(A suivre.) Ch. MARTEAUX et MARC LE ROUX.

---

1. MARTIAL, 9, 60. — JUVÉNAL, 11, 145 : *Plebeios calices et paucis assibus emptos.*

GÉOLOGIE — FEUILLE D'ANNECY

Service des Topographies souterraines et de la Carte géologique détaillée de la France au $\frac{1}{80{,}000}$.

La *Feuille géologique d'Annecy et de ses environs* vient de paraître. Il est intéressant d'en indiquer les traits principaux en publiant la notice explicative.

Les explorations et les tracés géologiques ont été faits de 1886 à 1893 :

Pour le *Chablais*, par MM. Renevier et Lugeon ;

Pour le *Môle*, par M. Bertrand ;

Pour le *Salève*, la *région mollassique*, le *Genevois* et les *chaînes alpines* de Sallanches à Samoëns, par M. Maillard ;

Pour la *chaîne des Aravis* et l'achèvement des contours de M. Maillard, par M. Haug ;

Pour la *chaîne des Aiguilles-Rouges, Pormenaz* et le *Prarion,* par M. Michel Lévy ;

Pour les *courbes du fond du lac d'Annecy,* par M. Delebecque.

NOTICE EXPLICATIVE.

INTRODUCTION.

Le territoire de la feuille d'Annecy se trouve réparti sur cinq régions distinctes : 1° le plateau mollassique des Bornes, avec le chaînon crétacé et jurassique du Salève et la plaine alluviale de Genève ; 2° les chaînes extérieures des Préalpes ; 3° la région de la brèche du Chablais ; 4° les hautes chaînes calcaires ; 5° les massifs cristallophylliens du Mont-Blanc, des Aiguilles-Rouges et du Prarion.

I. Salève et plateau des Bornes, angle nord-ouest de la feuille.

Eboulis, au pied du versant N. O. du Salève, formés essentiellement de débris calcaires de la paroi.

Alluvions modernes, formant le fond des grandes vallées de l'Aire, de l'Arve, de la Fillière, etc.

Alluvions des Terrasses postglaciaires, sables et graviers stratifiés d'un niveau supérieur, mais ne dépassant pas une quarantaine de mètres au-dessus du lac Léman.

Alluvions anciennes, préglaciaires ou interglaciaires, sables et glaciers stratifiés, de niveaux encore plus élevés, formant les plateaux qui dominent l'Arve, et habituellement recouverts de glaciaire.

Terrain glaciaire, peu ou pas stratifié. Moraines alpines, argiles à cailloux striés, etc.

Moraines à blocs jurassiens, observées par Maillard à l'extrémité S. E. du Salève, près de Cruseilles.

Moraines à blocs urgoniens, particulièrement développées sur les plateaux de la rive gauche de l'Arve, entre Saint-Laurent et Reignier.

Mollasse supérieure du plateau des Bornes, occupant le centre du synclinal. Maillard n'y a point trouvé de fossiles ; il hésitait à l'assimiler au Langhien ou à l'Helvétien ; il y distinguait de haut en bas : *i* Marne rouge vif (Evire, Pont-des-Ollières) ; *h* Mollasses schisteuses ; *g* Mollasses à gros rognons.

Mollasse grise, verdâtre ou bleuâtre, avec alternances marneuses, entourant le Salève, et formant la majeure partie du plateau des Bornes, jusqu'à Annecy. Elle est très semblable à la *Mollasse aquitanienne* du bassin du Léman.

Mollasse rouge, avec intercalations marneuses, observée par Maillard à la lisière des Alpes, spécialement près de Thorens. *Aquitanien inférieur ?*

Sidérolithique. Sables blancs de Cruseilles et marnes ferrugineuses du Salève, disséminés à la surface de l'Urgonien, ou en remplissant les crevasses. Dans cette même position on a trouvé, entre Mornex et Etrembières, quelques coquilles marines, supposées oligocènes (Favre. *Rech.*, I, p. 289).

Urgonien, calcaire blanc à *Requienia ammonia,* formant la plus grande partie du versant S. E. du Salève, et s'élevant au Petit-Salève jusqu'au sommet. Le banc supérieur est un conglomérat de gros cailloux calcaires.

Hauterivien, que Favre décompose en quatre assises, soit de haut en bas : 4. Calcaire jaune ; 3. Calcaire marneux à gros cépha-

lopodes; 2. Marnes argileuses panachées; 1. Calcaire jaune inférieur à *Alectryonia rectangularis*. C'est le facies jurassien. Il forme en général le dos du Salève.

Valanginien, comprenant d'après A. Favre les quatre assises suivantes de haut en bas, dont les trois inférieures sont activement exploitées dans les grandes carrières de Monnetier : 4. Calcaire roux ; 3. Grand banc à *Natica Leviathan* ; 2. Calcaire à *Nerinea Favrina* ; 1. Banc de fer, à taches bleues.

Le Valanginien forme, sur le versant N. O. du Salève, les bancs réguliers en saillie dans le haut de la paroi abrupte; il se retrouve partiellement au pied de celle-ci, en bancs redressés verticalement, ou même plus ou moins renversés, qui appartiennent au jambage opposé de la voûte.

Malm, calcaire blanc compact, ou oolithique, à *Heterodiceras Luci,* dit habituellement *Corallien*. C'est un facies récifal du Portlandien, comprenant peut-être encore des niveaux plus anciens.

II. Chaines extérieures des Préalpes.

Mollasse. Grès et poudingues de l'extrémité S. des Voirons, de Bonne, du Mont-Vouan, de Bonneville, etc. Au pied du Môle (vallée de l'Arve), la mollasse rouge existe, mais n'a pu être délimitée.

Flysch. Schistes feuilletés à Fucoïdes, avec plaquettes gréseuses ; mais quelquefois à la base, bancs calcaires : Dans l'anticlinal rompu des Voirons ; au N. de Viuz-en-Sallaz, refoulé sur le Trias ; dans le grand synclinal d'Onion, se prolongeant au Sud. jusque sous la Pointe d'Orchez.

Crétacé supérieur, dit **couches rouges,** Marno-calcaires, plus ou moins schistoïdes, rouges, gris ou verdâtres, souvent panachés, contenant des *Foraminifères*. Parfois calcaires blancs compacts en bancs minces. Forme le bord ou le centre des synclinaux dans les massifs des Braffes, de Haute-Pointe, de Soman, d'Orchez; et surtout aux environs d'Onion. Dans le Môle, on trouve ces couches rouges, par suite des plissements, intercalées en concordance apparente au milieu du Dogger.

Urgonien. Calcaire blanc à *Requienia ammonia* et *Radiolites Blumenbachi,* rocher isolé au milieu de l'erratique au Sud de Bonne, au château de la Pierre, sur l'alignement de la Moraine à blocs urgoniens du Sud de l'Arve. Les schistes noirs du Reiret (au-dessus de Bonneville) ont été avec doute rapportés à ce niveau.

Néocomien, dit **alpin,** représentant probablement tout le néocomien. Calcaire schistoïde, grisâtre ou blanchâtre; continu avec

les bancs fossilifères, situés au Nord sur la feuille de Thonon. Il est fossilifère aux Voirons et près du col de Reiret *(Crioceras Duvali, Holcostephanus Astieri)*. Dans les chaînons plus à l'E., il accompagne, sans fossiles connus, les couches rouges sur le bord des synclinaux.

Malm. Calcaire gris compact, représentant tout le jurassique supérieur (et moyen ?) ; parfois teinté en rouge, quelquefois bréchiforme, surtout dans les bancs inférieurs, mais parfois aussi en interstratification dans les parties moyennes ou supérieures.

Le calcaire gris rognoneux du Malm forme un petit pointement aigu dans le néocomien de l'anticlinal des Voirons. Ici il a fourni des fossiles séquaniens et kimmeridgiens, indiquant un facies pélagique. Un second gisement fossilifère est fourni par le calcaire gris et rouge des carrières de Pouilly, près Saint-Jeoire ; celles-ci ont fourni aussi des Ammonites séquaniennes. Le Malm est surtout abondant dans les massifs du Môle (versant S. E.), des Braffes, Miribel, Don, Orchez, Soman, Haute-Pointe et Pointe de Vésine. Dans les collines au Nord de l'Arve, entre le Môle et Faucigny, on peut distinguer des calcaires compacts à *Phylloceras ptychoicum* ; des calcaires en bancs bien lités, grumeleux à la base, avec nombreux Aptychus, *Phylloceras Loryi* et *Perisphinctes lucingensis*; et enfin des calcaires marneux et des marnes à facies jurassien, représentant l'Oxfordien et peut-être le Callovien supérieur.

Couches à Mytilus. Calcaire foncé schistoïde ; Dogger supérieur littoral. Fossilifère à Chavan et Chavanette, dans le massif de Haute-Pointe et Pointe de Vésine. Les calcaires schisteux à Posidonies, du Môle et des collines de Faucigny ont été rattachés au même niveau.

Dogger. Calcaires et schistes foncés, habituellement sans fossiles, et mal définis ; apparaissant sous le Malm dans les voûtes rompues ; difficile à distinguer du Lias. Dans les mêmes massifs que le Malm.

Lias supérieur. Schistes feuilletés foncés du Lias supérieur, avec rares vestiges de *Belemnites* et *Ammonites*. Aux environs de Viuz-en-Sallaz, dans le massif des Braffes, et formant au Nord de Matringe une zone N. S., recouverte en chevauchement par la région de la Brèche. Cette zone se continue dans la pointe d'Orchez, avec un bon gisement fossilifère aux Bois.

Lias moyen et inférieur. Calcaires foncés, représentant le Lias inférieur et probablement aussi le Lias moyen. Fossiles très rares, quelques *Belemnites* (*Ariétites* au Môle), etc.

Rhétien. Calcaire foncé à *Avicula contorta*, avec schistes noirs à *Bactryllium*, surtout à la base. Fossilifère sur Matringe.

Trias. Cargnieules et calcaires dolomitiques de teintes claires, avec dépôts subordonnés de marnes rouges, grès et schistes gris, au nord de Matringe, et de Gypse (G) au Nord de Viuz, sous les Aulx, au Nord de Matringe, en Farquet près Soman, ainsi que dans le massif d'Orchez.

III. Région de la Brèche.

Extrémité Sud de celle de la feuille de Thonon.

Flysch. Schistes feuilletés, brillants, avec plaquettes de grès. Forment le centre du Praz-de-Lys et du plateau des Gets, la Pointe de Chery, les coteaux de Saint-Sigismond au Sud du Giffre, et enfin la grande zone au contact des hautes Alpes.

Eocène. Conglomérat de Châtillon, au Sud de Taninges, et gisement de *Nummulites* à l'Ouest de Cellières.

Crétacé supérieur. Calcaires schistoïdes, rouges, gris et verdâtres, semblables à ceux des chaînes extérieures. Par petits lambeaux à Lacharre sur Matringe, à Taninges, à Verchaix ; puis au contact des hautes Alpes au Nord de Samoëns et à la Golèze c'est-à-dire environnant le massif de la Brèche, qui a chevauché par dessus.

Brèche supérieure, avec nombreux bancs de calcaire gris interstratifiés. Au Praz-de-Lys, Pointe d'Uble, de Nions, de Ressachaud. Malm ?

Schistes ardoisiers. Grand complexe schisteux, avec intercalations de bancs de Brèche, et de schistes siliceux panachés rouges, verts, noirs. On y rencontre parfois des *Fucoïdes*, par exemple au Lac-de-Roi (Praz-de-Lys). Jurassique moyen ?

Brèche inférieure, souvent à très gros éléments, mais sans bancs de calcaires. Massifs de Haut-Fleury, Pointe de Marcelly, d'Angollon, Hautforts, etc. Dogger ?

Lias. Complexe très épais de schistes foncés, avec interstratifications de bancs calcaires et de quelques bancs de Brèche, peu épais. Large zone depuis Taninges jusqu'au Val d'Illiez (bas Valais), le long du bord des hautes Alpes.

Rhétien. Calcaire foncé à *Avicula contorta*, avec schistes noirs à *Bactryllium*, à la base ; affleurant sous le Lias au Petit-Jutteninge, dans la vallée du Giffre.

Trias. Cargnieule et calcaires dolomitiques, parfois un peu bréchoïdes, comme à Taninges. Entoure le massif de Brèche. En outre, nombreux lambeaux de recouvrement, sur le Flysch des

coteaux de Saint-Sigismond. **Gypse** inclus dans le Trias, aux Balmottes, sur Châtillon; au-dessus du Verney, près Morillon; sur Mévautier et sous les Chavonnes, au Nord de Samoëns.

Quartzite blanc, scintillant, affleurant sous les calcaires dolomitiques, au Rocher près Taninges, etc.

Houiller. Schistes noirs, avec grès houillers et poudingues, fortement micacés, contenant des *Calamites* et *Fougères*. Plusieurs affleurements autour de Taninges, dont le principal se trouve dans le cours du Foron, où l'on a tenté d'extraire de la houille.

Protogine massive très pauvre en micas à la Rosière, plus ou moins schisteuse et gneissique aux Atraix, très froissée au bois des Lanches.

Serpentine avec péridot, enstatite et diallage aux Bonnes (la Balme), avec enstatite et pyroxène au Tourne.

Gabbro à hornblende, **diabase** ouralitisée à la Mouille-Ronde et aux Atraix.

Variétés nombreuses de **Porphyrites** : **Porphyrite ophitique,** riche en pyroxène ouralitisé, probablement en place à la Mouille-Ronde. **Porphyrites variolitiques,** en place à la Rosière et à Mont-Caly. **Kersantite** à Farquet (col de la Ramaz).

Les brèches et les poudingues rouges, accompagnant les roches éruptives des Gets, contiennent des débris et des galets de toutes les roches précédentes et en outre des arènes de protogine.

IV. Hautes chaines calcaires.

Le **Flysch** est constitué par des schistes argileux gris alternant avec des bandes de grès bruns, souvent feuilletés, à surfaces couvertes de paillettes de mica. Il contient des traces abondantes de fucoïdes aux châlets de Châtillon, dans le groupe des Annes, et des restes de poissons à Manigod. Il repose presque partout sur des calcaires appartenant à l'Eocène supérieur et paraît correspondre en grande partie au Tongrien. Dans les chaînons extérieurs du Genevois, il repose sur l'Urgonien, quelquefois en discordance, comme à la montagne de Veyrier.

Le Flysch présente à sa partie supérieure, dans le synclinal du Reposoir et dans le massif de Platé, des grès mouchetés *(grès de Taveyannaz).*

Le **Nummulitique** à l'état calcaire est très développé sur les flancs du Bossetan, dans le massif de Platé et sur les deux flancs du synclinal du Reposoir, il atteint jusqu'à 50 mètres.

A la base des calcaires à petits nummulites, on rencontre au Petit-Bornand, à Pernant, des schistes avec lignites contenant la

faune classique des Diablerets *(Natica angustata, Cerithium plicathum. Cytherea Vilanovae, Cyrena convexa, etc.)*

Le **Sénonien** est représenté par des calcaires gris-bleu, marneux, compacts, parfois avec silex, surmontés souvent par des schistes de même couleur, renfermant des foraminifères. On a rencontré dans les calcaires, aux environs d'Annecy, *Belemnitella mucronata. Inoceramus Cuvieri, Ananchytes ovata.* Le Sénonien atteint 80 mètres dans le massif de Platé et à la chartreuse du Reposoir ; il se réduit à 80 centimètres sur le flanc Sud-Est de la chaîne du Bargy.

Le **Gault** ou **Albien** est schisteux, noir, peu fossilifère à la base, gréseux ou calcaire et très glauconieux dans les couches supérieures très fossilifères aux environs de Thônes, du Grand-Bornand, de Mont-Saxonnex, aux Fiz.

Le Sénonien et le Gault sont absents dans les chaînons extérieurs du Genevois. L'Aptien supérieur se confond d'ordinaire avec l'Albien inférieur ou fait entièrement défaut. Sur le mamelon d'Epa, près de Dran, il est représenté par des schistes marno-calcaires à *Exogyra aquila*, aux Avoudruz et dans le massif de la Dent du Midi, par des schistes rouges et verts. L'Albien et l'Aptien forment entre les masses calcaires du Sénonien et de l'Urgonien une mince bande gazonnée.

Les calcaires de l'**Urgonien** correspondent, dans la Haute-Savoie, à l'Aptien inférieur et au Barrémien, dont ils représentent le faciès zoogène. Ce sont des calcaires gris, bleus ou blancs compacts, saccharoïdes ou quelquefois oolithiques, à stratification peu accusée. Ils constituent une falaise abrupte d'environ 200 mètres de haut. Les couches supérieures, plus marneuses, ont été souvent désignées sous le nom de Rhodanien ; elles renferment presque partout *Toucasia carinata, Heterester oblongus, Pygaulus Desmoulinsi, Orbitolina lenticularis.* L'Urgonien proprement dit est caractérisé par *Requienia ammonia* et *Radiolites Blumenbachi.*

Les deux sous-étages du Néocomien proprement dit, l'Hauterivien et le **Valanginien**, sont nettement distincts dans le N. E. des Hautes-Alpes calcaires. Dans le massif de la Dent du Midi, l'**Hauterivien** comprend des calcaires gris à crinoïdes et des calcaires bruns à *Echinospatagus cordiformis (Toxaster complanatus).*

Le **Valanginien** est représenté par des schistes noirs, plus ou moins marneux, formant un replat gazonné ou raviné et contenant de petites ammonites ferrugineuses telles que *Phylloceras semi-*

sulcatum et *Haploceras Grasianum*. Dans les chaînons extérieurs du Genevois, les calcaires hauteriviens deviennent plus marneux, quelquefois glauconieux ; ils passent insensiblement à la base à des couches exclusivement marneuses, de sorte que, dans cette région, l'Hauterivien et le Valanginien n'ont pu être délimités.

Les couches de **Berrias** se confondent dans le N. E. de la feuille et dans les environs d'Annecy avec les schistes valanginiens ; dans la vallée de l'Arve, elles sont à l'état de calcaires marneux, analogues aux calcaires à ciment de la Porte de France.

Le **Jurassique supérieur** est représenté par une puissante masse calcaire correspondant au Portlandien ou Tithonique, au Kimmeridgien, au Séquanien, au Rauracien et à la partie supérieure de l'Oxfordien. Ce sont des calcaires gris foncé, gris clair à la surface, alternant à la base avec des bancs marneux, rognonneux et mal stratifiés dans la partie moyenne, et bien lités, sublithographiques au sommet. Ils forment sur les versants une falaise abrupte de plus de 200 mètres de haut. Les fossiles y sont extrêmement rares (Ammonites interminables et *Aptychus*).

L'**Oxfordien** et le **Callovien** sont représentés dans la chaîne et aux environs des Contamines par des argiles schisteuses noires qui constituent un sol imperméable, couvert de prairies humides.

Aux environs du Mont-Buet, les schistes ne représentent que le Callovien et sont recouverts par 100 à 150 mètres de dalles spathiques minces, à veines siliceuses ou calcaires.

Le Callovien supérieur et l'Oxfordien inférieur sont très fossilifères au col d'Anterne (*Belemnites hastatus, Phylloceras tortisulcatum, Peltoceras arduennense*).

Le **Bajocien** et le **Bathonien** (Dogger) constituent une puissante masse de calcaires en bancs réguliers alternant avec des couches marneuses ; M. Hollande y a trouvé, aux chalets de Cœur près de Sallanches, *Parkinsonia Parkinsoni* et *Cœloceras Humphriesianum*.

Le **Lias** est constitué tout entier, au Sud de Sallanches et dans le synclinal de Chamonix, par des schistes noirs sans fossiles, extrêmement puissants, présentant à la base, près des Contamines, des calcaires gris en dalles. Dans le cirque des Fonds, près de Sixt, le Lias présente encore le même faciès, mais dans le Fer-à-Cheval il se rapproche déjà du faciès chablaisien et contient des cardinies et des gryphées.

Dans le massif des Annes et dans celui de Sulens, le Lias est à l'état calcaire. A la partie moyenne se trouvent des calcaires gris à silex rubanés, avec *Arietites*, du Lias inférieur. Des calcaires

en bancs, avec *Trochus* et Térébratules, représentent probablement l'Hettangien. Enfin, à la limite du Trias, s'observent des calcaires **rhétiens** avec *Avicula contorta, Plicatula intusstriata.*

Le **Trias** supérieur est représenté, sur le bord des massifs des Annes et de Sulens, par deux masses de calcaires dolomitiques et de cargneules séparées par 10 mètres de marnes rouge lie de vin. Les calcaires dolomitiques et les cargneules atteignent une grande épaisseur aux environs de Saint-Gervais, où ils sont associés à du gypse, exploité à Vervex. Aux Hochettes, ils reposent immédiatement sur les micaschistes.

Les **Quartzites** sont très développés autour de Mégève, où ils supportent presque partout des schistes du Lias sans interposition de Trias. A Saint-Gervais, ils contiennent des lentilles de jaspe, autrefois exploitées.

V. Le Mont-Blanc, les Aiguilles-Rouges et le Prarion.

Le synclinal versé de Voza renferme le Trias, le Lias et le Jurassique jusqu'à l'Oxfordien, avec le faciès qu'ils présentent dans la partie occidentale des hautes Alpes calcaires.

Sous les quartzites du Trias, se développe, au Prarion, une formation de quartzites et schistes chloriteux, principalement formés d'arkoses laminées; cette formation, concordante avec le Trias et discordante sur le Houiller, nous paraît plutôt devoir être rattachée au Grès des Vosges qu'au Permien.

Le **Permien,** sous forme de schistes bariolés et de grès rouge foncé, forme un mince liséré de quelques mètres d'épaisseur sur le flanc occidental des Aiguilles-Rouges. Il se développe beaucoup aux environs de Mégève.

Grès et **Schistes ardoisiers** contenant par place de l'anthracite et une flore assez abondante : *Pecopteris Pluckeneti* Brongt., *Nevropteris flexuosa* Heer, *Annularia sphenophylloides* Zenker (sp.), *Asterophyllites equisetiformis* (sp.) Schloth., *Sphenophyllum cf. emarginatum* Brongt., etc. L'anthracite est encore exploité aux Coupeaux; c'est dans les schistes houillers que sont ouvertes les meilleurs carrières d'ardoises de la région.

Le **Houiller** est en discordance angulaire nette avec les schistes et quartzites chloriteux du Prarion, et avec les schistes protoginisés de Pormenaz.

Schistes séricitenx et micacés, avec variétés cornées parfois très riches en biotite, rappelant les schistes méthamorphiques au contact des granites du Plateau central. Cette formation passe au Houillier à l'Ouest du Prarion et au Sud de l'Aiguillette du Brévent.

Mêmes schistes, séricіteux et micacés, se chargeant de chlorite et prenant une teinte verte près du ravin et à l'Ouest de la Diosaz. Les **schistes chloriteux** sont percés de granulite et protoginisés au sommet de Pormenaz; ils y servent de support aux grès et poudingues houillers qui sont nettement discordants et qui s'enfoncent en concordance apparente locale sous le Trias des Fiz.

Micaschistes très laminés, parfois à grandes lamelles de mica blanc : 1° sur le versant occidental du Mont-Blanc; 2° de l'aiguillette du Brévent aux chalets de Barme et de Villy; 3° de Saint-Gervais à Bionnasset; 4° à l'Est et sous le Permien de Mégève.

Ces micaschistes passent fréquemment, d'une part, à de véritables *gneiss* par injonction de granulite (sommets des Aiguilles-Rouges, crêtes à l'Est des Contamines); d'autre part, à des schistes micacés riches en biotite (Plan de l'Aiguille).

Ils contiennent des intercalations d'éclogites (Lac Cornu) et d'*amphibolites*, dont on peut distinguer deux traînées principales, l'une sur le versant occidental du Mont-Blanc, l'autre à l'Ouest et près de la ligne de faîte des Aiguilles-Rouges, cette dernière a son prolongement à Bionnasset, sous le Prarion.

Quelques filons de **porphyrite micacée** traversent les micaschistes et les schistes, au-dessus des Pratz et au Sud du Champel.

La **protogine**, variété de granite pegmatoïde froissé, pauvre en microcline, forme la grande masse en éventail de la chaîne du Mont-Blanc, M. Vallot a constaté que le sommet même paraît constitué, sous la glace, par un lambeau de micaschistes reposant de tous côtés sur la protogine.

MM. Duparc et Mrazec ont trouvé que la protogine est percée par d'assez nombreux filons de *granulite* à grain fin.

TRAVERSÉE DE LA SAVOIE PAR LE PAPE MARTIN V

Le concile de Constance, réuni pour terminer le grand schisme d'Occident, après avoir procédé à la déposition du pape Jean XXIII, porta ses suffrages sur un membre de l'antique maison des Colonna, élu pape sous le nom de Martin V, dans la séance du 11 novembre 1417. Le nouvel élu fut assez heureux pour amener son concurrent, Clément VIII, à abdi-

quer, le 26 juillet 1429, et réussit à éteindre, tout au moins sous son pontificat, ces longues discordes qui avaient désolé l'Eglise romaine.

Pour se rendre à Rome, Martin V traversa la Suisse, la Savoie, le Piémont et la Lombardie. Voici, d'après l'itinéraire publié par M. Miltenberger dans les *Mittheilungen der Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung* (t. XV, p. 661), les noms des villes de nos régions visitées par le Souverain Pontife :

16 mai 1418, départ de Constance ; 11 juin, Genève; 4 septembre, Cruseilles ; 5-9 septembre, Annecy ; 9 septembre, prieuré de Talloires ; 10 septembre, Faverges ; 11 septembre, Tournon ; 12 septembre, Aiguebelle ; 13 septembre, Saint-Michel ; 14 septembre, Bourget (commune de Vilarodin) ; 16 septembre, Lanslebourg et Mont-Cenis ; 17 septembre, Suse.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet le rôle considérable joué, pendant cette période si troublée par divers Savoyards. On sait que le schisme avait éclaté, en 1378, par l'élection d'un pape originaire de nos régions, Robert, comte de Genève, élu quelques jours après Urbain VI, son compétiteur, contre lequel il lutta avantageusement en allant établir sa résidence en France, à Avignon, et en se faisant reconnaître comme pape légitime, sous le nom de Clément VII, par la France, l'Espagne, l'Ecosse et la Sicile. L'élection de Martin V, qui termina momentanément, comme on l'a dit plus haut, ces discordes religieuses, fut l'œuvre du cardinal de Brogny, qui présida le conclave réuni à cet effet et sut faire triompher ses idées de conciliation : malheureusement, après sa mort, la lutte fut reprise avec plus d'âpreté. Le successeur de Martin V, Eugène IV, indisposa tellement, par ses négociations maladroites, les Pères du concile de Bâle qu'il fut déposé. Le concile choisit, pour lui succéder,

un duc de Savoie, Amédée VIII, qui prit le nom de Félix V et se fit consacrer le 24 juillet 1440. La Cour de France ne voulut point embrasser l'obédience de ce nouveau pontife. Il fut néanmoins reconnu par plusieurs Universités, notamment par celle de Paris, par divers Etats, tels que la Hongrie et la Bavière. Après avoir lutté pendant dix ans contre Eugène et son successeur, généreusement Amédée VIII, qui avait accepté la tiare avec de grandes hésitations, abdiqua le 9 avril 1449 et termina ainsi par son désintéressement ce schisme dont toute l'Eglise et tous les souverains désiraient ardemment l'heureuse fin.

Max BRUCHET.

LA CHANSON DES PETITS CISEAUX

(BALLADE)

Petits ciseaux d'or et d'argent,
A ma coutume dérogeant,
Près du papillon voltigeant
Je ne cours plus insouciante.
Demain, aux pieds du reposoir,
Avec mes sœurs j'irai m'asseoir;
Il faut tailler, avant ce soir,
Mon voile de communiante.

Petits ciseaux d'or et d'argent.
Le ciel gris, de bleu se frangeant.
Les poiriers, sur l'herbe, neigeant
Annoncent que l'hiver farouche
A fui... Voici venir l'époux!
Taillez avec un soin jaloux
Dans la batiste, au grain si doux,
Des draps brodés pour notre couche.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Voyez les regards convergeant
Sur ce flot de tulle ombrageant

Mon fils... C'est un frère des anges !
Comme pour un petit dauphin
Taillez le tissu le plus fin :
Mousseline ou dentelle, enfin
Vite, vite, il me faut des langes.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Mon cœur — sous un poids affligeant —
Succombe... Oh ! qu'il est exigeant
Celui qui, pour un jour, nous prête
Un ange... et, dès le lendemain,
Vient l'arracher de notre main !
Taillez un blanc carré de lin
Car la petite bière est prête.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Douleurs, malheurs vont m'assiégeant :
Les draps, où — de fleurs émergeant —
S'enlaçaient nos initiales,
Font un suaire au Bien-aimé,
Afin qu'en leurs plis, enfermé,
Il se souvienne encor, charmé,
De nos ivresses nuptiales.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Vos fines pointes vont plongeant
Dans la soie au reflet changeant
Qui fut ma robe d'épousée.
Ses blancs lambeaux je vais tresser
Pour, dans un chêne, les fixer.
Ce soir, je veux me balancer
Dans le vide... enfin apaisée !

Petits ciseaux d'or et d'argent,
A vos destins je suis songeant...
Quand, sur moi, le prêtre indulgent
Aura dit les chants mortuaires,
En d'autres mains vous passerez...
Toujours, toujours, vous taillerez
Longs voiles fins, draps ajourés,
Langes brodés et blancs suaires.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Petits ciseaux d'or et d'argent !

Auguste VETTARD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Eudes, comte de Paris et roi de France, par M. Edouard Favre, président de la Société d'histoire de Genève (1893).

Par le temps qui court de littérature à la vapeur et à l'électricité, on éprouve un vrai soulagement d'esprit à se reposer avec un livre de magistrale érudition, posément écrit, fortement étudié et appuyé. Nous avons rencontré ce phénomène — *rara avis* — dans la studieuse Genève, ville, comparativement à sa grandeur, peut-être sans égale en Europe. Tous les jeunes hommes de famille emploient leur fortune à fréquenter les plus hautes écoles. Ils deviennent ingénieurs, chimistes, naturalistes, historiens, numismates, paléographes et même paléontologues. Il n'y a pas de branche de science la plus abstruse qui n'ait de fervents adeptes, illustrant leur ville natale justement fière d'une pareille aristocratie, où l'on compte des noms comme Saussure, Candolle, Pictet, Favre, etc., etc. Chacun a son « clou » et le fourbit vaillamment. Honneur à ces nobles ouvriers de la pensée !

Il faut élargir leurs rangs pour M. Edouard Favre, qui a éprouvé le besoin irrésistible d'employer sa jeunesse et ses loisirs à élucider trente-huit années du IXe siècle et d'écrire la vie d'*Eudes, comte de Paris et roi de France,* 830, 888, 898 (99e livraison des *Annales de l'Ecole des hautes études de Paris,* grand in-8° de 284 pages, 1893), le fondateur de la dynastie capétienne. « Les dernières années du IXe siècle sont une époque « profondément troublée : les diplômes sont rares ; la « plupart des annales et des chroniques, fragmentaires « ou peu exactes. » Ce qui aurait effrayé bien d'autres

est sans doute ce qui a décidé M. Ed. Favre, l'attrait de la difficulté vaincue. Disons-le, l'auteur en a triomphé, et certainement ce sujet n'avait jamais été aussi bien approfondi. Nous en attestons l'autorité indéniable de MM. Monod, Giry et Paris, dont le rapport a valu à notre auteur le titre envié d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'Ecole pratique des hautes études de Paris.

Nous sommes donc à l'aise pour dire tout le bien que nous pensons de ce livre. Comme l'on aime à raconter les épisodes d'un voyage accompli, nous voulons consigner les impressions de la course que nous avons faite avec fruit et grand intérêt en Neustrie et en « Francia » à la douloureuse époque de la décadence carlovingienne, ou carolingienne selon les modernes.

Après une rapide introduction de XIII pages, où l'auteur rend compte de la valeur des sources où il a puisé, il publie la bibliographie de 75 annales, chroniques, cartulaires et histoires diverses. C'est un bagage fort respectable, c'est dire que tout ce qui pouvait être utilement consulté l'a été. A la grande joie des « Saint Thomas », le rez-de-chaussée de chaque page est chargé de notes de renvoi pour les preuves des faits énoncés. Mais ce n'est pas de l'érudition pesante... à l'allemande... pardon ! A chaque instant l'auteur discute la valeur des témoignages qu'il rapporte, donnant à la place d'une « évidence dont il faut désespérer » parfois, une vraisemblance scientifique : quelques-unes de ces solutions sont frappées au coin de la logique la plus serrée. Il faut admirer le talent avec lequel l'auteur sait grouper les faits ou tirer des faits connexes et contemporains des conclusions qui s'imposent. On sent qu'appuyé sur ce guide sûr, on peut affronter avec certitude de ne pas s'égarer, les ténèbres de cette triste époque.

Il ne peut entrer dans le cadre d'un compte-rendu la possibilité de suivre pas à pas la narration où dans six

chapitres bourrés de faits et de dates se résume la vie d'Eudes ! L'impression qui se dégage invinciblement de cette lecture est qu'au point de vue militaire — sauf le siège de Paris par les Normands — Eudes eut fort peu de succès. En revanche, sa politique est des plus habiles. Les luttes contre les fauteurs du dernier des Carolingiens — car Charles le Simple n'était pas un adversaire digne de lui — le talent avec lequel Eudes a su déjouer les complots formés contre son autorité royale sans racines dans le passé, l'adresse avec laquelle il a acheté ses plus acharnés adversaires, les nobles comtes toujours disposés à se vendre au plus fort enchérisseur, prouvent la valeur du dicton dont Eudes pourrait être l'auteur : « Diviser pour régner ».

Malgré le triste spectacle de compromissions ambitieuses — elles se sont du reste perpétuées sur d'autres échelons, du IXe au XIXe siècle — le philosophe doit reconnaître dans cette époque de transition de la dynastie carolingienne à la dynastie capétienne, les prodromes des institutions féodales, qui ont été un progrès incontestable. C'est à l'abri de positions désormais héréditaires, frein et soutien de l'autorité royale, que cette autorité a pu développer le sentiment national, réunir en un seul faisceau des provinces qui, oubliant leurs anciennes luttes, ont fini par former la France.

L'éminent auteur a su nous donner une excellente notion de cette époque enténébrée, et l'on sourit parfois devant la naïveté avec laquelle il s'excuse de perdre de vue son héros pendant quelques mois, lorsque les chroniques anxieusement consultées n'en disent rien. Les suggestions d'une imagination féconde auraient pu suppléer en invoquant des faits similaires, mais nous préférons expliquer ce silence, avec l'auteur, par une maladie possible de son héros... ou de ses chroniqueurs.

Nous pensons tellement de bien de l'ouvrage dont

Mon fils... C'est un frère des anges !
Comme pour un petit dauphin
Taillez le tissu le plus fin :
Mousseline ou dentelle, enfin
Vite, vite, il me faut des langes.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Mon cœur — sous un poids affligeant —
Succombe... Oh ! qu'il est exigeant
Celui qui, pour un jour, nous prête
Un ange... et, dès le lendemain,
Vient l'arracher de notre main !
Taillez un blanc carré de lin
Car la petite bière est prête.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Douleurs, malheurs vont m'assiégeant :
Les draps, où — de fleurs émergeant —
S'enlaçaient nos initiales,
Font un suaire au Bien-aimé,
Afin qu'en leurs plis, enfermé,
Il se souvienne encor, charmé,
De nos ivresses nuptiales.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Vos fines pointes vont plongeant
Dans la soie au reflet changeant
Qui fut ma robe d'épousée.
Ses blancs lambeaux je vais tresser
Pour, dans un chêne, les fixer.
Ce soir, je veux me balancer
Dans le vide... enfin apaisée !

Petits ciseaux d'or et d'argent,
A vos destins je suis songeant...
Quand, sur moi, le prêtre indulgent
Aura dit les chants mortuaires,
En d'autres mains vous passerez...
Toujours, toujours, vous taillerez
Longs voiles fins, draps ajourés,
Langes brodés et blancs suaires.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Petits ciseaux d'or et d'argent !

Auguste VETTARD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Eudes, comte de Paris et roi de France, par M. Edouard Favre, président de la Société d'histoire de Genève (1893).

Par le temps qui court de littérature à la vapeur et à l'électricité, on éprouve un vrai soulagement d'esprit à se reposer avec un livre de magistrale érudition, posément écrit, fortement étudié et appuyé. Nous avons rencontré ce phénomène — *rara avis* — dans la studieuse Genève, ville, comparativement à sa grandeur, peut-être sans égale en Europe. Tous les jeunes hommes de famille emploient leur fortune à fréquenter les plus hautes écoles. Ils deviennent ingénieurs, chimistes, naturalistes, historiens, numismates, paléographes et même paléontologues. Il n'y a pas de branche de science la plus abstruse qui n'ait de fervents adeptes, illustrant leur ville natale justement fière d'une pareille aristocratie, où l'on compte des noms comme Saussure, Candolle, Pictet, Favre, etc., etc. Chacun a son « clou » et le fourbit vaillamment. Honneur à ces nobles ouvriers de la pensée !

Il faut élargir leurs rangs pour M. Edouard Favre, qui a éprouvé le besoin irrésistible d'employer sa jeunesse et ses loisirs à élucider trente-huit années du IXe siècle et d'écrire la vie d'*Eudes, comte de Paris et roi de France,* 830, 888, 898 (99e livraison des *Annales de l'Ecole des hautes études de Paris,* grand in-8° de 284 pages, 1893), le fondateur de la dynastie capétienne. « Les dernières années du IXe siècle sont une époque « profondément troublée : les diplômes sont rares ; la « plupart des annales et des chroniques, fragmentaires « ou peu exactes. » Ce qui aurait effrayé bien d'autres

est sans doute ce qui a décidé M. Ed. Favre, l'attrait de la difficulté vaincue. Disons-le, l'auteur en a triomphé, et certainement ce sujet n'avait jamais été aussi bien approfondi. Nous en attestons l'autorité indéniable de MM. Monod, Giry et Paris, dont le rapport a valu à notre auteur le titre envié d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'Ecole pratique des hautes études de Paris.

Nous sommes donc à l'aise pour dire tout le bien que nous pensons de ce livre. Comme l'on aime à raconter les épisodes d'un voyage accompli, nous voulons consigner les impressions de la course que nous avons faite avec fruit et grand intérêt en Neustrie et en « Francia » à la douloureuse époque de la décadence carlovingienne, ou carolingienne selon les modernes.

Après une rapide introduction de XIII pages, où l'auteur rend compte de la valeur des sources où il a puisé, il publie la bibliographie de 75 annales, chroniques, cartulaires et histoires diverses. C'est un bagage fort respectable, c'est dire que tout ce qui pouvait être utilement consulté l'a été. A la grande joie des « Saint Thomas », le rez-de-chaussée de chaque page est chargé de notes de renvoi pour les preuves des faits énoncés. Mais ce n'est pas de l'érudition pesante... à l'allemande... pardon ! A chaque instant l'auteur discute la valeur des témoignages qu'il rapporte, donnant à la place d'une « évidence dont il faut désespérer » parfois, une vraisemblance scientifique : quelques-unes de ces solutions sont frappées au coin de la logique la plus serrée. Il faut admirer le talent avec lequel l'auteur sait grouper les faits ou tirer des faits connexes et contemporains des conclusions qui s'imposent. On sent qu'appuyé sur ce guide sûr, on peut affronter avec certitude de ne pas s'égarer, les ténèbres de cette triste époque.

Il ne peut entrer dans le cadre d'un compte-rendu la possibilité de suivre pas à pas la narration où dans six

chapitres bourrés de faits et de dates se résume la vie d'Eudes ! L'impression qui se dégage invinciblement de cette lecture est qu'au point de vue militaire — sauf le siège de Paris par les Normands — Eudes eut fort peu de succès. En revanche, sa politique est des plus habiles. Les luttes contre les fauteurs du dernier des Carolingiens — car Charles le Simple n'était pas un adversaire digne de lui — le talent avec lequel Eudes a su déjouer les complots formés contre son autorité royale sans racines dans le passé, l'adresse avec laquelle il a acheté ses plus acharnés adversaires, les nobles comtes toujours disposés à se vendre au plus fort enchérisseur, prouvent la valeur du dicton dont Eudes pourrait être l'auteur : « Diviser pour régner ».

Malgré le triste spectacle de compromissions ambitieuses — elles se sont du reste perpétuées sur d'autres échelons, du IXe au XIXe siècle — le philosophe doit reconnaître dans cette époque de transition de la dynastie carolingienne à la dynastie capétienne, les prodromes des institutions féodales, qui ont été un progrès incontestable. C'est à l'abri de positions désormais héréditaires, frein et soutien de l'autorité royale, que cette autorité a pu développer le sentiment national, réunir en un seul faisceau des provinces qui, oubliant leurs anciennes luttes, ont fini par former la France.

L'éminent auteur a su nous donner une excellente notion de cette époque enténébrée, et l'on sourit parfois devant la naïveté avec laquelle il s'excuse de perdre de vue son héros pendant quelques mois, lorsque les chroniques anxieusement consultées n'en disent rien. Les suggestions d'une imagination féconde auraient pu suppléer en invoquant des faits similaires, mais nous préférons expliquer ce silence, avec l'auteur, par une maladie possible de son héros... ou de ses chroniqueurs.

Nous pensons tellement de bien de l'ouvrage dont

nous avons le regret d'avoir achevé la lecture, que nous devons consigner quelques remarques pour affirmer notre indépendance. L'auteur paraît adopter entièrement l'opinion qu'Arnulf était fils bâtard de Carloman, roi de Bavière. Pourquoi le témoignage formel des *Annales Vedastini,* des *Annales Fuldenses,* pourquoi la lettre de Foulques à Arnulf, si catégorique, rapportée par Flodouard, n'auraient-ils pas plus de poids que l'opinion d'auteurs modernes comme Dümmer et Wenck? Comme aucun document n'établit que le successeur de l'empereur et roi Charles III n'était pas un Carolingien légitime, nous croyons devoir garder notre opinion — on en change difficilement à notre âge — qu'Arnulf était fils (légitime) de Carloman et de sa seconde femme Luitwind.

Pourquoi le savant auteur énonce-t-il (page 93) qu'Eudes était « l'élu d'un peuple ». Heureusement il n'a pas dit « l'élu du peuple ». Il connaît à peine (page 95) « cinq ou six grands du royaume qui favori-« sèrent dès le début la candidature d'Eudes et qui le « nommèrent roi ». D'ailleurs, à la page 167, nous voyons « qu'Eudes s'était élevé lui-même à la royauté ».

Ces critiques légères et bienveillantes prouveront à l'auteur avec quelle minutieuse attention nous avons lu chacune de ses pages, pesé chacune de ses notes.

M. Ed. Favre termine son remarquable livre par quatre appendices : la famille d'Eudes ; les Normands ; le duc des Francs ; de la valeur du témoignage de Richer pour l'histoire d'Eudes. Enfin quelques pièces justificatives (nous remarquons la musique notée du xᵉ siècle d'un chant en l'honneur du roi Eudes) et une copieuse table analytique complètent le volume.

Nous recommandons l'appendice des Normands, aussi attachant qu'un roman. On trouverait bien difficilement mieux condensées en 20 pages autant de notions sur les envahisseurs Wikings, dont les scaldes que

l'auteur peut lire dans leur original nous ont conservé les gestes héroïquement monstrueux. Nous regrettons sincèrement que l'auteur, si bien qualifié, se soit borné à ce qui concernait son sujet.

Le savant auteur, en donnant la mesure de ce qu'il sait faire, a pris un engagement moral avec les amateurs d'études historiques sérieuses.

Nous espérons que se servant d'une rare faculté d'assimilation rendue en style clair et concis, d'une érudition du meilleur aloi, d'un esprit large et impartial, l'auteur, armé du pic du géologue — le fils de l'illustre Favre a de qui tenir — approfondira les strates d'un terrain historique encore peu et mal connu. Nous le suivrons avec intérêt et profit.

Les sujets à traiter ne manquent pas ! Après avoir si bien illustré un Eudes du IXe siècle, M. Ed. Favre — quelle que soit sa modestie — peut dire : *Quo non ascendam !* Amédée DE FORAS.

* * *

Orgueil féodal. — Guy de Fésigny et Jacques de Montmayeur, par François MUGNIER. *(Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* tome XXXIII, année 1894.)

Comme le dit Lanfrey, dans ses *Lettres d'Everard,* pour ceux qui aiment encore les ruines et qui y croient la magie des souvenirs double les enchantements de la nature. « Quelque riante qu'elle soit, ajoute-t-il, une terre où l'homme ne retrouve aucun témoignage de son passé, sera toujours pour lui inhospitalière et muette. Si elle veut qu'il la reconnaisse pour sa mère, il faut qu'elle lui montre les empreintes de sa vie et de son activité, les légendes de l'héroïsme et celles de l'amour, les monuments écroulés, les demeures vides,

le berceau des générations à côté de leur tombe. Il n'y a peut-être pas de région en Savoie qui réponde mieux aux rêves du philosophe que la merveilleuse vallée de l'Isère. Des coteaux de La Chavanne, on aperçoit partout à l'horizon des ruines croulantes qui rappellent mille souvenirs de notre histoire. Devant nous, le roc de Montmélian qui résume les annales militaires de notre Savoie ; plus loin, les tours de Chignin, le manoir de Bayart, le château de Miolans, les ruines de Charbonnières. Mais il y a surtout, là, à deux pas de nous, au sommet des pentes verdoyantes où s'éparpillent les maisons de Saint-Pierre de Soucy, deux tours que l'on voit et dont on parle, dix lieues à la ronde : les tours de Montmayeur. Qui ne connaît la sombre et redoutable légende qu'elles rappellent ? Tous nos écrivains savoyards s'en sont occupés. Les historiens comme Cibrario et Ménabrea, les érudits comme Chapperon et de Foras, les fantaisistes comme Replat et Marie de Solms, les romanciers comme Buet ont repris à l'envi le terrible drame féodal que Chambéry a même pu voir sur la scène.

C'est que l'histoire a tous les caractères d'un de ces mélodrames fantastiques comme les aimait le romantisme. Un jour du mois de juin 1464, les bourgeois de Chambéry apprennent avec stupeur que le chef suprême de la justice savoisienne a été enlevé par une bande d'hommes armés, jeté dans un cachot du château d'Apremont. Le prisonnier est Guy de Feysigny, président du Conseil suprême ; le ravisseur est le puissant Jacques de Montmayeur, dont l'orgueilleuse devise « *unguibus et rostro* » s'étale sur les plus redoutables châteaux forts de la Combe de Savoie. Vainement le clergé auquel appartient Feysigny, la magistrature dont il est le chef, ses parents et ses amis qui sont nombreux et influents, multiplient les plaintes, les démarches et les réclamations. On lance l'interdit con-

tre le coupable ; le duc Amédée IX intervient : tout est inutile. L'implacable Montmayeur soumet le président à la torture et la tête du puissant magistrat tombe sous la hache d'un charpentier d'Apremont.

Qu'y a-t-il de vrai dans la sauvage légende ? M. Mugnier, avec l'ardente curiosité et la passion de recherches qu'il apporte dans l'étude des moindres détails de notre histoire, a tenté de répondre à la question. Il a pu le faire grâce à la connaissance minutieuse qu'il a de notre XVIIe siècle, grâce surtout à un précieux document que possède la Société savoisienne d'histoire. C'est un cahier de 520 pages, qui renferme les pièces diverses du procès intenté par le baron de Miolans aux collatéraux de Jacques de Montmayeur. « Aimant peu, dit l'auteur, les considérations vagues et les opinions toutes faites, cherchant d'ordinaire à conclure nous-même, nous laissons aux autres une égale liberté. Nous savons d'ailleurs qu'il est facile de tirer des déductions exactes des faits exposés avec clarté et impartialité. » Telle est la méthode et tel est le programme de l'auteur : il a suivi l'une et rempli l'autre avec cette conscience profonde et cette logique rigoureuse qui lui assignent une place éminente parmi nos érudits savoyards.

L'auteur, pour mieux faire comprendre les origines du drame qu'il va raconter, a soin de replacer le lecteur au milieu de cette sombre époque où les coups de force se succèdent dans toute l'Europe, où le moyen âge à la veille de finir semble vouloir redoubler de violences et de cruautés. C'est l'époque où Jeanne d'Arc est brûlée à Rouen, où Jacques Cœur va mourir en exil, où les sanglantes tragédies des Compeys, des Bolomier, des Varax et des Valperga jettent un sinistre reflet sur notre histoire savoisienne. Telle est l'atmosphère au milieu de laquelle grandit Jacques de Montmayeur. D'une illustre famille parmi ces « toujours avant Savoyen »

dont parle Froissart, homme de guerre avant tout, il avait combattu sur tous les champs de bataille de l'Europe. Ses passions étaient violentes, ses rancunes féroces, son orgueil démesuré. Dans ses châteaux de Villard-Sallet et d'Apremont, le redoutable baron s'entourait volontiers de toute une clientèle de bâtards besogneux, d'aventuriers faméliques aussi dénués de scrupules que le maître et prêts à tous les services qu'il pourrait leur demander.

C'est alors qu'il entre en lutte avec Guy de Feysigny. Toutes les fois que le comte Jacques quittait son manoir d'Apremont pour venir à Chambéry, il passait devant la maison noble de Charvet que possédait le président à Saint-Baldoph. Cette vue lui rappelait d'amers souvenirs : l'audacieux magistrat n'avait-il pas osé, en 1461, conduire l'expédition que le duc Louis envoyait contre un Montmayeur ! L'escalade d'Apremont avait échoué, mais la plaie restait profonde au cœur du vindicatif gentilhomme. Le vendredi 15 juin 1464, Feysigny est enlevé en plein palais de justice par les gens du baron, et le drame commence. Nous ne voulons pas entreprendre de le raconter. Il faut lire, dans le livre de M. Mugnier, les détails de l'arrestation, les protestations de la famille du président, le voyage des syndics pour obtenir sa mise en liberté, le supplice de l'infortuné magistrat, le pillage de sa maison. Le latin aride des procédures, les dépositions solennelles des témoins permettent à l'auteur de reconstituer toutes les scènes du drame qui, pour être plus vrai, n'en est pas moins saisissant. On sait maintenant d'où viennent les rancunes si profondes de Montmayeur ; on sait que les scènes atroces d'Apremont, la décapitation, la sépulture infamante, la destruction de la maison de Charvet, ne sont qu'une vengeance personnelle du fougueux baron qui, ne pouvant s'en prendre au duc de Savoie de l'affront qu'il avait

reçu en se voyant assiégé dans son château, voulut du moins frapper celui qui avait exécuté les volontés du souverain.

Si cette cause célèbre du xve siècle est désormais liquidée, comme dit l'auteur, elle l'est avec un luxe de détails et une abondance de documents où l'histoire générale trouvera son compte. M. Mugnier ne se contente pas d'être très exactement renseigné sur le personnage qu'il étudie, de montrer par exemple qu'il ne fut jamais maréchal (p. 36), de discuter clairement les questions les plus délicates du droit féodal (p. 72), il sait élargir le cadre de son sujet, rattacher le personnage au siècle qui l'a formé et l'épisode à l'histoire générale qu'il contribue à expliquer. Voilà pourquoi son étude devra être consultée non seulement par ceux qui voudront connaître le fondement historique d'une légende célèbre, mais par ceux aussi qui voudront pénétrer dans l'histoire de ce xve siècle qui, comme le dit Michelet, « a le goût du sang ».

Ch. Dufayard,

Agrégé d'histoire, docteur ès-lettres.

*
* *

DONS ET ÉCHANGES

Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève. Compte-rendu des séances, XI, 1894. — MM. Duparc et Vallot font une communication sur *la constitution pétrographique de la partie centrale du massif du Mont-Blanc.* Les auteurs décrivent les échantillons et donnent les résultats de leurs recherches effectuées aux Grands-Mulets, au rocher de l'Heureux-Retour, aux Petits-Mulets, au dôme et au col du Goûter, au grand Plateau et au Mont-Blanc de Courmayeur. Un des points les plus intéressants est la constatation, dans la partie supérieure de l'arête du *Brouillard,* d'un dôme

de protogine supportant de toute pièce une arête de micaschistes injectés. Ce phénomène qui illustre la nature intrusive de la protogine a été mis en évidence par une érosion profonde du glacier de Miage.

MM. Duparc et Ritter étudient *la nature pétrographique du carbonifère de la zone du Mont-Blanc*. Ils décrivent le *conglomerat* dit de Valorsine, où ils ont trouvé dans les cailloux se séparant difficilement du ciment, des représentants des types de roches acides, éruptives ou cristallophylliennes, identiques, à part quelques roches détritiques, aux roches en place dans les massifs cristallins de la zone du Mont-Blanc. C'est leur dénudation qui a fourni les matériaux du houiller; il s'ensuit que ces massifs ont été en tout cas émergés avant la formation de ce terrain.

M. Delebecque fait une communication sur l'*âge des alluvions anciennes du bois de la Bâtie, de Bougy, de la Dranse et leurs relations avec le lac de Genève*. Il admet que le dépôt de l'alluvion ancienne est antérieur à la formation du lac Léman qui ne serait qu'une vallée creusée au milieu de cette alluvion et transformée en lac par l'affaissement des Alpes. Les falaises du bois de la Bâtie et de la Dranse sont les murailles de cette vallée. La succession des phénomènes qui ont trait à la formation du Léman est la suivante, par ordre chronologique : 1° plissement des Alpes et creusement de la vallée du lac ; 2° première période glaciaire et comblement de cette vallée par les alluvions anciennes ; 3° retraits de glaciers et creusement d'une nouvelle vallée dans ces alluvions ; 4° affaissement des Alpes et transformation de la vallée en un lac, dont le niveau dépassait de 30 mètres le niveau actuel ; 5° deuxième et troisième périodes glaciaires, comblant en partie le lac (moraine sous-lacustre d'Yvoire) ; 6° comblement du lac par les affluents et abaissement de son niveau par suite de l'approfondissement du lit

de l'émissaire dans les alluvions anciennes de la Bâtie. Cet abaissement ne se fait pas d'une façon continue, mais, pour une cause encore mal connue, subit des temps d'arrêt, auxquels *correspondent les terrasses post-glaciaires.*

Bulletin de la Société roy. de Botanique de Belgique, tome XXX. — Le savant botaniste François Crépin rend compte de ses excursions rhodologiques dans les Alpes en 1890. Il constate que la Savoie est un pays bien connu des rhodologues. Le Salève est réputé pour l'abondance et la variété de ses Roses. Les courses botaniques ont surtout porté sur la Tarentaise, les Alpes Grées et le Dauphiné. Il signale : à Saint-Germain et au col du Nantet, *Rosa canina* L., et *Rosa agrestis* Savi ; au Salève, *Rosa chavini* Rap ; au Mont-Brizon, *R. glandulosa* Bell ; au Chavin, près de Thônes, *R. salaevensis* Rap ; au Salève, *R. montana* Chaix ; enfin *R. omissa* Déségl (Salève, Pringy, Annecy au bois du Barioz, Epagny, mont de Sion, Argonnex).

GLANES

*** Dans la séance du 8 mars de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, M. Héron de Villefosse présente à ses confrères une patère en argent ornée d'intéressants bas-reliefs, qui a été donnée au musée de Saint-Germain par M. Noblemaire, directeur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Elle a été trouvée près d'Aiguebelle, en Savoie, avec une autre patère semblable.

La décoration du manche est très remarquable ; c'est un spécimen tout à fait intéressant du style byzantin. On y voit des masques bachiques, des perruches à collier, un enfant nu, des petits hermès dans une grotte, une sirène, un pin, etc., le tout disposé avec beaucoup de grâce et d'originalité. Ces bas-reliefs sont exécutés avec finesse et rehaussés de dorures.

Cette trouvaille rappelle celle qui a été faite, en 1862, dans le Rhône, entre Arles et Tarascon, où on recueillit également deux patères en argent décorées d'une façon analogue et qui sont aujourd'hui conservées au musée d'Avignon.

On ne saurait trop remercier M. Noblemaire de sa généreuse pensée. Il a enrichi le musée de Saint-Germain d'un précieux monument, et il est à souhaiter que ce bon exemple soit contagieux. Il serait surtout désirable que la seconde patère vint rejoindre la première à Saint-Germain.

Dans la séance suivante. M. Alexandre Bertrand annonce à l'Académie que M. Noblemaire vient de compléter sa donation et que dès aujourd'hui, la seconde patère est exposée au musée de Saint-Germain.

⁂ Nous empruntons à l'*Almanach Hachette,* de l'année 1895, les détails de statistique concernant les mariages et la famille en France (p. 177). En ce qui intéresse la Haute-Savoie, notre département a 170 veuves pour 100 veufs ; la proportion des familles ayant plus de 50 ans de mariage y est de 1,50 pour cent ; il compte 968 femmes sur 1,000 hommes, et un nombre moyen de 276 enfants sur 100 familles,c'est-à-dire près de 3 en moyenne par famille. On y voit en outre (p. 280) que la densité de la population par kil. carré est de 57,5 ; qu'elle a diminué de 8,751 individus de 1886 à 1891, qu'enfin la région du Sud-Est compte 1,390 hab. sur 1,000 qu'elle en avait en 1801.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2517. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 juin 1895.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président annonce les décès de MM. Menn, de Genève, et Révérend Dumesnil, directeur de la revue : *l'Ancien Forez*, membres correspondants. La Société Florimontane adresse à leurs familles l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

M. Le Roux présente une nouvelle acquisition de la bibliothèque de la ville : *Les Manuscrits à miniatures de la Maison de Savoie*, par M. Mugnier. Ce livre a été édité avec beaucoup de luxe par M. Ducloz, imprimeur à Moûtiers.

Le même montre également trois flèches à fer triangulaire, provenant du Dahomey, qui ont été données au Musée par M. Rey, juge suppléant au Tribunal d'Annecy.

M. Ritz lit une communication sur les carillons exécutés par les frères Paccard, fondeurs à Annecy-le-Vieux.

M. Bruchet décrit un chapiteau roman provenant de l'ancien prieuré de Contamine-sur-Arve. Il donnera une note à ce sujet dans la *Revue*.

M. Marteaux annonce la démolition de l'ancienne église de la Balme-de-Sillingy. Elle était bâtie sur une butte de sable et de cailloux roulés, le chœur avec le clocher étaient tournés vers l'est, le portail regardant l'ouest ; il y avait un petit cimetière autour. Les fouilles n'ont rien fourni d'intéressant. M. l'abbé Vidonne,

curé de la Balme, n'a pu lui montrer qu'une clef de fer à trois dents, longue de $0^m 15$, et un jeton en cuivre de Louis XIV de 1685, trouvés au milieu des tombes ; puis, parmi les débris de sculpture, les fragments d'une fenêtre ogivale en molasse, les cubes en tuf qui formaient la voûte du chœur et un chapiteau en grès orné de quatre têtes barbues dont l'angle facial coïncide avec l'angle de la pierre. Une particularité curieuse, ça a été la mise au jour, à un mètre au plus de profondeur, d'un sillon de charbons et d'os calcinés, large de quelques centimètres, dirigé du S.-E. au N.-O. ; découvert déjà lors de la réfection de la route, il traversait le cimetière, rasait le portail et se perdait de l'autre côté. — La nouvelle église, beaucoup plus spacieuse, s'élève en sens inverse, le portail occupant la place de l'ancien chœur.

M. Serand annonce qu'il a retrouvé deux des anciennes mesures en pierre qui servaient pour la vente des céréales avant l'Annexion. Le propriétaire. M. Alberti, a bien voulu les céder gracieusement au Musée.

Le même fait part d'une remarque qu'il a faite dernièrement dans la vallée du Giffre au sujet de l'emploi de noms anciens comme noms de baptême. Ainsi, en parcourant les dernières tables décennales de l'état-civil de Morillon, Sixt, Verchaix, il a constaté fréquemment la présence des prénoms suivants : Uranie, Herminie, Alcide, Clovis, Octavie, etc.

Il croit que c'est là une dernière tradition de la période révolutionnaire pendant laquelle on substituait aux noms de saints des noms de héros, car en consultant des documents antérieurs à 1793, tels que le cadastre de 1730 ou des dénombrements de population, on ne rencontre que des Jean, Etienne. Claude, Charlotte, prénoms employés couramment en Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

Séance du 10 juillet 1895.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, hommage des auteurs à la Société Florimontane :

H. Gosse. — *Souvenirs du Danemark* (notes archéologiques).
H. Gosse. — *Lutte contre la Tuberculose en Danemark.*
R. Poulle. — *Le Centenaire de Florian* (conférence).
Revil. — *Notice sur les Travaux géologiques de Louis Pillet.*
Revil. — *Note géologique sur le vallon de Naves en Tarentaise.*
J.-F. Gonthier. — *Les Bernardines de La Roche.*
A. Perrin. — *Cachette de monnaies gauloises et sépultures découvertes sur la commune de Gerbaix, près le col de la Crusille.* Cette trouvaille constitue un des plus importants trésors de monnaies gauloises appartenant aux peuplades des Alpes qui ait été mis au jour en Savoie. De l'étude critique et très documentée faite par M. Perrin, nous détachons les renseignements suivants : 94 pièces appartiennent au type du cavalier. La faible partie du trésor que M. Perrin a pu étudier (il se composait, dit-on, de plus de 300 pièces) comprenait 35 monnaies à la tête de Pallas avec DVRNACOS, au revers un cavalier avec le nom AVSCRO ; 36 au même type avec DVRNACVS et au revers DONNVS. 17 pièces du même type n'avaient pas de légendes par suite d'accidents dans la frappe ; pour deux ou trois plus petites, l'absence de la légende semblait intentionnelle. Deux pièces sans légende au revers avaient, derrière la tête de Pallas, le nom RICAT et sous le cavalier celui de VROCA ; deux avaient un M.... au droit et sous le cavalier, EBVRO ; une enfin, sans légende sous le cavalier, portait AMBILL, derrière la tête de Pallas au droit.

M. Miquet fait la communication suivante :

« A l'occasion de l'inauguration d'un monument à Henri Murger, les *Annales* du 23 juin dernier ont publié, sous la signature de M. Arsène Houssaye, un article où je relève textuellement que l'auteur de la *Vie de Bohême* « était d'origine alsacienne ».

« Il importe de protester contre cette allégation, basée sur une erreur assez répandue. Henri Murger, né à Paris, en 1822, était fils d'un Savoyard : son père,

Claude Murger, ancien voltigeur dans la garde impériale, puis concierge à Paris, était né à La Biolle, canton d'Albens, arrondissement de Chambéry.

« La rectification n'est pas sans portée : elle atteint ceux qui se croient obligés de prononcer Murg*erre*, comme s'il s'agissait d'un nom alsacien, — je ne veux pas dire allemand.

« On doit prononcer Mur*gé*, comme on dit Boulanger, Berger, etc. »

Le même profite de l'occasion pour répondre à la question posée par M. l'abbé Gonthier, dans le n° 4 de la *Revue* de l'an dernier (page 216), au sujet du lieu de naissance de Félix-Marie-Emmanuel Mouthon. Ce soldat-poète était fils de l'intendant Mouthon, originaire de Villard-sur-Boëge [1] ; mais lui-même est né *à Turin le 12 janvier 1760*. Voyez les *Volontaires* de M. Folliet, page 205.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° Un tableau. Paysage avec animaux, de l'école française du XVIII° siècle. (Don de l'État.)

2° Un fer de lance avec sa douille (long., 0m74 ; larg., 0m04), trouvé à Serraval, au lieu dit la Perrière, dans les marais, à 1m environ de profondeur. (Achat.)

3° Un fourreau en cuir garni de cuivre à ornements ciselés, portant des inscriptions. (Achat.)

M. Serand fait une communication sur une découverte d'ossements humains, crânes et squelettes incomplets, faite dans les démolitions de la vieille église du Saint-Sépulcre. On peut voir dans cet ancien édifice les restes d'une voûte à croisées d'ogives, dont la retombée des arêtes est soutenue par un corbeau sculpté représentant une figure de moine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

1. C'est M. Folliet qui dit *Villard*-sur-Boëge. Moi, j'opine pour ***Saint-André-sur-Boëge***, ce qui expliquerait l'erreur de Burnier, qui fait naître Mouthon à Saint-André-*sur-Rumilly*.

MARQUES DE FABRIQUE
ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.
DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

(Suite.)

Industrie et commerce. — Les hommes ont fait de tout temps, dit Pline, une grande consommation de vases en terre, mais ce n'est que par des découvertes et des améliorations progressives qu'ils en sont arrivés en pétrissant, en façonnant et en cuisant un peu de boue argileuse à de véritables créations d'art. Là encore les Grecs ont été les maîtres et les Romains n'ont guère fait que les imiter. Pline nous apprend qu'en son temps, c'est-à-dire dans les deux premiers tiers du premier siècle après C., la poterie de Samos, *vasa Samia,* était encore la vaisselle de table la plus renommée, mais que celle d'Aretium, aujourd'hui Arezzo en Toscane, lui faisait concurrence depuis quelque temps déjà. Martial cite également les *testae Aretinae* (1, 54), les *vasa Aretina* (14, 98), mais sans spécifier leur couleur; s'il ne paraît pas en faire grand cas, c'est qu'il les oppose à des vases plus luxueux. Ailleurs il nous parle de vases rouges, *paropsis rubra* (11, 27); *testa rubra* (13, 7); *ruber urceus* (14, 106); mais il se tait sur leur provenance. Il en est de même de Perse [2]. Malgré cela, il y a lieu de croire que la poterie rouge et la poterie d'Aretium, et aussi celle de Modène, citée par Pline comme excellent dans un genre particulier de fabrication, ne font qu'une, étant donné les nombreux débris

1. *H. N.*, 35, 12 (46). *Major quoque pars mortalium terrenis utitur vasis... Samia etiamnum in esculentis laudantur. Retinet hanc nobilitatem et Aretium in Italia... Haec quoque per maria terrasque ultro citroque portantur, insignibus rotae officinis.*

2. 5, 82; *Rubrumque amplexa catinum Cauda natat thynni...* Nous ferons remarquer que chez les poètes *ruber* a généralement le sens de *rouge vif* qui est bien la couleur qui convient à la poterie rouge.

curé de la Balme, n'a pu lui montrer qu'une clef de fer à trois dents, longue de $0^m 15$, et un jeton en cuivre de Louis XIV de 1685, trouvés au milieu des tombes ; puis, parmi les débris de sculpture, les fragments d'une fenêtre ogivale en molasse, les cubes en tuf qui formaient la voûte du chœur et un chapiteau en grès orné de quatre têtes barbues dont l'angle facial coïncide avec l'angle de la pierre. Une particularité curieuse, ça a été la mise au jour, à un mètre au plus de profondeur, d'un sillon de charbons et d'os calcinés, large de quelques centimètres, dirigé du S.-E. au N.-O. ; découvert déjà lors de la réfection de la route, il traversait le cimetière, rasait le portail et se perdait de l'autre côté. — La nouvelle église, beaucoup plus spacieuse, s'élève en sens inverse, le portail occupant la place de l'ancien chœur.

M. Serand annonce qu'il a retrouvé deux des anciennes mesures en pierre qui servaient pour la vente des céréales avant l'Annexion. Le propriétaire, M. Alberti, a bien voulu les céder gracieusement au Musée.

Le même fait part d'une remarque qu'il a faite dernièrement dans la vallée du Giffre au sujet de l'emploi de noms anciens comme noms de baptême. Ainsi, en parcourant les dernières tables décennales de l'état-civil de Morillon, Sixt, Verchaix, il a constaté fréquemment la présence des prénoms suivants : Uranie, Herminie, Alcide, Clovis, Octavie, etc.

Il croit que c'est là une dernière tradition de la période révolutionnaire pendant laquelle on substituait aux noms de saints des noms de héros, car en consultant des documents antérieurs à 1793, tels que le cadastre de 1730 ou des dénombrements de population, on ne rencontre que des Jean, Etienne, Claude, Charlotte, prénoms employés couramment en Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

Séance du 10 juillet 1895.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, hommage des auteurs à la Société Florimontane :

H. Gosse. — *Souvenirs du Danemark* (notes archéologiques).
H. Gosse. — *Lutte contre la Tuberculose en Danemark.*
R. Poulle. — *Le Centenaire de Florian* (conférence).
Revil. — *Notice sur les Travaux géologiques de Louis Pillet.*
Revil. — *Note géologique sur le vallon de Naves en Tarentaise.*
J.-F. Gonthier. — *Les Bernardines de La Roche.*
A. Perrin. — *Cachette de monnaies gauloises et sépultures découvertes sur la commune de Gerbaix, près le col de la Crusille.* Cette trouvaille constitue un des plus importants trésors de monnaies gauloises appartenant aux peuplades des Alpes qui ait été mis au jour en Savoie. De l'étude critique et très documentée faite par M. Perrin, nous détachons les renseignements suivants : 94 pièces appartiennent au type du cavalier. La faible partie du trésor que M. Perrin a pu étudier (il se composait, dit-on, de plus de 300 pièces) comprenait 35 monnaies à la tête de Pallas avec DVRNACOS, au revers un cavalier avec le nom AVSCRO ; 36 au même type avec DVRNACVS et au revers DONNVS. 17 pièces du même type n'avaient pas de légendes par suite d'accidents dans la frappe : pour deux ou trois plus petites, l'absence de la légende semblait intentionnelle. Deux pièces sans légende au revers avaient, derrière la tête de Pallas, le nom RICAT et sous le cavalier celui de VROCA ; deux avaient un M.... au droit et sous le cavalier, EBVRO ; une enfin, sans légende sous le cavalier, portait AMBILL, derrière la tête de Pallas au droit.

M. Miquet fait la communication suivante :

« A l'occasion de l'inauguration d'un monument à Henri Murger, les *Annales* du 23 juin dernier ont publié, sous la signature de M. Arsène Houssaye, un article où je relève textuellement que l'auteur de la *Vie de Bohême* « était d'origine alsacienne ».

« Il importe de protester contre cette allégation, basée sur une erreur assez répandue. Henri Murger, né à Paris, en 1822, était fils d'un Savoyard : son père,

Claude Murger, ancien voltigeur dans la garde impériale, puis concierge à Paris, était né à La Biolle, canton d'Albens, arrondissement de Chambéry.

« La rectification n'est pas sans portée : elle atteint ceux qui se croient obligés de prononcer Murg*erre*, comme s'il s'agissait d'un nom alsacien, — je ne veux pas dire allemand.

« On doit prononcer Mur*gé*, comme on dit Boulanger, Berger, etc. »

Le même profite de l'occasion pour répondre à la question posée par M. l'abbé Gonthier, dans le n° 4 de la *Revue* de l'an dernier (page 216), au sujet du lieu de naissance de Félix-Marie-Emmanuel Mouthon. Ce soldat-poète était fils de l'intendant Mouthon, originaire de Villard-sur-Boëge[1] : mais lui-même est né *à Turin le 12 janvier 1760*. Voyez les *Volontaires* de M. Folliet, page 205.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° Un tableau. Paysage avec animaux, de l'école française du XVIII° siècle. (Don de l'Etat.)

2° Un fer de lance avec sa douille (long., 0m 74 ; larg., 0m 04), trouvé à Serraval, au lieu dit la Perrière, dans les marais, à 1m environ de profondeur. (Achat.)

3° Un fourreau en cuir garni de cuivre à ornements ciselés, portant des inscriptions. (Achat.)

M. Serand fait une communication sur une découverte d'ossements humains, crânes et squelettes incomplets, faite dans les démolitions de la vieille église du Saint-Sépulcre. On peut voir dans cet ancien édifice les restes d'une voûte à croisées d'ogives, dont la retombée des arêtes est soutenue par un corbeau sculpté représentant une figure de moine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

1. C'est M. Folliet qui dit *Villard*-sur-Boëge. Moi, j'opine pour *Saint-André-sur-Boëge*, ce qui expliquerait l'erreur de Burnier, qui fait naître Mouthon à Saint-André-*sur-Rumilly*.

MARQUES DE FABRIQUE
ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.
DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

(Suite.)

Industrie et commerce. — Les hommes ont fait de tout temps, dit Pline, une grande consommation de vases en terre, mais ce n'est que par des découvertes et des améliorations progressives qu'ils en sont arrivés en pétrissant, en façonnant et en cuisant un peu de boue argileuse à de véritables créations d'art. Là encore les Grecs ont été les maîtres et les Romains n'ont guère fait que les imiter. Pline nous apprend qu'en son temps, c'est-à-dire dans les deux premiers tiers du premier siècle après C., la poterie de Samos, *vasa Samia,* était encore la vaisselle de table la plus renommée, mais que celle d'Aretium, aujourd'hui Arezzo en Toscane, lui faisait concurrence depuis quelque temps déjà. Martial cite également les *testae Aretinae* (1, 54), les *vasa Aretina* (14, 98), mais sans spécifier leur couleur; s'il ne paraît pas en faire grand cas, c'est qu'il les oppose à des vases plus luxueux. Ailleurs il nous parle de vases rouges, *paropsis rubra* (11, 27); *testa rubra* (13, 7); *ruber urceus* (14, 106); mais il se tait sur leur provenance. Il en est de même de Perse [2]. Malgré cela, il y a lieu de croire que la poterie rouge et la poterie d'Aretium, et aussi celle de Modène, citée par Pline comme excellent dans un genre particulier de fabrication, ne font qu'une, étant donné les nombreux débris

1. *H. N.*, 35, 12 (46). *Major quoque pars mortalium terrenis utitur vasis... Samia etiamnum in esculentis laudantur. Retinet hanc nobilitatem et Aretium in Italia... Haec quoque per maria terrasque ultro citroque portantur, insignibus rotae officinis.*

2. 5, 82 : *Rubrumque amplexa catinum Cauda natat thynni...* Nous ferons remarquer que chez les poètes *ruber* a généralement le sens de *rouge vif* qui est bien la couleur qui convient à la poterie rouge.

qu'on a exhumés dans ces localités. D'autres villes étaient encore renommées pour la même industrie : telles étaient, en laissant de côté les centres orientaux, Sorrente en Campanie dont le même Martial vante les coupes, *calices,* en terre fine et habilement tournées (14, 102): Asta ou Asti, Pollentia ou Polenza, en Ligurie ; Sagonte en Espagne où se modelaient toutes sortes de vases à boire en argile grossière (14, 108); enfin Cumes, aux *rubicundae testae* (14, 114). Il est probable que ces localités, et bien d'autres, telles que Naples, Capoue, fabriquaient des poteries diverses depuis la poterie doliaire jusqu'à la vaisselle à pâte fine et vernissée ; le commerce en était du reste florissant et les produits s'exportaient de tous côtés par voie de terre et de mer.

A quelle époque la poterie rouge italienne a-t-elle pénétré en Gaule ? Sans doute au premier siècle av. C., dans la Narbonnaise d'abord, par Marseille et les voies terrestres et fluviales qui s'y rattachaient, puis de là dans le reste de la Gaule et les pays environnants où les consommateurs de la première heure furent des fonctionnaires ou de riches gallo-romains que la poterie indigène ne pouvait satisfaire. D'après MM. Allmer et Dissard (*Trion,* p. 472) la poterie rouge n'aurait pénétré à Lyon qu'à partir de la fin du règne d'Auguste ; nous croyons qu'il faut reculer un peu cette date. L'importation a pu durer jusqu'au début du IIe siècle, puisque Pline et Martial ne parlent pas d'une fabrication indigène qui aurait pu rivaliser avec elle ; mais elle a pu se continuer aussi d'une façon intermittente, durant la production des fabriques gallo-romaines, surtout dans le sud de la Narbonnaise si rapproché des ports d'embarquement.

Comment les Gaulois en sont-ils arrivés à modeler et à vernir pour leur usage la poterie rouge ? Il est tout d'abord impossible d'admettre qu'ils aient pu rester pendant plusieurs siècles tributaires de l'Italie pour des

objets de première nécessité et que ses officines aient pu produire de quoi approvisionner à elles seules l'Afrique et toute l'Europe occidentale. Au contraire, il est naturel que les bancs d'argile, connus aux temps de l'indépendance, aient été utilisés par les nouveaux propriétaires et que ceux-ci aient créé sur leurs terres des fabriques de rapport analogues aux fabriques italiennes, dirigées par des maîtres potiers, munies d'un outillage perfectionné et pourvues d'ouvriers et de modeleurs éprouvés. On a supposé avec raison que ces ouvriers et ces modeleurs de la première heure, d'origine étrangère, allaient de fabrique en fabrique et se louaient au plus offrant comme certaines catégories d'ouvriers modernes ; ainsi s'expliquerait que tel ou tel nom se retrouve dans des endroits si différents et si éloignés. Il se peut aussi qu'une communauté de noms explique cette dispersion apparente des marques. Quoi qu'il en soit, la race des potiers nomades a dû peu à peu disparaître quand les ouvriers indigènes, élevés à leur école, purent signer de leurs noms des œuvres d'une facture acceptable et s'établir à leur tour comme fabricants. Peu à peu leurs officines, en se groupant, devinrent de véritables centres industriels qui produisaient dans un but peut-être moins artistique que commercial, en vue de l'exportation et bien au-delà des limites de leur province dolia, amphores, poterie grise, noire, rouge et rougeâtre, vases de forme et de décoration variées, figurines blanches et même des moules pour vases à reliefs. C'est sans doute à un centre de ce genre qu'est dû le nom d'une station de la carte de Peutinger, Figlinae, près de Saint-Rambert d'Albon, dans la Drôme. Parmi les fabriques gallo-romaines, signalées par des fouilles archéologiques, on peut citer dans le bassin de Paris celles de Paris, du Châtelet (Marne), d'Etréaupont [1] (Aisne), etc., dans le massif Central,

1. Th. Eck, Communic. *Comité des trav. hist.*, 1891, p. 474.

celles de Moulins avec Toulon, Champ Lary, la Forest. Vichy, fabriquant de la poterie rouge et des figurines [1]; — de Lezoux, des Martres de Veyre, de Clermont-Ferrand, produisant toutes sortes de poteries; — de Millau et de la Graüfesenque (Aveyron), de Banassac (Lozère); on peut y rattacher celles de Montans-Gaillac (Tarn), de Jarnac (Charente), de Bourbon-Lancy [2] (Saône-et-Loire), cette dernière appartenant surtout à des potiers modeleurs, de Bellevue (Agen), etc., etc. Il en existait pareillement en Angleterre, sur les bords du Rhin et dans le nord de l'ancienne Gaule.

Il n'est pas encore possible de déterminer exactement les dates auxquelles ces diverses fabriques ont pris naissance. Le Dr Plicque place bien vers 70 après C. les débuts des officines de Lezoux, Libertus, le plus ancien fabricant de poteries rouges ayant exercé son industrie de Trajan à Hadrien; mais en somme les données sont encore trop incomplètes pour qu'on arrive à classer chronologiquement les milliers d'estampilles qu'on a recueillis. Il faut donc avoir soin de ne négliger aucun détail donnant une indication de date ou de provenance. Ainsi les poteries trouvées dans les tombeaux sont datées approximativement par les monnaies qui les accompagnent; la nature de la pâte et du vernis peut aussi dans une certaine mesure faire ranger la poterie dans telle ou telle période; enfin les marques qui n'ont pas les caractères déjà spécifiés des marques italiennes appartiendraient plutôt aux IIe et IIIe siècles. Il est nécessaire aussi de classer ensemble les vases ou fragments à reliefs offrant les mêmes sujets et les signatures estampillées ayant la même variante; car que conclure de ce fait que les marques au nom général de MERCATOR se retrouvent dans une dizaine de localités, en plus ou en moins, de l'Europe occiden-

1. A. Blanchet, *Etude sur les Figurines en terre cuite de la Gaule romaine* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1890.)
2. Melin et Bertrand; *Comité des trav. hist.*, 1892, p. 254.

tale, sinon le rayonnement suffisamment constaté de ces marques ? Au contraire, plus on s'en tiendra au caractère d'une variante particulière, plus on aura chance de trouver son centre originaire de dispersion, qu'elle soit due au commerce d'une fabrique locale ou au poinçon d'un potier nomade.

On est d'accord davantage sur l'époque à laquelle ces fabriques ont disparu. Le Dr Plicque place la destruction des officines de Lezoux en 268. A cette date en effet ou une dizaine d'années plus tard commence une période néfaste pendant laquelle la Gaule livrée aux invasions, aux révoltes, aux pillages, aux incendies voit se ternir et s'éclipser l'éclat de la civilisation gallo-romaine du Haut Empire. Les historiens ont à peine mentionné ces faits [1], mais ils sont affirmés par les nombreux enfouissements monétaires aux noms de Gallien, de Claude, de Probus relevés aux quatre coins de la Gaule. Les fabriques ont disparu avec les villas, les stations, les bourgs isolés, et quand avec la tranquillité revient le bien-être, les conditions d'existence étant changées, les procédés de fabrication étant perdus, l'industrie et le commerce se localisent et se concentrent dans les villes fortifiées et les fours en ruine ne sont pas relevés.

*
* *

NOTA. — Nous avons reproduit les noms des villes où ont été rencontrées les marques et leurs variantes d'après les recueils déjà cités et nos lectures particulières. Nous nous sommes appuyés, pour la restitution des noms gaulois, sur l'ouvrage de A. Fick. *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, 4e éd., 2e part., par W. Stokes et A. Bezzenberger. Göttingen, 1894.

38. FINS D'ANNECY ; cad. n° 394, clos Bonetto ; fouilles 1868 ; *Rev. sav.*, p. 24 ; Revon, 88 ; Allmer, 942 ; cp. atlas. Fond de petit vase concave ; au centre, cercle grossier traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0m024. Lettres bien en relief, mais dé-

1. VOPISCUS, *Vita Probi*, 13, 15.

formées. Pâte dure, cassure rougeâtre : vernis rouge foncé brillant à l'intérieur, plus clair à l'extérieur.



39. — Avril 1870 ; catal. Musée ; Allmer, 907; atlas. Fond de patère à intérieur umbonné ; au centre d'un cercle de $0^{m}06$ de diamètre, cartouche à extrémités arrondies long de $0^{m}01$; lettres de faible relief ; S cursive ; haut. $0^{m}002$. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre presque foncé ; vernis rouge brillant à reflet jaunâtre.

ALBUS

Même marque : Nîmes, Lectoure, Vienne, Trion, Allier, Autun, Poitiers, Jarnac, Rezé, Caudebec. Nombreuses variantes dans l'Europe occidentale.

40. — Cad. n° 391 ; clos Terrier-Chatelet ; fouilles 1882 ; cat. Musée. Fond de vase plat décoré d'un double cercle de $0^{m}05$ de diamètre ; au centre, cartouche rectangulaire de $0^{m}01 \times 0^{m}06$. Lettres de faible relief, hautes de $0^{m}002$ à $0^{m}003$; I prolongé. Pâte de dureté moyenne ; cassure jaunâtre foncé ; vernis rouge jaunâtre mat, peu épais et mal adhérent.

SEXT
ANNI

Sexti Annii. Même marque : Naples. Variantes : Lyon, Trion, Beuvray, Limoges, Paris, Rouen, Autriche, etc. A l'extérieur, gravé à la pointe après la cuisson un A coiffé d'une barre horizontale [1].

41. — (Voir le n° **40.**) Frag. de fond de petite coupe à intérieur concave ; au centre, cercle grossier tracé à la pointe coupé d'un cartouche rectangulaire incomplet. Lettres de belle forme, à faible relief ; O incom-

1. Les graffiti sont tracés en grandes capitales cursives avec une hauteur de $0^{m}01$ à $0^{m}03$.

plet; haut. 0^m002. Pâte dure; cassure rougeâtre foncé; vernis rouge à reflet jaunâtre.

////OLINI · OF

Apolini of. Même marque à Poitiers.

42. — Cad. n° 413; champ Crochon; fouilles 1894; *Rev. sav.*, 1895, p. 8; don Marteaux. Fragment de fond de vase à peine umbonné; cartouche à extrémités arrondies long de 0^m015. Lettres de faible relief; F aux barres étroites, inégales et obliques; A sans barre; haut. 0^m003. Pâte dure; cassure gris rougeâtre; vernis rouge brillant à léger reflet jaune.

OF · ΛRDΛ

Officina Ardaci: Ardacus, nom gaulois. Cp. le vieil irlandais *ard* = haut. Même marque: Narbonne, Nîmes, Trion, Tongres, Terragone. Nombreuses variantes dans l'Europe occidentale. ARD/// au Puech de Buzeins (Aveyron) avec des monnaies du Ier siècle; OF ARD, près d'Autun, avec des monnaies allant de Tibère à Vespasien. A l'extérieur, en grandes capitales rustiques tracées après la cuisson MARCΛ; les A sans barre.

43. — (Voir n° **40**.) Fond de grand vase umbonné décoré d'un cercle large de 0^m01 fait d'une succession de raies obliques enlevées en creux sur la pâte; au centre un petit cercle large et creux coupé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^m025. Lettres en relief, grasses et négligées; N rétrograde; A sans barre; haut. 0^m003. Pâte dure; cassure rougeâtre; vernis rouge à reflet jaunâtre presque mat.

ΛTIIIΛИI · M

Atiliani manu. Même marque: Allier, en lettres cursives sur des moules pour figurines en argile, et Londres. Nombreuses variantes en France, Espagne et Angleterre. ATILIAИIO à Barsan (Char.-Inf.) avec

une monnaie d'Antonin. A l'extérieur ʎ en grande capitale rustique avec la pointe après la cuisson.

44. — (Voir le n° **38**.) Revon, 93 ; Allmer, 943 ; cp. atlas. Fond de bol à intérieur fortement umbonné ; cartouche à extrémités arrondies long de 0^{m}022. Lettres grasses et épaisses ; le premier A sans barre, le deuxième piqué ; haut. 0^{m}003. Pâte dure ; cassure rougeâtre clair ; vernis rouge brillant foncé.

AT·TIANI

Variante dans l'Europe occidentale.

45. — Cad. n° 413, champ Crochon ; fouilles 1882 ; cat. Musée. Fond de vase plat ; au centre petit cercle incomplet et déformé traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^{m}026. Lettres de faible relief ; A pointé, L à barre oblique : haut. 0^{m}003. Pâte dure ; cassure rougeâtre et noirâtre ; vernis rougeâtre, noirci accidentellement à la cuisson ou à la suite d'un feu violent. Ce fond a été trouvé avec une monnaie de Commode.

ATTILLIM

Même marque en Angleterre. Variantes : Vienne, Trion, Bordeaux, Bavière, Trèves, Mayence. A Lectoure, sur un fragment de paroi ornementée en creux, ATTILL////

46. — (Voir le n° **40**.) Fond de vase à intérieur plat : diam. 0^{m}07 ; au centre cercle de 0^{m}032 avec cartouche à extrémités arrondies long de 0^{m}025. Lettres et signes en relief, les premiers mal venus ; haut. 0^{m}004. Pâte de dureté moyenne ; cassure jaunâtre gris brûlé, vernis rouge mat.



Même marque à Vienne et à Sainte-Colombe (3 ex.).

47. — 1873 ; cat. Musée : Allmer, 955, atlas. Fond de plat déprimé orné d'un double cercle de 0^{m}04 de

diamètre : au centre cartouche à extrémités arrondies long de 0^{m}018. Lettres de faible relief et de belle forme : haut. 0^{m}002. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre foncé teinte ocreuse ; vernis rouge à reflet jaunâtre peu brillant. Ce fond a été employé dans la construction d'un mur ou d'un dallage.

BASS·I·

Même marque : Nîmes, Ste-Colombe, Lyon, Trion, Pupillin (Jura), Reims, Paris, Bavay, Augst, Lunneren (Suisse), Xanten, Tongres, Londres, etc. Nombreuses variantes dans l'Europe occidentale.

48. — Cad. n° 494, clos Bonetto ; fouilles 1867 ; *Rev. sav.*, p. 110 ; Revon, 97 ; Allmer, 975, atlas. Frag. de fond de grand plat à intérieur umbonné. Le pourtour du mamelon est dessiné par un cercle de 0^{m}075 de diam. formé sur 0^{m}012 de largeur d'un semis d'olives enlevées sur la pâte ; au centre petit cercle traversé d'un cartouche rectangulaire long de 0^{m}028. Lettres inégales, hautes de 0^{m}002 à 0^{m}003 ; F aux branches inégales. Pâte dure à grains blancs ; cassure gris jaunâtre ; vernis rouge brillant à reflet jaunâtre.

BVRDONIOF

Burdonii officina, gentilice dérivé du surnom Burdo. Même marque à Londres. Nombreuses variantes : Trion, Franche-Comté, Normandie, nord de la France, Angleterre.

49. — Revon, 101 ; Allmer, 990 ; cp. atlas. Fond de petit vase légèrement umbonné ; au centre petit cercle grossier coupé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^{m}022. Lettres bien en relief ; la dernière semble un A piqué ; haut. 0^{m}003. Pâte dure ; cassure rougeâtre foncé ; vernis rouge foncé brillant. Ce fragment a été utilisé dans la construction d'un mur ou d'un dallage.

50. — (Voir le n° **48.**) Revon, 102 ; Allmer, 1000 ; cp. atlas. Fond de vase umbonné ; au centre un cercle large et creux coupé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0m02. Lettres bien en relief ; A pointés : F aux barres étroites et obliques ; haut. 0m003. Pâte dure à grains blancs : cassure gris rougeâtre clair, vernis rouge pâle mat.

OF·CARAN

Officina Carantini, surnom dérivé du gaulois *carantos,* ami, parent. Même marque : Arles, Orange, Vienne, Londres. Variantes : Orange, Sainte-Colombe, Trion, Allier.

51. — Cad. n° 392, champ Pegat ; *Rev. sav.,* 1894, p. 50 : don Marteaux. Fond de petite tasse plat ; cercle traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0m02. Lettres de fort relief ; A sans barre ; S rétrograde ; haut. 0m003. Pâte dure à grains blancs, cassure rougeâtre foncé et vernis rouge brillant foncé.

CARVƧF

Même marque à Trion et Tongres ; nombreuses variantes : Trion, Allier, Belgique, bords du Rhin, Angleterre.

52. — (Voir le n° **38.**) Revon, 92 ; Allmer, 931, 1011 et atlas. Moitié de petite tasse conique à fond plat avec un cartouche incomplet. Lettres de faible relief, tendant à la cursive ; les A faits en delta ; V pointé et de forme spéciale avec un rebord aux deux extrémités ; haut. 0m003. Pâte dure, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge jaunâtre peu brillant et peu épais, à taches jaunes.

///A·RVSSA

Carussa (Allmer). Même marque : Gilly, Vienne, Londres.

53. — Cad. 384, champ Maffi ; fouilles 1877 : *Rev. sav.*, p. 43. Frag. de fond de petite tasse ; au centre petit cercle tracé à la pointe et traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^{m}026. Lettres de faible relief, mal venues dans le bas et à droite. Pâte dure ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge orangé. Ces fouilles ont donné des monnaies gauloises et romaines, une figurine de Vénus en argile blanche, etc.

CASVRI M

Casurii ou *Casuri manu*. Même marque à Vienne. Variantes : Vienne, Lyon, Sceaux (Sarthe), Londres.

54. — (Voir le n° **38**.) Revon, 404 ; Allmer, 1023 : atlas ; fond de tasse ; au centre cercle de 0^{m}022 de diam. renfermant un cartouche à extrémités arrondies, long de 0^{m}015. Lettres rétrogrades ; A sans barre ; T incomplet ; haut. 0^{m}002. Pâte dure à grains blancs : cassure rouge foncé ; vernis rouge à reflet jaunâtre peu brillant.

OF CAT

Officina Cati. Au latin *catus*, avisé, correspond le gaulois *catos*, sage, latinisé peut-être ici comme nom propre. Même marque à Nîmes, Die, Sainte-Colombe, Trion, Lyon. Variantes dans l'Italie et l'Europe occidentale.

55. — (Voir le n° **38**.) Revon, 98 : Allmer, 980, atlas. Fond de petite tasse : petit cercle grossier traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^{m}022. Lettres mal venues et usées ; les A sans barre ; la troisième un T ou un R : haut. 0^{m}002. Pâte dure ; cassure rougeâtre clair ; vernis rougeâtre clair : vernis rouge jaunâtre.



Carcati manu : Carcatos, nom gaulois : cp. Carcaso (César), aujourd'hui Carcassonne ou CATCATIM, va-

riante de GADGATIM (Vienne) avec un changement de douces en fortes.

56. — (Voir le n° **48**.) Revon, 103 ; Allmer, 1019, atlas. Moitié de petite tasse ; au centre petit cercle traversé d'un cartouche rectangulaire long de 0m028. Lettres de fort relief et de belle forme ; les A faits en delta ; haut. 0m0025. Pâte dure à grains blancs ; cassure gris-rougeâtre ; vernis rouge brillant foncé.

CATIANI·M

Variantes : Vienne, Allier, nord de la France, Angleterre.

57. — (Voir le n° **48**). Revon, 100 ; Allmer, 1028, atlas. Fond de petit vase à intérieur concave orné d'un cercle de 0m033 ; au centre un cartouche rectangulaire à coins arrondis long de 0m011. Lettres grêles et de faible relief ; AVV liés ; haut. 0m002. Pâte de dureté moyenne ; cassure jaunâtre clair ; vernis rouge à l'intérieur, à taches jaunes à l'extérieur.

CAWS

Même marque à Nîmes. Variantes dans la France méridionale.

58. — (Voir le n° **40**.) Frag. de fond de vase plat décoré d'un double cercle ; au centre cartouche long de 0m013. Lettres serrées de faible relief et de bonne forme ; AT liés ; I incliné ; haut. 0m002. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre clair ; vernis rouge à reflet jaune peu brillant.

CENNATI

Cennatus, nom gaulois. Cp. Nemetocenna et Cenna Silva dans une charte de Cluny de 948. Variantes à Fréjus, Vaison et Trion.

59. — Cad. n° 394, clos Châtelet ; *Rev. sav.,* 1893, p. 71 ; don Marteaux. Moitié de fond de petite tasse ; petit cercle incomplet traversé d'un cartouche rectan-

gulaire long de $0^{m}024$. Lettres épaisses et usées ; le premier M peut être un N écrasé et coupé par le cercle; haut. $0^{m}003$. Pâte de dureté moyenne à grains blancs; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge brillant jaunâtre. Trouvé avec une monnaie de Faustine et de la poterie noire.

CIMTVSMI M

Cintusmi manu. Nom gaulois dans lequel on reconnaît le mot *cintus*, antérieur, premier. Même marque : Vienne, Klagenfurth. Variantes : Vienne, Tongres, Angleterre. Cp. **CIMTV**/// à Saint-Jean de Tholome (Revon).

60. — (Voir le n° **53.**) Fond de vase à intérieur légèrement umbonné; cercle de $0^{m}06$ avec un cartouche coupant le mamelon, long de $0^{m}023$ et à extrémités terminées en queues d'aronde, ornée de six points. Lettres bien en relief au centre; haut. $0^{m}002$. Pâte dure et fine à grains blancs ; cassure rougeâtre ; vernis rouge brillant bien adhérent.

⁝∴ OF. L·C·VIRIL ∴⁝

Officina Lucii Cosii Virilis. Cosius, gentilice peut-être d'origine gauloise. Même marque à Vienne. Nombreuses variantes : Vienne (5 exemp.), Genève, Trion, Lyon, Nîmes, nord de la France, Belgique, Angleterre.

61. Pringy. Vase trouvé dans un tombeau, en 1853, lors de la construction de la nouvelle route. Petite tasse basse à lèvre ornée de feuilles de lierre; vernis rouge peu brillant. A l'extérieur, sur la panse, en grandes capitales rustiques tracées à la pointe après la cuisson, l'O ressemblant à un B

COSSI

Cossus, surnom latin. On retrouve ce nom écrit en lettres cursives sur des moules de l'Allier en argile.

62. FINS D'ANNECY. (Voir le n° **48**.) Revon, 118; Allmer, 1069. Fond de plat à intérieur umbonné, cercle de 0m06; au centre cartouche long de 0m024, à extrémités arrondies. Lettres mal venues; haut. 0m002. Pâte dure et fine; cassure gris rougeâtre; vernis rouge jaunâtre peu brillant.

COTT///L · M

Cp. COTULO à Trion. Variantes : Nîmes, Sainte-Colombe, Allier, Autun, Paris.

63. — Revon, 122; Allmer, 1083. Frag. de fond de vase à reliefs consistant en un rinceau de feuillage et d'oiseaux; intérieur plat, cartouche cerclé incomplet. Lettres bien en relief; haut. 0m003. Pâte dure, cassure rouge brun à grains blancs; vernis rouge vif peu brillant.

///CVM///

Decumus, Decumanus, Decuminus.

64. — (Voir le n° **40**.) Frag. de fond de petit vase, plat; au centre un petit cercle traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0m021. Lettres maigres, bien en relief et de belle forme : haut. 0m002. Pâte dure, cassure rougeâtre clair, vernis rouge à reflet jaunâtre assez brillant.

DIVICATVS

Nom gaulois dérivé de *dîvos* = dieu. Cp. Divico. Même marque : Vienne, Trion, Allier, Poitou, Amiens, Angleterre. Variantes : Ste-Colombe, Allier, Londres.

65. — (Voir le n° **53**.) Don E. Serand. Fragm. de fond de plateau : intérieur à peine umbonné : cercle de 0m043 de diamètre avec, au centre, un cartouche aux extrémités peu arrondies, long de 0m021. Lettres grêles, longues, sans relief: haut. 0m,004. Pâte dure : cassure gris rougeâtre: vernis rouge orangé; extérieur non vernissé.

EVHODI

Nom grec. Même marque : Trion, Autun. Variantes : Autun. Cp. **ATEI || EVHOD**, Autun, Paris. **IIVHODI || CHRIISTI**, Poitiers. Le nom d'Ateius se trouve fréquemment employé seul en Italie, dans l'Europe occidentale et en Afrique (Carthage, Zian, Sousse, etc.) ; il est souvent aussi suivi d'un nom grec ou latin placé dans un cartouche inférieur et qui est celui d'un de ses affranchis. Le premier potier de ce nom vivait sous Auguste.

66. — (Voir le n° **38**.) Revon, 125. Fond de vase très umbonné ; cartouche à extrémités arrondies long de $0^{m}023$. Lettres épaisses, de faible relief et en parte détruites ; haut. $0^{m}003$. Pâte dure à paillettes ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge jaunâtre peu brillant.

EL......I *ou* FL......T

A l'extérieur, à la pointe sèche, XX.

67. — Fouilles 1889. Cat. Musée. Fond de petit vase, plat ; au centre petit cercle grossier coupé d'un cartouche de $0^{m}023$ de longueur, à extrémités arrondies. Lettres en relief, inégales ; G à branche tombante ; haut. $0^{m}003$; en guise de point un objet de forme indéterminée. Pâte dure à grains blancs : cassure rougeâtre clair : vernis rouge peu brillant.

GIIMIT.

68. — (Voir le n° **40**.) Moitié de grande tasse conique : au centre cercle traversé d'un cartouche à extrémités arrondies, long de $0^{m}021$. Lettres de fort relief et de la bonne époque ; AT liés : haut. $0^{m}003$. Pâte dure fine à grains blancs ; cassure rougeâtre foncé : vernis rougeâtre mat à taches jaunes.

GNATIVS

Variante : Sainte-Colombe.

69. — Revon, 131 ; Allmer, 1163 ; cp. atlas. Frag. de petite tasse conique : au centre mamelon coupé d'un cercle et d'un cartouche rectangulaire long de 0m018. Lettres de fort relief, bien gravées, le dernier A sans barre, L à barre oblique ; haut. 0m0035. Pâte dure à grains blancs ; cassure gris rougeâtre ; vernis rougeâtre mat peu adhérent.

T·IVL·APΛ

Titus Julius Apa..., nom d'affranchi avec surnom sans doute d'origine grecque. Même marque : Orange, Trion. Variantes : Narbonne, Tongres.

70. — (Voir le n° **38**.) Revon, 130 ; Allmer, 1164, atlas. Moitié de fond de coupe à intérieur concave ; au centre cercle de 0m025 enfermant un cartouche à extrémités arrondies long de 0m025. Lettres grêles, bien en relief, N rétrograde et large, IT ou TI liés ; haut. 0m004. Pâte dure ; cassure rougeâtre foncé ; vernis rouge peu brillant.

I\†/NI

71. — (Voir le n° **40**.) Fond de petit vase légèrement concave ; petit cercle traversé d'un cartouche aux extrémités arrondies long de 0m02. Lettres épaisses, espacées : haut. 0m003. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre presque foncé ; vernis rougeâtre peu brillant.

LVPPA

Même marque : Vienne, Genève. Variantes : Vienne, Sainte-Colombe, Autun, Rouen, Angleterre.

(A suivre.) Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

LES REPRÉSENTANTS DE LA SAVOIE

AU PARLEMENT SARDE

I.

Le régime parlementaire, dans les Etats-Sardes, fut établi par le *Statut*, que Charles-Albert accorda le 4 mars 1848. Les articles principaux de cette charte fondamentale exposaient clairement la nouvelle organisation :

Art. 3. — Le pouvoir législatif sera collectivement exercé par le Roi et par deux Chambres : le Sénat et la Chambre des députés.

Art. 35. — Le Sénat se compose de membres nommés à vie par le Roi, en nombre illimité, ayant l'âge de quarante ans accomplis, et choisis dans les catégories ci-après : archevêques et évêques. — députés depuis trois législatures, — ministres, — ambassadeurs, — magistrats, — contribuables qui, depuis trois années, payent 3,000 livres d'impositions directes, en raison de leurs biens ou de leur industrie.

Art. 40. — Aucun député ne peut être élu s'il n'a trente ans révolus.

Art. 41. — Les députés ne peuvent accepter aucun mandat impératif.

Art. 42. — Ils sont élus pour 5 ans.

Art. 50. — Les fonctions de Sénateur ou de Député ne donnent lieu à aucune rétribution ou indemnité.

Art. 62. — Les membres des deux assemblées qui appartiennent à la Savoie et au Val d'Aoste ont le droit de s'exprimer en français.

Art. 63. — Le nombre total des députés est de 204. . . . . .

Une loi du 17 mars 1848 régla les droits électoraux des citoyens sur les bases ci-après :

Art. 1. — Pour être électeur, il faut : 1° être originaire des Etats du Roi ; 2° avoir atteint l'âge de 25 ans accomplis ; 3° savoir lire et écrire ; 4° payer un cens électoral qui, pour la Savoie, sera de vingt livres.

Art. 2. — Les contributions foncières provinciales seront comptées dans le cens, mais non les impôts communaux.

Art. 3. — Le droit électoral appartient, abstraction faite de toute espèce de cens, aux membres des Académies dont la nomination est soumise à l'approbation du Roi, — aux professeurs enseignants, — aux docteurs des Universités et des écoles royales et provinciales, — aux magistrats, — aux membres des chambres d'agriculture, — aux officiers en retraite, si leur grade n'est pas inférieur à celui de capitaine, — aux employés civils jouissant d'une pension de 1,200 livres au moins.

Art. 4. — Le cens est réduit de moitié pour les notaires et procureurs, les officiers subalternes retraités et les employés civils pensionnés de 600 livres à 1,200.

Art. 5. — Sont aussi électeurs, ceux qui exercent un commerce, un art ou une industrie, si le loyer annuel de leur habitation et de leurs locaux s'élève à un certain chiffre (200 livres dans les communes de 1 à 2,500 habitants, 300 livres dans les communes de 2,500 à 10,000, et 400 livres dans les communes au-dessus de 10,000).

Art. 103. — Tout député qui sera nommé à un emploi salarié du Gouvernement ou obtiendra un avancement avec augmentation de traitement, sera soumis à la réélection.....

Ultérieurement (*Gazette de Savoie* du 1er juin 1859), le droit électoral fut étendu, sans condition de cens, aux militaires décorés pour un acte de bravoure, aux personnes décorées d'une médaille pour un acte d'humanité et de courage, aux géomètres, liquidateurs, pharmaciens, courtiers et agents de change.

II.

Les premiers sénateurs, au nombre de 68, furent nommés par décret royal du 3 avril 1848. Six d'entre eux appartenaient à la Savoie. C'étaient : un industriel, le baron Blanc Nicolas ; trois généraux, de Launay, de Sonnaz, Sallier de la Tour ; deux magistrats, de la Charrière et Piccolet.

D'autres décrets conférèrent plus tard le même honneur à huit autres compatriotes, dans l'ordre suivant : Billiet, archevêque (1849) — Comte de Sales (1849) — Guillaume Forest, industriel (1849) — général Milliet d'Arvillard (1849) — baron Jacquemoud (1850) —

général de Maugny (1851) — général Gonnet (1853) — Girod, conseiller à la Cour de cassation (1858). La plupart ont déjà occupé notre attention à d'autres titres; quant à ceux dont il n'a pas encore été question, on trouvera plus loin les renseignements qui les concernent.

III.

Sur les 204 députés du royaume, il y en eut 22 pour la Savoie. Le duché comptait alors 639 communes et 584,812 habitants. Chaque collège électoral devait donc comprendre, en moyenne, 29 communes et 26,582 habitants. Le nombre des électeurs inscrits, pour 1848, était de 17,960. Ce chiffre représentait une moyenne de 31 électeurs pour 1,000 habitants. Mais la proportion variait fortement suivant les circonscriptions : de 57 °°/°° à Moûtiers, elle tombait à 14 °°/°° à La Motte.

Un décret du 17 mars 1848 convoqua les collèges électoraux pour le 27 avril. La session parlementaire s'ouvrit à Turin le 8 mai suivant. Au dire d'un historien, « l'immense majorité des choix faits par les électeurs ne représentait que des intérêts locaux ». Quoi qu'il en soit, la Chambre arrivait dans un moment des plus critiques. Elle ne fut pas jugée à la hauteur de la tâche qui lui incombait. Dissoute par décret du 20 novembre 1849, elle fut remplacée, le 9 décembre suivant, par une assemblée qui siégea jusqu'au 20 novembre 1853. Le 8 décembre 1853 eurent lieu des élections générales, d'où sortit une Chambre qui, elle-même, le 15 novembre 1857, fit place à la dernière Chambre des Etats Sardes. Indépendamment des élections générales dont il vient d'être question, il fut procédé, dans la plupart des collèges, à des élections partielles qui modifièrent fréquemment le personnel primitif. A ce sujet, comme à bien d'autres égards, le tableau que j'ai dressé, d'après les documents officiels de l'époque, est curieux à consulter.

COLLÈGES ÉLECTORAUX	MANDEMENTS QU'ILS COMPRENAIENT	NOMBRE de communes	POPULATION d'après le recensement de 1848.	NOMBRE des électeurs inscrits
Aix	Aix, Albens, Ruffieux.	37	32,814	839
Albertville	Albertville, Grésy.	28	24,374	669
Annecy	Annecy.	36	25,759	610
Annemasse	Annemasse, Reignier.	17	23,267	375
Bonneville	Bonneville, La Roche.	26	23,882	669
Bourg-Saint-Maurice	Bourg-St-Maurice, Aime.	21	21,963	1.139
Chambéry	Chambéry.	9	20,596	758
Duingt	Duingt, Thônes.	32	24,774	805
Evian	Evian, Le Biot, Abondance.	26	26,324	612
La Chambre	La Chambre, Hermillon, St-Jean d'Arves, Aiguebelle.	41	31,362	1.087
La Motte	La Motte, St-Jean d'Arvey, Yenne.	32	32,159	475
Montmélian	Montmélian, La Rochette, Chamoux.	36	27,804	661
Moûtiers	Moûtiers, Bozel.	34	23,760	1.358
Pont-de-Beauvoisin	Pont-de-Beauvoisin, Les Echelles, St-Genix.	33	26,372	722
Rumilly	Rumilly, Seyssel.	37	28,941	652
Saint-Julien	Saint-Julien, Thorens.	38	29,000	1.108
St-Jean de Maurienne	Saint-Jean, Saint-Michel, Modane, Lanslebourg.	28	24,896	1,072
St-Pierre d'Albigny	Saint-Pierre d'Albigny, Le Châtelard.	18	20,704	449
Sallanches	Sallanches, Cluses, Saint-Gervais.	24	31,230	1.383
Taninges	Taninges, St-Jeoire, Samoëns.	19	27,095	931
Thonon	Thonon, Douvaine.	34	31,238	483
Ugine	Ugine, Faverges, Beaufort.	33	26,498	1.103
		639	584,812	17.960

NOMS DES DÉPUTÉS SUCCESSIVEMENT ÉLUS

De Martinel.

Palluel. Blanc Pierre, Palluel, du Verger, Blanc Pierre, *Bianchi (baron) Alexandre,* Jaillet de Saint-Cergues (le général).

Lachenal. Levet, Mathieu, de Livet, Bachet, Lachenal, Guillet, Replat.

Perravex, Mongellaz.

Bastian François, Jacquier-Châtrier, Pelloux.

Carquet, Martin, Billiet, Chevray, Carquet.

Costa de Beauregard Léon, Justin François, Costa de Beauregard.

Despine, Girod de Montfalcon.

Folliet Basile. Arminjon, Dubouloz, de Blonay, Mathieu, Rubin, Laurent.

Brunier Léon, Grange François.

Gillet, Mollard Benoît, Jaillet de St-Cergues, Girod de Montfalcon, Mollard Benoît.

Louaraz, Le Blanc.

Jacquemoud Antoine, Gonnet, Roux-Vollon, Jacquemoud Antoine.

Jacquemoud (baron) Joseph, Parent Eugène, Guillot, Chapperon.

Girod, Ginet, Chapperon, Ginet.

D'Humilly de Serraval, Bastian Claude, Girard, Pissard, de Viry, Pissard.

Crettin, Menabrea.

Ract, général d'Aviernoz, Jacquemoud Louis (auditeur des guerres), comte de Chambost, Borson.

Chenal.

Allamand, Bastian François, Sommeiller, de la Fléchère.

De Foras, Frézier, Delachenal, Ramel, Favrat de Bellevaux, M" Costa de Beauregard, de Sonnaz Hippolyte, de Sonnaz Alphonse.

De Villette Victor, *Derossi de Santa-Rosa Pierre,* Delachenal, de Villette, Blanc Maurice, Mathieu Antoine, Lachenal Eugène.

Mon intention n'est pas de retracer ici le rôle politique de nos représentants. Je dirai seulement qu'ils formaient deux groupes : les conservateurs-cléricaux et les libéraux-constitutionnels. Les premiers, soutenus à Chambéry par le *Courrier des Alpes* et à Annecy par l'*Echo du Mont-Blanc*, reconnaissaient pour chef le marquis Léon Costa de Beauregard. Ils comptaient, entre autres orateurs de talent, Palluel, Despine, de Viry, Borson, Menabrea. Les libéraux les plus en vue étaient Léon Brunier, Chenal, François Bastian, Levet, Louaraz, Parent. Ils avaient pour organes : à Chambéry, le *Patriote savoisien* ; à Annecy, le *National* ; à Albertville le *Paysan*. Dans son ensemble, la députation représentait assez exactement l'opinion moyenne et les aspirations du pays. Si, d'une part, les événements de 1848 avaient favorisé l'éclosion des idées libérales, il est certain, d'un autre côté, qu'une réaction s'était produite en 1849 à la suite des malheurs de la guerre, et les vœux des électeurs s'inspiraient moins de considérations abstraites que du besoin urgent de satisfaire les intérêts matériels compromis. La nuance politique de certains élus, fort vague il y a quarante ans, serait impossible à définir aujourd'hui. Mais tous avaient à cœur les intérêts de leurs mandants.

Si l'on en juge par les doléances de ses députés, la situation de la Savoie était précaire. Et de fait, ce ne sont guère que des plaintes qu'ils ont fait entendre au Palais Carignan. Leurs griefs sont résumés dans le fameux *Mémoire* qu'ils présentèrent, le 16 février 1849, au Président du Conseil des ministres. Ils obtinrent satisfaction sur quelques points, notamment par le vote des fonds nécessaires à la construction du Palais de justice de Chambéry (1852), la concession d'un chemin de fer (1853) et la prise en charge par l'Etat des dépenses du clergé qui, depuis 1815, en Savoie, incombaient aux communes. On leur accorda quelques hon-

neurs : Palluel fut vice-président de la Chambre, Levet et François Bastian questeurs, Louaraz et Borson secrétaires. Mais leur infériorité numérique (encore accentuée en 1859 par Rattazzi, qui réduisit à 18 le nombre de nos collèges électoraux), la nature même des revendications qu'ils avaient à formuler et jusqu'à la langue dont ils se servaient, étaient autant de causes d'impuissance. Leurs luttes, cependant, ne furent pas stériles. Elles montrèrent au pays que la Savoie, « réduite à un état de vassalité inacceptable », ne pouvait pas compter sur le concours des provinces italiennes pour obtenir « la satisfaction d'intérêts particuliers impérieux et puissants » et qu'elle devait tourner d'un autre côté ses regards et ses espérances.

LES SÉNATEURS.

BLANC Nicolas, ✠.

Né à Faverges le 26 juin 1780. Il débuta comme fournisseur de menus objets pour la troupe, à la suite de l'armée française. Ayant réalisé de la sorte un certain pécule, il rentra dans sa ville natale, où il épousa la fille d'un riche industriel, M. Duport, fabricant de gaze. A cette industrie, peu prospère, il substitua le tissage de la soie, qui procura du travail à plusieurs centaines d'ouvriers. Créé baron par Charles-Albert, il fit partie du Sénat dès 1848. Mort à Faverges le 22 décembre 1857. Son testament contient un legs important pour assurer l'entretien d'une école qu'il avait fondée.

CHARRIÈRE (de la) Bernard-Marie, C ✠.

Né à Annecy le 7 février 1789 ; d'abord avocat ; devint président de chambre à la Cour d'appel de Chambéry, le 14 septembre 1842 ; nommé sénateur en 1848 ; mort à Turin en 1851.

FOREST Guillaume, ✠.

Né en 1780; fabricant de papier; sénateur du royaume en 1849; mort à Chambéry le 21 juin 1875. A légué 10,000 fr. à la salle d'asile et 10,000 à l'orphelinat de la *Providence* de Chambéry.

PICCOLET Laurent, C ✠ ✵.

Né à la Rochette le 14 mai 1790; avocat fiscal général à Chambéry le 13 juin 1840; nommé sénateur du royaume le 3 avril 1848; 2e président à la Cour d'appel de Savoie le 23 janvier 1849; devint conseiller à la Cour de cassation de Turin.

(A suivre.) François Miquet.

ITINÉRAIRES ET SÉJOURS DE HENRI IV EN SAVOIE

DANS L'ANNÉE 1600

Les allées et venues de Henri IV, roi de France, en Savoie, lors de sa dernière guerre contre le duc Charles-Emmanuel Ier, ont été rapportées diversement par les historiens. Nous nous proposons ici de les rappeler, en quelque sorte, jour par jour, bien que sommairement. Nous recourrons surtout aux *Lettres missives* de ce prince, en les rapprochant des principaux écrivains qui se sont occupés de cet épisode de son règne.

La cause du conflit entre les deux souverains est bien connue. Il s'agissait de la possession du marquisat de Saluces dont, en 1588, le duc s'était emparé, par surprise et violemment, sur le roi Henri III. Henri IV en réclamait la restitution effective ou un équivalent. Devant les tergiversations calculées de Charles-Emmanuel Ier, il lui déclarait la guerre, le 11 août 1600, et lançait Lesdiguières, l'un de ses généraux, dans la vallée de la haute Isère.

Afin de suivre, en Savoie, les opérations de ses troupes, il quittait Lyon et se rendait à Grenoble, puis à Barraux.

I. — PREMIER SÉJOUR DE HENRI IV EN SAVOIE.

16 août 1600, mercredi. — Lesdiguières vient au-devant de Henri IV jusqu'à Barraux et l'amène près de Montmélian : deux jours auparavant, il s'était emparé de « la ville », mais non du « château », où la garnison devait tenir jusqu'au 16 novembre. — Le roi couche aux Marches (*Actes et Correspondance de Lesdiguières,* t. III, p. 313 ; Collection des *Documents historiques du Dauphiné,* in-4°, 1884).

17 août. — Henri IV visite « la ville » de Montmélian (LESTOILE, *Journal de Henri IV,* 1879, III, p. 380).

18 août. — Henri IV quitte le village des Marches et se rend auprès de Chambéry, dont Crillon avait surpris les faubourgs.

18-21 août. — Henri IV date ses lettres « du camp des faubourgs de Chambéry ». — La ville capitule le 21.

22-26 août. — Henri IV date ses lettres « de Chambéry », où il est entré, le 21. — Le château n'ouvre toutefois ses portes que le 25 août.

26 août, samedi. — De Chambéry, Henri IV écrit au chancelier Pomponne de Bellièvre (*Lettres inédites de Henri IV,* publiées par Halphen, in-8°, 1872).

Ce même jour, il part pour Conflans (LESTOILE, p. 380) et va coucher à Saint-Pierre d'Albigny (*Actes de Lesdiguières,* p. 320). Les deux ouvrages cités se rectifient mutuellement une erreur qu'ils ont commise, le premier en prétendant que le 26 août était un vendredi, et le second en assignant au samedi la date du 25 août.

27 août, dimanche. — Arrivé « devant Conflans », d'après une lettre non datée (insérée, *par conjecture,* au 25 août 1600, dans le recueil des *Lettres missives,*

t. V, collection des Documents inédits de l'Histoire de France), Henri IV écrit à Rosny d'envoyer pointeurs, canonniers et pionniers pour battre la place : demande rendue inutile par la prompte reddition de Conflans à l'armée de Lesdiguières.

Henri IV survient, en effet, quand brèche était faite aux murs, à deux heures (*Mémoires de Bassompierre*, I, p. 86, collection de la Société de l'Histoire de France), ou à quatre heures (*Actes de Lesdiguières*, t. III. p. 315). Il permet à la garnison de se retirer en Maurienne. « Conflans, écrit-il, ne m'a coûté que cinquante coups de canon ». Il couche dans cette ville.

Le même jour, il avait nommé Lesdiguières gouverneur de la Savoie (DUFAYARD, *Le Connétable de Lesdiguières*, p. 238, thèse publiée chez Hachette, à Paris, en 1892).

28-30 août. — Séjour de Henri IV à Saint-Pierre d'Albigny. Le 30, il écrit au marquis de Rosny : « Me venez trouver aujourd'hui ou cette nuit en ce lieu, car je n'en puis partir que je n'aie parlé à vous. »

31 août. — Henri IV s'est rendu, près d'Aiguebelle, « au camp de Charbonnière », pour assiéger le fort qui commande l'entrée de la Maurienne.

1er-10 septembre. — Henri IV date ses lettres « du camp de Chamoux », non loin d'Aiguebelle. (Dans les *Lettres missives*, t. V, p. 733, on a imprimé, par inadvertance, *Chamouny*, au lieu de Chamoux.)

10 septembre. — Il annonce au duc de Montmorency, connétable de France, la capitulation de Charbonnière, qui a eu lieu la veille, et il ajoute : « J'ai été conseillé par mes médecins de me retirer en quelque ville, pour quatre ou cinq jours, afin de me purger et me reposer. »

11 septembre. — Henri IV quitte le camp de Chamoux et va coucher à La Rochette (*Mémoires* de Bassompierre, I, 87).

12 septembre, mardi. — Henri IV se rend de La Rochette à Grenoble.

Dans ses *Economies royales* (Collection Michaud, 2e série, II, p. 335), Sully indique, à tort, avant le siège de Charbonnière, la tenue, à Grenoble, d'un conseil militaire où l'on aurait discuté les moyens d'enlever le château de Montmélian. Cette erreur a été reproduite par plusieurs historiens, Ménabréa (*Mémoires de l'Académie de Savoie,* t. X, 1re série, p. 642), et Dufayard (*Lesdiguières,* p. 238).

II. — Henri IV en Dauphiné.

Pendant le séjour du roi en Dauphiné, Lesdiguières allait occuper, en Maurienne, La Chambre, Saint-Jean et Saint-Michel (12-18 septembre). Revenu à Conflans, le 20 septembre, il pénétrait en Tarentaise, et en achevait la conquête par la prise du fort Saint-Jacques ou Saint-Jacomont, en amont de Moûtiers (12 octobre). D'après ses *Actes* (tome III), le 13 octobre, il revenait vers Montmélian, dont Rosny avait commencé le siège.

Henri IV avait passé lui-même 16 jours (12-28 septembre) en Dauphiné. Le 13 septembre, il s'était rendu, à la Côte-Saint-André, au-devant de l'artificieuse et ambitieuse Henriette Balzac d'Entragues, pour laquelle il avait érigé en marquisat la terre de Verneuil-sur-Oise, à 8 kil. N.-O. de Senlis. Il l'avait emmenée à Grenoble, et elle devait l'accompagner en Savoie, où il revenait assister au siège de Montmélian.

28 septembre. — Henri IV quitte Grenoble.

III. — Henri IV pendant le siège du chateau de Montmélian.

30 septembre, samedi. — Date de la première lettre missive de Henri IV, au sortir du Dauphiné. Il était alors à Chambéry.

Le château de Montmélian tint encore environ cinq

semaines. L'honneur principal de la reddition paraît bien appartenir à Rosny, ainsi qu'il s'en vante, dans les *Economies royales* : c'est à lui que s'adressent à ce sujet, les lettres de Henri IV. Lesdiguières, qu'on lui a associé, ne parut au camp qu'un peu plus de trois semaines : il y vint, vers le 14 octobre, et, dès le 9 novembre, il repartait en Tarentaise.

Henri IV secondait lui-même ses généraux, en se portant, dans le pays de Beaufort, pour y reconnaître le col ou cormet d'Arêche qui eut permis à Charles-Emmanuel de se diriger sur Montmélian, sans se heurter aux garnisons que Lesdiguières avait laissées à Moûtiers et à Conflans.

2 octobre, lundi. — De Chambéry, Henri IV écrit au chancelier, Pomponne de Bellièvre.

3 octobre. — On a de lui trois lettres datées de Chambéry, et une quatrième, d'Aix. Dans celle-ci, adressée au connétable de Montmorency, il dit : « J'ai aujourd'hui commencé ce petit voyage qui ne durera que quatre ou cinq jours. »

5 octobre, jeudi. — Henri IV arrive à Annecy, accompagné du duc Henri Ier de Savoie-Nemours, et loge au château (d'après un document communiqué par M. Bruchet à la *Revue savoisienne,* 1893, p. 213).

5-9 octobre. — Séjour de Henri IV à Annecy.

5 octobre. — Au château, Henri IV « mange, au vu de tout le monde, dans la grande salle », ayant auprès de lui, entre autres personnes, Henriette d'Entragues. (Document cité par *Revue sav.,* 1884, p. 71, et tiré d'une *Petite Chronique* manuscrite, sans nom d'auteur, éditée intégralement, en 1885, à Chambéry, par L. Pillet.)

La marquise de Verneuil n'alla pourtant pas au pays de Beaufort.

6-7 août. — Tandis que les nobles de son entourage vont visiter Genève, le roi passe son temps sur le lac d'Annecy et aux environs (*Revue sav.,* 1884, p. 71).

8 octobre, dimanche. — Henri IV écrit à Rosny : « Je partirai d'ici, demain, et j'irai à Beaufort par Faverges. » (*Lettres missives,* V.) — Reçu par l'évêque Claude de Granier, à la porte de l'église Saint-François, il le tint par la main « tout le long de la messe » et parla longtemps avec lui (*Revue sav.*, 1884, p. 72).

Dans ce séjour, à Annecy, il vit François de Sales, alors prévôt de la cathédrale, mais il n'eut pas, quoi qu'on ait dit, d'entretien avec lui (MUGNIER, *Revue sav.*, 1884, p. 72, note).

9 octobre. — Henri IV quitte Annecy par le lac, passe à Duyn (*Revue savoisienne,* 1893, p. 213) et va coucher à Faverges qui fut brûlée en partie, dans la même nuit (*Mémoires* de Bassompierre), I, p. 88.)

10 octobre. — Henri IV arrive à Beaufort, « à la nuit fermante ». Il loge au château de La Salle, selon la tradition.

11 octobre. — Par un très mauvais temps, il va reconnaître le col du Cormet. « Il y dîna, dit l'historien de Thou, à l'abri d'un rocher, pour se mettre à couvert de la neige qui tombait. » (*Hist. Univ.,* 1734, t. XIII de la traduction, p. 531.)

12 octobre. — Il quitte Beaufort, ayant sous ses ordres 8000 personnes, selon les registres du curé qui lui attribue, en outre, « force des siennes et grandissimes folies » (*Revue sav.,* 1871, p. 94). A Annecy, il avait 15 ou 16000 hommes, d'après le document signalé par M. Bruchet. (*Rev. sav.,* 1893, p. 213).

Le soir, il couchait à Saint-Pierre d'Albigny (*Mémoires* de Bassompierre, I, p. 88).

13 octobre. — Henri IV passe par les batteries de Montmélian et rentre à Chambéry.

14 octobre. — De Chambéry, il écrit à Rosny, qui était en pourparlers avec les défenseurs du château de Montmélian, notamment avec le gouverneur, Jacques de Montmayeur, comte de Brandis : « Je ne hâte pas

tant les gens que vous. S'ils veulent se contenter de trois semaines, je suis d'avis que nous les leur accordions. »

Il ne leur accorda pas seulement trois semaines, mais bien un mois.

18 octobre. — De Chambéry, dans une lettre qui, d'après l'original, a été écrite le 18 octobre (dans le recueil des *Lettres missives,* elle porte la date évidemment erronée du 8 octobre, alors que le roi était de passage à Annecy), Henri IV dit : « Aujourd'hui, j'ai arrêté la capitulation de Montmélian, si, dans un mois qui finira le 16 du mois prochain, ils ne sont secourus d'armée bastante [1]. »

19 octobre, jeudi. — De Chambéry, il confirme au connétable « la conclusion de la capitulation, dont j'ai, dit-il, les otages ».

Dès lors, il n'a plus qu'à « s'entretenir » à Chambéry, comme il le déclare, dans une lettre du 25 octobre, en attendant que le délai pour la reddition de la place fut expiré.

3 novembre. — Ce jour-là, on trouve Henri IV à Annecy, mais, dès le lendemain, on le revoit à Chambéry.

A Chambéry, aussi, il devait être rejoint par le cardinal-légat Aldobrandini que le pape Clément VIII lui dépêchait pour « l'exhorter à la paix ». Le 5 octobre précédent, ce prince de l'Eglise avait consacré, à Florence, le mariage par procureur de Henri IV avec Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane. Par des motifs de suprême convenance, il importait donc que l'on éloignât du roi Henriette d'Entragues qui n'avait cessé de résider en Savoie, « tenant plutôt, dit l'évêque de Chartres, Philippe Hurault de Chi-

1. Bibliothèque nationale. *Mss., fonds français,* 3590. f° 9. — A cette date du 18 octobre, voir aussi les réponses de Henri IV à quinze demandes de Brandis, avant la capitulation. *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XX, p. 58-64.

verny, la place d'une maîtresse et d'une garce que de femme à être reine, comme son imagination ambitieuse le lui faisait espérer » (HURAULT, *Mém.*, collection Michaud, 1re série, X, p. 600).

Son départ n'était décidé que quand le légat ne se trouva plus qu'à la distance de deux jours de marche. Henri IV la cajola si bien, ajoute Hurault, qu'il la fit se résoudre à quitter Chambéry. Il la conduisit une journée et l'embarqua sur le lac du Bourget. Il retournait vers la ville au moment où de son côté, arrivait le cardinal Aldobrandini, « tant cette séparation fut reculée jusqu'à l'extrémité ».

8 novembre, mercredi. — Entrée du légat à Chambéry, « aux flambeaux ». Henri IV lui avait abandonné son propre logis, et s'était retiré au petit château de Corinthe (dans la commune actuelle de Cognin).

9 novembre. — Henri IV qui, la veille, n'avait point vu le légat, a une entrevue secrète, avec lui, à Chambéry.

10-11 novembre. — Séjour de Henri IV à Corinthe.

11 novembre. — Henri IV, mandant au connétable de Montmorency et au chancelier de Bellièvre l'arrivée du légat, ajoute : « Je lui eusse donné audience (publiquement) dès hier, mais il fait si mauvais temps que je fais conscience de le faire sortir de la ville. »

Il ne paraît pas cependant que cette audience publique ait été différée jusqu'au 25 novembre, ainsi que Lestoile le prétend. Elle eut lieu, le 11 novembre même. Dans une missive adressée, ce jour-là, à Marie de Médicis, qui venait de débarquer à Marseille, le roi s'exprime ainsi : « Je m'en vais ouïr le légat. » Dans la lettre au connétable et au chancelier citée ci-dessus, il dit encore : « Je fusse parti, dès aujourd'hui, au-devant du duc, si je n'eusse été obligé de donner à M. le légat sa première audience publique. »

12 novembre, dimanche. — D'après Hurault (*Mém.*,

p. 601), Henri IV aurait communié de la main du légat, et touché les écrouelles, dans l'église des Cordeliers de Chambéry, aujourd'hui cathédrale. Après un dîner, au logis du cardinal, il serait parti pour Montmélian, laissant Aldobrandini traiter avec son conseil.

14 novembre. — De Montmélian, Henri écrit au légat.

15 novembre. — De Montmélian, Henri IV annonce au prévôt des marchands de Paris la capitulation un peu anticipée du château : « J'ai déjà quarante soldats dans le donjon. »

16 novembre, jeudi. — « Je suis dans Montmélian », s'écrie-t-il, dans une lettre au connétable, bien que, ce jour-là, il n'ait point pris possession par lui-même du château évacué par le comte de Brandis.

Indépendamment de la date erronée du *8 octobre*, attribuée, dans le recueil des *Lettres missives*, à la lettre qui informait le connétable de la convention relative à la capitulation de Montmélian, il importe, dans cette période, de se mettre en garde contre une prétendue excursion que le roi aurait faite — selon de Thou (t. XIII de *la traduction*, p. 529) — en Bresse, en Faucigny, et au fort Sainte-Catherine, avant son voyage à Annecy et dans le pays de Beaufort, c'est-à-dire au commencement d'octobre.

Guichenon (*Hist. généalogique*, I, p. 771) et Poirson (*Hist. de Henri IV*, 2e édition, II, p. 536) se sont approprié cette erreur de de Thou.

IV. — Henri IV en Tarentaise.

Dans les derniers jours du siège du château de Montmélian, Charles-Emmanuel Ier avait tenté de venir au secours de la place. Le 12 novembre, il franchissait le Petit-Saint-Bernard avec 20000 hommes ; le 13, il atteignait Aime, mais il ne s'avança guère au-delà.

En effet, sur le bruit des mouvements du duc, et

avant même qu'il fût sorti du Val d'Aoste, Lesdiguières, sur l'ordre du roi, était accouru de Montmélian. Le 9 novembre, il gagnait Conflans, le 10, Aigueblanche, et le 11, Moûtiers. Le 12, il faisait des reconnaissances sur Montgirod, Villette et Aime, et, le 13, il barricadait le défilé du Saix et les hauteurs qui le dominent, à la droite de l'Isère, en amont de Saint-Jacomont ou Saint-Jacques.

Il était, en dernier lieu, rejoint par un prince du sang, le comte de Soissons, que le roi, selon la Popelinière (*Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie*, Lyon, in-8°, 1601), avait d'abord dirigé sur le pays de Beaufort.

16 novembre, jeudi. — Avant de quitter Montmélian, Henri IV écrit au connétable : « Je pars aux ennemis qui ne sont qu'à une lieue de Saint-Jacomont où est M. de Lesdiguières. »

Cette excursion du roi en Tarentaise est rapportée aussi par Bassompierre (*Mém.*, I, p. 89) et Hurault (*Mém.*, p. 602) qui l'y accompagnèrent, par La Popelinière, et par de Thou, qui le conduit même, deux fois, à Moûtiers, à tort, pendant le siège de Montmélian, et, à bon droit, après ce siège.

17 novembre. — Parvenu du côté où se trouvaient Lesdiguières et le comte de Soissons, Henri IV engageait, au-delà du Saix, une « petite escarmouche » vers Villette, mais, contrarié par les neiges accumulées, il s'en retournait, dit Bassompierre, coucher à Moûtiers (Bassompierre, I, p. 89).

18 novembre. — Laissant Lesdiguières au défilé du Saix, il se rendait, par Conflans, « du côté de deçà », à Villars, près Beaufort, d'où, le jour même, il écrivait à Rosny, qui était demeuré à Montmélian.

18-23 novembre. — Séjour de Henri IV, à Villars, près Beaufort.

Nuit du dimanche 19 novembre au lundi 20. — Il

faisait tâter l'ennemi, vers le col du Cormet. Le sieur de Nérestang chargea et emporta « un de leurs corps de garde, sans que les autres s'en émussent ».

23 novembre. — Henri IV écrit au connétable : « La neige et le mauvais temps me chassent de ce pays. Je m'en revais à Chambéry où je verrai M. le légat. »

Omise, ou, du moins, vaguement indiquée par Sully, dans les *Economies royales* (p. 343), l'excursion du roi à Moûtiers n'a pas été mentionnée par les auteurs qui l'ont suivi, Poirson, Ménabréa, Dufayard.

Par contre, il est vrai, ni Hurault, ni Bassompierre, ni de Thou, ni La Popelinière, ni Poirson encore ne parlent de la seconde apparition de Henri IV dans le pays de Beaufort, qu'atteste suffisamment, d'ailleurs, le recueil des *Lettres missives*.

V. — Henri IV devant le fort Sainte-Catherine.

24 novembre, vendredi. — De Montmélian, Henri IV écrit à Marie de Médicis, alors en marche sur Lyon : « Lundi, je partirai de Chambéry pour aller au fort Sainte-Catherine. » — Surveillé plutôt qu'assiégé par Sancy, puis par Vitry, ce fort était situé à deux lieues au sud de Genève.

Henri ne quitta pourtant Chambéry que le mercredi, 29 novembre, au plus tôt, comme l'indiqueraient deux lettres adressées, l'une au connétable de Montmorency, et l'autre au chancelier de Bellièvre.

30 novembre. — Arrivé à Rumilly, Henri IV écrit au duc de Savoie-Nemours qu'on lui envoie le capitaine Bessonet qui, sorti du fort de Sainte-Catherine, avec des articles de capitulation, avait refusé de se rendre auprès de lui. « Il me trouvera, dit-il, à Sallenove ou plus près dudit fort. »

1er décembre 1600, vendredi. — Lettre de Henri IV au sieur de Brèves, son ambassadeur à Constantinople. Après avoir rappelé ses faits et gestes, à partir de la

capitulation de Montmélian, il ajoute : « J'ai fait aussi couler quelques forces du côté du marquisat de Saluces, lesquelles d'abordée m'ont rendu la moitié d'une vallée nommée Maire. »

Ce mot de *Maire* (en italien *Maira*) se retrouve encore sous sa plume, à la fin de sa lettre, et lui sert à la dater : « Ecrit à Maire, ce 1er décembre ». Comme, sur la route de Rumilly à Viry ou à Saint-Julien, il ne se rencontre pas de localité ainsi dénommée, il est à croire qu'il y a ici une inadvertance. Peut-être faudrait-il lire Frangy ou Sallenove qui figure dans la lettre précédente.

2-7 décembre. — Séjour de Henri IV au camp devant Sainte-Catherine. Arrivé, le 2 décembre, il faillit un moment être exposé au feu des assiégés, par le maréchal de Biron qui, depuis un an, avait noué des intelligences avec le duc de Savoie.

Henri IV y reçut des députés de Genève, et parmi eux Théodore de Bèze, la dernière illustration du protestantisme au XVIe siècle, de même qu'il avait entrevu à Annecy François de Sales, l'une des premières gloires du catholicisme au XVIIe.

5 décembre. — Henri IV arrête et signe la capitulation du fort Sainte-Catherine pour le 17 décembre, si, — comme les châteaux de Chambéry et de Montmélian — il n'était pas secouru en temps opportun.

7 décembre. — Henri IV quitte le camp du Luiset (devant Sainte-Catherine) et arrive à Seyssel, d'où il écrit à Marie de Médicis qui l'attendait à Lyon.

8 décembre, vendredi. — Henri IV prend à Seyssel — et non à Chanaz, quoi que dise Guichenon, I, p. 779 — la voie du Rhône pour sortir du territoire savoyen. Il débarque à Lyon, le lendemain, au soir.

*
* *

On sait comment le traité de Lyon conclu, le 17 janvier 1601, mit un terme aux hostilités. Charles-Emma-

nuel Ier garda le marquisat de Saluces; Henri IV accepta, en échange, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex : acquisitions relativement modestes, des deux parts, mais sûres et utiles, puisque chacun des souverains a pu, jusqu'à nos jours, les transmettre, l'un à sa descendance, et l'autre à ses anciens Etats, sinon à sa postérité.

PASCALEIN.

LE POÈTE CLAUDE DE BUTTET

Parmi les mémoires lus au congrès de Thonon en 1886, se trouve un travail où j'ai réuni tous les renseignements que j'avais pu recueillir sur le poète Claude de Buttet. On sait qu'il est mort à Genève le 10 août 1586. Douze jours auparavant, se voyant malade, il avait fait son testament ; le lendemain, 30 juillet, il fit un codicille. M. Théophile Dufour a analysé ces deux actes dans les Mémoires de la Société genevoise d'Histoire (tome XIX, pages 338 à 340). Le codicille contient entre autres ce paragraphe :

« Item, donne et lègue à Jaquema, femme de Claude Bougey, laquelle sert le dit codicillant en sa présente malladye, la somme de dix escus pour une fois, payables incontinent après son décès par ses dits héritiers. »

Le legs n'avait pas été payé, non plus qu'une note de frais divers dont Buttet devait le montant à son hôte Claude Bougey. Celui-ci, en revanche, avait gardé les meubles qui garnissaient la chambre qu'il avait louée à Claude de Buttet. Le moment vint, plus de huit ans après, où l'hoirie du gentilhomme voulut mettre cette affaire en règle.

Les minutes du notaire genevois Jean Jovenon conservent quelques actes qui furent dressés alors à ce sujet ; ces documents nous fournissent quelques détails

familiers sur l'intérieur du poète et sur ses derniers jours ; aussi m'a-t-il paru intéressant de les copier.

Eugène Ritter.

I.

S'ensuict ce qu'est dheub à Claude Bogey par les hoirs de Mons[r] de Butet ; fourny en l'année 1585.

Premièrement pour le louage de deulx chambres (commencé le 6e may 1586) d'ung an et demy, monte . . . . fl.	45 — 0 — 0
Plus, livré au serviteur du dit No. de Butet, 12 lb. pain bys à 2s 6d lb., monte . . . . fl.	2 — 6 — 0
Plus, livré au dit quand Mr Bolliet vint en ceste ville, 4 lb. pain blanc à 3 ss la livre	1 — 0 — 0
Plus, pour ung quarteron vin claret prins chez Isaye Comparet.	0 — 9 — 0
Plus, pour une payre pingeons pour ung soupper du dit Sr Bolliet	0 — 10 — 0
Plus, en poyres	0 — 2 — 0
Plus, pour ung quarteron de vin au dit soupper . .	0 — 9 — 0
Plus, pour une poule en la maladie du dit sr de Butet.	1 — 0 — 0
Plus, pour ung poulet en la dite maladie.	1 — 0 — 0
Plus, pour la nourriture de deulx hommes pendant deulx jours entiers, lors du décès du dit sr de Butet, à 15s par homme pour chesque jour	5 — 0 — 0
Oultre ce que dessus, doibvent les dits hoirs, pour le légat faict par le dit deffunct No. de Butet à la femme du dit Bogey par son dernier testament : dix escus, vallant	[*mémoire*]
Oultre aussy 6 fl. livrez à No. Jean-Frans de Butet, héritier du dit deffunct, lorsqu'il estoit malade au logis de la Grue en ceste cité, et dont en appert par cedulle du dit héritier	6 — 0 — 0
fl.	64 — 0 — 0

II.

Inventayre faict et évaluation des meubles estans en la maison de Claude Bougey, lesquelz meubles ont esté laissés en la dite maison par le décès de feu M[r] de Buttet, pour payement des parties, à forme du rolle par le dit Bougey produict le 28e janvier 1595.

Premièrement, une coultre de plumes, vallant et estimée à 35 fl. . . . . fl. 35

Plus, une couverte rouge, taxée 10
Item, servisoyr, taxé 3
Item, ung bois de lavemain, taxé. 1
Item, une table, taxée. . . . . 2 — 6
Item, ung chalict, taxé 3
Item, une escabelle, taxée . . . . 0 — 6
Item, une oulle de métal de cloche, pesant avecq son couvercle 9 lb., taxé 5s . . . . 3 — 9
Item, ung brochet de cuyvre, pesant environ 4 lb., taxé 1 fl. lb. 4
Item, une eschauffette de lotton, taxée six solz . . . . 0 — 6
Item, ung chandellier de lotton, taxé . . . . 0 — 6
Item, une cassette de lotton, taxée. . . . . 0 — 4
Item, ung pot-de-chambre d'étain, taxé. . . . . 0 — 10
Item, une forchette de fert, taxée. . . . . 0 — 4
Item, une caisse fustière, taxée. . . . . 0 — 10
Item, ung levrault, taxé 3
Item, une broche de fert, taxée. . . . . 0 — 4
Item, deux landiers de fert, taxés 2s lb., pesant . . . .
Item, deux autres landiers, pesant..... taxés 2s lb. . . . . . .
Item, ung coumacle, taxé 1
Item, 4 linceulx, taxez 2 fl. pièce. 8
Item, ung mantil, taxé . . . . 0 — 6
Item, ung collet, taxé. . . . . 0 — 3
Item, une chemise, taxée . . . . 0 — 6

III.

Du 31 janvier 1595.

Personnellement s'est constitué et establi hon. Jean Sermod, marchand, citoyen, agissant au présent acte au nom et comme procureur de Noble Gasparde de la Mure, faisant au nom et comme héritière de feu No. Pierre de la Mure, son frère, héritier de feu No. Claude-Marc de Buttet.....

Lequel, ... pour acquitter la dite No. Gasparde de la Mure de la somme de dix escus d'or sol, par le dit No. Claude-Marc de Buttet donnés et légués à Jaquema, femme de hon. Claude Bogey, par son dernier testament reçu et signé par Jean Jovenon le 30 juillet 1586; ensemble de la somme de soixante-quatre florins deubs au dit Bogey pour fournitures par luy faictes;

Bailie et vend... au dit Claude Bogey sçavoir tous et chascun les meubles qu'il avoit entre mains du dit feu S[r] de Buttet, et qui sont contenus en ung inventaire escrit de la main du dit Sermod en

datte du 28 de ce moys, sauf deux landiers de fert, pesant environ huict vingt livres, par ledit Bogey remis et delaissés au dit Sermod.

Et la dite vente faite par le dit Sermod par le moyen de la somme de cent cinquante un florins [1] de laquelle le dit Bogey donne entière quittance envers les héritiers du dit feu No. de Buttet.

(*Minutes du notaire Jean Jovenon*, VI, 481 *bis*.)

LES CARILLONS

de la Maison GEORGES & FRANCISQUE PACCARD d'Annecy-le-Vieux

(HAUTE-SAVOIE)

Le premier carillon sorti des ateliers de la maison Georges et Francisque Paccard d'Annecy-le-Vieux a été envoyé à Montréal (Canada) en juillet 1890, il est de treize cloches ; le second, de vingt-trois cloches, vient d'être placé à l'église de Notre-Dame de Buglose, près de Dax, dans les Landes ; le troisième, de vingt-cinq cloches, est en préparation pour l'église de Pontmain, dans la Mayenne.

Les carillons complets sont si rares en France, ils sont surtout si inconnus dans notre région que nous croyons devoir profiter de cette livraison qui marque un pas dans la carrière artistique des fondeurs de la *Savoyarde* pour glisser une petite étude sur ces jeux de cloches.

A l'origine — comme aujourd'hui dans beaucoup de nos églises — le carillon se composait le plus souvent de quatre cloches dont les timbres différents marquaient le quart, la demie, les trois quarts et l'heure elle-même.

Lorsque, pour une cérémonie quelconque, le sonneur carillonnait, il avait une corde à chaque main et

1. Dix écus sol font 105 florins qui, ajoutés à 64, donnent un total de 169 florins, et non pas de 151 ; ces chiffres ne concordent pas non plus avec le total de l'évaluation des meubles (79 florins 8 sous). Mais nous sommes assurés que ces différences n'échappèrent point aux contractants.

à chaque pied ; ces quatre cordes actionnaient les battants des quatre cloches, du quadrille, d'où le mot *quadrillon* que l'on écrivit ensuite *carillon*.

Dans les pays flamands, véritable patrie des carillons, l'accord simultané ou arpégé des cloches horaires ne tarda pas à faire place à des hymnes, des versets — *Veni Sancte Spiritus, Salve Regina, Peccatores* — adaptés à la sonnerie de l'heure au moyen d'un tambour ou cylindre à notes piquées opérant sur un clavier, puis vinrent quelques airs populaires et enfin, ce répertoire un peu uniforme et forcément restreint ne paraissant plus suffisant aux Municipalités à juste titre orgueilleuses de leur beffroi, l'étendue du jeu de cloches s'agrandit de plus en plus et l'on dut établir des claviers pour carillonner. Les grands carillons sont même actionnés par un double clavier que le sonneur, assis, fait, comme un organiste, agir en même temps des pieds et des mains.

Ce fut une ère nouvelle ; le répertoire n'était plus limité comme autrefois et l'on pouvait désormais sonner des airs variés et appropriés aux circonstances. On y exécutait de véritables tours de force. M. Edmond Vander Straeten cite dans le *Guide musical* un curieux recueil qui existe aux archives communales de Bruxelles. Dans ce recueil signé Théodore de Sany, carillonneur de la ville, on trouve notamment un chant intitulé : « *Quand un duc ou une duchesse de Brabant est décédé* ». C'était le *Requiem* usuel, contrepointé dans le goût du XVIIe siècle pour double clavier de carillon. De son côté, M. Van Duyse me signale des morceaux fugués écrits pour le carillon gantois de 1660 à 1690, mais, par suite de l'usure du mécanisme et malgré les réparations successives qui y ont été faites, ces morceaux ne pourraient plus être exécutés aujourd'hui.

Un journal littéraire fort répandu disait dernièrement que le premier carillon public fut installé dans la

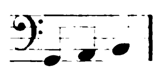
ville d'Alost, en Belgique, en 1487. Il en existe de plus anciens.

D'après des renseignements que je dois à l'amabilité de M. Van Duyse, de Gand, déjà cité plus haut, les comptes de cette ville mentionnent un carillon à partir du XIV[e] siècle et la ville de Bruges en possédait un en 1299.

Celui qui fonctionne actuellement à Bruges renferme quatre octaves et 49 cloches ; le *si* bémol, le *do* naturel et le *sol* dièse de l'octave la plus basse manquent. Les 46 cloches fondues en 1743 par Jacques Dumey pèsent ensemble 54,650 livres.

A Gand, il existe deux carillons : celui de la Bibliothèque publique et celui du beffroi ; ce dernier, qui date de 1660, est le plus grand. En voici l'étendue :



Les trois grosses cloches  pèsent respectivement 13,973, 10,299 et 7,322 livres. Le poids total du carillon est de 59,602 livres. Deux livres valent à peu près un kilogramme.

Pourquoi ces jeux de cloches sont-ils restés si longtemps confinés dans les pays flamands ? Serait-ce parce que nos fondeurs français ignoraient l'art de couler une cloche d'une tonalité convenue à l'avance ? On le croirait presque en lisant les circulaires de quelques-uns, et non des moins renommés, prétendant qu'il n'est pas possible de garantir sans aucune retouche la tonalité exacte d'une cloche ; l'un parle même d'un tour gigantesque destiné à leur enlever du métal pour

les accorder. Je ne sais si ce procédé a été appliqué au carillon qui figurait à la dernière Exposition de Lyon, mais toutes les personnes qui l'ont entendu doivent avoir encore dans les oreilles les notes discordantes de sa *Marseillaise*.

Quoi qu'il en soit, MM. Georges et Francisque Paccard prouvent que l'on peut garantir absolument la tonalité d'une cloche, *sans retouche après la coulée*.

Lorsque l'exécution de la *Savoyarde* leur fut confiée, ils annoncèrent que cet énorme bourdon, destiné à la basilique de Montmartre, à Paris, donnerait le *contre-ut* grave, et quand cette masse d'airain de 16,888 kilos et de 3 mètres 06 de hauteur fut sortie du moule, nettoyée et suspendue, au premier choc, sa voix puissante fit entendre le *contre-ut* grave à toute la plaine d'Annecy.

Depuis, MM. Paccard ont encore perfectionné leur système afin d'obtenir non seulement la note tonale, mais ses résonnances harmoniques. Dernièrement nous avons assisté au démoulage d'une cloche qui, pour s'accorder avec une autre un peu usée, devait être d'un comma au-dessous du ton de *sol* naturel ; la difficulté s'augmentait encore du poids de la cloche qui avait dû être fort restreint, afin qu'elle pût prendre place dans le clocher un peu étroit. Vérification faite, le *sol* était plus bas d'un comma. La preuve est concluante.

Couler un carillon juste est donc chose facile pour MM. Paccard. Lorsque Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, leur manifesta le désir de placer un carillon à l'église de Notre-Dame de Buglose, ils voulurent bien me confier le soin de le composer dans la limite du poids et par conséquent de la somme dont on pouvait disposer pour son acquisition. Je leur proposai la combinaison suivante qui fut acceptée par Mgr Delannoy :



La cloche la plus grosse pèse 899 kil. 500, la plus petite 15 kilos seulement, le poids total du carillon est actuellement de 4,319 kilos, mais il sera complété plus tard par une vingt-quatrième cloche de 2,000 kilos, donnant l'*ut* grave.

Le carillon de Notre-Dame de Pontmain commence par le *la* grave (clef de *fa*), puis *ré, mi, fa,* et ensuite il s'élève par demi-tons jusqu'au *ré,* quatrième ligne de la clef de *sol*. La cloche la plus grave pèse 3,500 kilos, la plus petite 22 : le poids total du carillon sera de 11,203 kilos.

Nous sommes encore loin de l'étendue des carillons de Gand et de Bruges, mais, tels qu'il sont composés, ceux de Notre-Dame de Buglose et de Notre-Dame de Pontmain offriront de grandes ressources à un sonneur expérimenté, puisqu'ils permettront de sonner dans presque toutes les tonalités.

Ce carillon de Notre-Dame de Buglose sera actionné par un clavier mécanique breveté, de l'invention de M. l'abbé Maisonneuve, professeur de mathématiques au collège d'Aire.

Lorsque nous l'avons essayé à la fonderie d'Annecy-le-Vieux, le clavier n'étant pas adapté, nous nous sommes servis de maillets pour frapper les cloches suspendues. A trois personnes, nous avons pu sonner des airs populaires à l'unisson, en duo, et frapper des accords dans tous les tons. Nous avons constaté une fois de plus que les frères Paccard avaient un procédé leur permettant de garantir une justesse absolue, non seulement dans la note tonale, mais dans les sons harmo-

niques, toutes les cloches donnant la tierce mineure par résonnance.

Puisse la facilité de se procurer des carillons absolument justes, suggérer à quelques personnes l'idée d'en placer dans quelques églises de nos régions alpestres. Après les bourdons sonnant à toute volée, il serait si agréable d'entendre ces voix aériennes chanter des hymnes, frapper des accords harmonieux ou nous redire ces suaves mélodies populaires, simples, naïves, qui sont comme un reflet de l'âme de nos ancêtres.

Jean Ritz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Vallée du Giffre.

Sous ce titre, la brochure, extraite des *Guides Jean d'Ardenne,* donne une description complète d'une des régions les plus pittoresques de la Haute-Savoie. De nombreuses photogravures illustrent le texte dont plusieurs chapitres sont consacrés à Saint-Jeoire, Taninges, Samoëns, Sixt, le Fer-à-Cheval, le Mont-Buet.

On y trouve les renseignements de toute nature qui peuvent être utiles aux touristes et un index alphabétique donne les prix des hôtels, les heures de départ des tramways, le tarif des courses avec guides, etc. Il faut applaudir à cette tentative qui a pour objet de contribuer à la connaissance de nos magnifiques paysages alpestres. C'est un excellent petit livre auquel nous souhaitons tout le succès dont il est digne.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2579. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 16 octobre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président présente, au nom de M. Thonion et au sien la candidature de M. François Carnot, qui en a fait la demande par lettre en date du 24 août.

Le Bibliothécaire donne communication d'une lettre de notre collègue M. Papier, président de l'Académie d'Hippone, qui offre à la bibliothèque de la Société plusieurs brochures dont il est l'auteur :

Les Ports de Carthage. — La Guelaa de Kebach. — La Mosquée de Bône. — Inscriptions romaines du Ksar-Mezouar. — Description du Mena'a. — Le golfe de Bône : traduction d'après Fischer. — *Interprétation d'un cylindre en terre cuite. — Sur un Bas-relief de sarcophage du Musée de Philippeville.*

Le même dépose sur le bureau, de la part de M. P. Strœhlin, l'ouvrage du D[r] Ladé : *Le Trésor du pas de l'Echelle,* 1 vol. in-4° avec 22 pl. (Don de la Société suisse de numismatique.)

M. Le Roux communique les nouvelles acquisitions du Musée :

1° Tableau à l'huile : *Caravane dans le Désert,* par M. Paul Lazerges, 1892. (Don de M. de Rotschild.)

2° Une épée en bronze, magnifique spécimen de l'époque larnaudienne. trouvée en 1855 dans un limon tourbeux de la baie du Mont-Saint-Michel (Normandie). Cette arme mesure 0m57 de longueur y compris l'âme de la poignée. Celle-ci, aplatie, à rebords latéraux et percée de sept trous pour passer les rivets qui fixaient le placage de la poignée, mesure 0m095 de longueur. La lame,

munie de coches latérales à la base, possède un tranchant rabattu très court. Sa largeur est de 0m03.

3° Une monnaie de Philippe II, duc de Savoie, variété du n° 230 du *Médaillier de Savoie* (Perrin, Chambéry).

Le même fait une communication sur la trouvaille récente faite à l'église du Saint-Sépulcre :

« Au cours des travaux de démolition et d'aménagement des bâtiments, restes de l'église du St-Sépulcre, appartenant à M. Reignier, d'Annecy, les ouvriers ont mis au jour un caveau en maçonnerie large de 1m50 sur 2m de longueur. Une certaine quantité de débris de statues en pierre remplissait ce trou. Au milieu des fragments, gisait une énorme dalle brisée qui constituait, à n'en pas douter, le plafond de la cavité. Faut-il voir dans cette trouvaille les restes du monument élevé au milieu du XVIIe siècle sur le tombeau du bienheureux André d'Antioche ? Les statues toutes très mutilées dont on a exhumé les fragments étaient de grandeur naturelle : elles appartenaient très vraisemblablement à un groupe représentant soit une *Pieta*, soit une *Mise au tombeau*. Le caractère du modelé et la facture des personnages, ainsi que leur costume et l'interprétation des draperies indiquent sûrement qu'il ne faut pas reculer la date de ces œuvres d'art plus loin que le milieu du XVIIe siècle. Il ne reste d'ailleurs rien de la primitive église dans les constructions du Saint-Sépulcre. L'examen des caractères architectoniques, des nervures, des voûtes et des bases de piliers qui subsistent, dénote clairement une reconstruction partielle effectuée au XVe siècle. »

M. Gonthier donne lecture de quelques pages d'un récit inédit des funérailles du prince Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué à Paris dans un duel, le 30 juillet 1652. L'analyse en paraîtra dans la *Revue*.

M. Marteaux dépose sur le bureau pour le Musée, au nom de M. Rouby, propriétaire près de Chavanod,

un petit gond de porte en bronze privé de la partie mobile et une monnaie de Marc-Aurèle ; ces objets ont été trouvés par lui il y a une vingtaine d'années au crêt d'Esti, au sommet d'un deuxième mamelon en contrebas du premier côté 581 et au milieu d'un amas de débris de tuiles à rebord, de vases, de dallages et de moëllons. Ces fondations marquaient sans doute l'emplacement d'une villa gallo-romaine.

Le même annonce que, pendant des travaux d'aménagement faits à l'ancienne maison Bastian, à Frangy, les ouvriers ont découvert, à $0^{m}20$ de profondeur sous le carrelage de la cuisine, trois tombes d'enfant recouvertes de dalles en tuf grossièrement équarries : aux ossements adhéraient des morceaux de charbon ; un crâne d'adulte, qui gisait à quelque distance, a été replacé dans les tombes et le tout a été recouvert. — A Etaux, au lieu dit pré Vaullet, M. Forestier, en suivant ce pré, a découvert d'anciennes substructions qui se continuent sur dix mètres carrés environ : malgré la présence de tuiles à rebord, il est difficile d'affirmer qu'on se trouve en face de ruines gallo-romaines. Un peu plus haut, près des Hates, au lieu dit clos du Nay (1730), on a découvert également des murs anciens, des tuiles et des fragments de marbre. — A Thorens, a été trouvée, en 1885, une pièce d'argent de Trajan ; cette année, un paysan a ramassé dans un champ, près de Saint-Laurent, une pièce de la colonie de Nîmes : ces trouvailles ont été signalées par M. Chesnay, de La Roche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

MARQUES DE FABRIQUE

ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.

DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

(Suite.)

72. — (Voir le n° **40**.) Fond de petite tasse creuse ; dans un cercle un cartouche grossier et mal venu à extrémités arrondies long de 0m012. Lettres effacées et indéchiffrables ; haut. 0m001 à 0m002. Pâte de dureté moyenne ; cassure jaunâtre ; vernis rouge brillant à reflet jaunâtre s'écaillant.

M/////

73. — (Voir le n° **38**.) Revon, 134 ; Allmer, 1199, atlas. Fond de vase à intérieur fortement umbonné ; le mamelon entaillé d'un cartouche rectangulaire à coins arrondis long de 0m035. Lettres fines bien en relief et de belle forme, les dernières espacées ; A pointés, M finale incomplète ; haut. 0m002. Pâte dure, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge foncé à l'intérieur, plus clair à l'extérieur.

MACRIANIA

Macriani manu. Même marque : Londres. Variantes : Trion, Angleterre.

74. — (Voir le n° **38**.) Revon, 135 ; Allmer, 1203, atlas. Fond de grande tasse conique légèrement umbonné. Au centre petit cercle grossier traversé d'un cartouche rectangulaire long de 0m028. Lettres en relief, courtes et usées ; haut. 0m002. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre clair ; vernis rouge à reflet jaunâtre, écaillé.

MAC R INVS

Même marque : Genève, Fécamp, Douai, Bavay,

Belgique, Angleterre. Variantes : Trion, Lyon, Allier, Autun, etc., et Europe occidentale.

75. — (Voir le n° **78**.) Revon, 136; Allmer, 1210, cp. atlas. Fond incomplet de petit vase ; au centre léger mamelon coupé d'un cartouche aux extrémités arrondies, inscrit dans un cercle, long de $0^{m}018$. Lettres fines et grêles quoique en relief, N rétrograde; haut. $0^{m}003$. Pâte dure, cassure rougeâtre, vernis rouge peu brillant, plus foncé à l'intérieur.

MAN

Surnom latin ou gaulois : *Mansuetus, Manertus, Manduilus,* etc. Même marque : Bâle. Variante : Genève.

76. — Revon, 139; Allmer, 1216, atlas. Fond de vase à intérieur umbonné ; mamelon coupé d'un cartouche à extrémités arrondies long de $0^{m}028$. Lettres de largeur et de relief inégaux, les dernières courtes et serrées; RC illisibles, N rétrograde, jambage final peut-être abrégé de M ; haut. $0^{m}003$ à $0^{m}002$. Pâte dure à grains blancs ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge peu brillant, mal adhérent.

MA//////ELLINI

Marcellini manu. Même marque à Vienne. Variantes : Allier, Allemagne, Angleterre.

77. — Cad. n° 413, champ Crochon, fouilles 1894. *Rev. sav.*, 1895, p. 8; don Marteaux. Fond de patère légèrement umbonné d'un diamètre de $0^{m}12$; au centre un cercle de $0^{m}061$ dans lequel un cartouche à extrémités arrondies long de $0^{m}02$. Lettres de faible relief, de belle forme, grasses et serrées ; OR liés et plus petits ; haut. $0^{m}003$. Pâte dure ; cassure rougeâtre foncé ; vernis rouge brillant.

MERCATOR

Même marque à Gellep. Nombreuses variantes dans

l'Europe occidentale. A l'extérieur, tracés à la pointe après la cuisson, sous le fond, AA avec barre verticale ; en dehors, ORM.

78. — Cad. n° 394; clos Bonetto, fouilles juillet 1868. *Rev. sav.*, p. 82 : Revon, 163. Fond de plateau décoré d'un cercle de 0m01, à raies obliques ; au centre, dans un cercle plus petit, sur le mamelon, un cartouche incomplet à extrémité arrondie. Lettres larges et de belle forme ; haut. 0m003. Pâte dure et fine à grains blancs ; cassure rougeâtre foncé ; vernis rouge brillant. (Trouvé avec le n° **63**.)

OF · MI////

Officina Mercatoris (?).

79. — (Voir le n° **48**.) Revon, 167 ; Allmer, 1251, cp. atlas. Fond de grand plateau ; intérieur plat à petit cercle grossier traversé d'un cartouche rectangulaire long de 0m035. Lettres de faible relief, larges, espacées ; les S cursives, ERF liés ; haut. 0m003. Pâte de dureté moyenne et fine, cassure rougeâtre ; vernis rouge à reflet jaunâtre ; taches jaunâtres à l'extérieur.

M E R C V S S ERF

Mercus servus fecit. Même marque à Yorck, au lieu MERCVSSEM. La mention faite par l'ouvrier de son état servile n'est pas rare ; c'est ainsi qu'on trouve au musée du Vatican une brique avec l'inscription PRIMGENDVO | DOMITIORSERF.

80. — (Voir le n° **40**.) Moitié de grande tasse (*Trion*, fig. 3 ou 44) profonde de 0m05 à fond concave ; dans un cercle un cartouche inscrit long de 0m02 à extrémités arrondies. Lettres épaisses, de faible relief, mal venues, M ressemble à un W renversé à pointe unique ; haut. 0m004. Pâte dure, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge jaunâtre presque mat, mal adhérent.



81. — Cad. n° 383, champ Métral. *Rev. sav.*, 1892, p. 73 ; *Rev. ép.*, n° 939 ; don Marteaux. Fond de petite tasse concave : petit cercle avec cartouche, inscrit maladroitement, à extrémités arrondies, long de 0m015. Lettres de faible relief et usées, A sans barre ; hauteur 0m003. Pâte tendre, cassure rougeâtre presque foncé ; vernis rouge peu brillant.

.MNΛ

Même marque à Paris. A l'extérieur, tracé à la pointe après la cuisson, sous le fond X et sous le rebord du pied MMΛ. Cp. au Beuvray NNΛ.

82. — (Voir le n° **40**.) Fond de vase à intérieur légèrement umbonné ; cartouche mal venu long de 0m03. Lettres écrasées n'offrant plus qu'une succession de M. Pâte de dureté moyenne, cassure gris rougeâtre, vernis rougeâtre mat.

MMMM

Cp. à Vienne, Orange, Trion, Sainte-Colombe.

83. Vallières, hameau de Jussy, chez Michaud : fouilles avril 1877. Cat. Musée. Cinq fonds de petits vases plats anépigraphes. Quatre portent à l'extérieur, tracé à la pointe après cuisson, M. Pâte dure, cassure rouge noirâtre, vernis rouge plutôt foncé mat et écaillé. Trouvés avec un grand bronze de Trajan.

84. Banassac. Fragment de fond de moule en terre rougeâtre. A l'intérieur gravé à la pointe en lettre cursive, N.

85. Fins d'Annecy. (Voir le n° **48**.) Revon, 177 ; Allmer, 1984, atlas. Petite coupe incomplète à fond plat anépigraphe et à lèvre ornée de feuilles de lierre, d'un diamètre de 0m065. Pâte dure, cassure rougeâtre presque foncé, vernis rouge brillant gercé. A l'extérieur P gravé à la pointe après cuisson.

86. — (Voir le n° **85**.) Moitié d'un petit plateau à oreillettes, à fond concave ; au centre, cercle avec car-

touche inscrit incomplet. Pâte dure et fine à grains blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge. A l'extérieur, sous le fond, gravé à la pointe après cuisson DI.

87. ALBENS, au lieu dit aux Coutres, fouilles juin 1869. Cat. Musée; Allmer, 1293, atlas. Bol hémisphérique restauré d'un diamètre de 0m20. Inscription sur la panse parmi les ornements en lettres rétrogrades, liées et abrégées, haut. 0m008. Pâte dure et fine, cassure gris rougeâtre, vernis rouge foncé. (Voir le nº **12**, fig. 4.)

Paterni F(iglinae) d'après M. Hucher (*Tudot*, p. 68), *Paterni M*(anu) d'après M. Allmer. Même marque : Allier. Nombreuses variantes dans l'Europe occidentale.

88. FINS D'ANNECY. Cad. nº 399, potager Scalafiotti : fouilles 1893 ; *Rev. sav.*, p. 71 : don Marteaux. Fragm. de mamelon de fond de vase avec cartouche incomplet. Lettres bien en relief ; MVL liés ; haut. 0m003. Pâte dure, cassure rougeâtre foncé, vernis rouge brillant.

////PRIMVL · PAT////

Primulus pater fecit ou *officina Primuli patris.* Nombreuses variantes au nom de Primulus en France, en Espagne et en Angleterre. Cp. la marque PRIMI · PATER à Trion.

89. (Voir le nº **53**.) Moitié de vase conique : fond légèrement umbonné avec un cartouche à extrémités arrondies long de 0m027. Lettres épaisses, en relief ; haut. 0m003. Pâte dure. cassure rougeâtre clair, vernis rouge jaunâtre peu brillant à taches jaunes.

QVINTIM

Quinti manu. Même marque : Allier, Angleterre. Variantes dans l'Europe occidentale. A l'extérieur XI gravé à la pointe après cuisson.

90. DOUSSARD, dans les fondations de la nouvelle

mairie ; fouilles juin 1861. Cat. Musée ; don Chambaz. Revon, 192 ; Allmer, 1383, atlas. Fond de vase umbonné décoré d'un cercle à raies obliques (v. le n° **48**) ; au centre cercle plus petit dans lequel est compris un cartouche à extrémités arrondies long de $0^{m}027$. Lettres fines et de faible relief ; VND liés ; barres de liaison à droite et à gauche ; haut. $0^{m}003$. Pâte dure, cassure rougeâtre foncé, à teinte ocreuse, vernis rouge brillant. Ce fond a été trouvé avec une monnaie en argent au nom de la gens Scribonia, du poids de 5 gr., restituée par Trajan.

-OFSECVNDI-

Officina Secundi. Même marque : Urbain (Vaucluse). Nombreuses variantes : Italie, Trion et Europe occidentale.

91. Fins d'Annecy, trouvé au bord du chemin des Iles ; cad. n° 492 ; don V. Robert, 1895. Fond de vase à intérieur concave ; cercle de $0^{m}035$ de diamètre avec cartouche rectangulaire inscrit à extrémités arrondies long de $0^{m}025$. Lettres de fort relief, mal venues au centre et inégales ; haut. $0^{m}003$. Pâte dure et fine à grains blancs, cassure rougeâtre foncé, vernis rouge foncé brillant, presque mat à l'extérieur.

OFSECVND

Même marque : Trion, Sainte-Colombe. Variantes : Europe occidentale.

92. Pringy. (Voir le n° **61**.) Revon, 193 ; Allmer, 1381. atlas. Patère entière, d'un diamètre de $0^{m}16$, profonde de $0^{m}25$; fond légèrement umbonné ; au centre d'un cercle, cartouche rectangulaire. Lettres de faible relief, N rétrograde ; haut. $0^{m}003$. Pâte dure, cassure rougeâtre foncé, vernis rouge vif.

OFSECVИD

A l'extérieur, sous le fond du pied, X tracé à la pointe après cuisson.

93. Fins d'Annecy. *Rev. sav.*, 1866, p. 28; Revon, 194; Allmer, 1391, atlas. Fragment de vase à reliefs avec le nom inscrit en surcharge au milieu des ornements. Lettres rétrogrades, haut. 0m012; long. 0m053. Pâte dure, cassure rougeâtre foncé à grains blancs, vernis rouge à reflet peu brillant. (V. le nº **32**.)

Servi manu. Même marque : Allier (*Tudot*, p. 68).

94. Genève, au lieu dit les Tranchées, fouilles 1856; don Gosse. Fragm. de bol hémisphérique à reliefs. Lettres grandes et belles; haut. 0m025. Pâte dure et fine, cassure gris rougeâtre, vernis rouge peu brillant. Lettres d'un beau relief, haut. 0m025. (V. le nº **8**.)

//SFI////CIT////

Sequanis feliciter. Ce bol provient sans doute de Banassac comme les autres similaires.

95. Fins d'Annecy; trouvé en août 1865; *Rev. sav.*, p. 99; Revon, 201; Allmer, 1406, atlas. Fragment de fond de vase plat orné d'un grand cercle; au centre un cartouche à extrémités arrondies incomplet. Lettres hautes de 0m003. Pâte dure, cassure rougeâtre presque foncé, vernis rouge peu brillant.

SIL////

Silvinus ou *Silvanus*.

96. — (Voir le nº **38**.) Revon, 204; Allmer, 1420, atlas. Moitié de fond de tasse à intérieur plat; au centre un cercle de 0m02 de diamètre coupé d'un cartouche rectangulaire à coins arrondis long de 0m026. Lettres épaisses, lourdes, de faible relief, N large et peu rectiligne, L à barre oblique, haut. 0m003. Pâte dure, cassure gris jaunâtre, vernis rouge mat; il a disparu à l'intérieur et a fait place à une teinte grise qui pénètre la pâte.

SVOBNILLI

Suobnillini. Suobnillinus, nom gaulois dérivé d'un

nom plus simple dans lequel on trouve le préfixe *su* = bien, et le substantif *obnos* = crainte. Même marque : Trion, Hufingen, Londres. Variantes : Vienne, Londres.

97. (Voir le n° **40**.) Moitié de fond de petit vase conique ; au centre cercle coupé d'un cartouche incomplet. Lettres rétrogrades ou renversées, grêles, mais d'un relief net ; haut. $0^{m}003$. Pâte de dureté moyenne à grains blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge à reflet jaunâtre avec taches.

VICTOR////

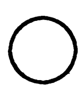
Victor ou *Victorinus*. Variantes : Trion, Suisse, Allemagne, Belgique, Angleterre.

98. — Cad. n° 393, clos Coster, fouilles 1894 ; *Rev. sav.*, 1895, p. 7 ; don Marteaux. Moitié de fond de vase anépigraphe trouvé dans les fondations d'un mur, à vernis rouge vif brillant. A l'extérieur gravé à la pointe après la cuisson X.

99. — (Voir le n° **40**.) Fond de petit vase très concave anépigraphe. Pâte dure, cassure rougeâtre, vernis rouge peu brillant. A l'extérieur, sous le fond, X en forme de croix de Jérusalem.

100. — Fond de très petite tasse ; le pied à peine modelé, légèrement concave et décoré d'un triple cercle avec X inscrit à la pointe après cuisson. Pâte dure, cassure orangé foncé, vernis jaunâtre à taches noires ; travail grossier.

101. — 1866. Tasse conique à fond plat ; au centre un simple cercle.



102. — (Voir le n° **40**.) Cat. Musée, n° 10053. Frag. de fond de petit vase concave ; au centre, dans un cercle, un cartouche incomplet à extrémités arrondies. Lettres de faible relief et pâteuses ; haut. $0^{m}003$. Pâte

dure, cassure rougeâtre foncé, vernis rouge peu brillant.

AVE

103. — Revon, 169. Moitié de fond de vase, légèrement umbonné avec cartouche inscrit long de 0m018 à extrémités l'une arrondie, l'autre rectangulaire à coins arrondis. Lettres de faible relief et pâteuses, peu lisibles, A sans barre, haut. 0m003. Pâte dure, cassure rougeâtre, vernis rouge à reflet jaunâtre [1].



104. Banassac. Tasse (v. *Trion,* fig. 3 ou 44) déformée à la cuisson, recouverte d'un vernis rougeâtre peu brillant, à reflets irisés, inégalement répandu. Fond concave ; au centre un cercle grossier avec cartouche inscrit à extrémités arrondies. Lettres mal venues. Pâte dure, cassure gris rougeâtre clair.

IIVII

105. Fins d'Annecy ; cad. n° 384, champ Maffi, fouilles 1877. Fond de petit vase à intérieur plat ; dans un cercle un cartouche rectangulaire long de 0m019. Lettres de fort relief, les dernières espacées ; haut. 0m004. Pâte de dureté moyenne, cassure rougeâtre clair, vernis rouge jaunâtre mat, mal adhérent.

IVII I V I

106. — (Voir le n° **40.**) Cat. Musée, n° 10054. Moitié de fond de petite tasse ; au centre un cercle avec cartouche inscrit long de 0m009. Lettres de faible relief et mal venues ; A sans barre, AV liés, haut. 0m002. Pâte de dureté moyenne à grains blancs ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge mat, mal adhérent.



1. Les nos 103, 106, 114 doivent se lire rétrogrades.

107. — Cad. n° 413 ; champ Molliez-Crochon, fouilles 1880 ; cat. Musée, n° 9372. Fragm. de fond de vase plat légèrement umbonné ; cartouche incomplet à extrémité arrondie. Lettres d'un relief assez net, mais offrant une succession de traits droits et obliques, VM liés, haut. 0m003. Pâte dure fine ; cassure rougeâtre gris clair ; vernis rouge assez brillant.

////INIIIVMI:

108. — Cad. n° 407 ; champ Dunoyer ; *Rev. sav.*, 1895, p. 8 ; don Marteaux. Fragm. de fond de petite tasse ; cartouche brisé à extrémité arrondie. Lettres réduites à trois barres verticales incomplètes ; haut. 0m003. Pâte tendre, cassure rose, vernis rouge jaunâtre mal adhérent.

///III

109. — 1889. Cat. Musée, n° 11360. Fragm. de fond de petit vase ; intérieur plat avec cartouche incomplet à extrémités arrondies. Successions de barres droites et obliques, N rétrograde, de hauteurs inégales au maximum de 0m003. Pâte dure, cassure orangé foncé, vernis jaunâtre à taches noires irisé.



110. — (Voir le n° **40**.) Cat. Musée, n° 10051. Frag. de fond de plateau à intérieur légèrement umbonné ; cartouche incomplet occupant le centre d'un cercle. Lettres d'un faible relief, liées et peu lisibles. Pâte dure, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge mat.



111. — (Voir le n° **38**.) Revon, 173 ; Allmer, 1280, atlas. Moitié de tasse (*Trion*, fig. 3 ou 44) à fond concave avec un petit cercle et un cartouche incomplet à extrémité arrondie. Lettres fines et serrées ; le premier N incomplet, les T comme des I ; haut. 0m002. Pâte

dure, cassure gris rougeâtre, vernis rouge à reflet jaune peu brillant, écaillé.

////NTINIM

Frontini ou *Quintini manu.*

112. — Cad. n° 392, champ Pegat ; *Rev. sav.*, 1895, p. 8 ; don Marteaux. Frag. de petite tasse ; au centre un cercle de $0^{m}015$ traversé d'un cartouche brisé. Lettres assez belles, la dernière déformée, la première incomplète ; haut. $0^{m}002$. Pâte tendre à grains blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge brillant.

////MOF

113. — Cad. n° 413, champ Molliez-Crochon, fouilles 1882 ; cat. Musée, n° 10021. Fragm. de tasse large à pied court et étroit, à bord droit et à bourrelet saillant orné de côtes à mille raies. Fond concave avec un petit cercle de $0^{m}01$ renfermant un cartouche aux extrémités en ellipse. Lettres de très faible relief, N seule bien lisible ; haut. $0^{m}002$. Pâte dure à grains blancs, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge brillant à reflet jaunâtre.

////MN

114. — Cad. n° 406, champ Dunoyer ; fouilles 1877. Moitié de fond de petite tasse concave ; au centre un cercle avec cartouche inscrit long de $0^{m}015$ rectangulaire à coins arrondis. Lettres de faible relief, mal venues et peu lisibles, MV liés, haut. $0^{m}0025$. Pâte dure à grains blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge mat.



115. — (Voir le n° **40**.) Cat. Musée, n° 10052. Fond de vase mamelonné ; au centre un cercle mal venu avec cartouche inscrit à extrémités arrondies en ellipse long de $0^{m}19$. Lettres de faible relief, cursives, inclinées et peu lisibles ; haut. de $0^{m}002$ à $0^{m}003$. Pâte dure à grains

blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge plutôt foncé ; plus clair et mat à l'extérieur.



116. — (Voir le n° **40**.) Cat. Musée, n° 10057. Moitié de fond de bol hémisphérique anépigraphe ; à l'extérieur, sur la panse, dans un compartiment, lettres cursives dessinées au moule : haut. 0^{m}005. Pâte dure, cassure rougeâtre, vernis rouge à reflet jaunâtre peu brillant. (Voir n° **15**, fig. 5.)

117. — Cat. Musée, n° 5517 : don Ducis. Fragm. de panse de vase à reliefs. Lettres moulées, haut. 0^{m}005. Pâte dure, cassure gris rougeâtre clair, vernis rouge mat peu épais et usé. (Voir n° **33**, fig. 11.)

POTERIE NOIRE.

Description, usage. — On appelle *poterie noire* une poterie d'aspect noirâtre, gris cendré ou bleuté et plus ou moins émaillée de menues et de brillantes parcelles de mica blanc : dans le premier cas la coloration noire ou bistrée est due à un enduit mat ou poli, que nous étudierons plus loin. A en juger par les fonds et quelques spécimens complets que le Musée possède, elle consistait soit en pots assez analogues comme forme à nos cruches, mais sans anse, ni bec ; leur taille et leur épaisseur, de 0^{m}003 à 0^{m}008, étaient variables ; renflés en S au milieu, ils reposaient sur un pied rudimentaire, d'un diamètre [1] de 0^{m}034 à 0^{m}09, le plus souvent dégagé en un bourrelet parfois ornementé d'un sillon ; ils étaient terminés par un col large, évidé, — soit en petits vases à panse élargie et à bec central, avec ou sans couvercle à bouton, comme ceux que l'on a trouvés à Pringy et à Viuz-la-Chiésaz, — soit en

1. Les dimensions les plus communes sont 0^{m}06, 0^{m}065, 0^{m}055, 0^{m}075.

plateaux et en assiettes plus ou moins larges et profonds, apodes ou à trois pieds, — soit enfin en vases d'un galbe plus artistique et d'un genre particulier, mais malheureusement incomplets [1]. Généralement le corps est nu ; quelques fragments sont décorés, près du col, d'une série de lignes brisées.

Les débris de cette poterie se rencontrent abondamment, du moins dans nos régions, dans les ruines et dans les sépultures mêlés parfois à la poterie rouge; mais, comme elle attirait moins l'attention que sa rivale, il est certain que beaucoup de fragments de vases intéressants par la restitution de leur forme et par leur ornementation ont été brisés ou ont passé inaperçus. Il est donc téméraire de penser qu'elle était restreinte à des usages spéciaux. En réalité, si nous avons raison de considérer la poterie rouge comme la vaisselle de luxe de la classe moyenne, bien que valant un prix relativement peu coûteux, la poterie noire, indigène d'origine et de fabrication, constituait bien avant les Romains la vaisselle de nos pères et elle a continué sous leur domination et même après eux de servir à leurs besoins surtout chez les classes pauvres et rustiques. Il faut donc admettre qu'elle formait un ensemble de types d'autant plus variés [2] que ces besoins étaient simples et limités. C'est ainsi que notre Musée ne possède point les coupes, bols, vases à boire rencontrés ailleurs, en Narbonnaise, à Nîmes par exemple: les grands plateaux et les assiettes comme ceux des potiers éduens de Bibracte où avaient pénétré, dès le début du règne d'Auguste, les poteries rouges italiennes des Ateius, des Sext. Annius, des Titius Samia, des C. Sentius, des A. Vibius Scr., etc. et qui, à l'imitation

1. Un de nos spécimens (nº 132) rappelle assez le type de vase dit type du Bourget (nº 14 de A. Perrin, dans la *Rev. sav.*: Les palafittes du Bourget ; essai de classification, 1874 ; av. grav.).

2. Sur quarante-deux fonds complets, nous avons mesuré 19 diamètres différents.

de leurs concurrents étrangers, s'habituaient à signer leurs œuvres de leurs noms Oicos, Orios, Rocos, Riocos [1] ; les coquelles à trois pieds, les vases à trous, les jattes et tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation et à la fabrication des produits agricoles comme le lait, la crême, le fromage et surtout le beurre qui s'exportait en Italie et y jouissait, au dire de Pline, d'une certaine réputation. Mais cette poterie à enduit noir, micacée, fabriquée à la fin de l'époque beuvraysienne, se retrouve avec une ornementation géométrique et une variété de types singulièrement plus riches non seulement dans les stations lacustres de l'âge de fer, comme celle de Grésine, mais dans celles qui existaient en pleine floraison de l'âge de bronze, à Auvernier et à Mœrigen. Nous devons donc la considérer comme une poterie nationale puisqu'elle a été modelée, puis tournée par la même population peut-être depuis l'époque des inhumations dolméniques jusqu'au début du moyen âge.

Fabrication. — La fabrication de la poterie noire demandait une installation et une main d'œuvre beaucoup moins compliquées que celles de la poterie rouge. L'argile cuite, parfois très lavée et très fine, renferme, quand elle est grossière, des grains quartzeux et calcaires et du menu gravier ; elle est poreuse, tendre et friable, mais allant parfois jusqu'à une dureté notable dans les grands vases et dans les plateaux ; à la cassure, elle est d'une couleur grisâtre ou d'un gris verdâtre à reflet mollassique, mais passant, suivant le degré de cuisson, aux tons jaunâtre, rougeâtre, brun ocreux et noirâtre, surtout à l'extérieur des parois. La pâte est presque toujours micacée ; les paillettes, rares dans le corps de l'argile, reluisent à la surface parfois très

1. G. Bulliot : *Les Fouilles du mont Beuvray.* (Mém. de la *Soc. Eduenne* depuis 1874.)

abondamment aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ; elles manquent presque sur les gros vases à couleur gris cendré ou bleuté sans couverte.

L'argile qui a servi à confectionner nos poteries noires est une glaise grossière, tenace, faisant pâte avec l'eau et ayant, à un moindre degré, toutes les qualités de l'argile plastique qui rendent cette dernière propre à la fabrication de la céramique domestique. Elle est très abondante en Savoie et en Suisse dans toute l'étendue de la distribution géographique de l'ancien glacier du Rhône où elle provient de la décomposition des schistes argileux, roches noires, ou grises, plus ou moins dures composées d'un silicate d'alumine. Il existe en effet, dans les plaines et sur les plateaux, des cuvettes d'argile glaciaire qui ont une grande importance au point de vue géogénique en ce sens qu'elles sont l'origine et la raison du système hydrographique de nos régions : les graviers diluviens superposés jouant le rôle de collecteurs.

Les industriels qui l'ont exploitée de tout temps au moyen de puits d'extraction ou à ciel ouvert en ont toujours eu des nappes considérables à leur portée. Sa couleur est en général d'un blanc grisâtre lorsqu'elle est sèche, mais lorsqu'elle est humide et à un mètre ou plus au-dessous de la surface, elle est bleuâtre. Cette couleur est due au protoxyde de fer qu'elle renferme. Près de la surface du sol où elle est un peu altérée par l'action des agents atmosphériques, elle présente une teinte rougeâtre, par cette raison que le protoxyde est changé en partie en sesquioxyde de fer. Elle est quelquefois homogène et sans mélange de corps étrangers.

Voici comment on explique leur présence. Sur les terrains cristallins (massifs du Mont-Blanc et du Brévent, vallée du Giffre, etc.), le glacier a rencontré des argiles toutes faites provenant de la décomposition des éléments feldspathiques et contenant des paillettes

de mica et des grains quartzeux arrachés aux granites et aux gneiss voisins. Cette argile a été entraînée dans la moraine profonde, tandis que les éléments accessoires se déposaient par ordre de densité, ce qui fait que sur certains points les argiles sont naturellement plus ou moins riches en mica, tandis que sur d'autres les grains de quartz dominent dans le magma. Cependant il est des cas où l'introduction de grains calcaires et quartzeux a été intentionnelle. Il existe, entre autres, au Musée, un petit vase lacustre provenant de la station des Pâquis, à Genève, dont la surface extérieure est littéralement hérissée de ces menus fragments : c'était sans nul doute — procédé qui a été suivi plus tard — pour donner plus de consistance et d'adhérence à la pâte et en empêcher par là le fendillement à la cuisson. Les paillettes micacées ont pu remplir le même but par suite de leur présence naturelle dans l'argile. Frappés de ce fait qu'elles apparaissaient surtout à la surface, quelques archéologues, après A. de Caumont, ont pensé que les potiers en saupoudraient leurs vases encore humides. On sait qu'il existe deux sortes de gneiss; l'un, à mica noir, d'une couleur blanchâtre et qui renferme une grande quantité de peroxyde de fer. Après lavage et calcination sur une aire à four plate et à l'air, ce mica donne ce qu'on appelle la poudre d'or. Exploitée dans les Vosges et le Morvan [1], cette poudre était connue depuis longtemps puisque certains vases et plats pêchés à Grésine ont leur terre parsemée de paillettes de mica d'un jaune d'or [2]. L'autre gneiss, à mica blanc, garde sa coloration à la cuisson. C'est celui-ci, et non l'autre, que nous avons observé sur nos poteries noires. Si donc l'extraction de la poudre d'or remonte à une haute antiquité, on n'est pas fondé à supposer que les potiers gallo-

1. *Mém. Soc. éduenne*, t. XIII, 1884, p. 537.
2. L. Rabut, *Habitations lacustres de la Savoie*, 1er mémoire, 1864.

romains en émaillaient intentionnellement leurs vases, puisqu'il s'agit surtout du mica blanc. En réalité, en laissant de côté un phénomène peu explicable d'extravasation, par lequel, suivant quelques-uns, les corps étrangers seraient repoussés par la chaleur à la surface des parois, nous croyons que le mica blanc existe naturellement dans l'argile et que, si les paillettes sont plus nombreuses à la surface, c'est qu'elles se trouvaient dans l'enduit que le potier appliquait sur ses vases.

Cet enduit, adhérent à la pâte qu'il pénètre d'une profondeur d'un demi-millimètre, est friable, rayable à l'ongle et s'enlève en poussière noire par des frottements répétés; humecté et frotté, il se délaye en une substance liquide noirâtre ayant un fort goût d'argile. De l'analyse que nous avons faite de plusieurs échantillons bien typiques et d'époques différentes, il résulte qu'il n'y faut voir qu'une poussière de schiste argileux noir, délayée dans un liquide agglutinant, répandu sur le vase avant la cuisson, au balai ou au pinceau, et frotté ensuite au tour pour arriver à un polissage complet dans les petites pièces, partiel dans les grosses. M. le professeur Sacc analysant des poteries de Mœrigen était arrivé au même résultat. Il avait constaté parfois un vernis graphitique obtenu au moyen du vrai graphite ou plombagine, mais le plus souvent un vernis composé d'une argile plus fine, mélangée de graisse ou de résine avec addition de noir de fumée [1]. Comme le degré de température exigé pour la cuisson de la poterie noire était bien inférieur à celui que l'on atteignait pour les vases rouges, il n'y a pas trace de vitrification sauf pour un vase (v. le n° **168**) où l'application de l'enduit a été faite du reste par l'ouvrier avec négligence, ce qui a déterminé des coulées irrégulières sur la panse du vase. Il était donc en somme éminemment

1. E. Desor et L. Favre, *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse*, 1874.

caduc et il n'en reste que des traces ayant échappé à l'influence destructive des agents atmosphériques.

Epigraphie. — Quand, au début de la conquête, les potiers éduens s'essayèrent à l'imitation des vases rouges, ils n'eurent garde d'oublier leur signature, d'abord cursive, puis en capitales; elle apparut aussi sur les vases noirs de cette époque avec la fantaisie et l'excentricité étrangère, répétée en double registre, en croix, en carré. Plus tard, quand l'industrie céramique se fut étendue en Gaule et y eut créé des centres propices, que les fabricants de vases rouges se furent organisés en corporations (*figlinæ aretinæ*) avec tout un ensemble de privilèges, nécessairement légalisés, étant donné l'esprit formaliste et hiérarchisant des Romains, et relatif à la fabrication, à la forme et aux marques commerciales de ces vases, il est naturel de penser qu'il en a été de même pour les fabricants de la vaisselle indigène. Aussi, tandis que sur les vases rouges communs la signature des industriels est inscrite à l'intérieur du fond en un rectangle d'une hauteur moyenne de 0m 003, dans nos vases noirs trouvés dans le territoire de l'ancienne Viennoise, la base du pied est, le plus souvent, évidée de façon à dégager le rebord intérieur du bourrelet protecteur et à dessiner plusieurs filets concentriques, le dernier sillon arron-

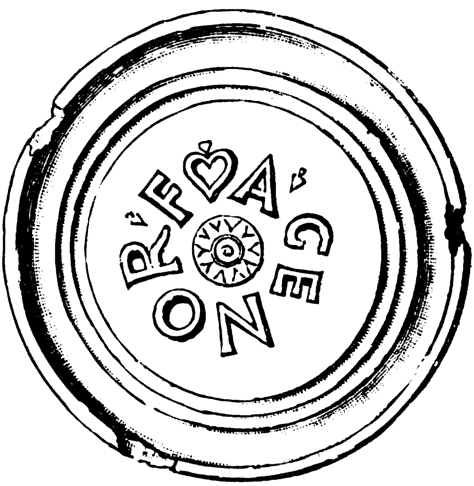


Fig. 14.

dissant la partie centrale plane où s'imprime circulairement, sauf de rares exceptions, autour d'un point central, d'apparence ordinairement globuleuse, le nom du fabricant en lettres grosses, de fort relief et d'une hauteur variant de 0^m004 à 0^m01. Quand le cachet est inscrit dans un cercle rapproché, nous le nommons cartouche circulaire. Quand la base des lettres regarde le centre, parfois orné de plusieurs points formant croix ou couronne, elles sont dites à sens concave et se lisent par le haut de gauche à droite; quand elles sont tournées vers l'extérieur, elles sont dites à sens convexe et se lisent par le bas. Elles sont rétrogrades à l'état isolé, mais disposées souvent inégalement, les dernières plutôt négligées, comme si l'effort de l'ouvrier entaillant le poinçon n'avait pu se soutenir.

Les noms sont des surnoms latins, parfois des gentilices, et encore abrégés, avec quelques noms grecs ou gaulois; les fabricants étaient donc des hommes libres ou des affranchis exploitant la poterie pour leur propre compte ou pour celui de leurs maîtres. Sur les noms relevés dans le recueil d'Allmer déjà cité, la majorité, soit près de la moitié est au nominatif suivi de F; ensuite vient le nominatif seul ou suivi de FE, quelquefois de FEC ou de FECIT; le génitif seul est peu fréquent et rare quand il est suivi de OF. Les points employés sont le point ordinaire placé en haut, le point triangulaire, le point en feuille de lierre qu'on retrouve sur les inscriptions lapidaires et le point ayant la forme d'une feuille triangulaire qui apparaît aussi dans la décoration végétale des vases rouges à relief. Les graffiti sont rares sur nos vases noirs; les marques numérales indiquant le prix manquent, ce qui fait supposer qu'ils se vendaient très bon marché.

Commerce. — M. G. de Mortillet, dans une étude sur la poterie noire publiée dans la *Revue savoisien-*

ne [1], arrive à cette triple conclusion que les marques circulaires sous fonds de vases en poterie grise avec grandes lettres à fort relief appartiennent à des poteries allobroges ; que les fabriques étaient surtout groupées à Vienne, près d'Annecy, et à Aoste (Isère), qu'enfin le grand développement de la fabrication avait eu lieu au commencement de l'occupation de la Gaule par les Romains.

Nous ne différons guère de l'illustre savant que sur la question de date. La poterie noire micacée fabriquée depuis des siècles en Gaule n'a reçu la signature de ses artisans qu'après l'arrivée des Romains. Jusqu'ici, c'est surtout chez les Eduens et les Allobroges qu'on a le plus recueilli d'échantillons épigraphiques ; les premiers répétant ordinairement leur nom en un double registre rectangulaire comme ils l'étaient sur les premières poteries italiennes, les seconds l'écrivant circulairement sous le fond ; mais, tandis que les marques éduennes sont presque toutes antérieures à la fondation d'Augustodunum, nous ne croyons pas que les nôtres remontent plus haut que le premier siècle après J.-C. Ces fonds de vases qui rappellent les fonds de patères en bronze et de fioles en verre, la forme des lettres qui offrent surtout les caractères de l'écriture du deuxième siècle, l'emploi des feuilles de lierre et des points triangulaires, l'absence de décoration géométrique, tout prouve que cette fabrication s'est faite aux mains de Gallo-Romains depuis longtemps italianisés et, dans la majorité des cas, contemporains des Antonins.

Il est encore prématuré de chercher à fixer l'emplacement de chacune de ces fabriques allobroges. L'industriel Sevvo, dont les produits soignés se retrouvent en dehors de la Viennoise, pouvait avoir en effet son établissement à Vienne d'où il approvisionnait Lyon

1 Année 1879, *Les Potiers allobroges.*

dont le musée renferme une vingtaine de ses marques et Annecy qui en a recueilli une dizaine. Si Noster fabriquait à Aoste, Bautas peut revendiquer comme sienne la poterie Martinus dont Revon a cru retrouver l'emplacement dans l'enclos Bonetto.

118. Fins d'Annecy. (Voir le n°**48**.) Revon, 89. Fond de vase moyen ; cachet à triple filet. Lettres épaisses. mal disposées, à sens concave; A sans barre; hauteur 0m007 [1].

AGENORFE

Nom grec. Variante à Soleymieu (Isère).

119. — Cad. n°391, clos Chatelet, fouilles mai 1880. Fond de vase moyen ; cachet à triple filet et à rosace centrale à dix rayons. Lettres de belle forme, de fort relief, à sens concave ; haut. 0m007 ; points en feuilles triangulaires. *(Voir fig. 14.)*

A▸GENOR▸F feuille de lierre

Même marque aux Tranchées (Genève).

120. — Cad. n° 391, clos Chatelet ; fouilles juin 1881. Fond de grand vase ; cachet à triple filet et à point central avec dix autres formant couronne. Lettres de belle forme, de fort relief, à sens concave ; A sans barre : haut. 0m007.

A·GENORF feuille de lierre

Variante au Musée de Vienne.

121. — Allmer, 825, cp. atlas. Fond de petit vase ; cachet à triple filet et à point central entouré d'une couronne de sept points. Lettres bien en relief, de belle forme et à sens concave ; haut. 0m005 ; points triangulaires.

AGENOR▸F▸

Même marque aux Tranchées, à Détrier (Savoie), etc. Autres variantes : Vienne, Détrier, Aix-les-Bains, Trept (Isère).

1. Nous avons adopté pour cette série un caractère uniforme.

122. — Fouilles janvier 1889 (?). Cat. Musée. Fond de vase moyen ; cartouche circulaire entouré de trois filets concentriques et à roue centrale à quatre rayons en croix. Lettres épaisses, de fort relief, à sens concave; S rétrograde ; haut. 0m005 ; points triangulaires.

ATTIVS▸F▸

Même marque au Mont-du-Chat (Savoie). Variantes à Aoste (Isère).

123 (*a*). — Cad. nº 391, clos Chatelet ; fouilles mars 1881 ; cat. Musée. Fond de vase moyen ; cachet à triple et quadruple filet avec trois points au centre. Lettres de faible relief, à sens convexe ; A sans barre ; haut. 0m006.

CASSIOL

Variantes à Gilly (Savoie), Cordon (Ain), Aoste, Ste-Colombe (Rhône).

(*b*) Ambilly. Fragm. ; Revon, 175, OLC; Allmer, 831.

124. Fins d'Annecy. (Voir nº **119.**) Fond de vase moyen, à épais bourrelet et rainure profonde ; cartouche circulaire avec objet globuleux (un fruit ?) au centre. Lettres de faible relief, à sens convexe; haut. 0m006.

CATVLLVSF·

Il a été trouvé une dizaine de fonds de vases au même nom dans les Fins ; le Musée de Saint-Germain en possède une partie.

125 (*a*). — (Voir le nº **40.**) Fond de grand vase ; cachet à deux et larges filets circulaires avec objet globuleux au centre. Lettres de faible relief, de belle forme, à sens convexe ; haut. 0m006.

CATVLLVS F·

(*b*). — Cachet à triple filet, à rainures profondes et point central ; haut. 0m008.

CATVLLVS F

Même marque à Aix-les-Bains.

126.—(Voir le n° **38.**) Cp. Revon, 119. Fond de vase moyen; cachet à multiple filet, mal venu et à point central. Lettres d'un relief égal, à sens concave; L à barre très petite; avant le gentilice deuxième point en forme de feuille triangulaire allongée regardée comme un P par Revon; haut. 0m004.

C·IVLI·

Même marque à Aoste.

127. — Cad. n° 399, champ Ducruet; fouilles 1879. Fond de petit vase; cartouche circulaire; en deux lignes droites lettres de faible relief; haut. 0m007.

feuille de lierre

C T S

F E C

128 (*a*).—Revon, 138; Allmer, 850, atlas; don Rime. Fond de petit vase; cachet à triple filet et à cinq points en croix au centre. Lettres épaisses, à sens convexe, de hauteur inégale; A sans barre; haut. 0m005.

MARCAS·F

Nom gaulois: cp. les mots *marka, markos*: cheval. Variantes à Aoste et à Vienne.

(*b*). — Cad. n° 413, champ Crochon; fouilles 1894; don Marteaux. Fond presque entier.

129. — (Voir le n° **53.**) Fond de vase moyen; cachet à triple filet avec six points au centre. Lettres de relief inégal, à sens convexe; haut. 0m008.

MARCVS F

Même marque à Vienne, Aoste, les Tranchées. Variantes aux Tranchées, à Andance (Ardèche), Feurs (Loire).

130. — Don V. Robert. Fragment de fond de grand vase; cachet à triple filet. Lettres usées à sens concave; pointe en feuille triangulaire.

M////CVS FE▸

Marcus fecit.

131. — Don Gouville, 1877. Fond de vase moyen; cachet à triple filet et à point central. Lettres en relief, d'assez bonne forme, à sens concave; EM liés à la base ; haut. 0m005 ; points triangulaires.

MARTINVS▸FE▸

Il a été trouvé dans les Fins une trentaine d'exemplaires de cette marque dont une dizaine sont au Musée de Saint-Germain.

132. — Cad. n° 361, jardin Vindret; fouilles 1868 ; Allmer, 852, atlas; don Dufresne-Sommeiller. Cat. Musée, n° 6476. Moitié de grand vase: cachet à double filet et à point central. Lettre de relief inégal, de facture moyenne à sens concave; EMA liés à la base : haut. 0m005 ; point à feuille triangulaire.

MARTINVS FE▸

133. — (Voir le n° **53**.) Fragment de fond de vase; cartouche circulaire en pointillé triangulaire avec cinq points au centre en croix. Lettres longues et serrées, se touchant à la base, à sens concave; haut. 0m009.

MARTINVSF·

134 (*a*). — (Voir le n° **40**.) Fond de grand vase; cartouche circulaire fait d'une couronne de points, à point central et à triple filet. Lettres à relief usé, à sens concave, MART se touchant à la base ; A sans barre; haut. 0m005.

MARTINVS F

(*b*). — (Voir le n° **119**.) Lettres épaisses, haut. 0m006.

135. — Fond de vase assez complet ; cachet à triple filet et à point central. Lettres d'un relief égal et d'assez bonne facture, à sens convexe ; A sans barre ; hauteur 0m006 ; point triangulaire.

MARTINVS▲

Même marque à Vienne. Variante à Ste-Colombe.

136 (*a*). — Fouilles décembre 1878 ; cat. Musée. Fond de vase moyen ; cachet à triple filet et à point central. Lettres de fort relief, d'assez bonne facture, à sens convexe ; A sans barre ; point triangulaire ; hauteur 0m006.

MARTINVS▲

(*b*). Menthon. Fouilles de la Société des bains en 1872.

137. Fins d'Annecy. (Voir les nos **38** et **48**.) Deux fonds de petits vases ; cachet à triple filet circulaire et à gros point central. Lettres de facture médiocre, à sens convexe ; NV liés par le sommet ; haut. 0m005.

MARTINVS

Même marque à La Tour (près de Saint-Jeoire) et à Vienne.

138 (*a*). — (Voir le no **38**.) Revon, 188-190 ; Allmer, 853. Fragment de fond de plateau ; cachet à point central entouré de deux cercles concentriques et d'un troisième limitant une bande de lettres de fort relief et d'assez belle facture, à sens convexe ; haut. 0m009 ; P à panse non fermée ; point à feuille triangulaire.

M//////PVS▲F

Mascarpus fecit. Surnom latin. Variante à Vienne et à Sainte-Colombe.

(*b*). — Fragm. ; point ordinaire ; don E. Serand.

I////SCARPVS·I///

(*c*). — Fragment.

///V S I///

139. — Grotte de Barme, au Mont-Vuache; fouilles E. Tissot; *Rev. sav.*, 1881, p. 45. Fragment de fond de plateau; grand cartouche circulaire à point central cerclé. Lettres de belle forme, à sens concave; haut. 0m005; point triangulaire.

M////////VSF◣

140. Fins d'Annecy. Cad. n° 413, champ Crochon; fouilles février 1883; cat. Musée. Fond de grand vase à base de pied creuse, sans bourrelet; cachet à point central entouré de deux filets concentriques entre lesquels des lettres effacées, à sens concave; haut. 0m005; S rétrogrades; point triangulaire.

MASCVRICVS FEC◣

Variantes à Vienne, Aoste, Sainte-Colombe. (Voir le n° **162**.) Une demi-douzaine d'exemplaires aux Fins.

141. — (Voir le n° **78**.) Revon, 165. Fragment de fond de grand vase; cachet à point central entouré de deux filets circulaires entre lesquels des lettres de relief inégal, d'assez bonne forme, à sens concave; S rétrograde; haut. 0m006.

////RICVS FE

(*b*). — (Voir le n° **48**.) Revon, 127. Petit fragment de fond de plateau; cachet semblable au précédent.

////FEC////

142. — Clos Chatelet; don Ducis; *Rev. sav.*, 1894, p. 216. Fond de grand vase; cachet à triple filet et à point central. Lettres grêles, à relief inégal, à sens convexe; haut. 0m004.

MAXIMVS

Même marque à Vienne, Lyon, Montélimar et Bourgoin. Variantes à Sainte-Colombe et à Saint-Romain en Galle.

143. — (Voir le n° **40.**) Fond de vase moyen; cachet à triple et à cinq points au centre en croix. Lettres de bonne forme, bien en relief, à sens concave; haut. 0m007; S et F plus petits.

NOSTER·F·

Même marque à Feurs (Loire). Il a été trouvé aux Fins six marques de ce nom.

144. — Anciennes fouilles; Revon, 1872; Allmer, 858; don E. Serand. Fond de vase moyen épais; cachet à simple filet et point central cerclé. Lettres larges, épaisses, à sens concave, usées; haut. 0m01.

NOSTER F·

Même marque à Aix-les-Bains, au Mont-du-Chat.

145. — (Voir le n° **40.**) Deux fonds de vases moyens; cachet à triple filet. Lettres négligées, à sens concave, S rétrograde; R en deux barres verticales dont l'une liée par la base à F; haut. 0m006.

NOSTERF

Même marque à Albens, les Tranchées, Aoste, Bassens, Champagne (Ain), Feurs.

146 (*a*). — (Voir le n° **38.**) Revon, 171; don E. Serand. Fond de vase moyen; cachet à triple filet. Lettres négligées à sens concave; N rétrograde, S couchée; haut. 0m004.

NOSTRF

Même marque à Aoste. Autres variantes aux Fins, Aix-les-Bains, Gilly, Aoste.

(*b*). — Fragm.; Revon, 203, SON//// = NOS////.

147. — Cad. nº 401 bis; clos Fontaine; fouilles 1880. Fond de petit vase en argile grise à peine micacée; cartouche circulaire. Lettres de faible relief et épaisses, à sens concave; haut. 0m004.

PEGASVS·F

Nom grec. Variantes à Vienne.

148. — (Voir le nº **48**.) Revon, 180; Allmer, 862, cp. atlas. Fond de vase moyen assez complet, sans bourrelet; cachet circulaire à point central entouré d'une couronne de neuf points. Lettres d'assez belle forme, à sens concave et à point en feuille triangulaire; hauteur 0m006.

PRISCVS FE·

Nombreuses variantes à Vienne, Lyon, Sainte-Colombe, La Tour-du-Pin.

149. — (Voir le nº **107**.) Fond de vase moyen en argile grise grossière à peine micacée; cachet à point central et à triple filet. Lettres d'un relief inégal, de facture moyenne, à sens concave; haut. 0m006.

PVPASIVS·F

150. — (Voir le nº **78**.) Revon, 186; Allmer, 864, cp atlas. Fond de vase; cachet à double filet et à point central. Lettres de fort relief, à sens concave; haut. 0m005; IN liés.

QVINTINI·

Même marque à Gilly. Variante à Champagne (Ain).

151. — (Voir le nº **59**.) Fragment de fond de grand vase; cachet à triple filet et à étoile centrale à sept rayons. Lettres de belle forme, à sens concave, d'un relief net; haut 0m007; points triangulaires.

S//////TVS·F·

Scottus fecit. Nom gaulois. Variantes à Vienne et à Lyon. Même nom sur poterie rouge.

152. — (Voir le n° **38.**) Revon, 186; don E. Serand. Fond de grand vase; cartouche circulaire à deux filets l'un uni, l'autre ondulé et à point central cerclé. Sur la bande intermédiaire, lettres de fort relief, d'assez belle forme; haut. 0^m01. IT liés; points en feuille triangulaire.

SEVVO·FECIT·

Sevvo fecit. Même marque à Vienne, Ste-Colombe et aux Tranchées. Dix exemplaires au même nom trouvés dans les Fins, dont plusieurs au Musée de Saint-Germain. Cité sur poterie rouge dans l'Allier par Tudot (p. 67 et 72).

153. — (Voir le n° **119.**) Fond de vase moyen; cachet à point central et à triple filet. Lettres de relief inégal, à sens concave; haut. 0^m007; points triangulaires.

SEVVO·FEC·

Même marque ou variantes à La Balme (Isère), Châtillon-sur-Seine, Vienne, Aix-les-Bains, Sainte-Colombe.

154. — (Voir le n° **40.**) Fond de vase moyen; cachet à triple filet et à point central. Lettres de faible relief, de facture moyenne et à sens concave; haut. 0^m006; point en feuille triangulaire.

SEVVO·FEC·

155. — Fouilles 1883. Fragment de fond de petit vase; cartouche circulaire à point central cerclé et à quintuple filet de grosseur inégale. Lettres en relief, à sens concave; F renversée; haut 0^m005.

SEVVO·FE

Variante à Sainte-Colombe.

156. — (Voir le n° **40.**) Fond de petit vase; cachet à triple filet et à point central. Lettres d'assez bonne

forme, d'un relief usé, à sens concave; haut 0m005; points triangulaires.

SEVVO⸤F⸤

157. — (Voir le n° **119**.) Fond de petit vase; cachet à double filet. Lettres d'assez bonne facture, à sens concave; haut. 0m005.

SEVVO F·

158. — (Voir le n° **40**.) Fragment de fond de petit vase; cachet à triple filet et à point central. Lettres effacées, à sens concave; haut. 0m004.

SEVV////

Autres variantes à Vienne, Bourgoin (Isère), Arbin, Saint-Pierre d'Albigny (Savoie), Lyon, Ste-Colombe, Trion (Rhône) et dans des collections à Moulins, Montélimar, Uriage, Vaison (Vaucluse), Aspres-les-Veynes (Hautes-Alpes).

159. — (Voir le n° **40**.) Fond de petit vase; cartouche circulaire à étoile centrale à huit rayons et à trois filets concentriques. Lettres à relief inégal, à sens concave; haut. 0m005.

SEXTVS F

Même marque à Aoste. Variantes à Aoste, Lemenc (Savoie).

160. — (Voir le n° **48**.) Revon, 214. Moitié de fond de vase moyen; cartouche circulaire double à cercle central et à double filet. Lettres de facture moyenne, à sens concave; haut. 0m004.

V////ƆVS·

Uxsasus (?) : nom gaulois, de *oukso*- élevé. Même nom à Autun.

161. — Don Revon. Fond de petit vase; cachet sim-

ple à point central. Lettres de fort relief et de bonne forme, rétrogrades, à sens convexe; haut. 0^m01; point triangulaire.

VALLO F⟍

Même marque à Aoste. Variantes à Aoste, Champagne (Ain), Vienne, Bressieux, Sainte-Colombe.

162. — (Voir le n° **78**.) Revon, 211: Allmer, 883 atlas. Vase complet de forme cylindrique, sorte d'assiette plate à bords droits; diam. 0^m13; prof. 0^m06. Cachet simple. Lettres de facture médiocre, longues et grêles, à sens concave; A sans barre; les barres des E et des L à peine visibles; haut. 0^m12.

QVERRI ACHILLAEI
MASCVRICVSFEC

Quinti Verrii Achillaei (figlinae). Même marque à Vienne. (Voir le n° **140**.)

163 (*a*). — (Voir le n° **140**.) Fond de vase moyen sans bourrelet; cachet à double bande de lettres usées, à sens concave, haut. 0^m006; F informe; au centre point à deux filets circulaires.

////HILLAEI
MASCVRICVS FEC

(*b*). — (Voir le n° **78**.) Même marque à Lyon et Sainte-Colombe.

164. — (Voir le n° **78**.) Revon, 211. Fragment de fond de grand plateau; cachet à point central entouré de deux doubles filets concentriques, entre lesquels deux bandes de lettres de relief et de hauteur inégales (0^m01 et 0^m005), de belle forme, à sens concave.

////CHILL////
////VRICV////

165. — (Voir le n° **119**.) Autre fragment de plateau

moyen. Lettres de moindre relief et de hauteur égale: S rétrograde.

////VER////

/////I A S////

166. — Revon, 126. Fragment de fond de vase moyen; cachet à triple filet. Lettres à sens concave: haut 0^{m}006.

VI//////FE

Vitalis fecit (?)

167. — (Voir le n° **40**.) Fragment de fond de vase moyen; cachet à triple ou à quadruple filet. Lettres bien en relief; haut. 0^{m}007.

feuille de lierre Λ · C////

168. Albens, lieu dit aux Coutres; fouilles juin 1869. Cp. Revon, 119 Allmer, 1984, atlas. Pot entier à bord court et légèrement concave, haut. de 0^{m}14 avec un diamètre de col de 0^{m}09. Sur le col, cartouche rectangulaire avec lettres hautes de 0^{m}003 en majeure partie illisible.

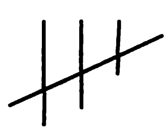
////SVS////

Sur la panse, en lettres grêles tracées après la cuisson, hautes de 0^{m}06.

L I (P /\ S

Licinii Pastoris (?)

169. — Don en Valromey. *Rev. sav.*, 1894, p. 152; don Corcelle. Fragment quadrillé de panse supérieure d'un pot. A l'extérieur, tracées à la pointe avant la cuisson, trois barres verticales inégales traversées d'une autre droite oblique.



POTERIE DIVERSE.

Le Musée d'Annecy renferme un grand nombre de poteries d'époque et de forme différentes, mais dont le relevé épigraphique est plus que restreint. Nous citerons, pour mémoire, en *terre noire*, des biberons, une urne cinéraire provenant de Mâcon et un joli vase trouvé aux Tranchées, à Genève; sa forme est tronconique; la panse, qui est à côtes, est ornée de lignes dessinées avec l'enduit argileux dont nous avons parlé, et polies au frottoir; elles offrent une succession de compartiments, les uns, à barres horizontales étagées, les autres, au nombre de cinq, à fronde de fougère surmontée d'un bouton en relief; — en *terre jaunâtre*, des amphores de taille moyenne, des cruches, des sébiles, de nombreux petits pots et assiettes à onguents trouvés aux bains gallo-romains de Menthon; — en *terre rougeâtre*, des pots à bandes blanches et brunes signalés par Revon comme ayant été déterrés dans les Fins à 0^m20 en dessous de la couche romaine et regardés par lui comme gaulois, bien que la dureté de la pâte semble témoigner une fabrication d'époque postérieure; des plats, de gros pots ou « toupines » sans anses, offrant en relief des lignes géométriques où dominent les I, les V et les X ou décorés de dépressions à la pointe; — en terre jaunâtre, mais à *couverte orangé*, tachée de coulées et de plaques brunes irrégulières ou à couverte brillante d'un *brun noirâtre*, également répartie et à reflets irisés, plusieurs exemplaires de petits vases cylindriques à pied rétréci et à panse large marquée de dépressions pour faciliter la préhension; certains d'entre eux sont ornés de rinceaux ou de croissants appliqués à la barbotine ou peints en brun sur fond orangé; enfin des coupes, des bols à ciselures triangulaires; —

pour terminer, des vases en pierre dite ollaire [1], sans compter une belle urne cinéraire en calcaire veiné et quelques bouchons d'argile coniques ou sphériques. La plupart de ces poteries sont postérieures au IIIᵉ siècle; on en retrouve des spécimens un peu partout en France, par exemple dans le produit des fouilles du cimetière franc de Briare-sur-Essonne (Loiret) [2] correspondant particulièrement aux numéros des planches 35, 37, 40, 52, 3 et 4 de AB, CD, etc. Suivent ces deux marques à signaler :

178. — (Voir le nº **40**.) Goulot de vase; pâte tendre; cassure rougeâtre, vernis verdâtre. La base du goulot est décorée d'une triple rangée de points faits à la barbotine et, en dessous, d'une inscription en relief, incomplète. Lettres de facture moyenne; S cursive; la première lettre peut être M ou N ou A sans barre; hauteur 0ᵐ012.

//AVI/IVS · T//////F

..ulius. T.......fe(cit).

171. — (Voir le nº **40**.) Fond de vase moyen et épais; pâte de dureté moyenne; cassure gris bleuté; couverte orangé foncé. Cartouche rectangulaire, traversé d'un semblant de cercle, long de 0ᵐ024. Lettres larges, peu lisibles.

IΛM

GROSSE POTERIE.

La grosse poterie, connue chez les Romains sous le nom de poterie doliaire, comprenait les *dolia* proprement dits et les *cadi* ou tonneaux d'argile, les urnes funéraires, les amphores, les terrines, jattes ou cuvet-

1. Roche talqueuse formée de stéatite compacte, dite *pierre à pot*, facile à tailler au sortir de la carrière (commune en Piémont).
2. *Congrès archéologique de France*, Orléans, 1892, p. 177.

tes, les briques et les tuiles, les antéfixes, les tuyaux d'hypocauste, de drainage, etc. [1]

Amphores. — Le Musée d'Annecy possède quatre amphores presque complètes. Deux sont à anses plates simples ou géminées pliées en angle droit et s'appuyant par leurs extrémités au col et à la naissance d'une panse cylindrique renflée vers le culot ; une d'entre elles atteint près d'un mètre de hauteur ; une troisième est à panse ronde, amincie vers le bas avec une anse courbe géminée également plate ; la quatrième enfin, à panse entièrement sphérique, d'une circonférence de 1^m70 est ornée d'une anse cylindrique contournée; sa hauteur de 0^m70. La majorité de nos anses d'amphores appartient à cette dernière catégorie.

Les amphores servaient chez les anciens à toutes sortes d'usages. Principalement affectées à renfermer le vin destiné à vieillir dans le sable des caves, elles étaient propres aussi à contenir toutes matières sèches ou liquides, grains, huile, résine, cinabre, etc. Ailleurs, elles jouaient le rôle de coffres-forts pour la monnaie. On en a trouvé disposées par couches dans des murs en terre [2] ou dans des fondations soit pour assurer la solidité, soit pour absorber l'humidité ; brisées elles protégeaient les urnes funéraires ou recueillaient elles-mêmes les cendres des pauvres gens; leurs goulots encastrés dans la muraille, faisaient office d'*oculus* ou de lucarnes intérieures. Enfin l'amphore ou *quadrantal* était le type des mesures de capacité pour les liquides et contenait 26^l26 environ; elle servait à évaluer le tonnage des navires.

La fabrication des amphores, comme celle de toute grosse poterie, constituait une industrie importante

1. Daremberg et Saglio ; art. *amphora, cadus, doliare opus, dolium.*
2. *Bulletin archéol.*, Delattre : *Le mur à amphores de la colline Saint-Louis à Carthage*, 1894, 1er vol., p. 87.

qui exigeait un banc d'argile étendu, de vastes magasins et par suite une mise de fonds plus considérable. Aussi le propriétaire du terrain affermait-il les figlinæ, quand il ne les exploitait pas lui-même, à un citoyen aisé, un chevalier ou un riche affranchi, souvent son associé. La direction était confiée à un régisseur, affranchi lui-même ou esclave, ayant sous ses ordres les esclaves ouvriers : ceux-ci, vu la grossièreté de la manipulation et la vulgarité du produit, ne signaient pas ordinairement leurs œuvres.

La pâte des amphores, dont l'argile semble avoir été suffisamment malaxée, est assez fine dans les anses, bien qu'on y rencontre parfois, outre des parcelles micacées, de petits fragments calcaires ; elle est d'une dureté appréciable ; à la cassure elle passe du ton gris noirâtre à l'intérieur, aux tons jaune et rougeâtre à l'extérieur.

Les amphores sont un produit de l'industrie grecque : Cnide, Thasos, Rhodes en exportèrent longtemps de tous côtés même sous la domination romaine. La concurrence italienne fit sans doute ses premiers essais en Campanie où se récoltaient des vins renommés ; les bouteilles de Sorrente et de Cécube, les tonneaux de Setia étaient nécessairement fabriqués sur place et expédiés au loin avec leur contenu. Il en fut de même pour la Gaule. Si les amphores minces et allongées, au galbe parfois si artistique, accusent une provenance étrangère, en revanche les amphores sphériques et lourdes durent, pour éviter un transport long et coûteux, se modeler dans le pays même [1]. D'autre part les vins de Marseille, de Béziers, de Vienne s'expédiaient à leur tour en Italie avec les récipients qui les renfermaient. Il y a donc eu une industrie doliaire gallo-romaine. Du reste dans les fouilles du Mont-Beuvray

1. Notons dans Pline, XIV, ch. XXVII (21), ce détail que dans le voisinage des Alpes on mettait le vin dans des tonneaux de bois fortement liés avec des cercles.

on a trouvé un fragment portant un nom gaulois *Retiomari*; de plus on a reconnu dans l'argile des amphores éduennes de petites coquilles fossiles caractéristiques du calcaire lacustre qui constitue le sol de la vallée de l'Allier [1].

L'épigraphie des amphores est d'une interprétation difficile. On y lit en effet sur l'anse ou près du col, en tout ou partie et presque toujours réduits à des initiales le nom du citoyen romain ou de l'affranchi précédé ou suivi de celui de l'associé ou du régisseur libre ou esclave qui peut être inscrit plus complètement sur la deuxième anse. Les lettres, en relief, sont parfois rétrogrades ou retournées, souvent liées avec omission des voyelles, larges et épaisses ou longues et grêles, hautes généralement de $0^{m}01$ dans un cartouche rectangulaire plus ou moins allongé, rarement circulaire. Quand le gentilice et le surnom est complet, il se trouve au génitif, comme s'il y avait sous-entendu *ex praediis, ex figlina* ou *ex officina* ou encore *opus doliare*. Parfois le nom de la fabrique est mentionné; parfois aussi apparaissent des marques commerciales comme le soleil, l'étoile, la palme, la couronne, le caducée, etc.

NOTA. — Les gentilices et les surnoms seuls suivent l'ordre alphabétique. — Nous n'indiquerons pas la hauteur des lettres quand elles sont de $0^{m}01$.

172. LES BARATTES; fouilles de la maison Replat. Revon, 174; Allmer, 1000, cp. atlas; don E. Serand. Anse ronde courbe : cartouche incomplet. Lettres d'assez belle forme ; AE liés.

///OLÆ

Agricolae. Même marque à Trion, Sainte-Colombe, Suisse, Autun AGR///. Variétés à Saint-Romain en Galle, Trion, Tours.

1. *Mémoires de la Société Eduenne*, 1874, t. III, p. 212.

173. Fins d'Annecy. (Voir le n° **40**). Anse ronde courbe ; cart. long. 0^{m}04, larg. 0^{m}014. Lettres rongées ; points triangulaires.

C·A·F

Caii A...F...

174. — (Voir le n° **93**.) Cp. Revon, 91 et Allmer, 1508, atlas. Anse ronde courbe ; cart. long. 0^{m}06, larg. 0^{m}014. Lettres inégales, N rétrogrades.

///ANTON · Q

(*Caii*) *Antonii Quieti*. Var. à Andance, St-Romain, Vienne, Ste-Colombe, Trion, Autun, Londres.

175. Les Barattes. (Voir le n° **172**.) Revon, 99 ; Allmer, 1517, atlas. Anse ronde courbe ; cart. long. 0^{m}55, larg. 0^{m}015. Lettres larges et épaisses ; ALP, VR liés, B effrité.

CALPVRN B

Calpurnii B... Même marque à Orange, Vienne, Ste-Colombe, Autun.

176. Fins d'Annecy, 1887. Cat. Musée, 11317. Anse ronde courbe ; cart. long. 0^{m}045, larg. 0^{m}015. Lettres larges, épaisses, mais empreinte répétée, la première ayant mal réussi.

DOMS

Domitii S... Même marque à Aix, Sainte-Colombe, Angleterre, cf. DOM à Vienne sur jatte.

177. Pringy ; vigne de Lavenay ; minage 1892. *Rev. sav.*, p. 73 ; don Marteaux. Anse ronde courbe ; cart. long. 0^{m}035, larg. 0^{m}015. Lettres usées.

FORTV

Fortunati. C'est vers 95 ap. le nom d'un esclave *figulus* de Cn. Domitius Tullus, fils adoptif du Nîmois Domitius Afer; on le trouve sur amphores et sur briques.

178. — (Voir le nº **40**.) Anse ronde courbe; cart. incomplet. Lettres peu marquées; espaces entre F et C.

SF C

Sexti F... C... Cp. MFC et QFC à Sainte-Colombe.

179. — (Voir le nº **38**.) Revon, 170; Allmer, 1589. Anse ronde courbe; cart. long. 0m048, larg. 0m015. Lettres longues et grêles; haut. 0m012.

MIM

Marci Julii M... Même marque à Orange, Nîmes, Vienne, Sainte-Colombe, Trion, Autun.

180. — Anse ronde courbe; cart. long. 0m06, larg. 0m01. Lettres grêles; Q incliné à longue queue; haut. 0m008.

Q I M F S

Quinti Julii M... Cp. à Trion QIM CALPVR.

181. — (Voir le nº **93**.) Revon, 206, VALO; Allmer, 1658. Anse ronde courbe; cart. peut-être incomplet. Lettres en creux et larges; la première O ou Q renversé, la deuxième I ou L, la dernière P ou F; haut. 0m019.

OLVP////

Quinti Lup...

182. — 1878. Cat. Musée, 8202. Anse géminée plate et courbe; cart. long. 0m032, larg. 0m01. Lettres d'assez belle forme et larges; haut. 0m007; points triangulaires.

C·M·S

Caii M... S... Même marque à Trion.

183. Sevrier, sur la pente, en face du chef-lieu, dans le gravier à 6 mètres de profondeur. Cat. Musée, 7127. Anse ronde courbe; cartouche presque effacé, à lettres peu lisibles; haut. 0m014.

L Q F///

Lucii Q...

184. Fins d'Annecy. (Voir le nº **53**.) Anse ronde courbe; cart. long. 0m054, larg. 0m018. Lettres épaisses et nettes; haut. 0m017.

L·Q·S

Lucii Q... S... Même marque à Vienne, Ste-Colombe.

185. — (Voir le nº **78**.) Cat. Musée, 3146; cp. Revon, 213, VIVIMAN. Anse ronde courbe; cart. long. 0m048, larg. 0m011. Lettres grêles, sans relief et liées: haut. 0m008.

RFN I ΛI Æ

Rufini Ati... Aet... Même marque à Trion, nº 222. Nous traduirions, par exemple, par *Rufini* (esclave de) *Atilii* ou *Attii Aethici* (?).

186. — (Voir le nº **38**.) Revon, 184; Allmer, 1620, atlas; don E. Serand. Anse ronde courbe; cart. long. 0m05, larg. 0m018. Lettres grasses; IT liés.

P·S·AVT

Publii S... Aviti. Même marque à Arles et à Lyon avec sur l'autre anse MAR... ou SVAVI...; cf. Arles, POR·P·S·A·

187. — Don V. Robert. Anse géminée plate de vase moyen; cart. long. 0m025. Lettres bien en relief; haut. 0m008.

SILV

Silvini ou *Silvani*.

188. — Cad. nº 401, champ Fontaine; fouilles février 1882. Anse géminée plate et droite; cart. long. 0m028, larg. 0m009. Lettres nettes, TI liés; haut. 0m007.

SOLIT

Soliti. Même marque à Trion; cp. L.C.SOL à Trion et à Sainte-Colombe. Variété sur jatte.

189. Les Barattes. (Voir le nº **172**.) Cp. Revon, 207; Allmer, 1660; don E. Serand. Anse ronde courbe; cart. long. 0m045, larg. 0m012. Lettres grêles, de faible relief et rétrogrades; haut. 0m007; V lié avec une autre lettre T ou L renversé.

N · PAV

190. — 1880. Anse ronde courbe; cart. long. 0m065, larg. 0m015. La dernière lettre seule bien lisible; point triangulaire.

///PPC ou ///EPC

191. — (Voir le nº **172**.) Cp. Revon, 113, CIM, et Allmer, 1527, atlas. Fragm. d'anse; près du col moitié de cartouche circulaire à point central. Lettres de bonne forme; haut. 0m003.

//PIMI///

Jattes. — Les jattes ou cuvettes avaient une forme analogue à celle de nos terrines; elles contenaient, croit-on, le lait à écrémer, elles étaient pourvues d'un bord évidé pour plus de facilité dans la préhension et

d'un bec large de chaque côté duquel était imprimé un cartouche renfermant le nom du fabricant. Il apparaît au nominatif parfois suivi de F(*ecit*). Ces jattes semblent de fabrication locale; peut-être faut-il voir en elles un genre gallo-romain de ces *bascaudae* barbares dont parle Martial, qui s'exportaient de Bretagne en Italie et que Rome modifia au goût de ses luxueux besoins [1]. Un scoliaste de Juvénal dit que c'étaient des espèces de cuveaux où se lavaient les *calices* ; c'est précisément ce à quoi servent nos terrines d'évier. La pâte est d'une dureté inégale, jaunâtre ou rougeâtre à la cassure, avec des parcelles de mica ; l'intérieur est tapissé de menus fragments de silex ou de calcaire; l'extérieur laisse au frottement des traces d'une couverte ou d'un badigeon jaunâtre ou rougeâtre.

192. — (Voir le n° **59**.) Don Marteaux. Cart. mouluré, long. $0^{m}035$, larg. $0^{m}018$. Lettres larges, de faible relief, les médiales liées en PIT (?), O ou Q, E ou F.

BEP//OI

193. Albens, 1865; don Revon; Allmer, 1673, atlas. deux cart. dont l'un incomplet, long. $0^{m}32$, larg. $0^{m}014$. Grandes et belles lettres de faible relief; A dans C.

CAPER

194. Fins d'Annecy. (Voir le n° **107**.) Bord de jatte à rebord plat et à bec en couloir rectangulaire à bords droits ; piqûres de points en creux. D'un côté, carré de $0^{m}02 \times 0^{m}02$ piqué de points en creux ; de l'autre, graffito tracé avant la cuisson en lettres rétrogrades ; A piqué, R incomplet ; haut. $0^{m}02$.

CAPD///

Capr...

1. Daremberg et Saglio, art. *Bascauda*.

195. — (Voir le n° **40**.) Cart. long. 0m038, larg. 0m022. Lettres d'assez belle forme et nettes; haut. 0m008.

DOVSAR

Cp. C.S.C.DOVS à Vienne et à Sainte-Colombe et sur un moule d'estampille pour amphores à Vienne DOVSARNI d'un côté, LOTTVS · F de l'autre (Allmer, 1542).

196. — (Voir le n° **38**.) Revon, 123; Allmer, 1679, atlas. Cart. incomplet, larg. 0m015. Haut. des lettres 0m012.

DO///

197. — (*a* et *b*) (Voir les nos **107** et **38**.) Cp. Revon, 94-96 et Allmer, 1693, atlas. Cart. mouluré long. 0m035, larg. 0m03. Lettres grêles, MG, VA liés; haut. 0m018.

(*c*) (Voir le n° **40**.) Cart. long. 0m04, larg. 0m02; haut. 0m008.

MG · VASSO

Marcus G... Vasso. Vasso en gaulois = serviteur.

198. — Cart. orné d'une bordure de feuilles de fougère, long. 0m03, larg. 0m011. Lettre arrondie dans le bas; haut. 0m009.

M

199. — Cad. n° 393, clos Coster. *Rev. sav.*, 1894, p. 350; don Marteaux. Cart. long. 0m045, larg. 0m015. Lettres grêles, étagées (2 ex.).

SABINVS

Même marque à Genève. Var.: Autun; cp. à Trion G.ATISIVS SABINVS.

200. — (*a*) (Voir le n° **48**.) Revon, 191; Allmer, 1799.

(*b*) (Voir le n° **40**.) Cart. long. 0m035, larg. 0m015. Lettres grêles, ND liés, V dans C; haut. 0m008.

SECvNDVS

Cp. à Sainte-Colombe P.IN.SECVN.F. Même marque sur amphore à Aoste.

201. — 1880. Cat. Musée, 9144. Cart. long. 0m025, larg. 0m016. Lettres grêles de faible relief, S rétrograde, O ou Q.

SIBO

202. — (Voir le n° **48**.) Revon, 205; Allmer, 1700, atlas. Cart. mouluré, long. 0m025, larg. 0m018. Lettres rétrogrades, larges, de hauteur inégale.

TITVS

(A suivre.) Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

FUNÉRAILLES DE CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE

DUC DE NEMOURS (1659)

Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours. mourut à Paris le 30 juillet 1652, à la suite d'un duel avec son beau-frère, François de Vendôme. Comme il avait, avant de mourir, demandé et reçu l'absolution, on lui accorda les honneurs d'une sépulture religieuse.

Le corps du prince reposait depuis sept ans à Nemours, lorsque sa veuve, Elisabeth de Vendôme, résolut de le faire transporter dans l'église de Notre-Dame d'Annecy, au tombeau de la famille.

Partie de Paris avec ses deux demoiselles, la princesse prend, en passant à Nemours, le corps de son époux avec celui de ses deux fils, Joseph et François morts en bas âge, et s'achemine vers Lyon où elle trouve un message de la duchesse de Savoie, Christine de France, la mandant à Turin.

Elle laisse les restes des siens en dépôt à Lagnieu (Ain), traverse les Alpes et se rend auprès de la duchesse (16 juin 1659).

Après deux mois de séjour dans la capitale du Piémont, Elisabeth reprend le chemin de Savoie. Elle gagne Faverges où l'attendaient quelques chanoines de la collégiale (24 août), Talloires, où elle fut haranguée par le premier syndic d'Annecy, le sieur Garin; Menthon, où elle prit logement au château; enfin, le 26 au soir, elle se rend en barque à Annecy, entre incognito dans la ville et prend son logement au premier monastère de la Visitation.

Pendant ce temps, son aumônier, avec une partie de la suite, était allé prendre les princes à Lagnieu pour les amener d'abord à Seyssel (23 août), puis à Meythet, où leurs corps furent déposés dans l'église, sous la garde du chanoine Favre, curé du lieu (27 août).

Trois semaines se passèrent en préparatifs : convocation de la noblesse et des châtelains de l'apanage (Genevois, Faucigny et Beaufort), décoration de l'église Notre-Dame, etc., etc.

Le 13 septembre, arriva le marquis de Lullin, délégué par Leurs Altesses Royales. Le lendemain, on transporta secrètement dans l'église du premier monastère les corps des deux jeunes princes amenés de Meythet.

Le 17, à midi, « toutes cloches sonnantes » la princesse, avec ses demoiselles, escortées de toute la noblesse et de six cents soldats, se rendit en carrosse à Meythet. Là elle demeura près de quatre heures en prière.

A quatre heures du soir, le cortège partit de Meythet, traversa le pont de Tassé et vint s'arrêter à l'extrémité du faubourg de Bœuf, devant la chapelle de Notre-Dame de Pitié, où l'évêque, Charles-Auguste de Sales, et le marquis de Lullin l'attendaient. L'évêque ayant fait la levation du corps, le convoi se remit en marche dans l'ordre suivant :

1. Les soldats qui, parvenus au pont de Bœuf, s'échelonnèrent le long de la rue pour faire la haie, tenant le canon de leurs fusils abaissé;

2. Les députés des vingt-huit mandements suivis des officiers de justice d'Annecy, des bourgeois de la ville, et de pauvres portant les flambeaux avec les écussons des mandements [1] ;

3. Le juge-mage avec ses lieutenants-fiscaux, etc., et des pauvres portant les écussons de Savoie;

4. Les pénitents noirs portant chacun un cierge d'une livre à la main. Derrière eux marchaient les corps religieux de la ville, capucins, clarisses, cordeliers, jacobins, chanoines du Saint-Sépulcre, le curé, la collégiale avec ses enfants de chœur, ses habilités, musiciens, prêtres d'honneur et chanoines; le chapitre de la cathédrale, l'évêque portant chape noire, mître d'argent sur la tête et crosse en main, et suivi de prêtres, de quatre chantres, de soixante-quinze pauvres habillés et portant flambeau, enfin de quarante domestiques du défunt au nombre desquels était l'aumônier marchant seul en soutane et manteau.

5. Le corps du prince sur un chariot couvert d'un riche drap de velours et traîné par six chevaux caparaçonnés de noir. Les quatre syndics, Charles Garin, Gaspard-Roch, J.-F. Comte et F. Charcot, leur bâton syndical à la main, entouraient le char. Les girons (coins) du drap étaient tenus par MM. de Menthon, de Monthoux, d'Arenthon et de Boëge, nommés par S. A. R.; les sieurs de Gruel et de Loche, élus par la noblesse, tenaient le milieu.

Enfin le baron de Peronge, les sieurs des Clets, de La Ruaz et de Péron portaient le dais de velours aux armes de la ville. Après eux venaient les pages, les valets de pied et les laquais en quantité.

6. Le marquis de Lullin en manteau de deuil traî-

1. Chaque mandement avait donné six torches.

nant, environné de ses pages, valets, soldats : puis les gentilshommes du prince défunt, savoir les sieurs Dupuis, capitaine des gardes ; La Martinière, écuyer ; de Fremonville, maître d'hôtel ; de Songy de la Tournette, gouverneur du château, etc.

7. La noblesse des trois provinces composée de 300 gentilshommes tous bien montés et suivis, ce qui faisait 600 hommes au moins, précédés d'un trompette et suivis par le carrosse fermé de la princesse, laquelle se fit conduire au 1er monastère sans entrer dans l'église.

Lorsque le corps du prince eut été déposé dans la chapelle ardente, on chanta un *Libera me* : et chacun se retira.

Le lendemain, 18, des messes furent célébrées dès 4 heures du matin jusqu'à midi à tous les autels de la collégiale.

A 9 heures, arrivée de la princesse qui se place dans une cellule fermée.

A 10 heures, entrée du marquis de Lullin et de la noblesse. L'évêque célèbre pontificalement.

A 11 heures, il monte en chaire, et prononce « de si bonne grâce l'oraison funèbre que son éloquence fut admirée aussy bien que sa mémoire, non-seulement par (pour) les généalogies des Maisons de Savoye, de France, de Lorraine et d'Est, mais encore par l'autre suite de l'oraison, à laquelle il demeura les *trois heures* ».

Le doyen Baytaz chanta l'Absoute ; et l'office se termina vers les 2 heures de l'après-midi.

A 5 heures du soir, le corps du prince fut déposé dans le tombeau par ses serviteurs.

La veuve prolongea son séjour à Annecy, de six semaines environ.

Le 24 novembre, elle partit de la ville et fut accompagnée par l'évêque jusqu'à la Balme ; par les syndics jusqu'à La Combe, et par quelques nobles jusqu'à Clermont.

Ces détails sont extraits du registre capitulaire de la collégiale de Notre-Dame. Au cours de son récit que nous avons abrégé, le secrétaire de la collégiale décrit les écussons des mandements qui figuraient aux obsèques. Les voici dans l'ordre :

BEAUFORT.

Quége : un agneau d'argent en champ de gueules.

Beaufort : 2 tours d'argent en champ d'azur.

FAUCIGNY.

Samoens : 3 paux de gueules sur or avec un pin.

Charousse : croix d'argent en champ d'azur avec 3 paux de gueules sur or.

Montjoie : lion d'or en champ d'azur.

Sallanches : un chevron d'argent ondoyé en champ de gueules.

Flumet : 3 paux de gueules sur or.

Cluses [1] : une croix d'or en champ d'azur.

GENEVOIS.

Duingt : croix d'argent en champ de gueules avec dentelles d'azur à l'entour.

Chauteauvieux (de Duin) : croix d'argent en champ de gueules, la couronne ducale dessous.

La Balme : croix d'or en champ de gueules.

Ugine : une grille d'argent en sinople.

Clermont : une clef d'or en champ de gueules avec une truffe au-dessous de la clef.

Chaumont : 3 truffes de gueules [2].

Thônes : une claie d'argent sur gueules.

Cruseilles : une coquille d'argent sur gueules.

Alby : deux tours d'argent attachées à un pont en champ d'azur.

La Roche : 4 points d'or équipollés à cinq d'azur.

Mornex [3] : croix de St-André d'or en champ d'azur.

J.-F. Gonthier.

1. Bonne, Bonneville, Le Crêt d'Ost et Faucigny n'en ont point baillé.

2. Besson blasonne ainsi les armoiries de Chaumont : de sinople à 3 pierres marines d'argent.

3. Grésy, Arlod et Cessens manquaient.

LES REPRÉSENTANTS DE LA SAVOIE

AU PARLEMENT SARDE

(Suite.)

LES DÉPUTÉS.

ALLAMAND Georges-Marie, C ✠.

Né à Sixt le 7 septembre 1788. Avocat-fiscal à Saint-Julien en 1815 ; fut successivement vice-intendant à Saint-Julien, Nice, Chambéry, Thonon ; intendant de la province d'Aoste en 1832, de celle de Mondovi en 1839 et de celle d'Ivrée en 1841 ; intendant général à Novare ; créé baron ; premier officier au ministère de l'intérieur en 1847, puis à celui des travaux publics ; élu député de Taninges le 27 avril 1848 par 305 voix ; remplacé par M. Bastian le 9 décembre 1849 ; mort le 20 janvier 1855.

ARMINJON Mathias, C ✠.

Docteur en droit ; avocat au Sénat de Savoie en 1820 ; sénateur en 1835 ; conseiller à la Cour de cassation de Turin en 1848 ; député d'Evian et de Saint-Pierre d'Albigny en 1848 ; décédé à Turin le 3 juillet 1859, à l'âge de 67 ans.

BACHET François-Marie.

Né à Annecy le 15 avril 1817 ; chimiste ; plus tard directeur de la Caisse d'Escompte ; remplaça le baron de Livet, comme député d'Annecy, dès 1852 ; démissionnaire pour raisons de famille en mars 1853 ; mort à Paris.

BASTIAN Claude-Pie-Amédée.

Né à Frangy le 26 floréal an VII (15 avril 1799) ; était

le plus grand propriétaire foncier du Genevois ; syndic de Frangy ; élu député de Saint-Julien le 19 novembre 1848 ; fut presque aussitôt remplacé par M. Girard ; devint maire, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur après l'annexion. Mort à Vichy le 21 août 1872.

BASTIAN François-Marie.

Né à Bonneville en 1795 ; avocat ; représenta le collège de Bonneville (en 1848) et celui de Taninges (du 9 décembre 1849 au 8 décembre 1853) ; fut questeur de la Chambre en 1849 ; auteur d'un projet de loi comprenant le Chablais et le Faucigny dans la zone douanière (1850) ; considéré par la *Gazette de Savoie* comme un des plus fermes soutiens du parti libéral ; décédé le 25 août 1855, à Barby près Bonneville.

BIANCHI (baron) Alexandre.

Etranger à la Savoie ; d'abord député de Novi (1849); représenta le collège d'Albertville en 1856 et 1857.

BILLIET Balthazard.

Né aux Chapelles (Savoie) le 6 novembre 1818 ; docteur en droit ; avocat à Chambéry (1854) ; élu député du Bourg-Saint-Maurice en 1856 par 306 voix contre 148 au comte Greyffié ; remplacé par le chanoine Chevray le 15 novembre 1857 ; mort juge au tribunal d'Annecy, le 29 mai 1871.

BLANC Maurice-Antoine.

Né à Faverges le 30 avril 1804 ; maire de Faverges, conseiller divisionnaire ; élu député d'Ugine à la fin de 1851 ; fut évincé par M. Mathieu en 1855 ; conseiller général après 1860 ; mort le 10 juillet 1865.

BLANC Pierre.

Né le 10 juin 1806, à Beaufort ; avocat depuis 1836 ;

élu député d'Albertville, le 29 octobre 1848 ; évincé par M. Palluel le 9 décembre 1849 ; réélu le 8 décembre 1853 ; il conserva son siège jusqu'en 1856. Rentré alors dans la vie privée, il ne reparut que vingt ans plus tard sur la scène politique (20 février 1876) ; c'est le doyen d'âge actuel de la Chambre des députés française.

BLONAY (DE) JOSEPH-EMMANUEL-RENÉ, ✠.

Né à Evian le 19 avril 1777 ; colonel de cavalerie ; élu député d'Evian le 9 décembre 1849 ; conserva ce siège jusqu'à sa mort, survenue le 22 novembre 1852.

BORSON FRANÇOIS (le général).

Etait capitaine d'état-major quand il fut élu député du Pont-de-Beauvoisin, le 15 novembre 1857 ; nommé major le 28 janvier 1859, il dut donner sa démission de député pour se conformer à l'article 103 de la loi électorale ; il fut réélu avec une majorité de 10 voix contre l'ingénieur Sommeiller ; conserva son siège jusqu'en 1860 et fut secrétaire de la Chambre en 1858.

BRUNIER LÉON.

Né à Aiguebelle le 8 janvier 1811 ; avocat ; député de La Chambre, du 27 avril 1848 au 15 novembre 1857 ; apôtre de la réforme douanière en 1850 ; rapporteur de la commission chargée des traités avec la Belgique et l'Angleterre ; très actif et toujours sur la brèche, il occupait le premier rang parmi les libéraux ; il est mort à Saint-Pierre d'Albigny le 1er novembre 1875.

CARQUET FRANÇOIS.

Né à Moûtiers le 22 novembre 1810 ; avocat ; député de Bourg-Saint-Maurice de 1848 à 1854 et de 1858 à 1860 ; membre de la Commission permanente des finances (26 novembre 1850) ; prit souvent la parole, notamment pour signaler les abus de pouvoir de

la magistrature (29 janvier 1851) ; devint, après l'annexion, député de la Savoie et sénateur ; décédé le 24 février 1891, à Paris.

CHEVRAY Pierre-Joseph.

Né à la Côte-d'Aime le 21 octobre 1794 ; chanoine ; élu député de Bourg-Saint-Maurice le 15 novembre 1857 ; remplacé dès 1858 par M. Carquet ; mort à Chambéry, dans un âge très avancé.

CHEVRON-VILLETTE (Cte de) Théophile-Victor.

Né le 16 août 1806, à Giez ; successivement page des rois Victor-Emmanuel et Charles-Félix ; officier de dragons ; attaché de légation ; écuyer du roi Charles-Albert ; élu député d'Ugine le 27 avril 1848 ; remplacé peu de temps après par M. Derossi de Santa Rosa, il reprit son siège le 9 décembre 1849 et le garda jusqu'à la fin de 1851, date où il fut évincé par M. Maurice Blanc.

CHAMBOST (comte de RIVÉRIEULX de) Hippolyte.

Né en 1800. « Jeune encore, il alla en Espagne, sous la conduite du duc d'Angoulême, combattre en faveur du roi Ferdinand VII contre les insurgés. Il y gagna les épaulettes d'officier. Rentré dans sa patrie, il s'occupa de questions agricoles. C'est à lui qu'on doit, en grande partie, l'endiguement de l'Isère. » Député de Saint-Pierre-d'Albigny en 1855, 1856 et 1857. Mort à Saint-Jean-de-la-Porte le 3 mai 1873.

CHAPPERON Timoléon.

Né à Chambéry le 31 mars 1808 ; docteur en droit le 24 mai 1831 ; avocat à Chambéry ; syndic de cette ville de 1852 à 1853 ; élu député de Rumilly le 9 décembre 1849 ; demanda le rétablissement de la pro-

vince de Rumilly (3 mai 1851) : fut remplacé par M. Ginet le 8 décembre 1853 et fut élu le même jour député de Pont-de-Beauvoisin ; conserva ce siège jusqu'en 1860 ; président du Tribunal de commerce de Chambéry après l'annexion ; chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie ; homme d'une grande érudition, auteur de *Chambéry à la fin du* XIVe *siècle* ; mort le 22 octobre 1867.

CHENAL Joseph-Agricola.

Né à Sallanches le 30 thermidor an II (17 août 1794) ; avocat ; élu député de Sallanches le 27 avril 1848 par 422 voix contre 299 au chanoine Poncet ; réélu constamment jusqu'en 1860, notamment le 8 décembre 1853 par 480 voix contre 328 à M. Sauthier-Thyrion : un des orateurs les plus actifs du parti libéral ; prit part à de nombreuses discussions, entre autres sur les franchises douanières (10 juin 1851), sur les subventions accordées pour l'endiguement de l'Arve (28 avril 1856). Par son testament du 9 juillet 1834, il légua sa fortune à la ville de Sallanches, sous réserve de verser à la commune de Chamonix une somme de 4,000 fr. pour élever *un monument en granit* en l'honneur de Saussure, « le premier qui ait fait connaître nos vallées et leur ait donné la juste célébrité qu'elles méritent ». Ce monument a été érigé à Chamonix le 28 août 1887. M. Chenal est mort à Sallanches le 26 janvier 1881.

COSTA de BEAUREGARD Louis-Marie-Pantaléon, C ✠ C ✱.

Né le 19 septembre 1806 à Marlieux (Isère) ; d'abord capitaine au régiment de *Piémont-Royal*, il était premier écuyer du roi Charles-Albert, lorsqu'un décret du 3 avril 1848 le nomma sénateur du royaume ; il n'accepta pas ; se fit élire député de Chambéry le 27 avril suivant ; fut remplacé par l'ingénieur Justin le 9 dé-

cembre 1849; élu député de Thonon le 8 décembre 1853, par 166 voix contre 109 au comte Salmon. Abandonna ce siège pour celui de Chambéry en février 1854 et conserva ce dernier jusqu'en 1860. C'était le chef reconnu des conservateurs savoyards « qu'il guidait à la Chambre avec l'autorité, librement acceptée par tous, du talent, du caractère et du dévouement aux principes qui leur étaient chers ». Il prit une part active à toute les discussions qui intéressaient la Savoie et s'éleva contre l'emprunt de 50 millions pour la guerre (9 février 1859) : « La guerre, s'écria-t-il, est impopulaire en Savoie ; sa conséquence naturelle et qu'on prévoit déjà entraîne la séparation de cette province des Etats Sardes. La Savoie ne consentira jamais à être italienne et, si elle se bat pour cette cause, ce sera lui ôter tout sujet de regrets au jour de la séparation. » Vains efforts, sur l'inutilité desquels le marquis s'illusionnait moins que personne, si l'on en juge par cet extrait d'une de ses lettres : « Les hommes à qui nous avons affaire arrivent, le drapeau tricolore à la main, jeunes comme leurs espérances et hardis comme leurs illusions. Tous voient le problème italien résolu à brève échéance. Ils ont l'habitude de la parole, de la plume, de la foule. Nous, leurs adversaires, sommes usés comme nos principes et pauvres nageurs pour remonter un si formidable courant. » Il mourut à La Motte-Servolex le 19 septembre 1864. C'était une des plus grandes figures de la Savoie contemporaine.

CRETTIN François, C ✠.

Né à Termignon, docteur en droit, était conseiller à la Cour de cassation quand il fut élu député de Saint-Jean-de-Maurienne, le 27 avril 1847; remplacé par M. Menabrea le 9 décembre 1849; premier président de la Cour d'appel de Chambéry, le 17 mars 1851; mort à Turin le 21 octobre 1857.

DELACHENAL Joseph-Marie-Ambroise, ✠.

Né à Ugine, le 24 novembre 1808; docteur en droit de l'Université de Turin; avocat à la Cour d'appel de Chambéry, inscrit au tableau en 1846; membre du Conseil divisionnaire dès 1848, pendant une dizaine d'années; député d'Ugine en juillet 1849 et successivement pour une 2e législature; nommé syndic de la ville de Chambéry, par décret du 4 mai 1853; démissionnaire de ces fonctions le 10 février 1855.

DEROSSI di SANTA ROSA Pierre, ✠.

Etranger à la Savoie; était ministre des Travaux publics dans le cabinet du 15 août 1848, présidé par le marquis Alfieri; figure, sans doute par erreur, comme député d'*Ugine* dans le *Calendario* de 1849; inscrit comme député d'*Utelle* dans celui de 1850.

DESPINE Charles-Marie-Joseph, C ✠.

Né, le 4 décembre 1792, à Annecy; ingénieur des mines en 1812; directeur de l'Ecole des mines de Moûtiers en 1825; inspecteur général en 1835; administrateur de la dette publique; président du Conseil provincial d'Annecy; député de Duingt, depuis le 27 avril 1848 jusqu'à sa mort. Il prit part à la plupart des discussions; fut membre de la Commission permanente des finances et publia régulièrement des comptes-rendus de son mandat. Mort, à Chavanod, le 20 février 1859.

DUBOULOZ Ernest, ✠.

Né à Thonon le 23 janvier 1807; élu député d'Evian en 1848; déclina cet honneur pour se consacrer à l'administration de sa ville natale dont il fut syndic en 1849 et 1850; fut membre du conseil divisionnaire et proviseur royal des études ; il mourut à Thonon le 21

février 1867. C'était une des personnalités les plus marquantes du Chablais.

DUPRAZ Jean-Baptiste, C ✠.

Chef de division au ministère de l'intérieur; élu député de La Motte en janvier 1853; vit son élection annulée dans la séance du 4 février « parce qu'il était intendant et chef de division en expectative »; avait pour concurrents le général d'Aix et M. Girod-Montfalcon; décédé à Fossano le 11 décembre 1880.

FAVRAT de BELLEVAUX (baron)
Jacques-Laurent-Frédéric, ✠.

Né à Chambéry le 1er juillet 1783; gendre du général Dessaix; élu député de Thonon le 9 décembre 1849; remplacé le 8 décembre 1853 par le marquis Costa de Beauregard.

FLÉCHÈRE (Cte de la) Marie-Ange-Alexis-Etienne.

Né à Saint-Jeoire le 1er juin 1822; élu député de Taninges le 15 novembre 1857, en remplacement de Sommeiller; conserva son siège jusqu'en 1860; conseiller général après l'annexion; mort à Paris le 4 mars 1887.

FOLLIET Jean-Basile.

Né à Evian en 1784; avocat; fut élu député d'Evian le 27 avril 1848 et presque aussitôt remplacé par M. Arminjon; syndic d'Evian jusqu'en 1860; nommé alors juge de paix d'Abondance; mort en 1866.

FORAS (le général comte de) Joseph.

Etait aide-de-camp du roi lorsqu'il fut élu député de Thonon, le 27 avril 1848, par 233 voix.

FRÉZIER Jacques-François.

Né à Vailly en 1798; entra dans la magistrature en

1823 ; fut juge-mage du tribunal d'Annecy; élu député de Thonon vers la fin de 1848, en remplacement de M. de Foras. Il est mort à Thonon le 25 juillet 1858.

GERBAIX DE SONNAZ D'HABÈRES ALPHONSE (le général).

Elu, le 15 novembre 1857, député de Thonon par 224 voix contre 165 à M. de Monale. Conserva son siège jusqu'en 1860.

GERBAIX DE SONNAZ HIPPOLYTE (le général).

Elu député de Thonon le 5 mars 1854, par 190 voix contre 31 à l'avocat François Bastian. Remplacé, le 15 novembre 1857, par le général Alphonse de Sonnaz.

GILLET FRANÇOIS.

Propriétaire; fut élu député de La Motte le 27 avril 1848 et remplacé par M. Mollard Benoît le 21 janvier 1849.

GINET JOSEPH, O ✠.

Né à Rumilly le 25 février 1801; entré comme attaché au ministère de l'intérieur en 1826. Il fut successivement sous-secrétaire, puis secrétaire au ministère de grâce et de justice. Elu député de Rumilly, le 29 octobre 1848, par 331 voix, sans concurrent; remplacé par M. Chapperon le 9 décembre 1849; reprit son siège aux élections du 8 décembre 1853 et le conserva jusqu'en 1860; syndic, puis maire de Sâles depuis 1850; chevalier de la légion d'honneur après l'annexion ; président du comice agricole de Rumilly; vice-président de la société départementale d'agriculture; président du conseil d'arrondissement; mort en 1872.

GIRARD CLAUDE-ANTOINE.

Né à Viry le 25 nivôse an XI (15 janvier 1803); élu

député de Saint-Julien à la fin de décembre 1848; remplacé par M. Pissard le 9 décembre 1849; appartenait au parti libéral et prit plusieurs fois la parole; décédé le 29 juin 1863, en traversant le Mont-Cenis, au refuge n° 17, sur le territoire de la commune de Ferrières. Enseveli à Viry le 4 juillet 1863.

GIROD Joseph-Louis-Thomas, G O ✠

Né à Rumilly le 14 juillet 1799; entré dans la magistrature en 1822, il devint successivement substitut de l'avocat fiscal général à Turin, sénateur à Gênes en 1838, sénateur au Sénat de Savoie en 1840; élu le 27 avril 1848 député de Rumilly; démissionnaire le 18 octobre de la même année; nommé alors conseiller à la Cour de cassation; avocat-fiscal-général près la Cour de Chambéry en 1851; sénateur du royaume en 1858; premier président de la Cour d'appel de Chambéry le 27 novembre 1859; commandeur de la Légion d'honneur après l'annexion; mort au château de Bordeau (Savoie) le 18 juin 1866.

GIROD de MONTFALCON (baron) Louis.

Né en 1812; se présenta dans le collège de La Motte, avec la recommandation du *Courrier des Alpes*, en janvier 1853; mais il échoua contre l'intendant Dupraz. Celui-ci ayant été invalidé, M. de Montfalcon se représenta, en mars, et fut élu par 127 voix contre M. Besson Louis. Il fut évincé de ce siège le 15 novembre 1857, par M. Mollard Benoît. Le siège de Duingt étant devenu vacant par la mort de M. Despine, il l'obtint contre Sommeiller, le 20 mars 1859, et le conserva jusqu'à l'annexion. Il mourut à Chambéry en décembre 1880.

GONNET Claude (le général).

Elu député de Moûtiers, le 19 décembre 1852, par 530 voix contre 50 au chevalier Seitier; a pris la parole

DELACHENAL Joseph-Marie-Ambroise, ✠.

Né à Ugine, le 24 novembre 1808; docteur en droit de l'Université de Turin; avocat à la Cour d'appel de Chambéry, inscrit au tableau en 1846; membre du Conseil divisionnaire dès 1848, pendant une dizaine d'années; député d'Ugine en juillet 1849 et successivement pour une 2e législature; nommé syndic de la ville de Chambéry, par décret du 4 mai 1853; démissionnaire de ces fonctions le 10 février 1855.

DEROSSI di SANTA ROSA Pierre, ✠.

Etranger à la Savoie; était ministre des Travaux publics dans le cabinet du 15 août 1848, présidé par le marquis Alfieri; figure, sans doute par erreur, comme député d'*Ugine* dans le *Calendario* de 1849; inscrit comme député d'*Utelle* dans celui de 1850.

DESPINE Charles-Marie-Joseph, C ✠.

Né, le 4 décembre 1792, à Annecy; ingénieur des mines en 1812; directeur de l'Ecole des mines de Moûtiers en 1825; inspecteur général en 1835; administrateur de la dette publique; président du Conseil provincial d'Annecy; député de Duingt, depuis le 27 avril 1848 jusqu'à sa mort. Il prit part à la plupart des discussions; fut membre de la Commission permanente des finances et publia régulièrement des comptes-rendus de son mandat. Mort, à Chavanod, le 20 février 1859.

DUBOULOZ Ernest, ✠.

Né à Thonon le 23 janvier 1807; élu député d'Evian en 1848; déclina cet honneur pour se consacrer à l'administration de sa ville natale dont il fut syndic en 1849 et 1850; fut membre du conseil divisionnaire et proviseur royal des études ; il mourut à Thonon le 21

février 1867. C'était une des personnalités les plus marquantes du Chablais.

DUPRAZ Jean-Baptiste, C ✠.

Chef de division au ministère de l'intérieur; élu député de La Motte en janvier 1853; vit son élection annulée dans la séance du 4 février « parce qu'il était intendant et chef de division en expectative »; avait pour concurrents le général d'Aix et M. Girod-Montfalcon; décédé à Fossano le 11 décembre 1880.

FAVRAT de BELLEVAUX (baron)
Jacques-Laurent-Frédéric, ✠.

Né à Chambéry le 1er juillet 1783; gendre du général Dessaix; élu député de Thonon le 9 décembre 1849; remplacé le 8 décembre 1853 par le marquis Costa de Beauregard.

FLÉCHÈRE (Cte de la) Marie-Ange-Alexis-Etienne.

Né à Saint-Jeoire le 1er juin 1822; élu député de Taninges le 15 novembre 1857, en remplacement de Sommeiller; conserva son siège jusqu'en 1860; conseiller général après l'annexion; mort à Paris le 4 mars 1887.

FOLLIET Jean-Basile.

Né à Evian en 1784; avocat; fut élu député d'Evian le 27 avril 1848 et presque aussitôt remplacé par M. Arminjon; syndic d'Evian jusqu'en 1860; nommé alors juge de paix d'Abondance; mort en 1866.

FORAS (le général comte de) Joseph.

Etait aide-de-camp du roi lorsqu'il fut élu député de Thonon, le 27 avril 1848, par 233 voix.

FRÉZIER Jacques-François.

Né à Vailly en 1798; entra dans la magistrature en

1823 ; fut juge-mage du tribunal d'Annecy; élu député de Thonon vers la fin de 1848, en remplacement de M. de Foras. Il est mort à Thonon le 25 juillet 1858.

GERBAIX DE SONNAZ D'HABÈRES
ALPHONSE (le général).

Elu, le 15 novembre 1857, député de Thonon par 224 voix contre 165 à M. de Monale. Conserva son siège jusqu'en 1860.

GERBAIX DE SONNAZ HIPPOLYTE (le général).

Elu député de Thonon le 5 mars 1854, par 190 voix contre 31 à l'avocat François Bastian. Remplacé, le 15 novembre 1857, par le général Alphonse de Sonnaz.

GILLET FRANÇOIS.

Propriétaire ; fut élu député de La Motte le 27 avril 1848 et remplacé par M. Mollard Benoît le 21 janvier 1849.

GINET JOSEPH, O ✠.

Né à Rumilly le 25 février 1801 ; entré comme attaché au ministère de l'intérieur en 1826. Il fut successivement sous-secrétaire, puis secrétaire au ministère de grâce et de justice. Elu député de Rumilly, le 29 octobre 1848, par 331 voix, sans concurrent; remplacé par M. Chapperon le 9 décembre 1849 ; reprit son siège aux élections du 8 décembre 1853 et le conserva jusqu'en 1860; syndic, puis maire de Sâles depuis 1850; chevalier de la légion d'honneur après l'annexion ; président du comice agricole de Rumilly; vice-président de la société départementale d'agriculture; président du conseil d'arrondissement; mort en 1872.

GIRARD CLAUDE-ANTOINE.

Né à Viry le 25 nivôse an XI (15 janvier 1803); élu

député de Saint-Julien à la fin de décembre 1848; remplacé par M. Pissard le 9 décembre 1849; appartenait au parti libéral et prit plusieurs fois la parole; décédé le 29 juin 1863, en traversant le Mont-Cenis, au refuge n° 17, sur le territoire de la commune de Ferrières. Enseveli à Viry le 4 juillet 1863.

GIROD Joseph-Louis-Thomas, G O ✠

Né à Rumilly le 14 juillet 1799; entré dans la magistrature en 1822, il devint successivement substitut de l'avocat fiscal général à Turin, sénateur à Gênes en 1838, sénateur au Sénat de Savoie en 1840; élu le 27 avril 1848 député de Rumilly; démissionnaire le 18 octobre de la même année; nommé alors conseiller à la Cour de cassation; avocat-fiscal-général près la Cour de Chambéry en 1851; sénateur du royaume en 1858; premier président de la Cour d'appel de Chambéry le 27 novembre 1859; commandeur de la Légion d'honneur après l'annexion; mort au château de Bordeau (Savoie) le 18 juin 1866.

GIROD de MONTFALCON (baron) Louis.

Né en 1812; se présenta dans le collège de La Motte, avec la recommandation du *Courrier des Alpes*, en janvier 1853; mais il échoua contre l'intendant Dupraz. Celui-ci ayant été invalidé, M. de Montfalcon se représenta, en mars, et fut élu par 127 voix contre M. Besson Louis. Il fut évincé de ce siège le 15 novembre 1857, par M. Mollard Benoît. Le siège de Duingt étant devenu vacant par la mort de M. Despine, il l'obtint contre Sommeiller, le 20 mars 1859, et le conserva jusqu'à l'annexion. Il mourut à Chambéry en décembre 1880.

GONNET Claude (le général).

Elu député de Moûtiers, le 19 décembre 1852, par 530 voix contre 50 au chevalier Seitier; a pris la parole

à propos de la concession des chemins de fer de la Savoie (concession votée le 16 mai 1853 par 56 voix contre 2); remplacé dès le 8 décembre 1853 par Roux-Vollon.

GRANGE François.

Avocat; fut élu député de La Chambre, le 15 novembre 1857, contre Brunier, et conserva son siège jusqu'en 1860.

GUILLET Alexandre, *aliàs* Alexis, ✠.

Né à Annecy en 1802; président du Tribunal de Saint-Jean (1854); député d'Annecy dès 1855; réélu le 15 novembre 1857 par 114 voix contre 100 à Cavour, il siégea jusqu'en 1859 et fut remplacé par M. Replat; prit la parole pour signaler les lacunes qui existaient dans le service des lignes télégraphiques (28 avril 1856); fut, après l'annexion, président du Tribunal de Thonon, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry et chevalier de la Légion d'honneur; décédé à Annecy en 1873.

GUILLOT.

Négociant à Turin, natif de Dullin; élu député du Pont-de-Beauvoisin le 25 avril 1853 par 327 voix sur 339 votants et 636 inscrits; recommandé par le *Courrier des Alpes,* qui s'exprime ainsi : « M. Guillot, par ses excellentes relations avec les sommités commerciales du Piémont et de Lyon, jouit d'une influence que justifient également sa probité et ses sentiments patriotiques. » Il fut remplacé par M. Chapperon le 8 décembre 1853.

HUMILLY de SERRAVAL (d') Raymond.

Commandant des pompiers de Chambéry; élu député le 27 avril 1848; démissionnaire le 18 octobre suivant.

JACQUEMOUD Antoine.

Né à Moûtiers le 6 novembre 1804; docteur-médecin; élu député de Moûtiers le 27 avril 1848; donna sa démission le 24 novembre 1852; reprit son siège le 15 novembre 1857 et l'occupa jusqu'en 1860; conseiller général après l'annexion; décédé à Moûtiers le 13 février 1887.

JACQUEMOUD (baron) Joseph, G O ✠ O ✵.

Né à Chambéry le 26 mai 1802; professeur suppléant à l'école de droit de sa ville natale en 1822; professeur titulaire en 1824: substitut-avocat-fiscal général près le Sénat de Savoie en 1828; baron le 5 juillet 1834; sénateur au Sénat de Savoie en 1839; vice-président de la chambre d'agriculture et de commerce de Chambéry de 1840 à 1860; député du Pont-de-Beauvoisin, du 27 avril 1848 au 24 novembre 1850; devenu alors sénateur du royaume; mort à Chambéry le 27 novembre 1863.

JACQUEMOUD Louis ✠.

Né à Chambéry; frère du baron Jacquemoud; successivement avocat et auditeur des guerres; élu député de Saint-Pierre d'Albigny le 8 décembre 1853; remplacé dès la fin de 1854 par le comte de Chambost.

JACQUIER-CHATRIER Joseph ✠.

Né à Bonneville le 21 mai 1811; avocat; député de Bonneville de 1849 à 1857 inclus; déposa et développa un projet de loi pour comprendre le Faucigny et le Chablais dans la zone douanière (9 décembre 1850); s'occupa très activement du traité de 1851 avec la Suisse; fut le traducteur du Code de procédure sarde de 1855; ce fut lui qui, lors du vote pour l'annexion de la Savoie à la France, fit insérer dans les bulletins de

la Savoie neutralisée la formule *oui et zone*. Grand propriétaire, il fit faire d'importants progrès à l'agriculture dans sa région ; il mourut le 30 septembre 1876, à Contamine-sur-Arve.

JAILLET DE SAINT-CERGUES HUMBERT (le général).

Etait commandant de la brigade de Savoie quand il fut élu député d'Albertville, en 1858 ; il siégea jusqu'à l'annexion.

JUSTIN FRANÇOIS.

Né à Chambéry le 19 juin 1796 ; ingénieur ; député de Chambéry en 1850-51-52-53 ; décédé à Chambéry le 11 juin 1860.

LACHENAL ALBERT-EUGÈNE, ✠.

Né à Annecy le 29 ventôse an IV (18 mars 1796) ; docteur en médecine en 1817 ; syndic d'Annecy le 17 janvier 1843 ; premier officier (secrétaire général) au ministère de l'intérieur le 29 février 1852 ; membre du conseil provincial, puis du conseil divisionnaire ; proviseur royal des études ; élu en 1848 contre M. de Livet par 129 voix contre 116 dans la circonscription d'Annecy. L'élection fut annulée et M. Lachenal fut remplacé par M. de Livet le 27 juin 1848 ; élu député d'Annecy, le 17 avril 1853, par 177 voix sur 180 votants ; comme le nombre des électeurs inscrits était de 600 et plus, un second tour eut lieu le 19 avril 1853 ; il n'obtint que 109 voix et fut élu ; remplacé dès 1855 par M. Guillet ; élu député d'Ugine le 15 novembre 1857, il conserva ce siège jusqu'en 1860 ; nommé gouverneur de la division d'Annecy par décret du 2 avril 1860 ; commandeur de la Légion d'honneur après l'annexion ; maire d'Annecy pendant quelques mois de 1874 ; décédé le 1er février 1883, à Annecy.

LAURENT CHARLES, ✠.

Né à Evian le 15 avril 1804; docteur en droit; président du Tribunal de Moûtiers (1854); élu député d'Evian le 15 novembre 1857; conserva ce siège jusqu'en 1860; fit partie de la commission de 20 membres, pour l'examen du projet de loi sur le code de procédure civile (1859); conseiller à la Cour d'appel de Gênes, il passa à celle de Chambéry après l'annexion et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur; mort à Evian en 1885.

LE BLANC ETIENNE.

Elu député de Montmélian, contre Louaraz, le 15 novembre 1857; occupa ce siège jusqu'en 1860.

LEVET AIMÉ-ANTOINE, O ✠.

Né à Annecy le 25 août 1806; docteur en droit le 27 mai 1828; avocat, conseiller provincial, puis conseiller divisionnaire; signalé par la presse libérale comme « un homme de cœur, de conscience et de talent », il fut élu député d'Annecy le 27 juin 1848, par 133 voix contre 86 à M. de Livet; questeur de la Chambre; remplacé par M. Mathieu au commencement de 1849; vice-syndic d'Annecy le 7 avril 1849; syndic le 25 mars 1852; nommé maire le 11 juin 1860, il devint après l'annexion chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, président du Conseil général en 1861, 1862 et 1863, directeur de la succursale de la banque de France en 1865 et mourut aux Barattes (Annecy-le-Vieux) le 16 juin 1889.

LIVET (baron DE) JOSEPH-MELCHIOR.

Secrétaire d'ambassade à Berne, à Paris et à Vienne; conseiller provincial, puis divisionnaire; député d'Annecy du 9 décembre 1849 à 1852; syndic d'Annecy-le-

Vieux : fut après l'annexion maire de Pringy et chevalier de la Légion d'honneur ; décédé à Pringy le 5 mars 1862.

LOUARAZ Antoine, ✠.

Né en 1792 ; député de Montmélian du 27 avril 1848 au 15 novembre 1857 ; un des meilleurs choix du parti libéral ; protesta contre le projet Bastian et Jacquier qui avait pour but de comprendre le Chablais et le Faucigny dans la zone douanière (9 décembre 1850) ; fut nommé, dans la séance du 31 janvier 1856, membre de la commission du budget de 1857 : secrétaire de la Chambre, de 1854 à 1857. Décédé à Arvillard, le 22 juillet 1861.

MARTIN Joseph-Marie.

Né à Bourg-Saint-Maurice le 27 novembre 1806 ; médecin ; député du Bourg-Saint-Maurice en 1855 ; conseiller provincial en 1860 ; mort à Bourg-Saint-Maurice le 12 septembre 1877.

MARTINEL (de) Gustave.

Propriétaire ; député d'Aix depuis le 27 avril 1848 jusqu'à 1860 ; soutint le projet de vote d'une somme de 900,000 francs pour l'agrandissement de l'établissement thermal d'Aix (26 mai 1856).

MATHIEU Antoine, C ✠.

Né à Annecy le 24 fructidor an VI (10 septembre 1798 ; successivement secrétaire d'Etat, chef de section au ministère de l'intérieur, conseiller d'Etat ; représenta le collège d'Annecy en 1849 (jusqu'au 23 septembre) ; celui d'Evian du 19 décembre 1852 au 7 mars 1854 ; celui d'Ugine en 1856-57.

MENABREA (le général) Louis-Frédéric.

D'abord député de Verrès en Val d'Aoste (17 avril

1848); était colonel du génie quand il fut élu député de Saint-Jean-de-Maurienne le 9 décembre 1849; membre de la commission permanente des finances (26 novembre 1850); interpella le ministre des travaux publics au sujet des chemins de fer de la Savoie (29 novembre 1852); prit une part active au vote de cette concession (26 mai 1853); conserva son siège jusqu'en 1860.

MENTHON D'AVIERNOZ (le général) CHARLES.

Elu député de Saint-Pierre d'Albigny le 9 décembre 1849, en remplacement de M. Ract, il fut lui-même remplacé par M. Louis Jacquemoud le 8 décembre 1853.

MOLLARD BENOIT.

Né à Yenne le 3 pluviôse an VIII (23 janvier 1800); avocat; élu député de la Motte-Servolex le 21 janvier 1849, par 113 voix contre 103 à M. François Gillet député sortant; nommé conseiller à la Cour d'appel de Chambéry en 1851 et remplacé alors comme député par le général Jaillet de Saint-Cergues. Il redevint député le 15 novembre 1857 et conserva son siège jusqu'en 1860. Le *Patriote savoisien* s'exprime ainsi sur son compte : « Nous connaissons peu M. Mollard, mais les efforts inouïs que la réaction savoisienne a faits à Turin pour empêcher sa nomination nous en donnent la meilleure idée. » (Numéro du 3 mai 1851).

MONGELLAZ PIERRE-JOSEPH.

Né à Flumet en 1795; reçu docteur en médecine à Paris en 1820 et à Turin en 1822; s'étant fixé à Reignier, il fut élu député d'Annemasse le 9 décembre 1849; réélu le 8 décembre 1853 par 182 voix contre 101 à M. François Bastian; siégea jusqu'en 1860. Dans un long discours, à propos de la loi de sûreté publique, il parla des vols commis dans les campagnes et de la

multiplication funeste des cabarets (29 janvier 1852); mort le 9 mars 1860 à Reignier.

PALLUEL Joseph-Ferdinand.

Né à Chambéry le 10 avril 1796; avocat dans cette ville dès 1821; député d'Albertville le 27 avril 1848; démissionnaire le 20 juillet suivant; remplacé alors par M. Pierre Blanc, il reprit son siège le 9 décembre 1849; vice-président de la Chambre en 1849-50; remplacé en mai 1852 par M. du Verger; chevalier de la Légion d'honneur après l'annexion; député au Corps législatif en 1862; mort à Frontenex en juillet 1866.

PARENT Eugène-Joseph.

Né à Sallanches, vers 1790 : avocat au Sénat, puis à la Cour d'appel de Savoie : élu député du Pont-de-Beauvoisin, le 24 novembre 1850, par 292 voix contre 189 à M. Salmour ; auteur d'une interpellation sur la magistrature savoisienne (27 janvier 1851); démissionnaire en 1853 ; décédé aux Marches (Savoie) le 15 janvier 1858.

PELLOUX François-Joseph, ✠.

Né à La Roche le 11 messidor an VII (29 juin 1799); docteur en médecine ; syndic. puis maire de La Roche de 1841 à 1867 ; représenta le collège de Bonneville de 1858 à 1860 ; mort le 21 décembre 1866. C'était le père des généraux Pelloux.

PERRAVEX François.

Né vers 1780, à Arbusigny ; syndic de Mornex pendant sept ans ; conseiller provincial et divisionnaire ; propriétaire des verreries d'Alex ; élu 27 avril 1848 par 165 voix contre 77 à l'abbé Burnier ; prononça un discours en faveur des dames du Sacré-Cœur (15 juillet 1848); remplacé par M. Mongellaz le 9 décembre 1849.

Publiciste agricole ; il fut, avec M. Henry, d'Evires, le principal propagateur, en Haute-Savoie, de la culture du sainfoin, fourrage qui a beaucoup contribué à la prospérité du pays. — Il est mort à Mornex, le 30 mars 1852.

PISSARD Hippolyte.

Né à Saint-Julien le 3 juin 1815 ; avocat ; élu député de Saint-Julien le 9 décembre 1849 ; prit plusieurs fois la parole, entre autres, pour défendre la magistrature savoisienne contre les attaques de MM. Parent père et Sineo (28 février 1851) ; remplacé en 1852 par M. de Viry ; reprit son siège quelques mois avant l'annexion, à laquelle il contribua de son mieux ; fut élu plus tard au Corps législatif, devint conseiller général du canton de Cruseilles et officier de la Légion d'honneur.

RACT Henri.

Propriétaire et industriel à Montmeillerat (Sainte-Hélène) ; élu député de Saint-Pierre d'Albigny le 27 avril 1848 ; libéral ; fut remplacé par le général d'Aviernoz le 9 décembre 1849.

RAMEL François-Placide.

Né à Thonon le 18 janvier 1814 ; avocat ; député de Thonon après M. Delachenal ; il fut remplacé par le baron Favrat le 9 décembre 1849 ; chevalier de la Légion d'honneur après l'annexion. En 1891, ses confrères lui ont offert un *Cicéron* en bronze à l'occasion de sa 50e année d'exercice au barreau.

REGARD de VARS (de) Ferdinand.

Né à Lyon le 11 octobre 1808 ; cadet dans Savoie-Cavalerie, le 1er juin 1825, il devint sous-lieutenant le 7 juillet 1829 ; lieutenant en second le 17 février 1834 ; lieutenant en premier le 28 avril 1840 et capitaine dans

Aoste-Cavalerie le 20 septembre 1845. Elu en 1849 député du collège de Vigevano ; frappé mortellement, le 23 mars 1849 à Novare, et mort le 23 avril suivant. Il avait été décoré de la médaille d'argent à la valeur militaire pour sa brillante conduite à Goïto (30 mai 1848). C'était un brave. Quoiqu'il n'ait pas représenté l'un de nos collèges, il devait avoir sa place dans ce recueil.

(Voir le *Discours de réception* de M. le général Borson à l'Académie de Savoie.)

REPLAT Jacques, ✠

Né à Chambéry le 14 décembre 1807; docteur en droit le 11 mai 1827; avocat et littérateur distingué; président de la Société Florimontane; élu député d'Annecy à la fin de 1859; chevalier de la Légion d'honneur après l'annexion ; mort le 28 octobre 1866 unanimement regretté.

(Voir son *Eloge* dans la *Revue* des 15 décembre 1866 et 15 janvier 1867.)

ROUX-VOLLON Michel.

Né à Saint-Jean de Belleville le 14 novembre 1808 ; propriétaire ; fut député de Moûtiers du 8 décembre 1853 au 15 novembre 1857. En homme pratique, il utilisait ses voyages à Turin pour écouler dans cette capitale les fromages qu'il fabriquait dans ses montagnes. Un journal satirique du temps le représente arrivant au palais Carignan avec un pain de gruyère sous chaque bras. Au bas du portrait on lit :

Le soir il fait des lois ; le matin, du gruyère.
A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère !

Il est mort le 4 juillet 1878.

RUBIN (baron) Louis, C ✠.

Originaire de Saint-Pierre d'Albigny; intendant général; échoua à Bonneville le 8 décembre 1853, avec

208 voix contre 253 à M. Jacquier-Châtrier; échoua encore à Taninges, le 22 janvier 1854, avec 82 voix contre 357 à Sommeiller: fut élu député d'Evian le 7 mars 1854 et fut remplacé par M. Laurent le 15 novembre 1857.

SOMMEILLER GERMAIN, C ✻ G C ✠ G C ✠.

Né à Saint-Jeoire en Faucigny le 15 février 1815. Elève du collège des Provinces en 1835; ingénieur; un des hommes éminents dont s'honorait le parti libéral: élu député de Taninges le 8 décembre 1853, par 357 voix contre 48 à M. Dumont, de Boëge: réélu, le 22 janvier 1854, par 357 voix contre 82 à M. Rubin: remplacé par M. de la Fléchère le 15 novembre 1857. Prononça un discours sur les chemins de fer de la Savoie et notamment sur la percée du Mont-Cenis (17 mai 1856); inventeur d'une machine perforatrice: s'est rendu célèbre par la part qu'il a prise à l'œuvre gigantesque de la percée du Mont-Cenis (15 août 1857 — 26 décembre 1870); mort à Saint-Jeoire le 11 juillet 1871. Une statue, œuvre de M. Léon Becquet, lui a été érigée à Annecy le 8 juin 1884.

VERGER (comte DU) CHARLES.

Né à Chambéry; lieutenant puis capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*: élu député du collège d'Albertville en mai 1852 par 174 voix contre 137 à M. Valerio César. Dans la séance du 18 mars 1853 il interpella le ministre de l'intérieur au sujet du pénitencier d'Albertville. Remplacé par M. Pierre Blanc le 8 décembre 1853; auteur de divers écrits sur des sujets militaires.

VIRY (DE) CHARLES, ✠.

Né en 1809; conseiller à la Cour d'appel de Nice: député de Saint-Julien de 1853 à 1860. Par une chaleu-

reuse réclamation, relative aux frais du culte, il amène le président du conseil, ministre des finances, à reconnaître d'une manière solennelle le droit qu'a la Savoie d'être déchargée en totalité de ces frais (29 novembre 1852) ; il combat le projet de modifier l'art. 10 du Code de procédure criminelle (9 décembre 1852) et il obtient gain de cause ; interpelle le ministre, dans la séance du 18 février 1853, au sujet des frais du culte; interpelle encore au sujet du traitement des magistrats (2 avril 1853) ; se plaint du service défectueux des postes (21 janvier 1856); combat l'emprunt de 50 millions pour la guerre (9 février 1859) ; se fait retirer la parole dans cette séance. Comme il menace de donner sa démission, Cavour lui répond : « Vous ferez bien ; envoyez aussi votre démission de conseiller. » Chevalier de la Légion d'honneur et président de chambre à la Cour de Chambéry, après l'annexion : mort en 1888, à Chambéry.

François MIQUET.

LA MASSE D'ARMES DE BAYARD

A l'Armeria reale de Turin est conservée une masse d'armes décrite comme suit dans le nouveau Catalogue (page 345).

I. 35. — Masse d'armes du XVIe siècle. La tête est une sphère armée de vingt et une pointes pyramidales, alternées sur trois lignes, et d'une plus grande au milieu, toutes dorées, et le manche est tronconique. Tant celles-là que celui-ci sont dorés et gravés de rinceaux, feuillages et ornements divers. La longueur du manche est de 0m547, celle de l'arme 0m633, et le diamètre de la sphère 0m086.

L'ancien catalogue du même Musée par le comte Vittorio Seyssel d'Aix disait à propos de cette arme (page 325, n° 1077).

Il y a lieu de présumer que cette masse est celle laissée à Turin par Charles Emmanuel Ier, et conservée dans sa collection, avec laquelle Bayard combattit au célèbre tournoi donné en son honneur à Carignan en 1499 par la duchesse Blanche de Monferrat, veuve de Charles Ier à la cour desquels Bayard avait été élevé en qualité de page.

(Arme donnée à S. M. le roi Charles Albert par le colonel d'artillerie Omodei.)

Le savant rédacteur du nouveau Catalogue, le major Angelucci, voulut contrôler l'authenticité de cette attribution. Malheureusement ses recherches portèrent exclusivement sur le tournoi de 1499 et non sur la masse d'armes elle-même.

Dans une dissertation très documentée, appuyée sur Guichenon, Bertolotti et Petitot (pages 346 et 347 du *Nouveau Catalogue*), il établit clairement :

1° *Que le tournoi de 1499 ne fut pas donné par la duchesse Blanche en l'honneur de Bayard, mais par ce dernier en l'honneur de la duchesse,* ce qui est plus conforme d'ailleurs aux mœurs de l'époque et à ce que nous savons de la galanterie du Bon Chevalier ;

2° Ce qui est plus important pour le sujet qui nous occupe *que, dans ce tournoi on combattit, non à la masse mais seulement à la lance et à l'épée* [1].

Du résultat de ses recherches, le major Angelucci conclut naturellement que Bayard ne se servit pas de cette masse au tournoi de 1499.

Jusque-là, rien de mieux ; mais il va plus loin et déclare qu'il regarde l'attribution comme démentie par les documents cités qui n'ont trait qu'au tournoi ! Il

1. Le major Angelucci eût pu ajouter d'ailleurs qu'à la fin du xve siècle, dans les tournois à armes courtoises, lorsque par exception on se servait de masses, celles-ci étaient toujours en bois ou du moins dépourvues de pointes. (Demmin, *Guide des amateurs d'armes anciennes*, p. 66 et 275 ; Boeheim, *Waffenkunde*, p. 522 et 528.) L'usage du marteau d'armes et de la masse, permis dans les pas d'armes dans la première moitié du xve, comme nous l'apprend Olivier de la Marche, *Pas d'armes de Jacques de Lalain*, 1446 avait été interdit comme trop meurtrier.

tient pour certain en revanche que cette masse ait appartenu à Charles Emmanuel Ier.

Le major Angelucci me semble s'être ici départi de sa logique habituelle. De ce que Bayard n'a pas combattu avec cette arme dans le tournoi de 1499, il semble hasardé de tirer cette conséquence qu'elle ne lui a pas appartenu.

L'auteur cité dit, il est vrai, qu'il regarde cette masse comme datant de la seconde moitié du XVIe siècle; mais rien dans sa forme ni dans sa décoration d'ailleurs soignée ne présente de caractère assez précis pour en fixer la date à quelques années près.

La forme qui est celle désignée dans les ouvrages traitant des armes anciennes sous le nom allemand de *Morgenstern,* a été usitée pendant le XVe et le XVIe siècle [1].

Quant à la décoration, ce n'est plus, il est vrai, le style du XVe siècle, et l'influence de la Renaissance est déjà marquée ; mais, si Bayard est né en 1476, il est mort en 1524; il n'a donc pas vécu qu'au XVe siècle et rien ne s'oppose à ce qu'il ait possédé des armes décorées en style de la Renaissance.

Un fait néanmoins est à retenir dans ce qu'avance le major Angelucci : il tient pour certain que cette masse ait appartenu au duc Charles-Emmanuel. Il a sans doute été à même de vérifier cette assertion et il était bien placé pour le faire. Nous sommes donc en présence d'une masse d'armes ayant certainement appartenu au duc Charles-Emmanuel, et qu'une tradition, au sujet de laquelle l'auteur cité n'a pu trouver aucune preuve, prétend avoir appartenu à Bayard.

Est-il possible de trouver, à l'appui de cette tradition, des documents établissant que le duc Charles-Emmanuel a eu en sa possession la masse d'armes de Bayard?

1. DEMMIN, op. cit. p. 443 ; MAINDRON, *Les Armes,* p. 196 ; Colonel ROBERT, *Catalogue du Musée d'artillerie,* p. 56 ; BOEHEIM, op. cit., p. 359.

C'est là le vrai point de la question, et le seul, semble-t-il sur lequel le major Angelucci eut dû porter ses recherches.

Dans un ouvrage qui ne semble pas, d'après son titre, fournir des renseignements sur les armes anciennes, *Les Poëmes de Messire Claude Expilly* [1], l'auteur après avoir dit comment Bayard arma François Ier chevalier, ajoute (page 400) :

> Bayart après cette action fit une grande révérance, et baizant son épée, dit : glorieuze épée qui aujourd'huy as eu l'honeur de faire chevalier le plus grand Roy du monde, ie ne t'amployeray jamais plus que contre les infidèles annemis du non chrétien.
>
> Cette épée a été mal conservée. Ceux qui restent de son nom ne savent qu'elle êt devenüe : le duc Charles-Emanuel de Savoye, petit fis du Roy François, qui vaillant comme luy, aime les vaillans et honore leur mémoire, a déziré de l'avoir pour la mettre parmy un nombre de chozes rares qu'il conserve an sa galerie à Thurin, mais, ne l'ayant peu recouvrer, quele dilijante reçherche qu'il an aye faite, il a mis an sa plaçe la masse d'armes dont le chevalier se servoit an guerre qu'il a retirée avec instance de Charles du Motet, sieur de Chiçhiliane, brave et sage Jantilhóme du Daufiné qui la conservoit soigneuzement. Il luy écrivit une fort honête Letre le priant de luy an faire prezant et qu'il la çhériroit comme çhoye très-précieuze adjoutant pour l'hóneur du çhevalier que parmy le contantemant qu'il auroit de voir cette pièce au lieu plus digne de sa gallerie il était déplaizant de quoy ele ne seroit an si bonnes mains que celles de son premier Maitre.

Voilà qui est catégorique ; or Expilly n'est pas ici une autorité à dédaigner. Originaire de Voiron, en Dauphiné, province où Bayard avait vu le jour, et né le 21 décembre 1561 [2] trente-sept ans seulement après la mort du héros, il avait dû recueillir sur Bayard bien des anecdotes que le temps n'avait pu altérer encore, et

1. *Les Poëmes de Messire Claude Expilly*, conseiller du Roy an son Conseil d'Etat et Président au Parlemant de Grenoble, à Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour du Parlemant, demeurant au devant et dans la salle du Palais, MDCXXIIII.

2. C'est Expilly lui-même qui nous apprend cette date dans une des notes écrites de sa main, dont il a enrichi l'édition de ses poëmes qui existe à la bibliothèque de la ville de Chambéry (page 169).

avait probablement connu chez son père, capitaine au régiment de Piémont et maréchal de camp à l'armée du roi [1], d'anciens compagnons d'armes du Chevalier sans peur et sans reproche. Le séjour qu'il fit en Italie pour achever son éducation lui permit de compléter encore ses souvenirs d'enfance sur ce sujet, et, plus tard, de publier, le premier après le *Loyal Serviteur* [2] une histoire du héros, sous le titre de *Supplément à l'histoire du Chevalier Bayard.*

En ce qui concerne la demande de la masse de Bayard faite par le duc Charles-Emmanuel au sire de Chichiliane [3], là encore, Expilly mieux que personne est à même de nous renseigner. En relation pendant sa vie avec tout ce que le Dauphiné comptait d'illustre, il connaissait sûrement le sire de Chichiliane et avait probablement vu la lettre du duc de Savoie dont il semble citer le texte exact. De plus, sa situation toute particulière de magistrat français ayant exercé de hautes fonctions en Savoie pendant l'occupation française de 1600 et 1601 [4] l'avait mis en rapport avec la Cour de Piémont, et, bien qu'il garde le silence sur ce détail, il n'est pas impossible qu'il n'ait lui-même servi d'intermédiaire pour la demande de cette masse d'armes. Expilly, en effet, a été plusieurs fois choisi pour des négociations entre les Cours de France et de Savoie ; dans une de ces missions à Turin, Victor-Amédée Ier, successeur de Charles-Emmanuel, lui aurait adressé, s'il faut en croire un historiographe du temps [5] les paroles les plus flatteuses.

Ainsi, par le lieu de sa naissance, par l'époque à laquelle il a vécu, par les recherches particulières qu'il

1. Tué sous les murs de Chabrillan, le 23 septembre 1574.
2. Je ne compte pas le récit de Symphorien Champier qui tient plus du roman que de l'histoire.
3. Séchilienne.
4. Il devait de nouveau y exercer les mêmes fonctions, dans les mêmes circonstances, trente ans plus tard, en 1630-1631.
5. *Vie de Messire Claude Expilly*, par Boniel de Catilhon, Grenoble, 1660.

a été amené à faire, par les fonctions qu'il a exercées, Expilly était l'homme du monde le mieux à même de donner sur la question qui nous occupe les renseignements les plus précis et les plus sûrs.

Une remarque avant de poursuivre : dans le récit d'Expilly, il n'est pas question du tournoi de 1499; loin de là, c'est « la masse d'armes dont le Chevalier se servait en guerre » que le duc Charles-Emmanuel obtient du seigneur de Chichiliane. Nous reviendrons plus tard sur cette observation.

Voyons maintenant si la tradition de cette attribution si nettement affirmée par Expilly s'est conservée après lui.

Dans un ouvrage publié 171 ans après les poëmes de Claude Expilly, et qui, bien que contenant certaines erreurs archéologiques aujourd'hui relevées, résumait toutes les connaissances de l'époque sur les armes anciennes, *La Panoplie*, de J.-B.-L. Carré [1], se trouve le passage suivant (page 229 de l'édition de 1795).

> Le Duc Emmanuel de Savoie, petit-fils du roi François, plein d'estime pour les grands hommes, fit des recherches les plus exactes pour découvrir l'épée avec laquelle Bayard avait donné l'accolade à son aïeul à la bataille de Marignan et la mettre à Turin dans sa collection. Mais il ne put avoir d'éclaircissement que sur sa masse d'armes; il l'obtint du sieur Chichilien qui la conservait avec le plus grand soin.

Carré a-t-il eu connaissance du récit d'Expilly ? C'est peu probable; l'orthographe même du nom du *sieur Chichilien* qu'il écrit tout autrement que le président Expilly suffirait à prouver le contraire. A quelque source qu'ait été puisé ce renseignement concordant exactement avec la version Expilly, il en découle qu'en 1783 et 1795 la tradition attribuant cette masse à

1. *La Panoplie*, par J.-B.-L. Carré, de Clermont-sur-Meuse, en 1783, réédité par Michel Carré, à Châlons-sur-Marne, chez Pinteville-Bouchard, imprimeur et à Paris, chez Fuchs, libraire, quai des Augustins, n° 28, en MDCCLXXXXV 3° année ère républicaine).

Bayard survivait intacte avec la même indication de provenance.

Pas plus d'ailleurs que le président Expilly, Carré ne parle du tournoi de 1499 si victorieusement battu en brèche par le major Angelucci ; mais il n'est pas difficile d'imaginer comment cette tradition erronée a pu venir se greffer sur la véritable et donner à cette dernière une apparence de fausseté.

Nous avons suivi notre attribution jusqu'à la fin du XVIIe siècle. A ce moment, en Italie comme en France, les collections et leurs catalogues, avec les documents à l'appui, furent dispersés par la Révolution et les invasions. Lorsqu'en 1833, Charles-Albert fit commencer les recherches pour la création de l'*Armeria reale*, et que le colonel Omodei lui offrit cette masse d'armes recueillie par lui avec la tradition qui s'y rattachait, quelque flatteur aura cru devoir broder sur cette tradition la légende du tournoi de 1499 pour faire jouer à cette arme un rôle la rattachant à l'histoire de la maison de Savoie. Hypnotisé par cette assertion d'une fausseté par trop évidente pour qui connaissait comme lui l'histoire des armes et des tournois, le major Angelucci a perdu de vue le véritable côté de la question. Il a enlevé par suite à l'arme dont il s'agit une attribution doublement importante, et parce que celui auquel cette arme paraît avoir réellement appartenu a été le héros de son époque, et parce qu'aucune autre collection publique ou particulière ne compte dans son catalogue une arme ayant appartenu à Bayard.

Ch. BUTTIN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES.)

Annales de la Soc. d'Emulation de l'Ain, I, 1895. — A. Callet : *Virieu-le-Grand, son château, ses seigneurs ;* 1re partie : Des origines au xve siècle avec un plan.

Bull. du Comité des trav. hist. (hist. et philol.), 1894, I et II. — Labande : *Les manusc. de la biblioth. d'Avignon provenant de la librairie des papes du xve siècle.* Robert de Genève, devenu l'antipape Clément VII, faisait transcrire par ses copistes les manuscrits qu'il voulait envoyer à Annecy : p. 147 ; le même donne aux Célestins d'Avignon une bible et missel de la fin du xive siècle.

Id. (sciences économ. et sociales), 1894. — L. Salefranque : *Régime fiscal des effets de commerce.* Nous relevons dans le tableau fiscal comparatif que, dans la Haute-Savoie : 1° les produits du timbre des effets négociables ou non ont été en 1881 de 37,927 fr. et en 1892 de 28,783 fr. ; 2° que les capitaux taxés sont de 75,800,000 fr. en 1881, de 57,500,000 en 1892 ; notre département occupe à ce point de vue le 64e et le 68e rang ; 3° que les capitaux taxés par 10,000 habitants sont en 1881 de 2,760,000 fr. et en 1892 de 2,140,000 fr.; à ce point de vue notre département a occupé les 53e et 63e rangs.

Bull. de la Soc. d'anthropologie de Paris (extr.), 1895. — G. de Mortillet : *Classification palethnologique* (accepte le dédoublement des époques chelléenne et acheuléenne proposé par M. d'Ault du Mesnil, fait précéder le Campignyen de M. Philippe Salmon d'une époque dite *Tourassienne* qui comble l'ancien hiatus qui séparait autrefois le Magdalenien du Robenhausien ; enfin établit entre l'époque gauloise dite marnienne et l'époque romaine, le *Beuvraysien,* caractérisé par l'usage de la monnaie (250 av. C.).

Journal : *L'Echo du Haut-Giffre*, n° 1. — Le premier article est consacré à la vie de P. Dusaugey, doyen de la collégiale de Samoëns (1636-1717).

Opuscule : Fr. DESCOTES : *Le monument de Joseph et de Xavier de Maistre* à Chambéry, in-8°, 23 p.

Mém. de la Soc. Eduenne, t. XXII, 1894. — Abbé BERRY : *Monastères de la Visitation Sainte-Marie dans le diocèse d'Autun*. Le monastère d'Autun a été fondé en 1624 par Moulins, fondé lui-même en 1616 par Annecy, la *sainte source* ; lettres et voyage à Autun de sainte Chantal ; C. Elisab. de la Tour (1649-1652), professe d'Annecy, supérieure. Le monastère de Mâcon fut fondé en 1632 ; en 1655, M. A. de Rabutin, prof. d'Annecy, en était supérieure.

Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 15 mai 1895. — G. HERVÉ : *Les populations lacustres* (popul. néolithiques de la Suisse étudiées au point de vue anthropologique. — Pierre. Ep. campignyenne : popul. brachycéphale, du type de Grenelle ; deux crânes mésaticéphales dus au mélange avec la population précédente magdalénienne. Ep. Robenhausienne : popul. brachy. et dolichocéphale du type d'Hochberg ; Ep. de transition : popul. franchement dolicho ; — Bronze. Ep. Larnaudienne : même popul. dolich.; nouvelle popul. brachy. du type de Disentis, nombreux mélanges postérieurs.

Revue suisse de numismatique, 1894, liv. V et VI. — Dr LADÉ : *Le Trésor du Pas de l'Echelle* (fin), avec 14 pl. 3e p. Deniers anonymes au nom de Saint-Pierre (remarques intéressantes sur le métal, le poids, la taille ; hypothèses et conclusion). — R. VALLENTIN : *Des causes de la fabrication des premiers testons en France*.

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

2742. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 16 novembre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président met aux voix la candidature de M. François CARNOT qui est nommé à l'unanimité membre de la Société Florimontane.

Notre Compagnie est heureuse de compter parmi ses membres le fils du très regretté président de la République, qui fut autrefois, pendant son séjour à Annecy comme ingénieur des Ponts et Chaussées, l'un des collaborateurs de la *Revue*.

M. Le Roux fait une communication sur un nid d'abeilles coupeuses de feuilles *(Megachile centuncularis)* qu'il a trouvé dernièrement dans la feuillure d'une des fenêtres de l'hôtel-de-ville.

M. Ritz fait passer un brevet de la Légion d'honneur délivré en 1819, offrant cette particularité d'être daté de la 25e année du règne de Louis XVIII.

M. Thonion parle de deux monnaies obsidionales frappées pendant le siège de Montmeillan, en 1691.

M. Gonthier fait une lecture sur une représentation théâtrale donnée au Puits-Saint-Jean, au XVIIe siècle, à l'occasion des fêtes de la béatification de saint François de Sales. Un article paraîtra à ce sujet dans la *Revue*.

Diverses questions d'intérêt général pour la Société sont ensuite traitées au cours de la séance.

Le Président fait procéder à l'élection des membres des jurys de poésie et d'histoire.

Six membres pour la poésie et quatre pour l'histoire sont chargés de l'examen des œuvres présentées au Concours de 1895.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 décembre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, fixant au mardi 7 avril prochain l'ouverture du Congrès annuel des sociétés savantes. Les mémoires devront être parvenus à Paris avant le 15 janvier au plus tard.

Le Congrès des sociétés des beaux-arts s'ouvrira le même jour 7 avril.

Les présidents de chaque société adresseront au Ministère les demandes des délégués avant le 1er février, terme de rigueur.

Le Président annonce en termes émus le décès de M. Boltshauser. Ce regretté savant qui fut l'un des membres les plus dévoués et les plus actifs de la Société Florimontane à ses débuts, est mort à Turin le 7 novembre dernier.

M. Serand offre au Musée de la part de M. de Mortillet, le portrait gravé de l'illustre savant et rappelle que M. Gabriel de Mortillet, né à Meylan (Isère) en

1821, fut conservateur du Musée d'Annecy du 5 août 1854 au 19 mars 1857.

Elu vice-président de la Société Florimontane le 30 novembre 1854, il résigna ces fonctions le 20 décembre 1855 pour remplir celles de secrétaire qu'il garda jusqu'à son départ d'Annecy le 19 mars 1857. M. de Mortillet occupe avec autorité la chaire de palethnologie à l'Ecole d'anthropologie de Paris dont il fut l'un des créateurs. Il demeure membre correspondant de notre Société depuis le 22 janvier 1858 et ne cesse d'adresser à la bibliothèque florimontane, de nombreux tirages à part de ses travaux.

La Société envoie ses sincères remercîments à M. le Prof^r de Mortillet.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Mémoires et Documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome XVIII.

2° *Mémoires de la Société Eduenne,* tome XII.

que ces Sociétés ont généreusement envoyés sur sa demande, pour compléter la collection de ces mémoires que possédait déjà notre bibliothèque.

3° *Le Dict des Jardiniers* (Epithalame en l'honneur d'un gentilhomme dauphinois marié à une Savoyarde, Pernette de Montvuagnard). (Don de l'auteur : M. Mugnier.)

4° G. de Mortillet : *Classification palethnologique.*

5° Id. : *Animal gravé sur une table de dolmen.*

6° Id. : *Terrasse inférieure de Villefranche-sur-Saône.*

7° Id. : *Le Coup de poing ou instrument primitif* (Congrès de Caen, 1894).

8° Id. : *Les Mottes* (cours de Palethnologie).

(Dons de l'auteur.)

M. Corcelle offre à la Société :

Corcelle : *La Géographie, sa méthode, ses résultats,* discours prononcé à la distribution des prix du Lycée, le 31 juillet 1895.

Id. : *La Savoyarde et la fonte des cloches.* (*Revue scientifique* du 9 novembre 1895.)

M. Nanche remet au conservateur du Musée, au

nom de Mme veuve Cabaud et au sien, un portrait à l'huile de Paul Cabaud, œuvre de notre regretté peintre.

M. Le Roux annonce qu'il a reçu de M. Marteaux, bibliothécaire de la Société, un lot de livres et de brochures formé des doubles non catalogués et destiné, d'après une proposition récemment adoptée, à la Bibliothèque publique. Il comprend des ouvrages reliés et brochés, des brochures, des volumes dépareillés de mémoires de diverses sociétés savantes et notamment un livre assez rare : *Pourpris de la Maison de Sales.*

Le même fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° 72 gravures et lithographies représentant des paysages ou des monuments d'Italie. (Don de M. François Serand.)

2° Un poids ancien en fer de la ville de Rumilly. (Don de M. Paclet Marie, chef de bureau à la préfecture.)

3° Un modèle en bois des pirogues à balancier en usage chez les indigènes de la Polynésie. (Don de M. Allard, ingénieur à Annecy-le-Vieux.)

4° 296 monnaies diverses dont 9 en argent. Plusieurs de ces pièces du duché de Savoie n'étaient pas représentées dans le médailler du Musée. (Don de M. Joseph Serand.)

5° 6 monnaies d'argent dont un tetradrachme d'Athènes à la tête de Pallas, au ℞ : la chouette et le rameau d'olivier.

M. Corcelle offre deux marques d'amphores, qu'il a trouvées sur l'emplacement d'une poterie gallo-romaine. Il avait déjà présenté un graffito sur poterie noire qui a été décrit dans le travail de MM. Marteaux et Le Roux.

Quelques mots seulement, pour indiquer leur origine, qui a besoin d'être précisée. Elles proviennent d'un champ jusque-là inexploré de la commune de Don en Valromey, situé à peu de distance de ce village de Vieu, qui eut une assez grande importance sous la domination romaine. L'emplacement de la poterie était bien choisi : à proximité se trouvaient des argiles, l'eau d'un torrent, le Seran, coulait à quelques mètres de là.

L'atelier a dû disparaître dans une catastrophe subite : le champ où il se trouvait était rempli de débris de toutes sortes : à côté de détritus de cuisine, de fragment de murs, se rencontraient pêle-mêle, dans un désordre indescriptible, des fragments de vases de tailles différentes, depuis les petites tasses jusqu'aux grandes amphores. Ces dernières étaient les plus nombreuses. Cela tient peut-être à ce que le pays était déjà, comme aujourd'hui, riche en vignobles.

Malheureusement, ces fragments de poterie n'ont pas été recueillis avec soin par le propriétaire du champ. Celui-ci était uniquement préoccupé par la recherche d'un trésor, qu'il croyait enfoui en cet endroit. Le trésor est encore à trouver. Nous avons réussi à sauver ces deux marques, qui seront les seules présentes dans une collection publique rappelant l'existence de la poterie de Don. La première a été détachée du col d'une amphore. Le seconde se trouvait appliquée contre le rebord supérieur, très près du point d'attache de l'anse.

Les auteurs du mémoire précité remercient M. Corcelle de sa communication sur ces marques qui seront décrites et figurées à leur place.

M. Serand propose de réunir dans un album qui sera conservé dans nos archives, les photographies des membres anciens et actuels de la Société. — Ce projet est adopté. En conséquence, les membres effectifs, correspondants et honoraires sont priés d'envoyer leurs photographies. Elles seront reçues avec reconnaissance.

La Société Florimontane, délibérant ce jour en Assemblée générale, adopte, sur la proposition de **M. Marteaux**, la modification suivante intéressant l'art. 3 de ses statuts. Cette décision sera soumise à l'approbation légale.

« La Société se compose de membres *effectifs*, de

membres *correspondants* et de membres *honoraires.*

« Les membres *correspondants* sont choisis parmi les personnes n'habitant pas le département et qui collaborent à la *Revue*. Ils payent une cotisation de 6 francs. Les membres *honoraires* sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société. Ils ne payent aucune cotisation. »

Le Président fait ensuite procéder au vote pour le renouvellement annuel du bureau.

Il rappelle, au préalable, la résolution prise par M. Marteaux de résigner ses fonctions de bibliothécaire, remercie ce dernier, au nom de la Société, des efforts couronnés de succès dont il a fait preuve dans le classement long et minutieux des ouvrages et propose la réunion de la charge de bibliothécaire à celle d'archiviste.

Sont nommés pour l'année 1896 :

Président : M. Camille Dunant.

Vice-Présidents : MM. Thonion et Marteaux.

Secrétaire : M. Marc Le Roux.

Secrétaire-Adjoint : M. Max Bruchet.

Bibliothécaire-Archiviste : M. Joseph Serand.

Trésorier : M. Jean Ritz.

Directeur de la Revue : M. Marc Le Roux.

Sont nommés membres du Comité de rédaction : MM. Dunant, Marteaux, Le Roux, Bruchet et Gonthier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 23 décembre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président exprime les regrets causés à la Société par la perte d'un de ses plus anciens membres correspondants, M. J.-F. Doublet, bibliothécaire de la ville de Bône, décédé en cette ville le 3 décembre dernier.

Les candidatures de MM. Boiret, professeur départemental d'agriculture, et Ch. Buttin, notaire à Rumilly, sont présentées par MM. Bruchet et Le Roux. Il sera, suivant le règlement, statué sur l'admission de ces nouveaux membres dans la prochaine séance.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages nouvellement reçus :

1° *Mémoires de l'Académie du Gard*, années 1873 et 1874. (Ouvrages envoyés gracieusement par cette société pour combler des lacunes existant dans notre bibliothèque.)

2° Al. Bachellerie : *Guide d'Evian et de ses environs*. (Don de la municipalité d'Evian).

M. Robert Victor offre au Musée un plongeon qu'il a tué, le 21 décembre, sur le lac d'Annecy, entre Albigny et la Margeria. Ce palmipède est un mâle adulte, en plumage d'hiver, de l'espèce *Colymbus arcticus* Vieill, ou Plongeon Lumme qui est originaire des régions septentrionales. C'est un oiseau essentiellement de passage qui arrive sur nos lacs au plus fort de l'hiver, mais cette espèce ne se propage jamais en Savoie.

M. Le Roux fait part des récentes acquisitions du Musée :

1° 222 monnaies médailles et jetons. (Don de M. Auguste Dunant, de Metz.)

2° Un *dupondius* d'Antonin le Pieux au ℟ de l'équité debout

à g., tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une balance. COS IIII SC. (Don de M. le chanoine Chevalier.)

3° Un produit scoriacé, sorte de vitrification en forme de tube aplati, analogue au laitier des hauts fourneaux, trouvé dans un terrain argileux par M. Simon, de Contamines-sur-Arve. (Don de M. le chanoine Chevalier.)

Le Président donne ensuite la parole à M. Martin rapporteur du concours de poésie de cette année.

Les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses sont distribuées dans l'ordre suivant :

Premier prix ex-æquo, chacun 40 francs : Mme von Auw Juliette, à Annemasse, auteur de la pièce n° 1 ; M. Converset, lieutenant au 58e de ligne, à Avignon, n° 2 ; M. Coyne Etienne, à Barcelonnette, n° 10.

Mention très honorable : M. Millien Achille, à Beaumont-Laferrière (Nièvre), n° 7.

Mentions honorables : M. Dubois François, au Séminaire d'Annecy, n° 3 ; M. Seguin Lucien, à Paris, n° 4.

M. Bruchet au nom du jury d'histoire donne lecture de son rapport qui est adopté.

Un prix de 300 fr. est attribué à M. Tavernier, juge de paix à Taninges, pour son *Histoire de Samoëns.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

CONCOURS D'HISTOIRE DE 1895

Messieurs,

Au dernier concours d'histoire, la Commission avait été quelque peu embarrassée par le nombre et la variété des travaux soumis à son examen : cette année elle ne saurait se livrer à de semblables appréhensions : un seul candidat, M. Tavernier, s'est présenté avec une

Histoire de Samoëns, de 1167 à 1792, fort volume de 287 pages in-8° publié à Chambéry en 1892.

L'auteur, par le choix d'un sujet restreint, facile à embrasser, a su se concilier les sympathies du jury. La Société Florimontane ne peut guère en effet songer à provoquer des études générales sur l'histoire de nos régions ; ce serait exiger des candidats un labeur acharné dans de nombreux dépôts d'archives que bien peu ont le loisir de consulter : elle pense faire œuvre beaucoup plus utile en encourageant les études spéciales, et dans cet ordre d'idées, les monographies locales lui semblent particulièrement dignes d'attention.

L'étude de Samoëns, importante commune d'une vallée fort retirée, présentait un véritable intérêt. M. Tavernier, juge de paix à Taninges, était bien préparé par les nombreuses recherches qu'il a faites depuis longtemps dans les archives communales et dans les chartriers de la région. Aussi faut-il le louer de la ténacité dont il a fait preuve dans cette chasse au document. Il a même eu la bonne idée de travailler aux archives de Turin ; cependant il ne paraît pas avoir connu le fonds peut-être le plus important, celui des fiefs relevant de la Maison de Savoie, conservé aux archives de la Chambre des Comptes, à la Cour d'appel de Turin ; les quelques comptes de châtellenie cités par lui sont malheureusement trop peu nombreux. Le Sénat de Savoie, à Chambéry et plusieurs séries des archives de la Haute-Savoie lui auraient révélé bien des richesses.

Mais, en matière historique, il est difficile d'exiger des travailleurs, des dépouillements complets : il convient surtout d'examiner si les documents consultés ont été habilement mis en œuvre. La Commission est heureuse de donner sur ce chef des éloges à l'auteur qui a su avec beaucoup de critique, commenter les textes qu'il a eus entre les mains. Son esprit curieux

s'est attaché à résoudre des problèmes intéressants parfois peut-être avec trop de brièveté. Pour ne citer qu'un exemple, le chapitre consacré à la colonie allemande des Hans aurait été complété heureusement par une étude philologique, que l'auteur était mieux à même que personne de traiter.

Le plan de l'ouvrage a soulevé aussi quelques objections. L'histoire d'une ville présente une telle variété qu'il est bien difficile de ne pas grouper les faits par matière. L'auteur a cru devoir adopter au contraire l'ordre chronologique, s'exposant ainsi à des répétitions fatigantes.

Malgré ces réserves, l'*Histoire de Samoëns* est une œuvre très consciencieuse. Les anciennes institutions, les vieilles familles de la région et de cette ville ont été étudiées avec grand soin.

Aussi, la Commission en décernant un prix de 300 francs à M. Tavernier, juge de paix à Taninges, a été heureuse d'honorer, par cette récompense, un érudit modeste, dont le nom connu déjà par de nombreux travaux sur la vallée du Giffre, est bien digne d'être donné en exemple aux jeunes travailleurs.

Le Rapporteur de la Commission,
MAX BRUCHET.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1895

RAPPORT

Seize pièces ont été présentées cette année au concours de poésie. Deux d'entre elles nous sont arrivées avec la signature de l'auteur, et n'ont pu être examinées. Restent quatorze pièces sur lesquelles voici l'avis du jury.

Le nº 9, contenant un certain nombre de *Fables*, révèle quelque ingéniosité dans l'invention, mais en même temps une profonde ignorance des règles de la versification. Ce ne sont pas là des vers ; on n'y trouve ni rythme ni rime.

Le nº 8 nous raconte les aventures du poète *Sur le Lac d'Annecy*, aventures peu intéressantes d'ailleurs. L'auteur ignore qu'on ne fait pas rimer un singulier avec un pluriel et les mérites de la forme ne rachètent pas, tant s'en faut, l'insuffisance du fond.

Voici une légende bourguignonne (nº 6) mettant en action les vertus mystérieuses du *Fil de la Vierge*. Il y a quelques vers faux. Le développement est un peu enfantin. Sans doute une légende peut et doit être naïve. Mais c'est justement l'écueil des pièces .de ce genre ; à chercher la naïveté, on tombe dans la platitude. Ajoutons, pour être équitables, que quelquefois le poète a rencontré la note juste.

Le nº 11, *Vengeance*, malgré une certaine netteté de pensée et une certaine élégance de forme, présente bien des incorrections. L'auteur élide rarement la syllabe muette à l'hémistiche ; la règle est pourtant absolue.

L'auteur de la *Cène* (nº 12) a de plus hautes aspirations. Sa pièce est la paraphrase enflammée du *sursum corda*. La péroraison a du mouvement et de l'allure. Mais on peut faire une querelle au poète sur sa théorie des césures dans les vers de dix syllabes. Elles sont mises absolument au hasard, c'est-à-dire qu'il n'y en a pas ; le rythme en souffre ; on est heurté par des chocs, des arrêts, des à-coups, auxquels on ne s'attend pas. Que le poète ait toute liberté, soit ! mais enfin, moi lecteur, je veux à tout prix reconnaître le rythme, et quand je ne sens pas la cadence, j'en éprouve de la peine. Signalerai-je aussi la rime fausse de *abrupte* et de *lutte* ; le solécisme de *ta pensée s'est enquis !* Néanmoins, il y a de réelles qualités dans cette pièce, que

gâtent malheureusement des impropriétés assez nombreuses. Le souffle y est, le travail manque.

Le n° 13 chante l'*Hiver* de l'Année terrible. La pièce est au total correcte ; on y trouve de bons vers, qui révèlent même de l'originalité ; quelques passages ont vraiment du relief. A côté se rencontrent des phrases et des images banales et poncives, et un certain prosaïsme de tournure qui détonne avec le mouvement lyrique de la strophe.

Voici maintenant une *Méditation* n° 5, avec cette belle épigraphe de Lamartine.

> J'attends le jour sans fin de l'immortalité.

C'est en effet du Lamartine, comme inspiration et comme forme, mais combien affaibli et délayé ! L'auteur a une grande facilité de facture ; il manie admirablement le vers ; mais pourquoi faut-il que les idées soient si rares, les raisonnements à peu près introuvables, et les mots inutiles si nombreux ? L'auteur peut très bien faire, s'il consent à penser plus fortement et à écrire avec plus de concision.

Le n° 14 est une rêverie romantique sur un vieux manoir féodal, le *Château de Polignac*. L'ensemble est mal équilibré ; la dernière partie est trop courte, et le présent est sacrifié au passé. Pourquoi ces deux strophes paisibles, qui s'opposent aux quinze strophes belliqueuses du début. C'est trop ou trop peu. D'ailleurs çà et là surgissent quelques beaux vers, sonores et bardés de fer, comme les chevaliers dont ils évoquent l'image. Notons encore un certain nombre d'impropriétés assez graves, et de périphrases malheureuses. Telle la *sape de fer* pour désigner la faux du moissonneur.

Encore une légende, savoyarde cette fois, et ayant pour théâtre le sommet du Vuache (n° 3). Elle raconte comment, pour honorer la vertu d'une sainte servante,

qui avait nom Victoire, les anges descendus du ciel construisirent miraculeusement un monastère : C'est le *Moustier des Anges*. Le récit est long et diffus. Le ton change à chaque instant, les impressions se contrarient et se détruisent. Mais il y a quelques passages qui respirent la naïveté, la vraie, celle qui part du cœur, où l'artifice n'a plus de part, langage de l'âme qui rachète bien des défauts.

Le nº 4 chante le *Printemps de Savoie* aux bords enchantés de Talloires. En bons savoyards nous avons été charmés de ses descriptions, qui ne sont pas sans mérite. Deux autres pièces, célèbrent les *Grands Bois* et les *Eaux de l'Etang*. L'auteur sent vivement la nature et la fait sentir dans ses vers.

Le nº 7 contient un certain nombre de pièces de valeur inégale. Le morceau intitulé *Deux Frères*, est d'une bonne venue ; c'est un peu court d'haleine, mais c'est ferme et franc. *La Mère et l'Enfant* sont une esquisse pathétique; mais combien brève ! ce n'est qu'une note en passant, il est vrai qu'elle est expressive. *Les Adieux du Pâtre*, avec leur refrain pittoresque ont une réelle saveur rustique.

Dans le nº 1 nous avons un drame bourgeois, à la Coppée, qui se nomme *Jalousie*. N'attendez pas que je vous le raconte ; c'est une histoire sentimentale, et les bonnes âmes pourraient y verser plus d'un pleur. La fin est un peu pénible et confuse : l'aventure est banale : mais la forme est louable ; l'auteur manie le vers à merveille. Tout le début est bon, d'une précision plastique remarquable ; les discours ne valent évidemment pas les descriptions.

Avec le nº 2 nous sommes en pleine Savoie. C'est la description d'une commune alpestre, avec ses occupations paisibles et ses travaux pacifiques pendant les quatre saisons. C'est *Belval* que l'auteur intitule poème pastoral. C'est plutôt une description pastorale, car il

n'y a là aucune espèce d'intrigue. Le mérite de la pièce, c'est, avec une forme suffisamment correcte, une très grande sincérité. L'auteur s'est placé en face de la nature, il l'a regardée jusqu'à ce qu'il en reçût une impression forte, et il a dit ce qu'il avait vu et senti. C'est là du vrai naturalisme, et du meilleur. A noter surtout ce qu'on pourrait nommer l'épisode du vieux paysan rêvant sur le déclin du jour à ses jeunes années.

Le n° 10 nous retient encore en Savoie. Ce sont les *Sonnets annéciens*. Il sont peu nombreux, et de valeur inégale. La chute du sonnet intitulé *Pessimisme* est exquise, et dans la description de la *Tournette* l'auteur a su dérober à Hérédia quelque chose de sa somptueuse splendeur. Qu'il y a de décadence maladive dans le rêve que forme le poète de vivre sur le *Semnoz* ! c'est une combinaison du panthéisme de Leconte de Lisle et du mysticisme de Huysmans : La forêt lui paraît comme une cathédrale : j'y voudrais, dit-il :

> M'hypnotiser en des extases monacales...
> J'y voudrais être ermite, un ermite très chaste
> Qui se ferait une âme et si simple et si vaste
> Qu'elle serait lumière, air et parfum des bois :
> Une âme toute blanche, ailée et vaporeuse
> Où l'humaine raison mettrait si peu de poids
> Que je me croirais presque en la Vallée heureuse.

Et nous voici, après une courte excursion dans le panthéisme et dans le mysticisme, en pleine sorcellerie et féerie moyenâgeuse. Cette complexité est bien le caractère de notre fin de siècle. Nous louerons du moins le poète de n'être ni obscur ni symbolique. Il y a de l'excellent dans ces sonnets, c'est la première fois que je peux prononcer ce mot ! mais qu'il y en a peu ! les beautés sont réelles et précieuses, mais rares !

Nous voici au terme de notre examen, et notre conclusion est qu'au total le concours est faible, très fai-

ble. Aussi ne croyons-nous pas devoir, malgré la modicité du prix dont nous disposons, le distribuer en entier. Une honnête médiocrité, voilà ce que présentent beaucoup de pièces, et la seule qui soit supérieure ne l'est que trop brièvement. Voici donc, Messieurs, les récompenses que nous vous proposons d'accorder :

Aux nos 1, *Jalousie*; 2, *Belval*; 10, *Sonnets annéciens,* trois prix *ex-æquo* de 40 francs.

Au no 7, *Deux Frères,* une mention très honorable.

Aux nos 3, *Le Moustier des Anges,* et 4, *Printemps de Savoie,* une mention honorable.

SONNETS ANNÉCIENS

I.

Sur le roc de Chère, auprès du tombeau de Taine.

(IMITÉ DE L'ANTIQUE.)

O berger, amortis tes pas sur le gazon,
Modère ton troupeau. Ne le laisse pas paître
Ces arbustes pieux. Tu troublerais peut-être
Le poète qui dort sous cette frondaison.

Tout t'invite au respect, — l'air, le ciel, l'horizon.
La nuit descend... Un seul bruit pourrait plaire au Maître :
C'est un bruit de prière ou de flûte champêtre.
Donc, module un air — grave ainsi qu'une oraison.

Et regarde ! voici que dans l'herbe se lève
Sous un rayon de lune une clarté de rêve,
Comme un esprit que ta chanson semble bercer....

Tu dis que c'est le vent ? — La réponse est niaise.
Sait-on ce qu'est le vent ? Je préfère penser
Que l'âme du dormeur est là qui frémit d'aise.

II.

Le Lac hypocrite.

Ce Lac est hypocrite et d'un charme perfide.
Entre ses bords fleuris où chantent les oiseaux
Il étale si pur le cristal de ses eaux
Qu'il paraît sans remords comme il paraît sans ride.

Mais malheur à qui tombe en ce gouffre candide !
Il s'en ira voilé d'algues et de roseaux
S'endormir sous l'azur et blanchir de ses os
Le pavé d'un charnier qui jamais ne se vide.

La Mer, plus charitable aux cœurs endoloris,
Quelquefois leur rend morts ceux que vifs elle a pris :
Le Lac n'a même pas de ces pitiés ultimes.

Les larmes de parents en deuil le touchent peu.
En avare il jouit du corps de ses victimes...
Et cependant paisible il sourit au ciel bleu !

III.

Sur le Semnoz.

Je sais dans la montagne un bois mystérieux,
Aux arceaux d'ombre ainsi que ceux des cathédrales,
Où le jour se tamise en des lueurs spectrales
— Tels des rayons éteints par des vitraux très vieux — :

J'aime y rêver, moins près des hommes que des cieux :
Et, tandis qu'ennemi des fades pastorales
Je m'hypnotise en des extases monacales,
Des rêves d'au-delà flottent devant mes yeux.

J'y voudrais être ermite, — un ermite très chaste,
Qui se ferait une âme et si simple et si vaste
Qu'elle serait lumière, air et parfum des bois :

Une âme toute blanche, ailée et vaporeuse
Où l'humaine raison mettrait si peu de poids
Que je me croirais presque en la Vallée Heureuse.

IV.

Pessimisme.

Je suis venu trop tard vers ces vallons tranquilles :
Mon cœur s'y rafraîchit mais ne reverdit pas,
Et voudrait-il aimer qu'il ne peut plus, hélas!
Se prendre au sérieux dans ses efforts séniles.

Et pourtant j'étais fait pour me plaire aux idylles.
J'aurais pu vivre aussi très simple et jamais las
De suivre en souriant, une fillette au bras,
Les sentiers qui jamais ne mènent dans les villes.

Mais mon âme à présent n'est, en fait de plaisir,
Apte qu'aux voluptés amères du désir :
Triste flamme veillant encore sous la cendre.

Et mes jours à tel point sont mornes, sans couleur,
Que je me fais l'effet, quand je veux me comprendre,
D'un vieux bouquin très jaune où sèche quelque fleur.

V.

Soleil couchant sur la Tournette.

Portant haut sur un ciel de lapis-lazzuli
L'orgueil impérieux de son blanc diadème,
La Tournette au soleil qui la quitte et qui l'aime
Donne à baiser son front par la neige ennobli.

Méprisante au dessus de l'ombre et de l'oubli,
On dirait qu'elle boit l'Amour dans la mort même
Et son torse se drape avec un art suprême
En un long voile bleu qui descend sans un pli.

L'heure de ces adieux de l'astre à la montagne
Est si grave que tout se tait dans la campagne.
Le lac fume ainsi qu'un gigantesque encensoir.

Et très longtemps après la double apothéose
On voit encor, — pâmée au fond du ciel tout noir —
Comme une déité sculptée en marbre rose.

E. Coyne.

JALOUSIE

(Conte de Noël.)

Mais tout est bien puisque tu n'as pas à rougir,
Que je ne suis pas mort, foudroyé, tout à l'heure,
Que de nous deux c'est toi, toujours toi, la meilleure,
Que je t'ai dans mes bras et que je suis bien sûr
De mettre mon baiser sur un front toujours pur.

F. Coppée *(Les Jacobites)*.

C'est un soir de Noël. — Dans la chambre bien close
La lampe est allumée et, sous l'abat-jour rose,
S'unit à la clarté dansante du foyer,
Pour suspendre gaîment et faire chatoyer,
Le long des murs, parmi les soyeuses tentures,
Quelque brève étincelle aux angles des dorures.
Artistement drapés, les rideaux de velours
Souples, ont de la grâce encore en leurs plis lourds,
Et tout, dans ce doux nid d'amour, où se devine
L'arbitre souverain d'une main féminine,
Parle de vie intime et de bonheur à deux.

Cependant, l'âme sombre et le front soucieux,
Olivier près de Jeanne est assis ; quel nuage
Vient de troubler la paix de ce jeune ménage ?
Il faut si peu de chose, hélas ! Souvent, un rien
Suffit pour ébranler le plus tendre lien,
Entre deux cœurs aimants. — La vie est ainsi faite ;
Et quand le sort avare, à notre âme inquiète
Donne quelques instants de bonheur calme et pur,
Au lieu de se blottir en un doux coin d'azur
Et de se réchauffer à sa tiède atmosphère,
Quelque grief obscur, un tort imaginaire,
Souffle aigu de l'hiver à ce printemps mêlé,
Soudain passe, — et voilà le bonheur envolé.

On ne sait quel démon vient souffler à l'oreille
D'Olivier, qu'il devait chercher dans la corbeille
Où Jeanne a son ouvrage, un objet oublié
La veille ; et sous ses doigts un papier déplié
S'est offert, un billet mignon, plein d'élégance,
Satiné, sentant bon, d'amoureuse apparence,
Et que la jeune femme en rougissant un peu
A froissé dans ses mains, puis jeté dans le feu.
Est-ce une illusion ?... Il est sûr de sa femme...

Pourtant, sur le billet que dévore la flamme,
Il a bien lu ces mots : « Je vous attends ce soir,
« Où vous savez » ; signé « Georges » ; le papier noir
Semble garder, ainsi qu'une ironie amère,
Ces mots en traits ardents, sur la cendre légère...
..... Ce Georges, oui, le peintre, il est de ses amis,
C'est dans l'ordre..... et sa Jeanne !..... hélas ! Il avait mis
Le soin de son honneur dans les mains de cet ange ;
Qu'en avait-elle fait? De quelle horrible fange
L'avait-elle souillé ?..... « Je vous attends ce soir ! ».....
Ce front pur et charmant avait pu concevoir
Et garder, sans effort, une pensée honteuse ;
Ce regard était faux, cette bouche menteuse !
Dieu du ciel ! en qui donc faut-il croire, à présent !

Mais, le cœur dévoré par un chagrin cuisant,
Olivier veut sonder la profondeur du gouffre
Où sombre son bonheur, et cacher ce qu'il souffre.
L'espionnage est vil, n'importe, il veut savoir.
Jeanne a dit : « Mon ami, sortirez-vous ce soir ? »
Et maîtrisant en lui la colère qui gronde,
D'un ton calme, il répond : « Vous le savez, le monde
« Est un tyran souvent exigeant et cruel ;
« Certes, j'aurais voulu, pour ce jour de Noël,
« Au coin de l'âtre et près de vous, mon adorée,
« En un doux tête-à-tête achever ma soirée ;
« Un contre-temps fâcheux en décide autrement,
« Excusez-moi. » — « Va donc retrouver ton amant »,
Songe-t-il, effleurant d'une lèvre glacée
Ce front dont il voudrait pénétrer la pensée,
Et qui s'offre, docile, à son baiser d'époux.
« Va bien vite, il t'attend..... mais prenez garde à vous !.....
« Je veille ! » Puis il sort. — Oh ! l'attente éperdue,
Le long piétinement dans la neige fondue
Où, les tempes battant à coups précipités,
Il guette sa sortie, alors qu'à ses côtés,
Des gens indifférents, le heurtant au passage,
Courent à leurs plaisirs ; où, le cœur plein de rage,
Comme en un rêve, il voit ces fantômes joyeux,
D'un regard trouble, avec du sang devant les yeux.

Elle paraît enfin, toute en noir et voilée,
Et du cœur d'Olivier bientôt s'en est allée

La dernière espérance, en la voyant passer.
Il la suit, d'un peu loin, il regarde glisser
Cette ombre fugitive au milieu de la foule,
Dont le flot incessant qui s'agite et s'écoule
La dérobe parfois dans ses replis mouvants.
Une ruelle étroite, ouverte à tous les vents,
Froide, humide, malpropre et suant la misère
Se présente, c'est là que sa marche légère
Les conduit tous les deux ; déjà, tant bien que mal,
Jeanne a risqué ses pas sur le sol inégal
Et suit sans hésiter le dur chemin qui monte ;
Dans quel affreux quartier cache-t-elle sa honte ?
Une haute maison, un escalier bien noir
L'engouffrent. — Olivier, bientôt tu peux savoir
Jusqu'où va ton malheur, et punir ; ton cœur tremble
Pourquoi n'entres-tu pas ? C'est là qu'ils sont... ensemble·
Elle, ton seul amour et ton bien, Olivier,
Celle que tu nommais l'ange de ton foyer,
Et l'ami qui serrait hier ta main loyale
Et qui, si tu surgis devant lui, calme et pâle,
N'osera sans rougir se rappeler cela !.....
Oh ! dix ans de bonheur, pour en arriver là !.....

Mais il faut jusqu'au fond vider la coupe amère
Des désillusions, et gravir ce calvaire.
A son tour, à tâtons dans l'escalier fangeux
Il se hasarde, il est maintenant tout près d'eux.
Olivier n'a pas vu Jeanne entrer, mais qu'importe,
Son cœur jaloux la sent derrière cette porte.
— Et toujours sur ses yeux ce nuage sanglant ! —
Et tandis qu'il appuie au mur son front brûlant,
Au milieu du silence lourd qui l'environne
Un frais éclat de rire à son oreille sonne
Qui lui produit l'effet d'un soufflet qu'on reçoit ;
La porte cède, il entre et voici ce qu'il voit :

Eclairant le taudis de sa clarté joyeuse,
En triomphe, dressé sur la table boîteuse,
Le sapin de Noël étale ses splendeurs
Devant les yeux ravis de quatre enfants rieurs,
Jeanne tient un baby de quelques mois à peine,
Un autre plus âgé vient de monter sans gêne
Sur l'épaule de George et tire ses cheveux,

Criant : « Monsieur, moi c'est le fusil que je veux,
« Dis, je suis le plus grand, il faut qu'on me le donne
« N'est-ce pas ? » — Et la mère au profil de madone,
Jeune et belle, ressemble à faire illusion
Au portrait, achevé pour l'exposition,
Qu'on a tant admiré chez Georges cette année.

Mais Jeanne cependant se retourne, étonnée,
Et devant son mari montre quelque embarras,
En serrant tendrement le poupon dans ses bras.
« Quoi ! c'est vous ? » lui dit-elle, « Ah ! vous allez peut-être
« Me gronder ; je devais vous les faire connaître
« Depuis longtemps déjà, mes bons petits amis,
« Mais quoi !..... je n'osais pas, sans cesse j'ai remis
« A plus tard — Olivier (ce n'est pas un reproche),
« Moi, je n'ai point d'enfants, et ce qui me rapproche
« De ces êtres divins que Dieu m'a refusés,
« Et qui croîtraient si bien pourtant sous mes baisers,
« C'est pour mon pauvre cœur affamé de tendresse
« Une joie..... et tenez, je n'en suis pas maîtresse,
« Je pleure !..... L'an dernier, en faisant mon portrait,
« Monsieur Georges, toujours en quête d'un bienfait,
« M'a parlé longuement de cette humble famille,
« Cela m'intéressa ; par la petite fille,
« Je me suis fait conduire à leur pauvre logis
« Où j'ai fait très souvent des visites depuis.
« J'y suis bien, pour un peu de mon luxe éphémère,
« Je prends aussi ma part de ce bonheur de mère.
« En prodiguant ses dons, Dieu sut bien ce qu'il fit,
« Nous partageons, chacune y trouve son profit,
« Mais c'est encore moi qui suis son obligée,
« Car j'ai depuis ce jour cessé d'être affligée ;
« Je voulais des enfants à chérir ; en voilà.....
« C'est vrai que j'aurais dû vous dire tout cela,
« Me pardonnerez-vous cet innocent mystère ? —
Ah ! n'est-ce pas à toi de te montrer sévère,
Jeanne, pour ce mari soupçonneux et brutal,
Pour cet esprit méchant si prompt à croire au mal
Qui, ne méritant pas le trésor qu'il possède,
Aveugle et méfiant à la colère cède,
Mais reconnaît ses torts, et veut cacher en vain
La larme de regret qui roule sur ta main.

Juliette Von Auw.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

L'enseignement vient de perdre dans M. le Comm[r] Boltshauser, Président de Lycée en retraite, un de ses vétérans dont les talents et les vertus ont laissé partout, dans le cours d'une longue carrière, des souvenirs ineffaçables. Aussi d'affectueuses démonstrations sont-elles venues de tous côtés honorer la mémoire du savant professeur et de l'homme de bien.

En s'associant à ces hommages, la Savoie, que l'illustre défunt regardait comme sa seconde patrie, prouvera qu'elle n'a pas oublié les services signalés qu'il lui a rendus pendant tant d'années dans le domaine de l'Instruction publique.

La Société Florimontane, dont il a été longtemps le collaborateur assidu, accomplit un devoir de reconnaissance en ouvrant les pages de sa *Revue* aux pieux souvenirs que lui a consacrés M. Mellé, professeur de belles-lettres à Turin, son vieil ami, demi savoyard comme lui, et qui connaissait mieux que personne les différentes phases de l'existence laborieuse du regretté M. Boltshauser.

Né dans le canton de Thurgovie en 1819, M. Boltshauser fit ses études à l'Ecole normale, dirigée par le célèbre Werhli, l'élève le plus distingué de l'illustre Pestalozzi. Cet habile maître soignait à la fois l'éducation physique et l'éducation morale de ses élèves, de manière à donner au tempérament comme au caractère cette trempe de virilité dont Boltshauser conserva l'empreinte jusqu'à ses derniers jours. Quel contraste avec l'éducation efféminée de notre époque ! C'est à la sévérité de ses premières études et à la méthode qu'on y suivait que M. Boltshauser attribuait la clarté qu'on

remarquait dans ses leçons et le succès de son enseignement.

C'était vers cette carrière qu'il se sentait dès lors entraîné par une force irrésistible, mais pour élargir le champ qui pouvait s'ouvrir devant lui, champ trop restreint s'il ne connaissait que la langue allemande, il se décida à étudier aussi la langue française. Aussi, à peine eut-il terminé ses cours à l'Ecole, couronnés par le plus brillant succès, qu'il se rendit dans ce but à Genève. Il ne tarda pas à se familiariser avec cette langue.

En 1846, il put accepter à Bonneville (Haute-Savoie) une chaire aux écoles professionnelles. La réputation qu'il s'y fit s'étendit hors du Faucigny et en 1854 on l'appela à Annecy pour lui confier la chaire de mathématiques au collège Chappuisien, plus tard la direction même du collège, lorsque celle-ci fut enlevée aux personnes qui en avaient eu pendant longtemps le monopole presque exclusif. Son administration fut d'abord l'objet d'une guerre sourde. Sa position était délicate et difficile, mais l'habileté et la sagesse de sa direction triomphèrent de tous les obstacles, le collège était en pleine voie de prospérité, les familles l'entouraient de leur confiance, et ses adversaires durent eux-mêmes reconnaître sa haute capacité.

Il ne se distingua pas moins dans l'enseignement. Les mathématiques ne sont guère attrayantes pour la jeunesse ; néanmoins, il sut inspirer à ses élèves le goût de cette étude. La clarté de ses leçons était telle que pas un d'entre eux n'eut à échouer dans les examens sur cette matière. M. Boltshauser était d'ailleurs un homme dont le champ des connaissances était bien plus vaste, les articles qu'il a publiés dans la *Revue* de la Société Florimontane le démontrent assez. Cette société s'était empressée de l'admettre dans son sein. Elle le nomma bientôt son vice-président. M. Boltshauser s'occupa toute sa vie d'une manière spéciale de la météo-

rologie ; ses notes climatologiques sur la ville d'Annecy qu'il publia en 1858 furent considérées comme un travail fait de main de maître, il reçut l'approbation même des savants étrangers. Le *Lac d'Annecy* (1859) n'eut pas un moindre retentissement. Il en fut de même de ses autres publications et surtout de son article : *Sur la nécessité de réformer les méthodes d'observation dans la météorologie* (1866). Sa réputation n'avait fait que grandir ; aussi en 1860, lors de la réorganisation de l'instruction publique, le gouvernement voulut lui donner une preuve de la haute considération dont il jouissait auprès de lui en le nommant professeur de physique au lycée de Chambéry, se réservant de lui en confier bientôt la direction. C'est dans cette charge que le trouva l'annexion de la Savoie à la France. Il avait toujours regardé la Savoie comme sa seconde patrie, mais le changement de ses conditions politiques le détermina à opter pour la nationalité italienne. Il ne se faisait pas illusion sur les difficultés qu'il rencontrerait dans l'obligation d'étudier une nouvelle langue, mais la vivacité de son intelligence et la ténacité de sa volonté surmontèrent tous les obstacles. Dans une de ses lettres à un ami, il s'exprime en ces termes : « L'étude de cette langue m'a fait passer de bien mauvais quarts d'heure et m'a en quelque sorte imposé un divorce avec la langue française. Maintenant, Dieu merci ! elles marchent toutes les deux d'accord. »

Le gouvernement italien, qui lui avait fait l'accueil qu'il méritait, le chargea d'organiser l'institut technique de Tortone sur la demande de la municipalité de cette ville qui avait besoin pour ces fonctions d'un homme compétent et actif. M. Boltshauser se mit aussitôt à l'œuvre et, comme à son ordinaire, avec succès. Mais la municipalité, pour des raisons financières, renonça plus tard à son projet, et d'ailleurs M. Boltshau-

ser fut, sur ces entrefaites, appelé à Catane comme professeur de physique au lycée et de sciences naturelles à l'Ecole normale. Il fut plus tard chargé de la direction du lycée, place qu'il occupa pendant plus de douze ans et avec un tel succès que le nombre des élèves, qui tout d'abord n'était que de 250, finit par s'élever à 500.

Sur le rapport favorable de M. Matteucci, il fut chargé de l'enseignement de la physique à l'Université et de la direction de l'observatoire météorologique. Son activité eut ainsi un vaste champ ; il n'est pas besoin de dire la réputation qu'il s'y fit comme professeur ; c'est à lui que l'Université doit la création du cabinet destiné aux expériences scientifiques. Il en profita pour donner des expériences publiques qui attirèrent la population. C'est à ces expériences que se rapporte le mémoire communiqué à l'académie Gioenia de Catane, le 28 février 1869, sur le pendule de Foucault. Il publia aussi divers rapports, les résultats des observations qu'il fit à l'observatoire de Catane, qui, grâce à ses travaux, prit une place importante dans les observatoires de l'Europe.

Tous ces travaux lui laissaient encore le loisir de s'occuper de la création d'un cercle philologique dont il fut nommé président, institution qui, malheureusement, pour des causes indépendantes de la direction, n'eut qu'une existence précaire. Il fut en même temps président du Club Alpin, section de Catane, qui prit bientôt un grand développement. C'est à ce sujet qu'il adressa à la *Revue savoisienne* le rapport d'une ascension qu'il fit avec ses élèves sur l'Etna en 1875 et un autre sur l'éruption volcanique de 1879.

Ce fut alors qu'il eut l'occasion d'entrer en intime relation avec l'illustre Père Denza venu à Palerme pour des observations et dont il devint le collaborateur le plus assidu.

Nous nous bornerons à citer parmi ses publications celle qui a pour objet la *Détermination théorique de la température en Italie*. Elle avait été précédée de sa nouvelle formule barométrique, idée qui eut un grand retentissement dans le monde scientifique. C'est au sujet de ce travail qu'il écrivait à un ami : « Mon travail a une utilité pratique et pour arriver à ce résultat il n'est pas toujours nécessaire d'étendre la théorie, du reste il y a bien quelque chose de nouveau dans ma formule barométrique, en effet, la fameuse formule de La Place et toutes les autres qui en ont été déduites jusqu'à présent renferment des *quantités variables* et des *quantités constantes* — tandis que ma formule ne contient que des *quantités variables*, ce qui selon moi est une différence essentielle. »

Les ouvrages qu'il publia pendant ces 18 ans de séjour à Catane lui valurent les applaudissements des savants étrangers, l'Académie Gioenia de Catane et quelques autres s'empressèrent de l'admettre dans leur sein, suivant en cela l'exemple de l'Académie de Savoie qui l'avait reçu au nombre de ses membres le 7 février 1861.

La direction qu'il avait donnée à l'enseignement dans tous les établissements qui étaient sous sa dépendance avait porté ses fruits, tout marchait dans l'ordre le plus parfait et la sympathie publique lui en rendait un solennel témoignage. Mais comme il le dit lui-même dans une lettre : « Deux prétendants à la présidence du Lycée de Catane, tous les deux originaires de cette ville, ont tellement intrigué qu'à la fin ils ont réussi à obtenir mon changement. »

Il n'y avait pas là à s'étonner de la part d'un homme comme lui qui écrivait : « J'ai toujours aimé à me retirer devant les personnes qui cherchaient à me passer devant et je suis maintenant trop vieux pour changer d'habitude. » Il fut nommé président du Lycée de San-Remo : là, comme ailleurs, il ne faillit point à

sa tâche et tout marchait à merveille à San-Remo, mais il n'en était pas de même au Lycée d'Alexandrie. Ce fut encore M. Boltshauser qui fut appelé à le réorganiser ; au bout de quelque temps son activité ordinaire y avait remis l'ordre, et la ville d'Alexandrie ne cessa jamais, pendant les 5 ans qu'il resta à son poste, de lui en témoigner sa reconnaissance.

Il fut à cette époque chargé de traduire de l'allemand en italien un ouvrage encore en partie manuscrit du docteur Fritz Graef qui en avait fait hommage à la municipalité et il dut pour remplir cette tâche se mettre en correspondance avec l'auteur. Il s'agit dans cet ouvrage d'une question historique assez importante, celle de la fondation d'Alexandrie et M. Graef qui avait fait à ce sujet d'immenses et consciencieuses recherches, jetait là-dessus un jour tout à fait nouveau.

En remerciant tout à la fois l'auteur et le traducteur, la ville d'Alexandrie ordonna de faire à ses frais une édition de la traduction.

Les journaux savants s'en occupèrent et la discussion qui s'ouvrit, excite encore aujourd'hui un vif intérêt.

Il venait à peine de terminer ce travail que le gouvernement eut besoin de nouveau de recourir à ses lumières et à son activité intelligente pour rétablir le Lycée d'Ivrea qui était en désarroi, et le bon M. Boltshauser répondit à cet appel en se rendant à Ivrea où il ne tarda pas à s'acquitter de cette tâche, et si cet établissement est encore aujourd'hui de nouveau florissant, tout le monde lui en rend l'hommage bien mérité.

Après tant de travaux, il était arrivé à un âge où l'homme, quelque robuste et laborieux qu'il soit, a besoin de repos : il ne le demanda pas, car sa fibre était encore assez forte pour pouvoir remplir ses fonctions, mais le ministère, reconnaissant ses droits à la retraite,

voulut la lui accorder. Il se retira alors à Turin, qui avait toujours été pour lui une résidence de prédilection et ne l'éloignant pas de la Savoie, la lui rappelait souvent. Il ne resta cependant pas oisif et voulut encore se charger de l'enseignement de la langue allemande et consacrer le reste de son temps aux ouvrages qu'il avait entrepris. Il laisse entre autres un traité de géométrie complet mais qui attend encore un éditeur et attendra peut-être encore longtemps si les hommes qui sont à la tête de l'instruction publique en Italie se refusent à suivre l'exemple des autres nations.

Voici ce qu'il écrivait à ce sujet à un ami, le 17 juin 1885 : « Dès le mois de mars, le professeur de mathématiques du Gymnase me dit qu'il avait dû mettre de côté le premier livre d'Euclide de Zaifofer parce que les choses y étaient traitées trop scientifiquement. Je pris donc la résolution de composer à ma façon ce premier livre d'Euclide et c'est ainsi que mon pauvre manuscrit est venu au monde. Il n'est pas incomplet et les définitions ne sont pas inexactes, mais il a un autre grave défaut qu'un éditeur ne peut pardonner, il n'a d'Euclide que la substance essentielle et la méthode, tandis que les programmes ministériels prescrivent l'Euclide. Or, je suis de l'avis qu'Euclide est un excellent traité de géométrie, mais un très mauvais livre de texte. Cette opinion domine en Suisse, en France, en Allemagne, en Angleterre où l'on enseigne la géométrie non seulement sans employer Euclide, comme livre de texte, mais sans même tenir compte de sa méthode. En Italie, il est encore difficile de remonter le courant. Je croyais que depuis 1865 la voie du bon sens eût dû s'élargir, mais j'ai fait ces comptes sans mon hôte, et lors même que je vous enverrais une préface divine, l'éditeur trouverait encore une excuse parce que mon manuscrit n'est pas une contrefaçon d'Euclide. J'attendrai donc des jours meilleurs. »

Nous avons mentionné plus haut son opuscule sur la nouvelle formule barométrique qu'il proposait pour les nouvelles observations météorologiques et au sujet de laquelle le P. Denza lui écrivait ce qui suit en date du 22 octobre 1883. « J'ai lu votre travail et je puis vous dire maintenant qu'il me semble très utile et digne de considération, aussi je vous engage à continuer ces études dont le résultat sera d'une grande utilité aux amateurs d'études météorologiques. »

Animé par ces encouragements, M. Boltshauser ne se borna pas là. Pour faciliter les calculs relatifs à ces observations il inventa et construisit une règle à calcul barométrique conforme à sa nouvelle formule et au moyen de laquelle on obtient facilement le résultat mathématique. Cet instrument que la société météorologique italienne avait accueilli avec de grands éloges, après en avoir fait diverses applications pratiques, est encore à attendre une plus grande publicité à la suite de la mort du P. Denza.

Ainsi on voit que M. Boltshauser, laborieux comme il était, continuait toujours à s'occuper de ses études favorites ; il publia sous le titre de *Détermination théorique de la température en Italie* une brochure dont M. E. Tissot, ingénieur, a rendu compte dans cette *Revue* (août 1889). Servons-nous de ses termes : « Il cherche à y résoudre un problème qui ne manque pas d'intérêt. On est quelquefois dépourvu d'observations suivies dans telle ou telle station dont on voudrait connaître le climat. La formule de M. Boltshauser y supplée dans une notable mesure et de quelque côté qu'on l'examine, le travail de M. Boltshauser avec les dix tableaux qui le complètent nous paraît digne de l'attention des météorologistes. » Il compléta ses deux mémoires par celui qu'il intitula le *Linee equitermiche in Italia* publié dans le *Bolletino dell' Osservatorio di Moncalieri*.

Malgré son âge, il laissait espérer encore d'autres publications scientifiques, car sa santé était florissante, mais l'été dernier il fut pris de quelques malaises qui prirent bientôt une gravité inquiétante; malgré les soins dont il était entouré et l'habileté des hommes de l'art, il succomba le 7 novembre. La religion qui l'avait guidé toute sa vie l'assista à ses derniers moments.

Il avait voulu que sa sépulture fut en harmonie avec ses habitudes simples et modestes; mais l'admiration qu'on avait pour ses talents et ses vertus, éclata dans cette circonstance en une solennelle démonstration. L'affluence des amis et des collègues fut encore rehaussée par la part que la ville d'Ivrea voulut prendre à ces honneurs funèbres, dans le but de donner encore un dernier témoignage de reconnaissance à celui qui avait rendu à son Lycée son ancienne splendeur. Une députation de Professeurs ayant à leur tête le Président du Lycée vint se joindre au convoi et l'accompagna jusqu'au *Campo santo,* où M. le professeur Ravarino en déposant une couronne sur le cercueil improvisa un éloquent discours qui émut toute l'assistance.

On y remarquait avec attendrissement des étudiants d'Alexandrie qui avaient voulu honorer encore d'un dernier adieu leur cher et vénéré directeur. A ce concert de sympathies et de regrets s'associèrent les journaux de Catane, d'Alexandrie et d'Ivrea qui publièrent des articles nécrologiques en l'honneur de sa mémoire. Il nous fait espérer que le nom de Boltshauser déjà gravé dans tant de cœurs le sera aussi dans les annales des Instituts qu'il dirigea avec tant de zèle, de sagesse et de succès.

Ce sera là une espèce d'immortalité.

J.-O. M.

Turin, le 10 décembre 1895.

MARQUES DE FABRIQUE
ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.
DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

(Suite.)

TUILES ET BRIQUES.

La fabrication des tuiles et des briques était de la première importance dans le monde romain étant donné leur énorme consommation et la bonne qualité qu'on en exigeait. Les possesseurs des terrains et des bâtiments étaient presque toujours de riches personnages qui tiraient de ces usines une partie de leurs revenus et les empereurs, en cumulant les héritages, devinrent eux-mêmes les plus grands propriétaires d'officines doliaires [1]. Notre Musée renferme divers spécimens des produits de cette catégorie ; ce sont des tuiles à rebord, les unes légèrement courbes, longues de 0^m45, larges aux deux extrémités de 0^m33 et de 0^m265, épaisses de 0^m03, les autres plates, longues de 0^m54, larges de 0^m34 : outre les tuiles trouvées à Bredannaz, il y en a qui offrent comme marques deux croissants superposés creusés dans l'argile crue ; d'autres ont, comme dimensions, en longueur, 0^m40, 0^m425, 0^m43 ; en largeur, 0^m275, 0^m28, 0^m29 ; en épaisseur, de 0^m038 à 0^m044 avec un crochet en demi-cercle à une extrémité ; — des briques carrées pour supports d'hypocaustes épaisses de 0^m04, ayant 0^m19 ou 0^m22 de côté ; — des tuiles courbes longues de 0^m38, larges de 0^m165 ; — des conduites d'eau tubulaires ayant un diamètre de vide de 0^m08, une épaisseur de 0^m02 sur une longueur de 0^m425. Un coude énorme a comme premières

1. *Journal des Savants* ; A. Geffroy : *L'Epigraphie doliaire chez les Romains*, 1886.

dimensions correspondantes $0^{m}105$ et $0^{m}04$; — enfin des tuyaux d'hypocaustes en parallélipèdes larges de $0^{m}156$ et de $0^{m}10$ et épais de $0^{m}009$ à $0^{m}012$. La plupart de ces produits, qui paraissent avoir été fabriqués dans la région, ne portent pas de marques, si l'on ne tient pas compte des rayures destinées à mordre le mortier, ni des courbes concentriques en S ou en 8, ni des empreintes laissées sur l'argile fraîche par les pattes du chien de l'usine.

L'industrie doliaire, implantée en Gaule par les Romains, n'a cessé de prospérer. On sait qu'au moyen âge on fabriqua longtemps encore des tuiles à rebord. Beaucoup de nos tuileries ont donc probablement succédé à des officines gallo-romaines. Nous connaissons, par l'épigraphie, les figlinæ Caniniana, Clariana, Viriana dont le nom se pourrait retrouver dans l'onomastique topographique de la région. La plupart des tuileries mentionnées par Despine dans son ouvrage appartiennent à d'anciennes localités [1] ; la Thuile, Thiolaz près de Chaumont, sont cités au XIIe siècle ; enfin la Tuilière *(tegularia)* près de Perrignier, paraît également d'origine antique.

203. LES BARATTES ; maison Replat ; Revon, 115 ; Allmer, 1726 ; don E. Serand. Fragm. de brique en terre dure et rougeâtre épais de $0^{m}03$. Cartouche rectangulaire à coins arrondis, incomplet, large de $0^{m}045$. Grandes et belles lettres, hautes de $0^{m}03$.

CLARI///

CLARIAN à Vienne, Vaison (Vaucluse). — CLARIANVS *fundus* à Vienne, Sainte-Colombe, Aps (Ardèche), Die, Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère), Sonnaz, Aix-les-Bains (Savoie). — CLARIANA *officina* à

1. *Essai sur le système de toiture, etc.*, Chambéry, 1832, in-8°.

Vienne, Sainte-Colombe, Le Châtelet (Ardèche). — CLARIANVMADA à Lyon, Aix. — CLARIANVS A.DECI ALPIN, officine exploitée par A. Decius Alpinus, à Vienne, Sainte-Colombe, Vaison, Lyon, Aix, etc. Même marque sur tuiles et tuyaux d'hypocaustes.

204. — Fragm. de carreau en terre rouge épais de 0^{m}023. Lettres en creux hautes de 0^{m}025.

LVER////

Lucii Ver... Cp. à Andance ///ERIBITI (Allmer, 1733, atlas).

205. Fins d'Annecy ; Revon, 185; Allmer, 1735, atlas. Don Despine. Frag. de brique en terre tendre et jaunâtre, épais de 0^{m}03. Cartouche incomplet terminé en queue d'aronde large de 0^{m}029. Lettres belles, larges et serrées ; I plus petit ; haut. 0^{m}018.

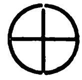
////PVBL^{I}C

Même marque et variante au mont du Grand-Saint-Bernard.

206. Bredannaz, commune de Doussard. Tuiles extraites du four romain découvert en mai 1862 ; Revon, 187 ; Allmer, 1737, atlas. Don Guillot. Terre rougeâtre foncé. Lettre tracée au doigt avant la cuisson : hauteurs diverses : 0^{m}085 à 0^{m}06.

S

207. Fins d'Annecy ; deux fragments de briques offrant en graffiti, l'un, deux cercles réguliers tangents d'un diamètre de 0^{m}07, l'autre un cercle d'un diamètre de 0^{m}03 avec un petit appendice creux qui fait penser au moule d'une roue-pendeloque.



POIDS.

Description. — Le Musée d'Annecy possède plus de 150 petits monuments en terre cuite affectant généralement la forme de pyramides ou de cônes tronqués, hauts de 0^m08 à 0^m18 et recueillis en grande partie aux Fins d'Annecy, à l'intérieur des habitations. Pendant les fouilles faites en particulier dans l'enclos Bonetto [1], là même où Revon a cru retrouver l'emplacement de la poterie Martinus, on a exhumé, dans un espace relativement restreint, un nombre considérable de ces objets, souvent réunis par groupes de douze à quatorze. Ils sont tous percés près du sommet, une fois seulement au tiers de la longueur, d'un trou central,

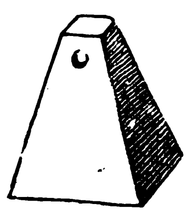


Fig. 15.

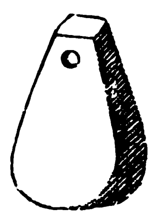


Fig. 16.

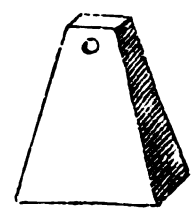


Fig. 17.

ordinairement proportionné au volume, parfois très petit ou se rétrécissant en entonnoir et n'offrant guère en fait d'usure que l'aplatissement causé par la préhension et la pression des doigts. La base est plate ou évidée intentionnellement après la cuisson, de diverses manières, plus ou moins profondément ; les côtés et le sommet sont aussi raclés, celui-ci de façon à déterminer souvent un croissant plus ou moins échancré. L'argile paraît suffisamment travaillée et homogène, avec une teinte de brique à la cassure dénotant une cuisson moyenne allant parfois jusqu'à la vitrification.

1. *Rev. sav.*, 1867, p. 110 ; 1868, p. 25 et 82.

Nous rangerons ces objets en huit séries de types différents par la forme :

A. Type normal ou tronc de pyramide droite à base carrée (*fig. 15*). (Ech. moy. de ces gravures : $\frac{1}{5}$).

a. Tronc de pyramide droite à base carrée, modifié par un arrondissement des arêtes de la grande base (*fig. 16*).

B. Tronc de pyramide droite à base rectangle (*fig. 17*).

C. Type trapézoïdal très fréquent. Solide pyramidal à base carrée à large face trapèze, dont la petite base coïncide avec l'arête de la base carrée du solide (*fig. 18*).

c. Même type que le précédent, mais plus allongé et représenté par un poids de plomb épigraphique.

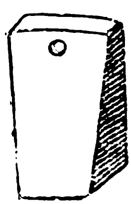


Fig. 18.

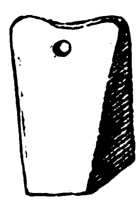


Fig. 19.

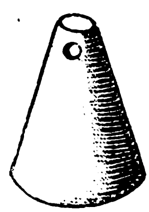


Fig. 20.

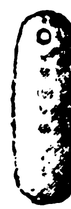


Fig. 20 bis.

D. Type analogue au précédent, modifié par une concavité en croissant plus ou moins prononcé intéressant la petite base du solide et due souvent à l'ablation voulue, après cuisson, de la matière argileuse (*fig. 19*).

E. Solide trapézoïdal à base rectangle ; même type que le précédent légèrement modifié.

F. Type constitué par un tronc de cône droit (*fig. 20*).

Nous mettons à part un exemplaire unique d'un solide cylindrique avec arrondissement ovoïde des bases (*fig. 20 bis*).

Usage. — Ces objets n'existent pas seulement au musée d'Annecy ; on en rencontre des spécimens en terre cuite dans les musées de l'ancienne Narbonnaise,

à Vienne, à Nîmes, comme aussi à Lyon, à Lectoure, à Auch, à La Roche-sur-Yon, à Valognes, à Paris, dans le Jura, etc. On a émis au sujet de leur destination différentes hypothèses. On y a vu : 1° des *objets votifs* analogues aux pyramides d'argile que les Egyptiens déposaient dans les tombes en guise de gâteaux d'offrande [1] et qui sont également représentés sur les stèles punico-romaines. On peut faire à cette hypothèse l'objection que ces petits monuments n'ont jamais été trouvés dans des lieux consacrés, qu'ils ne portent pas de dédicaces religieuses [2], que la pyramide normale est plutôt rare, qu'enfin ils ont été exhumés, réunis parfois en grand nombre sur un même point, au milieu de débris concernant la vie bourgeoise ou industrielle; — 2° des *pesons de tisserands* « destinés à tendre la trame dans les métiers verticaux des anciens », hypothèse inadmissible étant donné la non-usure des trous, la diversité des formes et l'abus insolite des marques sur des objets aussi vulgaires ; — 3° des *contre-poids* pour filets de pêcheurs, sans songer qu'on n'en a jamais trouvé dans le lit des rivières [3] ou au bord de la mer et que les véritables poids destinés à cet usage sont en plomb ou en pierre. d'une forme elliptique ou sphérique et d'un volume infiniment moindre ; — 4° des *outils de foulons* usés à frotter les étoffes (M. Camoreyt, *ouv. cité*, p. 73).

Il faut évidemment écarter aussi cette hypothèse.

L'argile à foulon ou argile smectique diffère notablement de l'argile à potier. Onctueuse, elle possède un pouvoir absorbant considérable à l'égard des corps gras ; elle se délaye mal dans l'eau et perd beaucoup plus de son volume par la dessication que l'argile plas-

1. *Bull. de la Société nationale des Antiquaires de Fr.*, 1877, p. 180.
2. L'un offre en graffito *Marti*, peut-être abrégé de Martii ou Martini.
3. Il faut faire exception pour une pyramide en argile grise séchée au soleil, haute de 0m12, de notre type A, et possédant un trou de suspension intact. Elle figure dans les vitrines du musée comme provenant de la station lacustre de Mœrigen. — Un fragment analogue, à sommet arrondi, a été pêché à Grésine.

tique. Les argiles employées par les foulons se *délitent* dans l'eau en poudre fine et les étoffes sont passées dans ce mélange. Nous ne concevons pas la façon dont les artisans gallo-romains auraient employé ces frottoirs d'argile, car il faut noter, remarque qui a bien sa valeur, que tous ont été soumis à une cuisson plus ou moins poussée, parfois même, comme nous l'avons déjà dit, à une vitrification qui aurait empêché tout délitement de l'argile dans le liquide destiné au dégraissage.

D'autre part, tous les gisements d'argile de la région comprise entre la vallée du Rhône et la dépression du Bourget, en y comprenant les dépôts des plaines, vallées et plateaux dépendant des Préalpes de Savoie sont de formation glaciaire ou alluviale, parfois chimiquement déposés. On n'y trouve pas de cuvettes d'argile smectique et l'industrie locale de la poterie n'a pu s'approvisionner, selon toute vraisemblance, que dans les gisements voisins du lieu de fabrication.

4° Des *poids* rustiques fabriqués économiquement en argile : c'est à cette dernière hypothèse que nous nous rangeons.

Les poids antiques affectaient diverses formes. En laissant de côté les *æquipondia* des balances dites romaines, les poids de balances à plateaux de bronze ou de bois étaient soit des sphéroïdes aplatis, soit des troncs de pyramides quadrangulaires, soit des plaques rectangulaires ou hexagonales, soit des rondelles, soit enfin des capsules s'emboîtant les unes dans les autres pour faire un jeu. La matière employée était la pierre, le marbre, le plomb ou le bronze. Tous ces poids étaient rapportés à un étalon officiel qu'on conservait dans les capitales et contrôlés par des magistrats appelés métronomes ou agoranomes en Grèce, édiles en Italie et dans la Narbonnaise, qui y apposaient leur cachet ou leur nom, celui de la ville ou son emblème, la

valeur pondérale et parfois même la date de la vérification.

Dans notre hypothèse, il y a déjà identité de forme entre le type A de nos objets et les poids de plomb en pyramides rectangulaires trouvés en Grèce, en Italie et aux Fins mêmes. En effet, l'un d'eux (*v. plus loin*), haut de 0^{m}09, pèse 790^{gr} soit deux livres et cinq onces. De plus, comme lui, nos poids d'argile ont la base évidée pour amener le chiffre exact ; comme lui quelques-uns ont sur les côtés un long cartouche à inscription. Si donc en pesant nos pyramides les mieux conservées, nous arrivons à des valeurs pondérales en dessous, mais rapprochées des valeurs sous-multiples de l'as romain, nous pourrons les qualifier à bon droit de véritables poids. Or, sur 37 poids à peu près intacts que nous avons pesés et dont nous avons soigneusement suppléé aux légères brèches ou cassures par l'adjonction d'une quantité égale de matière similaire, 23, soit les deux tiers, donnent un poids juste, le reste offrant un écart qui ne dépasse pas généralement sept grammes par livre, manque très admissible quand on a pu constater sur un quadrans [1] en plomb une perte de six grammes et sur un semis en bronze une de quatre. Cependant certains écarts exagérés nous ont fait croire à des variantes dans la valeur de l'as légal admises dans les transactions du commerce gallo-romain. C'est ainsi qu'il a été trouvé à Brimeux [2] (Pas-de-Calais) un jeu de poids en bronze contrôlé et dont les valeurs pour le sextans (52^{gr}) le quadrans (78^{gr}) le semis (156^{gr}) et même le dodrans (231^{gr}) supposent une livre faible de 312^{gr} ! D'autre part une rondelle de bronze provenant de Besançon [3] pèse 26^{gr} 6635, ce qui ramène la livre à 320^{gr}, livre moyenne dont les sous-

1. *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de Fr.*, 1890, E. Michon : *Les Poids anciens en plomb du Musée du Louvre.*
2. *Bull. id.*, 1887, p. 301 et 270.
3. *Mém. de la Soc. d'Emulation du Doubs*, 1874.

multiples s'accordent en revanche avec certaines valeurs de nos poids. — Reste à expliquer la présence et la non-usure du trou. Les poids grecs et romains avaient ordinairement un trou de suspension creusé soit dans la masse, soit dans un appendice ou bélière ; nos poids ont également ce trou, comme leurs similaires pyramidaux en plomb, mais il semble n'avoir été que théorique puisqu'il est réduit même une fois à 0m005 de diamètre et l'on ne s'en servait probablement pas plus qu'on ne se donne la peine aujourd'hui de mettre le doigt dans les anneaux de nos poids en fonte sauf quand leur masse excède la moyenne de nos forces. Il existe même au Musée de Valognes un poids en terre cuite haut de 0m16, à base évidée, pesant deux kilogs, 190gr soit sept livres romaines, or son trou, du diamètre de 0m02, n'offre pas trace d'usure. On a cependant trouvé aux Fins un poids traversé d'un clou oxydé et M. Camoreyt nous apprend qu'à Lectoure et à Auch cette singularité avait été plus d'une fois remarquée. Dans ce cas le clou, remplacé peut-être aussi par une tige de bois cylindrique, ne servait qu'à aider à la préhension ; on le retirait pour peser, à moins qu'on ne tînt pas compte de sa surcharge de quelques grammes. Nous croyons qu'avec ce système on risquait de faire éclater le sommet, ce qui est arrivé à plusieurs de nos poids. Ajoutons qu'ils paraissent avoir servi surtout à peser les denrées ordinaires et les matières vulgaires, les poids en bronze et en plomb étant réservés aux produits plus recherchés et ceux en pierre aux grandes pesées.

Epigraphie. — L'épigraphie des poids est d'une interprétation difficile vu le mauvais état dans lequel la plupart nous sont parvenus et le manque de données précises sur lesquelles on puisse s'appuyer [1]. Elle

1. Les poids anépigraphes sont assez nombreux ; certains sont dans un bon état de conservation.

comprend : 1° des inscriptions en relief ou en graffiti encadrées de longs cartouches rectangulaires occupant un ou deux côtés du poids et donnant un surnom latin ou gaulois seul ou suivi de F ; 2° des marques imprimées en relief avant la cuisson sur le sommet, sur les côtés, rarement sur la base destinée à l'évidement et dessinant des signes sans doute métrologiques, puisqu'on ne les retrouve pas, comme marques commerciales, à quelques exceptions près, sur les autres genres de poterie, mais qui ne correspondent pas aux valeurs pondérales attendues. Ce ne peuvent donc être que des poinçons indiquant le contrôle administratif qui s'exerçait sur la cuisson, sur la forme et approximativement sur le poids qu'on obtenait ensuite plus exactement en enlevant un peu de matière ; 3° des graffiti tracés avec une grosse pointe avant la cuisson et reproduisant quelques-uns des signes précédents ; 4° des graffiti gravés avec une pointe plus fine après la cuisson représentant surtout des X seuls ou ligaturés, des lettres isolées comme P, A, enfin des noms d'hommes abrégés qui pourraient être les noms des possesseurs.

On retrouvera un grand nombre de ces signes dans le tableau **A** dont nous avons emprunté les principaux éléments au *Manuel des Institutions romaines* de M. Bouché-Leclercq (1886) et au *Cours d'Epigraphie latine* de M. Cagnat (1890).

Le tableau **B** donnera la statistique des marques par séries.

Ajoutons enfin que les localités dans lesquelles les poids ont été trouvés sont, par ordre d'abondance, les Fins (plus des deux tiers), Genève, Albens, Viuz-la-Chiésaz, Annemasse, Aviernoz, Doussard ; puis, chacun avec un exemplaire, la Balme-de-Sillingy, Cusy, Gévrier, Hauteville, Minzier, Pringy, Thônes, Vaux.

TABLEAU A

DÉNOMINATIONS	VALEUR en ONCES	SIGNES MÉTROLOGIQUES					VALEUR EN GRAMMES		
		BOUCHÉ-LECLERC		CAGNAT	Musée Bréra[1] à Milan	Divers	Faible	Moyenne	Forte
As, livre (*libra pondo*)..	12	I	Λ Λ̄ Λ Λ'		X	Px A	312	320	327,456
Deunx................	11	S = = —			V		286	293,30	300,168
Dextans..............	10	S = =			IIII		260	266,64	272,880
Dodrans..............	9	S = —			III		234	239,98	245,592
Bes..................	8	S =			II		208	213,32	218,304
Septunx..............	7	S —			I		182	186,66	191,016
Semis................	6	S			⁝⁝[2]	·:·:[2]	156	160	163,728
Quincunx.............	5	= = —			⁙		130	133,30	136,440
Triens...............	4	= =			∷	····[3]	104	106,64	109,152
Quadrans.............	3	= —			∴		78	79,98	81,864
Sextans..............	2	=	Z		··		52	53,32	54,576
Uncia................	1	—	Ꝑ	∪ ω Σ	·	○ □	26	26,60	27,288
Semuncia.............	½	Σ	£ Є			Ɖ[4]	13	13,33	13,644
Dupondius............	24			-H Ϟ			624	640	654,912

1. *Bul. de la Soc. des Antiq. de France*, 1887, p. 271. — 2. CAMOREYT, *ouv. cité*. — 3. ALLMER, *Musée Lyon*, IV, p. 508. — 4. ID., *Rev. épigr.*, p. II, 57.

TABLEAU **B**.

SÉRIES	ROUES à quatre rayons	CERCLES SOLEIL	ROSACES	GRILLAGES	POINTS	ANIMAL FIGURÉ	GRAFFITI SEULS	CARTOUCHE	ANÉPIGRA-PHES	POIDS BRISÉS (Poinçons indéterminés)
A	6	»	»	»	»	»	2	»	2	3
a	2	»	1	»	»	»	1	»	8	2
B	2	»	1	1	3	1	2	1	7	5
C	15	1	1	5	1	»	8	»	8	»
c	1	3	1	1	»	»	6	»	5	2
D	2	»	»	»	»	»	1	1	4	»
E	5	»	3	6	»	»	6	1	4	1
F	1	2	1	»	»	»	3	»	2	»
Divers	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»
TOTAUX	34	6	8	14	4	1	30	3	40	13

NOTA. Les numéros qui ne sont pas suivis de leur lieu d'origine proviennent des Fins. Les numéros, entre parenthèses, continuent à renvoyer au numéro précédent donnant des détails sur ce lieu d'origine.

Série **A**.

208. FINS D'ANNECY ; cad. n° 399 parcelle ; potager Scalafiotti ; fouilles 1892. *Rev. sav.*, p. 138 ; don Marteaux. Arêtes légèrement rongées ; haut. 0m08. Sur le sommet poinçon en relief d'une roue à quatre rayons *(fig. 21)*. Poids 160gr = un semis, déficit 3gr725 ; juste à 320gr pour la livre.

209. ALBENS ; fouilles 1862 ; don L. Revon. Ebréché ; grands côtés légèrement creusés. Sur un petit côté poinçon en relief d'une roue à quatre rayons *(fig. 21)*.

210. PRINGY ; fouilles 1865 ; trouvé avec un fond de vase en pierre ollaire ; don J. Dunand. Cassures légères ; haut. 0m175. Sur le sommet avec une grosse pointe avant la cuisson ▌ signe du septunx ; à la base deux longs et légers traits parallèles, outre trois larges dépressions qui semblent faites avec les doigts. Poids 850gr = deux livres et sept onces, déf. 4gr.

211. Cassures légères ; hauteur 0^{m}15. Sur le sommet, avec une grosse pointe avant la cuisson ✕ P^{ds} 435 ^{gr} = une livre et quatre onces.

Série **a**.

212. Cassures légères ; haut. 0^{m}085. Sur le sommet poinçon en relief de deux roues à quatre rayons *(fig. 21)*. P^{ds} 480^{gr} = une livre et demie, déf. 11^{gr}, juste à 360^{gr} la livre.

213. Cad. n° 401 ; jardin Fontaine ; fouilles février 1882 ; cat. Musée n° 10017. Grosse cassure à l'angle de la base ; haut. 0^{m}09. Sur le sommet, poinçon en relief d'une rosace à sept rayons *(fig. 23)*. P^{ds} 565^{gr} = une livre et neuf onces, déf.

214. (Voir le n° **119**.) Cat. Musée n° 9132. Usé ; base irrégulièrement évidée ; haut. 0^{m}13. Sur le sommet poinçon circulaire en relief effacé ; sur un grand côté à la pointe après cuisson *(fig. 23 ')* : *Ju(lii) Al...* P^{ds} 715^{gr} = deux livres et deux onces, déf. 5 gr.

215. Albens ; don Garnier. Quelques cassures ; haut. 0^{m}095. Sur le sommet avec une grosse pointe avant la cuisson ✕ P^{ds} 436^{gr} = une livre et quatre onces.

Série **B**.

216. *Rev. sav.*, 1894, p. 350 ; don Marteaux. Base évidée ; arêtes écaillées ; usures longitudinales sur les grands côtés ; haut. 0^{m}12. Sur le sommet poinçon circulaire en relief offrant l'image d'un scorpion, employé en métrologie comme rappelant sans doute le signe du zodiaque proche de celui de la Balance *(fig. 24^{a})*. P^{ds} 555^{gr}.

217. (Voir le n° **53**.) Cat. Musée n° 7057. Hauteur 0^{m}117. Sommet percé d'un petit trou vertical, sorte de poinçon en creux représentant l'once ●. P^{ds} 620^{gr} = une livre et onze onces, déf. 7^{gr}.

218. Cad. n° 394 ; jardin Montmasson, août 1865 ; Cat. Musée n° 1885. Haut. 0^{m}125. Sur le sommet poinçon en creux ⁙ signe du quinconce. P^{ds} 640^{gr} = deux livres, déf. 14^{gr}, juste à 320^{gr} la livre.

219. Don E. Serand. Quelques cassures ; base légèrement évidée ; haut. $0^{m}123$. Sur un petit côté, quinconce en creux ; sur un grand côté, à la pointe fine *(fig. 26)*. P^{ds} 746^{gr} = deux livres et quatre onces à la livre de 320^{gr}.

220. Ebréché ; haut. $0^{m}12$. Sous la base, avec une grosse pointe avant la cuisson, un croissant *(fig. 27)*, sigle qui représentait en métrologie l'once et le sicilicus.

221. (Voir le n° **53**.) Ebréché; trou large aux bords écrasés. Sur un petit côté cartouche rectangulaire long de $0^{m}063$, large de $0^{m}011$. Lettres en relief, les dernières effacées.

SAC/////

222. Don L. Revon. Ebréché ; sur un grand côté, à la pointe fine, incomplet *(fig. 28)*.

223. Trouvé avec un clou oxydé de $0^{m}11$ traversant le trou ; haut. $0^{m}115$. Sur le sommet poinçon en relief d'une roue à quatre rayons ; avec une pointe fine après la cuisson sur un petit et sur un grand côtés *(fig. 22)*, sur l'autre *(fig. 29)*. P^{ds} 600^{gr} = une livre et dix onces, en défalquant le poids du clou.

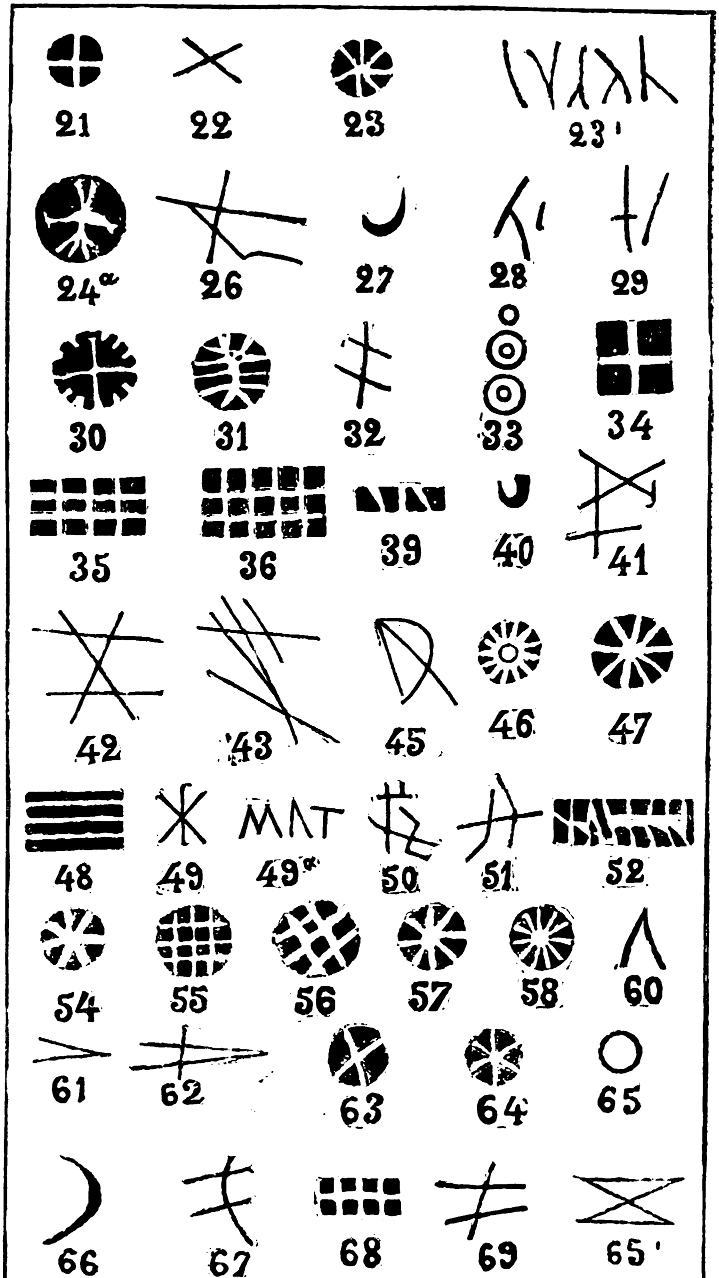
224. (Voir le n° **53**.) Cat. Musée n° 7057. Une cassure; haut. $0^{m}135$. Sur un grand côté, avec une pointe fine *(fig. 22)*. P^{ds} 715^{gr}.

Série **C**.

225. Ebréché; haut. $0^{m}155$. Sur chaque petit côté, poinçon en relief de deux roues à quatre rayons.

226. Ebréché ; haut. $0^{m}13$. Sur un petit côté poinçon en relief profondément imprimé *(fig. 30)* ; sur les deux grands, à la pointe fine *(fig. 22)*.

227. Viuz-la-Chiésaz, chez Maurice Masson, fouilles février 1882 ; cat. Musée n° 10006. Quelques cassures ; base évidée ; trou d'un diamètre de $0^{m}02$ et présentant des traces d'usure inférieure ; haut. $0^{m}15$. Le poinçon en relief *(fig. 31)* est marqué trois fois sur le


21 22 23 23'
24a 26 27 28 29
30 31 32 33 34
35 36 39 40 41
42 43 45 46 47
48 49 49a 50 51 52
54 55 56 57 58 60
61 62 63 64 65
66 67 68 69 65'

premier côté et quatre fois sur les autres ; un petit côté offre en plus à la pointe fine *(fig. 32)*. P^{ds} 960^{gr} environ = trois livres à la livre de 320^{gr}.

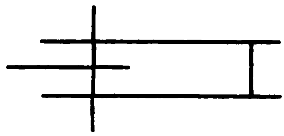
228. Ebréché ; haut. 0^{m}14. Sur un petit côté trois poinçons en relief *(fig. 33)* et au-dessous le graffito *(fig. 22)* répété sur un grand côté.

229. Ebréché. Sur un petit côté poinçon en relief imprimé profondément *(fig. 34)*.

230. DOUSSARD, au chef-lieu ; cat. Musée n° 6334 ; don Brand, abbé. Ebréché ; haut. 0^{m}123. Sur deux petits côtés grillage en relief *(fig. 35)*.

231. Ebréché. Sur un petit côté poinçon en relief *(fig. 36)*.

232. Ebréché ; base évidée. Sur un petit côté poinçon en creux  ; sur un grand côté à la pointe fine



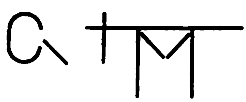
233. (Voir le n° **53**.) Cat. Musée n° 7057. Ebréché ; haut. 0^{m}135 ; côté raclé. Sur les quatre côtés poinçon en relief d'une roue à quatre rayons ; sur un grand côté poinçon en relief *(fig. 39)*.

234. Ebréché ; haut. 0^{m}16. Sur un petit côté en creux *(fig. 40)*.

235. Cad. n° 401, champ Bardet ; fouilles mars 1870 ; cat. Musée n° 4091 ; cp. Revon, 140 ; Allmer, 1984, atlas. Ebréché ; haut. 0^{m}135. Sur un petit côté poinçon en relief d'une roue à quatre rayons ; sur un grand côté, graffito ; M incomplet.



236. Revon, 121 ; don E. Serand. Ebréché ; sur un grand côté, à la pointe fine :



Caii T..... M.....

237. (Voir le n° **45**.) Ebréché ; haut. 0^{m}14. Sur un grand côté, à la pointe fine A cursif ; sur un petit côté deux traits longitudinaux.

238. Gevrier ; fouilles 1861 ; *Rev. sav.*, 1862, p. 10. Ebréché ; haut. 0^{m}135. Sur un grand côté en graffito C

239. Cp. Revon, 178 ; Allmer, 1984, atlas. Ebréché ; base légèrement évidée ; haut. 0^{m}125. Sur un petit côté, en graffito PP

240. Cad. 393, clos Coster ; minage 1894 ; *Rev. sav.*, p. 351 ; don Marteaux. Ebréché ; haut. 0^{m}135. Base légèrement évidée. Sur un petit côté, à la pointe, P sur un grand *(fig. 41)*.

241. Don E. Serand. Ebréché ; haut. 0^{m}145. Sur un petit côté poinçon en relief de deux roues à quatre rayons ; sur un grand côté, à la pointe fine *(fig. 42)*.

242. (Voir le n° **77**.) Don Marteaux. Ebréché. A la pointe fine sur un grand côté *(fig. 43)*.

243. Ebréché ; haut. 0^{m}14. Sur un grand côté, avec une pointe moyenne *(fig. 45)*.

Série c.

244. Balme-de-Sillingy, 1881 ; cat. Musée n° 9507. Dépression rectangulaire à la base ; haut. 0^{m}13. Sur un petit côté, une rosace en relief *(fig. 46)*. P^{ds} 730^{gr} = deux livres et trois onces, déf. 6^{gr}.

245. Quelque usure ; haut. 0^{m}115. Sur le sommet poinçon en relief d'une rosace à neuf rayons *(fig. 47)*. P^{ds} 625^{gr} = une livre et onze onces, déf. 2^{gr}.

246. Ebréché ; sur un petit côté poinçon en relief *(fig. 48)*.

247. (Voir le n° **53**.) Ebréché ; haut. 0^{m}13. Sur le sommet, en relief *(fig. 49)*. Le haut de la branche verticale s'écrase de façon à dessiner un P. Revon a pris à tort, ce signe métrologique pour le chrisme.

248. Don L. Revon. Quelques cassures ; haut. 0^{m}135. Au bas d'un grand côté près du bord, en graffito *(fig. 49^{a})*. P^{ds} 815^{gr} = deux livres et demie.

249. Don Duck. Quelques cassures ; haut. 0^{m}125. Sur un petit côté avec une grosse pointe avant la cuisson *(fig. 50)*. P^{ds} 900^{gr} = deux livres et neuf onces.

250. Ebréché ; haut. 0^{m}125. Sur le sommet avec une grosse pointe avant la cuisson X ; sur un grand côté *(fig. 51)*.

Série **D.**

251. Don E. Serand. Ebréché ; haut. 0^{m}14. Au bas d'un grand côté, près du bord, poinçon en relief dans un cartouche long de 0^{m}033, large de 0^{m}011 *(fig. 52)*.

252. Cad. n° 403 ; jardin Simon-Delettraz ; *Rev. sav.*, 1895, p. 7 ; don Marteaux. Quelques cassures ; haut. 0^{m}138. Sur un grand côté, à la pointe fine TC sur l'autre graffito incomplet.

Série **E.**

253. Ebréché ; haut. 0^{m}135. Sur un grand côté poinçon en relief *(fig. 57)*.

254. Ebréché ; haut. 0^{m}15 ; trou très petit. Sur deux petits côtés, poinçon de faible relief *(fig. 55)*.

255. Quelques cassures ; haut. 0^{m}135, rainure profonde longitudinale à la base. Sur les quatre côtés poinçon en relief *(fig. 56)*. P^{ds} 950^{gr} = deux livres et onze onces ou trois livres à 320^{gr} la livre. (2 exemplaires.)

256. Ebréché ; haut. 0^{m}125. Sur les deux petits côtés et à la base *(fig. 54)*.

257. Très ébréché ; haut. 0^{m}16. Sur un petit côté poinçon en relief d'une rosace à onze rayons *(fig. 58)*.

258. Quelques cassures ; haut. 0^{m}13. Rainure longitudinale à la base ; sur chaque côté poinçon en relief *(fig. 34)*. P^{ds} 654^{gr} = deux livres.

259. Quelques cassures ; haut. 0^{m}12. Sur un petit côté poinçon en relief *(fig. 35)*. P^{ds} 820^{gr} = deux livres et demie.

260. Ebréché ; haut. 0^m14. Sur un petit côté, poinçon en relief : V

261. Quelques cassures ; haut. 0^m14. Sur un grand côté avec une grosse pointe avant la cuisson.(*fig.60*). La sigle de la drachme romaine était $\angle$. Pds 945^{gr} = deux livres et onze onces, déf. 10^{gr}.

262. Haut. 0^m13. Avec une pointe fine après cuisson longitudinalement en dessous du trou (*fig. 62*) et au-dessus (*fig. 61*). Pds 670^{gr} = deux livres et une once, déf. 12^{gr}.

263. Ebréché ; haut. 0^m135. Sur un petit côté, en graffito XI

264. (Voir le n° **59**.) Don Marteaux. Ebréché ; haut. 0^m145. Sur les petits côtés poinçon en relief d'une roue à quatre rayons ; sur un grand côté, à la pointe fine (*fig. 65*[1]).

265. Don E. Serand. Ebréché ; sur un petit côté, avec une grosse pointe avant la cuisson XX

Série **F**.

266. Usure faible, mais générale ; haut. 0^m095. Base légèrement déprimée. Sur le sommet, poinçonné en relief (*fig. 63*). Pds 372^{gr} = une livre et deux onces, déf. 10^{gr}, juste à la livre moyenne de 320^{gr}.

267. Hauteville : cat. Musée n° 11586 : don F. Ravoire. Une cassure ; haut. 0^m14. Base très évidée ; sur le sommet en faible relief (*fig. 64*). Pds 625^{gr} = une livre et onze onces.

268. Annemasse ; fouilles 1868 ; don Ducimetière, propriétaire ; cat. Musée n° 3498. Poids en bon état ; haut. 0^m12. Sur le sommet en creux (*fig. 65*). Poids 630^{gr} = une livre et onze onces.

269. Thônes. Ebréché : haut. 0^m14. Sur le sommet en creux (*fig. 65*).

270. Genève ; aux Tranchées, sous l'ancien pont suspendu, 8 juin 1861 ; don L. Revon. Sommet brisé ; avec une grosse pointe avant cuisson (*fig. 66*).

271. (Voir n° **40**.) Quelques cassures ; haut. $0^{m}105$; orifices du trou en entonnoir. A droite, à la pointe grosse avant cuisson (*fig. 67*). P^{ds} 650^{gr} = deux livres, déf. 5^{gr}.

272. Fouilles janvier 1889 ; cat. Musée n° 11361. Quelques cassures ; dépression circulaire à la base ; haut. $0^{m}12$. Sur le sommet, avec une grosse pointe avant cuisson  P^{ds} 535^{gr} = une livre et huit onces, déf. 10^{gr}.

273. Minzier, 1877 ; cat. Musée n° 7016 ; échange Molland. Cassures à la base ; haut. $0^{m}107$. Base et sommet évidés en cupule.

274. Fragment ; don E. Serand. Sur le sommet, grillage en relief (*fig. 68*).

275. Poids cylindrique aplati et qui paraît avoir été martelé à la pointe ; longueur $0^{m}12$. Le sommet est percé d'un petit trou vertical communiquant avec le trou ordinaire. Sur un côté avec une pointe moyenne (*fig. 22*) ; sur l'autre (*fig. 69*).

(A suivre.) Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

LETTRE

DE L'ABBÉ PUTHOD AU SEIGNEUR DE MONTVUAGNARD

(Lyon, 29 octobre 1642.)

Parmi les seigneurs dont le nom apparaît dans la correspondance de saint François de Sales on rencontre un M. de Rochefort sur l'identité duquel l'on n'est pas bien fixé. Nous croyons qu'il n'était pas un grand seigneur de la Bresse ou du Bugey, comme un auteur l'a pensé, mais bien Prosper de Montvuagnard, sei-

gneur de Boëge, de Rochefort et des Tours, en 1620 déjà, et sans doute auparavant, comme en 1642 lorsque un prêtre du pays, fixé alors à Lyon, lui écrit la curieuse lettre que M. le comte Amédée de Foras nous a communiquée.

La missive de l'abbé Puthod est un plaisant spécimen du style précieux et amphigourique de l'époque. Il était allé loger à Lyon tout près du clocher de Saint-Nizier et le grincement des girouettes de l'église lui rappelait celles du château de Boëge, ainsi que la crainte salutaire que le refrain, ou « drindrin » de l'emblème seigneurial inspirait aux voisins et aux sujets de M. de Rochefort. Le seigneur de Boëge avait de l'ordre, de la conduite et savait se faire craindre, *initium sapientiæ timor domini* ; ce sont là, pour M. Puthod des qualités telles que sa plume ni sa main ne les sauraient décrire, ni sa langue en parler !

Après s'être ainsi rappelé au souvenir de Prosper de Montvuagnard, chez qui il était *peut-être* précepteur peu de mois auparavant, M. Puthod s'excuse de n'avoir pas écrit plus tôt, sur sa paresse et sur l'agitation causée à Lyon par le procès et par la mort de Cinq-Mars et de de Thou, qu'il appelle *du Touz*. On sait que ces personnages furent jugés à Lyon par une commission composée en grande partie de magistrats du Parlement de Grenoble, auxquels Richelieu avait adjoint quelques conseillers d'Etat et maîtres des requêtes parmi lesquels le sinistre Laubardemont. Ils furent condamnés le 13 septembre 1642 ; leur décapitation, ou « détroquement » eut lieu le même jour. Ce fut « une compation de voir le courage avec lequel ils allèrent au supplice » à travers la turbulente multitude accourue à la terrible exécution. Ce fut aussi la dernière victoire de Richelieu sur les conspirateurs et sur ses propres ennemis, puisque le grand ministre mourut le 3 décembre suivant.

Adresse *au dos : a Mr Monsieur de Montvuaignard, seigneur de Boëge de Rochefort et des Tours, a Boëge.*

Monsieur,

Il y a quelque temps qu'il me vient en pensee de considerer une barque construitte et conduitte avec un bon pilote et sa voile aussi selon l'occurance des vents qui donne quelque esperance de bien voyager ou naviger aux nautonniers et autres assistants ; a plus forte raison mieux lorsqu'il y a un expert marinier ou patron a bien disvener *(deviner)* les contournes des vents et impetuosités du temps.

Il semble qu'ils ont juste subiect de vivre mieux en asseurance avec constance et contentement. De mesme les voisins, encoure mieux les subiects de vostre seigneurie sçavoient cognoistre le profit de retenue et de crainte aux Esprits folatres la veüe de la coëffe avec les sylindres qui la soutiennent et de plus (avec licence) le drindrin ou pour mieux dire refrein des giroüettes du chateau de Boëge il vous plaise de croire que la speculation ou intelligence d'aucunes *(girouettes)* a l'entour de S. Nisier et voire mesme celle du clocher me resiouissent l'entendement en me rememorant de celles vostres, donc a plus forte raison du bon exemple de l'ordre conduitte et de la crainte de vostre seigneurie ; la plume n'y ma main ne le sçauroient descrire, n'y ma langue en parler n'y moins mon jugement bien concevoir au rapport de ce que je soüetteray envers d'icelle. Je ne m'estimeray point absent d'icelle cependant que i'auray quelque place en sa memoire. Tant que ie seray separé de sa veüe les ennuis seront inseparables de ma vie. Luy plaise de faire que mon esloignement ne change point les volontes non plus qu'il esbranle la resolution que i'ay faite de vivre.

Mr Vostre tres humble et affectionné serviteur.

Pithod p^re ind.

De Lyon au logis de Madame Champy proche de devant l'Eglise de S. Nisier.

Le 29 d'octobre 1642.

En marge : Excusez la paresse de la resolution que i'avois faitte a vous escrire il y a un mois avec ce qu'il ne s'est rencontré la commodité de le pouvoir faire, le supplice et detroquement de M^r de cinq mars grand marechal et de M^r du toux son conseil, c'estoit une compassion de voir ie courage avec lequel ils alloient au supplice nonobstant le trouble de l'abord de la multitude du monde.

François Mugnier.

LES CHANSONS POPULAIRES
DE LA HAUTE-SAVOIE

Depuis plusieurs années, nous nous sommes attachés à réunir le plus grand nombre possible de chansons populaires de notre département. Il y a deux ans, nous pouvions déjà en adresser une vingtaine à M. Julien Tiersot, l'érudit et sympathique sous-bibliothécaire du Conservatoire national de musique de Paris, qui devait les publier, après les avoir mises en ordre et fait suivre de notes, comme il l'a fait pour celles recueillies dans le Vivarais et le Vercors par son ami M. Vincent d'Indy. Aujourd'hui, la moisson s'est encore accrue, nous possédons une cinquantaine de mélodies populaires conservées par la tradition dans notre département, et beaucoup d'autres nous sont promises. Nous publierons successivement dans la *Revue savoisienne* celles dont les paroles ne bravent pas l'honnêteté et, afin que la collection soit aussi complète que possible, nous faisons un appel empressé aux fidèles abonnés de la *Revue* et à tous nos amis du département; nous les prions de nous adresser, au plus tôt, la musique et les paroles, françaises ou patoises, de tous les couplets de chansons populaires qu'ils connaissent ou qu'ils pourront entendre et noter avec soin. Nous accepterons avec reconnaissance les variantes musicales ou poétiques des chansons que nous ferons paraître. Nous pourrons ainsi avoir des versions exactes et, tout en sauvant de l'oubli des mélodies intéressantes qui disparaissent peu à peu de nos campagnes, nous faciliterons la tâche de M. Tiersot, chargé officiellement, depuis le mois d'août dernier, de recueillir les chansons populaires de la Savoie et du Dauphiné.

La Pernette.

Nous donnons la primeur à *La Pernette*, une chanson populaire ancienne et très répandue dans l'Est et le Centre de la France. Il en existe plusieurs versions, la musique et les paroles variant un peu et quelquefois beaucoup, d'un département à un autre. Celle que nous publions ci-après est une des plus belles que nous connaissions, elle nous a été chantée par M[me] Provent, à Sevrier.



La Pernette se lève Trois heur' avant le jour.	Je n'ai pas mal de tête, Mais bien le mal d'amour,
Ell' prend sa colognette Et son joli p'tit tour,	Je veux mon ami Pierre Qui est dans la prison.
Tous les tours qu'elle tourne. Fait un soupir d'amour.	Oh ! pour ton ami Pierre... Demain nous le pendrons.
Sa mère vient lui dire : Pernette qu'avez-vous ?	Si vous pendez mon Pierre, Vous me pendrez aussi.
Avez-vous mal de tête, Ou bien le mal d'amour ?	Dessus le pont de Nantes On nous enterrera.

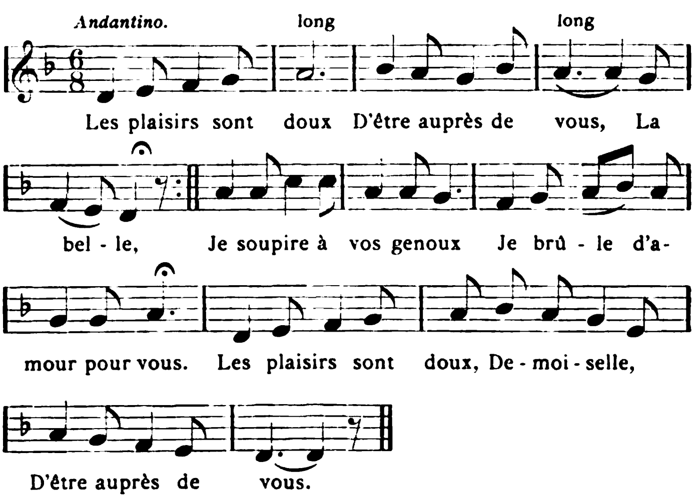
Tous les passants qui passent
Prieront Dieu pour nous.

En voici une autre version que nous avons entendu chanter dans notre jeunesse, et dont nous n'avons retenu que les paroles du premier couplet.



Profitez du temps.

Cette gracieuse mélodie nous a été chantée par M. François Tissot, d'Annecy ; elle a été entendue au col des Aravis, lancée à pleine voix par une bergère.



Les plaisirs sont doux
D'être auprès de vous,
La belle,
Je soupire à vos genoux,
Je brûle d'amour pour vous.
Les plaisirs sont doux,
Demoiselle,
D'être auprès de vous.

Peut-on voir vos yeux
Sans être amoureux,
La belle !
Ils sont doux et gracieux,
Ils sont tout remplis de feux,
Peut-on voir vos yeux,
Demoiselle,
Sans être amoureux !

D'avoir tant d'amants
C'est compromettant,
La belle,
Il faut en prendre un des deux,
Et l'autre lui dire : adieu.
D'avoir tant d'amants,
Demoiselle,
Ça vaudra bien mieux.

Profitez du temps
De vos dix-huit ans,
La belle,
Car il deviendra un temps
Où vous serez sans amant.
Profitez du temps,
Demoiselle,
De vos dix-huit ans.

Petite Madeleine.



Petite Madeleine, veux-tu te marier?
Oh! oh! oh!
Veux-tu te marier?

Comment me marierais-je quand je n'ai point d'amant.
Oh! oh! oh!
Quand je n'ai point d'amant?

Tu en avais bien trente, tous des beaux compagnons.
Oh! oh! oh!
Tous des beaux compagnons.

Le plus jeune des trente disait une chanson.
Oh! oh! oh!
Disait une chanson.

La chanson que vous dites, voudrais bien la savoir.
Oh! oh! oh!
Voudrais bien la savoir.

Mettez les pieds en barque, chanson vous apprendrez.
Oh! oh! oh!
Chanson vous apprendrez.

Ell' mit les pieds en barque et se mit à pleurer.
Oh! oh! oh!
Et se mit à pleurer.

De quoi pleurer la belle, pourquoi tant soupirer ?
Oh ! oh ! oh !
Pourquoi tant soupirer ?

Je pleur' mes amourettes du joli temps passé.
Oh ! oh ! oh !
Du joli temps passé.

(A suivre.) Jean Ritz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Galerie Française : HAUTE-SAVOIE, par J. Meyer, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie.

« Mettre dans les mains de nos écoliers français un « livre de lecture qui fasse revivre à leurs yeux et « grave dans leur esprit le passé historique de la terre « natale avec son cortège d'illustrations et de célébri- « tés, tel est, aux termes de son prospectus, le but de « la *Galerie Française.* »

Il n'y a pas de publication qui rentre mieux dans le cadre de la *Revue savoisienne,* dont tous les efforts ont tendu, depuis trente-cinq ans, « à élargir dans le sens local le champ des connaissances historiques ». Aussi est-ce avec un véritable plaisir que nous signalons l'apparition de ce petit volume.

Nous avions déjà les *Gloires de la Savoie* et le *Manuel biographique* de Jules Philippe ; mais l'écrivain du crû, que son patriotisme enflamme, est toujours un peu suspect aux yeux du lecteur désintéressé. C'est donc pour nous une bonne fortune qu'un haut fonctionnaire de l'Université — bien placé pour parler sans parti pris, puisqu'il ne se rattache à la Savoie que par les sympathies dont il y jouit — n'ait pas cru indigne de sa situation d'apporter aux recherches de nos biographes la consécration qui leur manquait.

L'ouvrage est d'une lecture attrayante. On sent que

l'auteur a parcouru en tous sens le pays dont il parle, et qu'il possède à fond son sujet.

Nous nous permettrons seulement de lui signaler quelques lacunes regrettables, avec l'espoir qu'il voudra bien les réparer dans une seconde édition.

Parmi les hommes de guerre, nous aurions voulu voir « cet André de Montfort, type de bravoure et de « fidélité, qui, assiégé dans la citadelle de Nice par les « flottes combinées de François Ier et de Soliman, en « 1543, fit aux sommations de l'ennemi cette magnifi- « que réponse que rappela plus tard le mot héroïque de « Mac-Mahon à Malakoff : « *Je me nomme Montfort,* « *mon fort ne se rend, mes armoiries sont des pals, et* « *ma devise est : il faut tenir !* »

Amé de Viry, lieutenant-général de Charles VI (1356-1412) ; Jean-Pierre Muffat-Saint-Amour, feld-maréchal célèbre (1667-1734) ; Hector de Sonnaz, commandant du 2e corps d'armée sarde en 1859, et dont la statue orne une des plus belles places de Turin (1787-1867), méritaient également de figurer dans ce recueil.

Le polyglotte Catherin Dulcis (1540-1610) et le professeur Cochet, recteur de l'Université de Paris (1708-1771), auraient pu trouver place parmi les éducateurs ; le vulgarisateur Rambosson (1827-1886) parmi les savants ; le paysagiste Hugard (1818-1886) et le peintre d'histoire Adrien Guignet (1816-1854) parmi les artistes ; enfin les ministres Falquet (1776-1836), Roget de Cholex (1771-1828) et les ambassadeurs Paul-François de Sales (1778-1850) et Joseph-Justin de Viry (1736-1813) auraient fait meilleure figure que Simond parmi les hommes politiques.

Le missionnaire Joseph Dupont (1803-1887), philanthrope auquel la ville de Kingston (Jamaïque) a érigé une statue en 1892, et le premier magistrat de la première cour de France, Georges-Louis Mercier (1808-1883), semblent également dignes d'être cités comme exemples.

François MIQUET.

* * *

Le Dict des Jardiniers, épithalame pour le mariage d'Anthoine de Disimeu et de Pernette de Montvuagnard. Farce morale du XVI[e] siècle, publiée et annotée par François MUGNIER. — Paris, Champion, 1896, 78 pages in-8°.

L'infatigable président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry vient de publier un texte savoyard très curieux pour l'histoire littéraire du XVI[e] siècle. Il a eu la bonne fortune de trouver dans les archives de M. de Foras, la *moralité* qui fut jouée à l'occasion des noces de Pernette de Montvuagnard avec Antoine de Disimeu, vers 1530.

La famille de Montvuagnard, originaire d'Alby, possédait aux environs de cette ville les châteaux de Montvuagnard et de Montfalcon. Les Montvuagnard devinrent par alliance seigneurs de Boëge, au XV[e] siècle : de cette branche descendait Pernette, l'héroïne de la farce symbolisée sous le nom d'une rose,

> Rose de may, vermeille et blanche,
> Souève, ondorante et franche...

que d'amoureux gentilshommes s'efforceront de conquérir.

L'auteur, qui serait peut-être un certain François de Montfalcon, s'est visiblement inspiré du *Roman de la Rose*. Sa fiction est fort agréable par sa naïve simplicité. Il imagine que dame Nature possède, entre autres domaines, Mont-Vuagnard et Mont-Falcon et qu'elle y a procréé « une fleur belle, noble et très agréable, laquelle a esté baillée en garde à Prudence jusques au droit âge de maturité... Trois nobles jardiniers, oyant le bruit, louange et valeur d'icelle, se sont mis en chemin pour venir audit jardin et pour cueillir ycelle fleur afin d'avoir d'elle autres fleurs et la faire fructifier. Les trois sont *Loyal Désir, Franc Vouloir* et *Cœur Valeureux*. Estant là venus, la demandent tous trois à Prudence :

Vela, Dame, entend nostre fin
Qu'estre ne doibt ne nul blasmée.
Or il est vrai que renommée,
Qui partout ses sons veult estendre,
Nous a faict sçavoir et entendre
Qu'en ces deux monts tant honorables
Tant prisés et recommandables
Que vous et Prudence gardéz
Il y a fruictz recommandéz
De grand doulceur en nourriture.
Et pour parfournir l'adventure
Dedans les jardins l'on y treuve
Maintes fleurs de notable espreuve ;
Et surtout il y en a une
Garnye de noble fourtune
Si joyeuse et si delectable
Si propice et si agreable
Que sur toutes elle a le pris.
Pourquoy avons nos chemins pris
Par deçà, afin de la veoir
Et, si possible est, de l'avoir
Pour d'elle trere le doulx fruict
Et la cultiver jour et nuyt
Jusques elle ayt jetté semence. *(Vers 616 à 639.)*

Dame Prudence déclare qu'elle donnera la rose à celui qui trouvera les meilleurs « dicts ». Les rivaux font assaut d'éloquence, faisant tantôt l'éloge de la fleur si convoitée, tantôt le panégyrique des Monts, berceau de sa famille. Cœur Valeureux finit par l'emporter dans ce gracieux tournoi, car « il n'y a nul qui dise mieux ».

L'éditeur a su transformer cette allégorie en une petite scène de mœurs par les intéressantes recherches qu'il a faites sur les personnages qui pouvaient y être représentés. Sa préface, très substantielle, ne laisse aucun doute à ce sujet. Cette moralité est un précieux type de ces divertissements qui se donnaient aux noces des gentilshommes. Max Bruchet.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1895

ARCHÉOLOGIE

BUTTIN Ch. La masse d'armes de Bayard....... 270

MARTEAUX et LE ROUX. Marques de fabrique estampilles, etc. du Musée gallo-romain d'Annecy (avec gravures)......... 93, 155, 202, 309

BIBLIOGRAPHIE

BRUCHET Max. Bibliographie des œuvres de l'abbé Ducis.............................. 40

— *Le Dict des Jardiniers*.................. 337

De FORAS (A.). *Eudes, comte de Paris et roi de France*................................ 139

DUFAYARD Ch. *Guy de Fésigny et Jacques de Montmayeur*........................... 143

F. A. *La campagne de 1812*................ 81

C. M. Revue bibliograph. (Dons et éch.) 83, 147, 277

MIQUET. *Galerie Française : Haute-Savoie*.... 335

*** *Notice généalogique des familles genevoises*. 78

*** *La vallée du Giffre*....................... 198

BIOGRAPHIES

BRUCHET Max. Notice sur la vie et les travaux du chanoine C.-A. Ducis................... 14

J.-O. M. Le Comm[r] Boltshauser............. 300

NANCHE Isidore. Paul Cabaud................ 53

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

PAYOT Venance. Variation périodique des six grands glaciers du versant septentrional de la chaîne du Mont-Blanc en 1894............ 72

GÉOLOGIE

Notice explicative de la feuille géologique d'Annecy.. 126

GRAVURES

Sceau de la Société Florimontane............. 4
Portrait de l'abbé Ducis....................... 14
Marques de fabrique poinçons, graffiti et poids. 99
à 111, 160 à 170, 202 à 245, 309 à 328

HISTOIRE

BRUCHET Max. Traversée de la Savoie par le pape Martin V............................. 135
GONTHIER J.-F. Le prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy.................................... 62
— Funérailles de Charles-Amédée de Savoie duc de Nemours............................... 245
MIQUET François. Les représentants de la Savoie au Parlement sarde.................. 171, 250
MUGNIER François. Lettre de l'abbé Puthod au seigneur de Montvuagnard................. 328
PASCALEIN. Itinéraires et séjours de Henri IV en Savoie dans l'année 1600................... 178
RITTER Eugène. Le poète Claude de Buttet..... 190

MUSIQUE

RITZ Jean. Les carillons de G. et F. Paccard.... 193
— Chansons populaires de la Haute-Savoie.... 331

POÉSIE

AUW Juliette. Jalousie........................ 296
COYNE Etienne. Rimes Annéciennes.......... 293
NEVIL Ely. Septembre, Thaous, Hirondelles d'hiver.................................... 74
VETTARD Aug. La chanson des petits ciseaux... 137

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Composition du bureau pour 1895............ v
Liste des membres........................... vi
Liste des sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne*....... viii
Dons faits à la Société.. 4, 12, 87, 153, 199, 281 à 285

Programme des Concours d'histoire et de poésie de 1895.................................... 12
Lauréats de ces Concours.................... 286
Rapport sur le Concours d'histoire de 1895, par Max Bruchet.............................. 286
Rapport sur le Concours de poésie de 1895, par G. Martin................................. 288
Société Florimontane.... 1, 3, 4, 10, 11, 92, 279
Compte-rendu de l'exercice financier de 1894... 9
Musée et Bibliothèque : dons et acquisitions.... 4
5, 11, 88, 151, 152, 154, 199, 281, 285
Nécrologies 1, 10, 151, 280
Glanes.................................... 149
Séance du 5 janvier 1895..................... 1
Séance du 21 février 1895 :
Allocution de M. Dunant............................ 1
Adoption d'un sceau pour la Société.................. 4
Communication de M. Le Roux sur un sceau d'Amédée VIII.. 5
— de M. Marteaux sur des trouvailles aux Fins....... 7
Séance du 6 mars 1895 :
Communication de M. Gonthier sur une ancienne rue d'Annecy.. 11
Séance du 1er mai 1895 :
Communication de M. Gonthier sur le clocher de Thônes.. 87
— de M. Le Roux sur un tableau, et des faïences de la Renaissance.. 89
— du même sur la faune entomologique des Iles du Fier. 91
Séance du 5 juin 1895 :
Communication de M. Bruchet sur un chapiteau roman 151
— de M. Marteaux sur l'ancienne église de La Balme-de-Sillingy... 151
— de M. Serand sur certains noms de baptême........ 152
Séance du 10 juillet 1895 :
Communication de M. Miquet sur les noms de Henri Murger et du poète Mouthon...................... 153
— de M. Serand sur une découverte d'ossements à l'église du Saint-Sépulcre.............................. 154

Séance du 16 octobre 1895 :
Présentation d'une candidature........................ 199
Communication de M. Le Roux sur une épée larnaudienne........................ 199
— du même sur une trouvaille de débris de statues au Saint-Sépulcre........................ 200
— de M. Marteaux sur des objets gallo-romains........ 201

Séance du 16 novembre 1895 :
Réception de M. François Carnot........................ 279
Communications de MM. Le Roux, Ritz et Thonion.... 279
— de M. Gonthier sur une représentation théâtrale au Puits-Saint-Jean........................ 279
Election des membres du jury........................ 280

Séance du 4 décembre 1895 :
Communication de M. Corcelle sur l'atelier de poterie de Don........................ 282
Election du Bureau........................ 284

Séance du 23 décembre 1895 :
Présentation de deux candidatures........................ 285

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2815. — Annecy. Imprimerie Abry.

